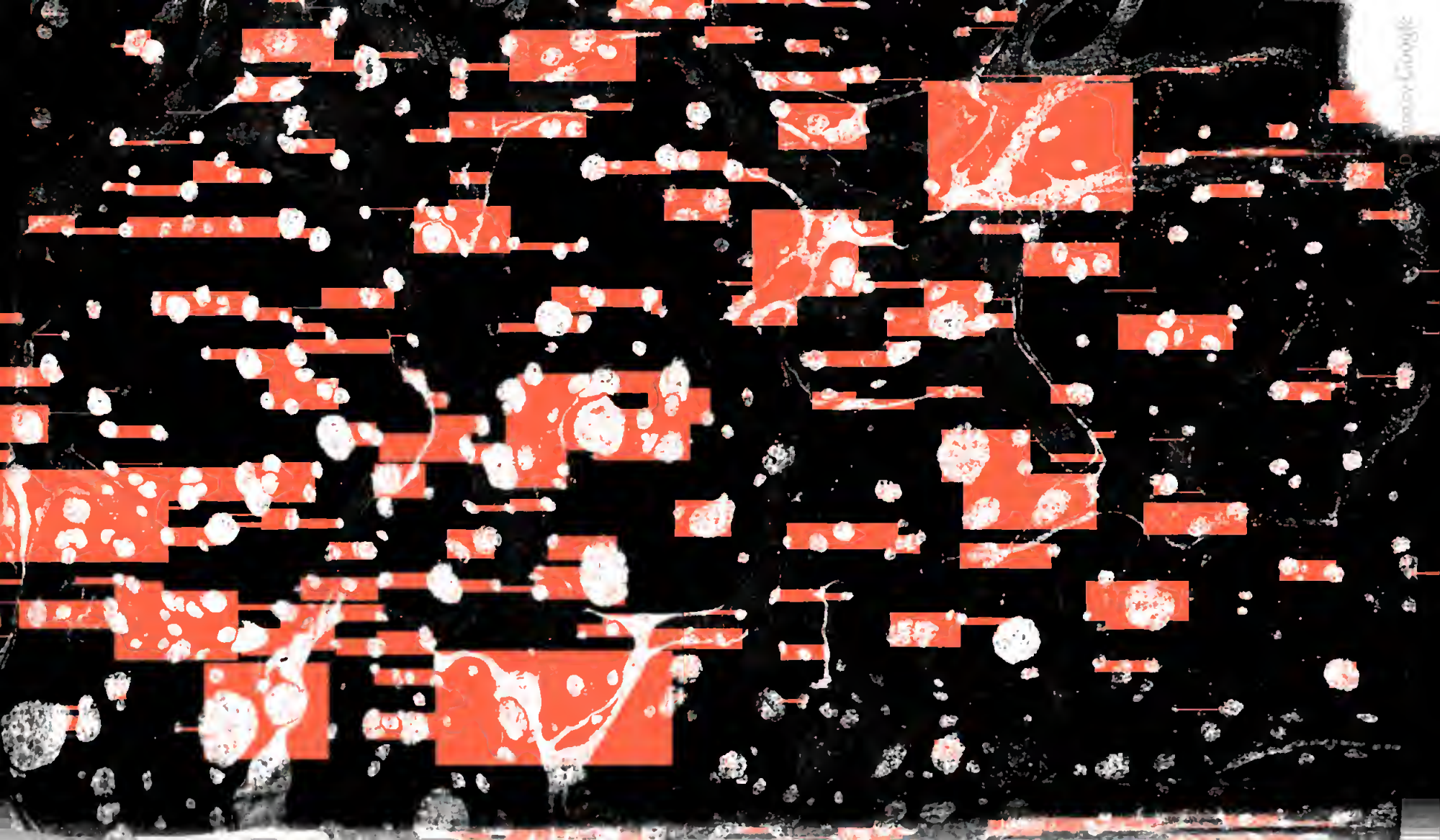

94.h

3725

pour-X-169

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU.

T. IX.

AVIS.

On trouve chez les mêmes Libraires :

MÉMOIRES du Duc d'Aiguillon, troisième édition, 1 vol. *in*-8°.

MÉMOIRES sur les règnes de Louis XIV, la Régence, et Louis XV; par feu M. Duclos, troisième édition, 2 vol. *in*-8°.

MÉMOIRES du Duc de Saint-Simon, troisième édition, 5 gros vol. *in*-12.

MÉMOIRES du Duc de Choiseul, Ministre de la Marine et de la Guerre, 2 vol. *in*-8°.

MÉMOIRES du Comte de Maurepas, Ministre de la Marine, etc. etc. troisième édition, 4 vol. *in*-8°. avec fig. *On vend séparément le 4e aux personnes qui ont acquis les trois premiers volumes.*

MÉMOIRES sur la Minorité de Louis XV, par J. B. Massillon, évêque de Clermont, 1 vol. *in*-8°.

VIE privée du Maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues, etc. Seconde édition, avec des corrections et des augmentations considérables; 3 vol. *in*-12.

CORRESPONDANCE originale des émigrés, trouvée à Verdun, dans le Porte-feuille de Monsieur, et de M. de Calonne, déposée aux Archives de la Convention Nationale, 1 vol. *in*-8°. avec fig.

569196

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU,

Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la minorité et du Règne de Louis XV, etc. etc.

OUVRAGE composé dans la Bibliothèque et sur les papiers du Maréchal, et sur ceux de plusieurs Courtisans ses contemporains.

Avec des Cartes et des Portraits gravés en taille-douce.

Écrivez l'Histoire avec vérité, et faites tant de honte au vice, qu'il ne reste plus que la vertu en France. — *Anne d'Autriche.*

TOME NEUVIÈME.

PALATINA

A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille, N°. 20.
A Lyon, chez BRUYSET frères, rue S. Dominique.
A Londres, chez J. DEBOFFE, gerard street Soho, n°. 7.

1 7 9 3.

MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur les inconvéniens & les avantages de la publication de l'histoire de nos contemporains. Règles à suivre dans cette circonstance. Exemple de cette vérité dans les procédures de Damiens. Assassinat de Louis XV, le 5 janvier 1757. Difficultés pour découvrir les causes de cet événement. Le parti du parlement l'attribue aux jésuites. Les jésuites l'attribuent au parlement. La cour ne cesse de paroître neutre dans les accusations respectives sur cette affaire. Elle est la suite des affaires du temps.

En nous approchant des temps modernes, il est plus facile d'écrire l'histoire, & de l'écrire avec vérité; mais il est bien plus difficile de l'écrire avec les mêmes succès.

La plupart des perſonnages qui ont influé ſur les évènemens & formé des partis, vivent encore: quelques-uns, en rempliſſant leur but, ont triomphé; d'autres ſont encore en ſouffrance. La proximité des temps dont on écrit l'hiſtoire, fait que chaque lecteur juge l'hiſtorien ſelon qu'il eſt affecté lui-même.

Ecoutez les partiſans ou les diſciples des jéſuites, ils vous diront que le parlement fit aſſaſſiner Louis XV par Damiens. Interrogez un magiſtrat, il vous dira que ce crime fut l'ouvrage d'un enfant de Loyola & du clergé, pour terminer un règne qui oſoit, par l'établiſſement du vingtième, entamer les biens du clergé, & pour accélérer le règne du dauphin. Adreſſez-vous à un courtiſan, à un homme ambitieux qui veut plaire à tous les partis, ou à un de ces aimables courtiſans de la fin du règne du feu roi, il vous dira que Damiens étoit un fanatique fou, ſans projet, ſans moteur & ſans complices. Dans cette diverſité d'intérêts, il faut écrire l'hiſtoire moderne comme un hiſtoriographe de France, ou comme un académicien, ou bien s'expoſer à déplaire à une des factions plus ou moins mécontente de voir ſes artifices développés, & ſes vues intéreſſées miſes en évidence.

On écrira la ſuite de ces mémoires avec cette

probité scrupuleuse que le public a reconnue dans nos premiers volumes. Nous ne sommes ni historiographe de France, ni académicien pensionné, ni l'homme du prince attaché par des emplois à l'ancien régime : aucun intérêt personnel n'a pu nous détourner des voies de la vérité si odieuse aux potentats. Encore moins sommes-nous les historiens du maréchal de Richelieu, qui ne figure dans ces mémoires que comme un autre courtisan. Un architecte de l'antiquité ayant bâti un temple, écrivit l'objet de sa destination sur le fronton, & couvrit son inscription d'une couche de plâtre sur laquelle il grava le nom de l'empereur qui régnoit. En apposant le titre de *Mémoires de Richelieu* à la tête de cet ouvrage, nous avons eu en 1789 la même intention ; ce courtisan nous avoit confié une collection immense de matériaux pour écrire notre histoire moderne ; il avoit observé les plus grands évènemens, il en avoit conservé les anecdotes, la plupart peu connues de ses contemporains ; cet ouvrage qui est l'histoire du despotisme françois dans sa décrépitude, devoit exciter nécessairement la curiosité publique ; son titre invitoit à le lire, & permettoit aux inquisiteurs d'Espagne, de Rome, de Turin & de Pétersbourg de le laisser parvenir jusques dans des contrées asservies à leurs opinions

religieuſes ou politiques. Nos productions littéraires étoient bannies de ces pays lointains, & trois éditions de ces Mémoires y circuloient au profit de la liberté des peuples & au détriment de l'autorité arbitraire.

Il ne faut donc pas être étonné que le titre de cet ouvrage ait offenſé les corrupteurs de l'opinion publique, & bleſſé les eſclaves de l'ancien gouvernement, les académiciens ſur-tout, intéreſſés à voir paroître ſous le titre de *Maréchal de Richelieu* d'inſignifiantes narrations, ſemblables à celles de leur confrère Millot qui écrivit les mémoires de Noailles. On ne doit pas être ſurpris non plus que notre ouvrage ait pu déplaire à des hommes ſans vertus & ſans moralité, ni aux flatteurs de toutes les ſortes de gouvernement, qui écrivent contre Calonne ou Choiſeul en 1792, comme ils adreſſoient des vers, ſous le règne des femmes, au chien de Julie, célèbre femme-de-chambre de la ducheſſe de Grammont. Tous ces plats académiciens, ces eſclaves paſſifs de l'ancien & du nouveau gouvernement, ces auteurs de journaux jéſuitiques, tous ces penſionnaires de M. de Laporte trouvoient dans nos mémoires ce qu'ils ne vouloient pas y trouver, n'y trouvoient point leur fauſſeté ni leurs maximes. En s'indignant contre l'eſprit qui y règne, ils en blâmoient

les formes & le titre. Cependant qu'importe pour les âges futurs qui recueilliront avec zèle les anecdotes de notre hiſtoire moderne, que l'ouvrage ait été publié ſous un titre ou ſous un autre, s'il renferme d'ailleurs des portraits vrais, & les anecdotes des perſonnages qui, par leurs vices ou pour leur impéritie, ont laiſſé dépérir dans leurs mains la plus puiſſante des monarchies du monde, & ont vu avec un reſſentiment impuiſſant & concentré, leur gouvernement tranſmis à une autre claſſe d'hommes bruts, mais vertueux, moins ruſés, mais actifs & vigilans, qui *viennent* d'établir dans la monarchie françoiſe, comme les Francs dans les Gaules, un empire nouveau ſur les baſes de la liberté & de l'égalité primitives?

Il importe bien davantage que ces mémoires ſoient écrits avec vérité & que les anecdotes ſoient exactes, & nous certifions à ce ſujet que nos ſources ſont pures. Tantôt c'eſt une lettre qui avertit un fils, une épouſe, une maitreſſe, un ſupérieur, d'un évènement ſecret. Tantôt c'eſt le témoignage de la perſonne vivante, qui l'a déclaré à l'auteur de ces mémoires. On a dû voir que nous avons publié la plupart de ces lettres ſecrettes, quand l'enſemble nous a paru devoir l'exiger. D'autre fois nous avons annoncé que la perſonne vivoit encore, ſoit en témoignage de la

vérité, ſoit pour la défier & pour l'engager à nous contredire. Nous avons été d'ailleurs long-temps poſſeſſeurs des mémoires manuſcrits de St-Simon, de Tencin, d'Aiguillon, Maurepas, Maſſillon, Torcy, des frères Pâris, & du préſident Hainault, que différens libraires ont depuis imprimés. Nous avons étudié avec ſoin les faits qu'ils rapportent; & Duclos, dont les manuſcrits ont été découverts depuis la publication des quatre premiers volumes de cet ouvrage, n'a pas jugé différemment ni des perſonnages ni des évènemens.

La plupart des anecdotes de l'intérieur des petits appartemens nous ont été dictées par des courtiſans, qu'on ne peut nommer pendant leur vie; mais on cite le cardinal de Luynes, ſi inſtruit de l'intérieur de la cour de la reine & du feu dauphin. On a comparé les narrations des partis qui diviſoient la cour, on leur a ſoumis les anecdotes puiſées dans les volumineux mémoires du feu duc de Luynes, qui, par an, écrivoit un volume *in-folio* d'anecdotes. Elles méritent toute la confiance de l'hiſtorien, quand l'auteur dit *j'ai vu*, parce qu'il étoit vrai, honnête homme & ſenſé; mais ſa crédulité exige un examen & des comparaiſons, quand il parle d'après le témoignage d'autrui. On avoit cependant à la cour du feu roi,

une telle confiance à la vérité & au détail de ses anecdotes, qu'on avoit recours à son témoignage toutes les fois qu'on étoit dans le doute sur le cérémonial, sur l'étiquette & sur les droits attachés aux charges de la cour.

Pour l'histoire des querelles du clergé & du parlement, & pour celles du parlement & du ministère, on a consulté, long-temps avant la révolution, d'anciens prélats immiscés dans ces affaires. On a interrogé encore de vieux jansénistes & de vieux moliniſtes. L'abbé du Pinet, si long-temps confident de Beaumont, archevêque de Paris, nous en a beaucoup fait connoître. On a fouillé dans les regiſtres ſecrets du parlement aſſemblé, & dans ceux des chambres des enquêtes. Un homme de bien & fort inſtruit, le préſident Roland, qui vit en 1792, a écrit avec une extrême ſagacité les cauſes des rivalités de la magiſtrature & du miniſtère, dans des mémoires manuſcrits qu'on a trouvés dans le cabinet du feu préſident de Meynières. On a travaillé fort long-temps dans ce cabinet, où ſe trouvoient plus de cent cartons ſur toutes les affaires parlementaires, lorſque Meynières étoit l'ame & le conſeil de la magiſtrature contre le gouvernement. On a conſulté des membres du parlement de Maupeou, & comparé leur récit à ceux des membres du parle-

ment rétabli par Louis XVI. Enfin, on a des copies des inſtructions ſecrettes du feu roi, données au maréchal de Richelieu à différentes époques, pour la réconciliation de la cour avec les parlemens.

Le lecteur jugera de la vérité des faits & des portraits des hommes d'Etat. Quelques-uns dont on parle avec blâme & d'autres avec louange, vivent encore, ce qui eſt fort délicat, parce que ces adminiſtrateurs de l'ancienne monarchie ayant gouverné des affaires majeures, étant devenus par-là perſonnages hiſtoriques, ils plaiſent à une faction dont les reſtes exiſtent encore, & dont ils ont été les chefs ou les inſtrumens, tandis qu'ils déplaiſent à d'autres dont ils ont combattu les intérêts ou les vues. Aux yeux des prêtres moliniſtes, Beaumont eſt un Athanaſe : aux yeux des janſéniſtes, c'eſt un méchant homme ; aux yeux des Choiſeul, c'eſt un intrigant dangereux ; aux yeux des philoſophes, c'eſt un ſot hypocrite & fanatique. Un hiſtorien véridique dira qu'il fut tout cela.

Plein de courage dans cette ſituation, ami de la vérité, fort de l'autorité qu'elle donne, ferme dans les voies du patriotiſme & de la probité, l'auteur de ces Mémoires dévoue à l'ignominie, ceux que tous les peuples & toutes les

générations doivent blâmer; tels les Maupeou, les Calonne, les Beaumont, les Tellier, les Tencin & leurs pareils. Il tient au parti de la liberté, de la justice & de la vérité, & pour les défendre il est sans patrie, sans religion isolée, sans amis, sans faction. Il se place hors de la France en idée; il passe en esprit dans le vingtième siècle, & il écrit en consultant son cœur. Il a toujours été sensible aux généreux sentimens.

C'est dans les mêmes sentimens de justice qu'il écrit les portraits des hommes d'Etat qui ont bien mérité de la patrie & de la liberté, lors même qu'ils vivent encore. Une dame de Flavacourt, qui préfère l'estime de ses contemporains à la puissance & à la vie scandaleuse de ses sœurs; un Malesherbes, des maréchaux de Beauvau, de Mailly, de Castries, un duc de Penthièvre, un Turgot & un Necker, quelles que soient les opinions ultérieures de celui-ci, sont peints & loués comme s'ils n'étoient plus depuis cent ans: & on est très-persuadé que ceux qui ont écrit avec probité notre histoire contemporaine, dans des mémoires encore manuscrits, ont vu comme nous & comme ceux qui écriront l'histoire dans les âges futurs.

Il seroit bien injuste, par exemple, lors même que les corporations du clergé, du parlement & des jésuites n'existent plus en France, d'attribuer à l'un des

trois l'assassinat de Damiens. La postérité ne trouvera guères plus d'indices certains sur les causes de ce crime, qu'elle n'en a trouvés dans celui de Ravaillac. Damiens & Ravaillac avoient le même caractère ; ils furent préparés au crime par les mêmes circonstances, & trouvèrent dans leurs juges le même intérêt, en constatant le crime, d'en cacher les causes & les mobiles secrets ; & l'histoire ne peut pas plus attribuer au dauphin, au clergé, aux jésuites, au parlement, le crime de Damiens, que celui de Ravaillac à la veuve de Henri IV, aux jésuites, aux Espagnols. L'histoire exige alors qu'on rapproche les circonstances qui ont précédé & suivi le crime ; qu'on pénètre les intérêts des partis qui en tirèrent du profit, ou qui étoient intéressés au succès de l'assassinat. C'est ce que nous allons faire avec la plus grande impartialité.

La terreur que le crime de Damiens répandit subitement dans Paris dominoit encore, lorsque les ennemis des jésuites, & pour mieux dire, la plus grande & la plus louable portion de la capitale s'écria : *c'est un coup du clergé & des jésuites ; le roi en vouloit aux biens du clergé ; le roi vacille entre le parlement & les jésuites ; il n'a pas un caractère aussi décidé en leur faveur que le dauphin, prince jésuite, dévot & fanatique ; le règne actuel pèse sur*

ce parti-là ; c'est là la seule cause du crime de Damiens.

Les jésuites, perpétuellement accusés de régicide en France, convaincus d'ailleurs d'avoir enseigné dans leurs ouvrages la doctrine du tyrannicide, s'écrioient de leur côté : *on ne dira plus cette fois-ci qu'il y ait du jésuite dans le crime de Damiens ; nous aimons le roi ; il est le roi très-chrétien ; le parlement seul, qui s'est toujours opposé à la volonté royale, se trouvant exilé & dissous, a pu seul ordonner cet attentat.* Dès ce moment là, deux partis & deux opinions se manifestèrent en France. Ils s'accusoient respectivement de l'assassinat de Louis XV.

La cour, qui avoit perpétuellement tergiversé dans sa conduite envers le clergé & la magistrature, qui avoit ordonné à tous le silence, & châtié tantôt l'un & tantôt l'autre parti, selon l'occurrence, ne changea pas de système relativement à l'assassinat. Elle prit le parti de reconnoître Damiens pour un fanatique ou pour un homme égaré, dont il falloit punir le crime & cacher les causes : & tandis que la grand'chambre demandoit de *juger le criminel ;* tandis que les magistrats exilés brûloient d'en approfondir les sources ; que Machault travailloit pour débrouiller la vérité à ce sujet, & que les jésuites trafiquoient obscurément

pour faire naître des incidens qui détourneroient l'orage dont ils ſe croyoient menacés, la cour confioit à Maupeou, premier préſident; & à la grand'chambre, compoſée de magiſtrats paiſibles, & la plupart courtiſans, le jugement délicat de cette affaire. Maupeou père avoit ordre de tergiverſer habilement ſur les cauſes ſecrettes, d'éluder ce qui pourroit y conduire, de réprimer toute curioſité indiſcrète, de conſtater le crime & de punir le ſcélérat. C'eſt alors qu'on vit s'élever en France ce tiers-parti, celui des courtiſans, qui réſolut de regarder Damiens comme un homme égaré par ſon crime, plutôt que comme un inſtrument. La baſtille en même-temps fut remplie de citoyens qui parloient avec trop de liberté ſur la nature de cet évènement.

L'hiſtoire impartiale aujourd'hui ne peut adopter ces vues de la cour; elle va prouver que Damiens, au lieu d'agir ſpontanément, s'étoit de longue main préparé à ſon crime. Elle prouveroit même qu'il fut l'ouvrage du clergé & des jéſuites, ſi l'intérêt & l'utilité qui réſultoient de cet aſſaſſinat, ſi des indices & de fortes préſomptions, ſi des bienfaits & une longue cohabitation de Damiens chez les jéſuites, ſi leurs ſollicitudes & leurs intrigues à l'époque du crime, ſi le profit qu'ils en tiroient évidemment, ne pouvoient

être des preuves suffisantes pour les déclarer les auteurs de ce féroce attentat. L'histoire se borne donc à suivre la conduite des jésuites, du clergé, de la cour, du parlement relativement à ce délit, laissant au lecteur la liberté de juger lui-même Damiens, d'après les faits que nous allons rapprocher.

Ce ne fut pas sans raison que les jésuites furent accusés d'être les auteurs secrets de l'assassinat de Louis XV. Leur ambition de régner en France comme du temps du feu roi, l'influence de leurs principes sous Fleury, leur règne plus puissant pendant le ministère de Boyer, la décadence de leur autorité sous le ministère du cardinal de la Rochefoucault, ministre de la feuille des bénéfices, qui tempéroit leur esprit querelleur, théologien & fanatique, & qui mourut depuis par l'effet, disoit-on, d'un poison jésuitique; l'espoir de régner bientôt sous le nom du dauphin qui étoit si dévoué à la compagnie, la crainte si le roi vivoit, de le voir abandonné à madame de Pompadour détestée de tous les jésuites, tous ces rapprochemens des observateurs des évènemens persuadoient que les jésuites étoient les auteurs de l'assassinat.

On découvroit d'ailleurs chaque jour de nouvelles circonstances dans le cours de la procé-

dure, qui confirmoient la convenance de cet assassinat à la charge des jésuites, & qui faisoient croire qu'ils l'avoient préparé habilement. Un père Latour, jésuite, étoit le directeur du père de Damiens; un autre jésuite, nommé Delaunay son protecteur, lui avoit procuré une place. Le régicide avoit été reçu en pension au collège des jésuites à Béthune, & il avoit été élevé par eux. Il entra en qualité de valet dans leur collège de Louis-le-Grand à Paris en 1735, y resta quinze mois, y entendit les débats politiques & théologiques des jésuites, qui avoient alors suscité les premières querelles fanatiques sous le ministère de Fleury. Les jésuites qui le chassèrent pour indocilité le reprirent encore pendant quinze mois en 1739, & il ne les quitta que lorsqu'il se maria en 1740.

Interpellé pendant le cours des procédures de déclarer pourquoi il avoit si long-temps servi les jésuites dont le commandement étoit des plus durs; interpellé encore de déclarer ce qu'il entendoit par leur doctrine, & si ce n'étoit pas pour l'apprendre & pour s'y conformer qu'il étoit entré chez eux? *Je n'ai rien à répondre*, répliqua-t-il à ses juges.

On ajouta à ces indices, qu'on trouva sur le régicide au moment de l'assassinat un livre de

prières & l'instrument de son crime. . . . *Mon ame est en sûreté*, dit-il à ses juges, qui lui parloient de la noirceur de son action. Interpellé de déclarer ce qu'il entendoit par ce propos ? *Je n'ai rien à répondre*, ajouta-t-il, *je le dirai à mon confesseur*; & il demanda un oratorien. On sait que l'oratoire étoit alors un corps ennemi de la société des jésuites; aussi un tel confesseur ne lui fut-il point accordé. Le bruit couroit chez les oratoriens & chez tous les ennemis des jésuites que ceux-ci avoient donné la communion à Damiens avant son départ d'Arras.

Au bruit de l'assassinat de Louis XV, rien n'égala la sollicitude de ces jésuites pour qu'on rejettât les causes du délit sur les officiers du parlement. Ils eurent l'adresse d'introduire jusques dans la prison de l'assassin, Belot, une de leurs créatures, qui s'étant insinué dans son esprit & ayant capté sa bienveillance, lui donna une règle de conduite pour la suite de son procès.

Depuis ce moment-là, Damiens ne fut plus le même homme. *Qu'on prenne garde à M. le dauphin, & qu'il ne sorte pas*, s'écria-t-il quand il fut pris, *sa vie n'est pas en sûreté, le même sort lui est réservé. . . . Oui, j'ai des complices*, dit-il; *ils sont bien loin, ils ne sont pas ici; je voudrois parler à M. le dauphin; je révélerai bien*

des choſes. J'ai aſſaſſiné le roi à cauſe de la religion, & parce que le peuple périt. Il dit encore à un ouvrier qui lui demandoit le nom de ſes complices : *ſi je les nommois, que de monde dans l'embarras !*

Mais après l'inſtruction de Belot, exempt des gardes de la prévôté, Damiens ne montra plus qu'un caractère faux. Avant la procédure, il y avoit dans ſes expreſſions un fanatiſme, des traits d'un caractère décidé. Il prit pendant ſon procès le caractère d'un homme ruſé, ſouvent railleur, & toujours capable de ne dire que ce qu'il vouloit. La grande queſtion ſur les ſources du crime rouloit ſur le clergé jéſuitique ou ſur le parlement. Damiens ne ceſſa d'en attribuer la cauſe à tous les deux. Belot lui fit écrire à Louis XV la fameuſe lettre où Damiens déclare que ſa vie & celle de ſon fils ſont également en danger, ſi le roi ne prend le parti de ſon peuple. Qu'on approfondiſſe cette phraſe ; elle tend à éloigner du dauphin toute idée de complicité, puiſqu'elle le menace également ; & cependant qu'avoit alors à craindre du peuple le fils du roi dont le peuple deſiroit déjà le règne ? Damiens déclaroit enſuite que ſon crime étoit un effet des démiſſions des officiers du parlement. Il ajoutoit d'un autre côté, que ſi les prêtres continuoient

nuoient à refuſer les ſacremens, ſes jours n'étoient pas en ſûreté. *L'archevêque*, diſoit-il, *eſt la cauſe de tout le trouble par les ſacremens qu'il a fait refuſer.* Damiens impliquoit auſſi des officiers du parlement dans ſon affaire, ſavoir; Lambert, Clément, de la Guillaumie, trois autres conſeillers, les préſidens de Rieux & de Maſſi.

Les ennemis des jéſuites, quand cette lettre parut, s'élevèrent contre Belot, & reconnurent l'abſurdité de ſuppoſer que des magiſtrats ſpontanément démis euſſent trouvé un aſſaſſin tout prêt. Ils aſſuroient au contraire, ce qui étoit très-vrai, qu'un jéſuite étoit ſon confeſſeur, qu'il communioit ſouvent dans leur maiſon, & qu'ils avoient pu préparer le coup de longue main, & choiſir un moment de fermentation pour cacher un crime néceſſaire au retour abſolu de leur puiſſance. De-là la profonde réſolution, non d'attribuer abſolument le délit au parlement, puiſque les jéſuites s'y trouvoient impliqués par des indices, mais celle de l'attribuer tout à la fois & aux jéſuites & au parlement, pour cacher la vraie cauſe, en offrant à la curioſité publique deux intérêts & deux ſources du crime. Ce Belot vit Damiens à pluſieurs repriſes, & fit ajouter à ſa ſeconde viſite le nom des conſeillers au parlement, pour balancer davantage les opinions ſu

les deux cauſes oſtenſibles à aſſigner à cet attentat. Il y a cependant des preuves évidentes que les officiers démis n'étoient pas les complices de Damiens, puiſqu'avant les démiſſions Damiens avoit dit en 1756 dans les Pays-Bas : *je reviendrai en France, j'y mourrai ; le plus grand de la terre y mourra auſſi, & vous entendrez parler de moi.*

Les jéſuites ſecrétement déſolés de ſe voir accuſés de ce nouvel aſſaſſinat, comme ils l'avoient été autrefois, faiſoient de leur côté tous les efforts poſſibles pour tourner ces accuſations contre les parlemens. Tous les jéſuites du royaume & leurs partiſans intimes parurent s'entendre pour attribuer à ces corps le crime de Damiens. La cour & Damiens paroiſſoient au contraire tacitement s'accorder à perſuader le public qu'il n'y avoit aucune complicité dans l'aſſaſſinat ; la cour, parce que la manifeſtation de la cauſe, quelle qu'elle pût être, compromettant un intérêt majeur, pouvoit l'avilir elle-même, ſi le public en inféroit que le clergé & les jéſuites euſſent intérêt d'avancer le règne du dauphin leur prince chéri ; & Damiens, parce que Belot l'avoit perſuadé qu'il devoit laiſſer les eſprits dans l'incertitude ſur cette affaire. Malgré ſes ruſes toutefois & malgré ſa réſolution de tergiverſer ſans ceſſe,

Damiens qui ſe communiquoit davantage aux gens de ſon état, & qui étoit fort réſervé avec ſes juges, dit un jour à un des ſergens qui le gardoient : *il ne tiendroit qu'à moi de faire votre fortune .... Ma fortune!* lui répondit le ſergent ; *& comment vous y prendriez-vous dans l'état où vous êtes pour m'en faire une ?*

Je n'aurois qu'à vous dire mon ſecret, répondit Damiens. Le ſergent en rendit compte au duc de Biron, qui en parla enſuite dans la quatrième ſéance des pairs, après avoir donné l'ordre aux ſergens de tenir un journal de ſes paroles. Dans une autre occaſion, il demandoit à un des chirurgiens ſi c'étoit lui qui lui feroit appliquer la queſtion. Le chirurgien lui répondit qu'il y aſſiſteroit ſeulement. *Eh bien*, répondit Damiens, *vous verrez que les douleurs ne me feront pas parler.*

Le 26 février Damiens demandant le quantième du mois, on lui répondit *le 26 ;... le 26 !* reprit-il, *on m'a donc manqué de parole.* Il dit encore : *ſi j'avois pu gagner mes chevaux, on n'auroit pas ſu qui avoit fait le coup.*

Dans la cinquième ſéance des pairs du mercredi 9 mars 1757, on réſolût d'examiner les perſonnes décrétées de priſe-de-corps pour cette affaire. Les princes du ſang, les pairs, la grand'chambre

du parlement furent chargés du jugement. Le prince de Conti, qui montra dans cette affaire un caractère décidé & ſuivi, dit qu'il croyoit abſolument néceſſaire de découvrir le principe de l'aſſaſſinat Il dit qu'il brûloit de percer ce myſtère d'iniquité depuis tout ce qu'il voyoit dans ce procès ; il rappela les paroles de la priſon qu'avoit dites Damiens, *qu'il pourroit faire une fortune en révélant ſon ſecret ;* il remarqua que le fanatiſme, de quelque eſpèce qu'il fût, pouvoit aller juſqu'à inſpirer la diſſimulation pour ſauver des complices ; il dit qu'un homme né ferme, préparé aux tourmens, inſtruit ſur la conduite qu'il doit tenir, étoit difficile à connoître, ſur-tout quand il affecte de mentir, & qu'il réfléchit ; mais qu'il n'en eſt pas de même quand il parle ſans délibérer. Conti en concluoit la néceſſité de raſſembler tous les indices dont le duc de Biron avoit fait tenir un regiſtre, d'avoir communication du journal, de faire entendre l'information à ſes gardes, afin d'en avoir des preuves judiciaires ; il dit qu'il falloit étudier le caractère de Damiens avant ſon crime ; examiner ſes inconſéquences, ſes artifices dans la circonſtance actuelle, & interroger les domeſtiques des maiſons où il avoit vécu, et avec leſquels il avoit été lié.

Ces recherches pourront ne produire, diſoit ce

prince, *d'autre fruit que la découverte d'une complicité ou d'une non-complicité ; mais elles donneront du calme au roi, aux esprits agités, & à toute la nation sur une affaire de cette nature. La permanence d'un complot est affreuse. Je suis très-affligé de voir la chambre si peu avancée dans la connoissance des complicités, & si peu portée à prendre les moyens de les découvrir.*

Quelque beau que fût ce discours, Biron qui avoit reçu des instructions de la cour, & les autres seigneurs ne l'approuvèrent pas. Biron dit que ses sergens qui avoient gardé Damiens, n'étoient comptables qu'au roi seul, ou à lui comme leur colonel.... Le prince de Conti répartit qu'il ne s'agissoit pas ici de faits militaires, ni de son autorité de colonel ; que si comme soldats ils lui étoient subordonnés, ils l'étoient comme citoyens à la justice qui exerçoit en cette partie les droits du roi, et qu'ils devoient lui rendre compte des traits lumineux échappés au coupable qu'ils gardoient : il dit que dans le journal d'observations des gardes, il pourroit y avoir des traits dont on seroit frappé, quoique M. de Biron ne le fût pas. Biron lui répliqua que dans le journal il y avoit des blasphêmes, des impiétés, des traits dissolus, peu conciliables avec le respect dû à une auſſi auguste compagnie que le parlement, et qu'il com-

muniqueroit au procureur-général les mots importans portés dans le mémoire. Mais le prince de Conti, toujours bien ſervi par ſa préſence d'eſprit, répliqua qu'il ſeroit content qu'on ne lût que les articles convenables à la décence, obſervant que les choſes même indécentes qui avoient du rapport avec le procès, les juges étoient faits pour les entendre. Il n'y eut que ſept voix pour la lecture du journal, ce qui démontra que le parlement alors compoſé des princes, des pairs et de la grand'chambre intéreſſés à ſuivre les vues de la cour qui exigeoit le myſtère ſur les cauſes, ne vouloit pas trouver ce qu'il étoit poſſible de découvrir, mais s'en tenir à la preuve du crime excluſivement, & enſuite à ſa punition. On alla donc aux voix ſi on écouteroit les perſonnages qui avoient eu des liaiſons avec Damiens. Il n'y eut pas une ſeule voix pour les entendre; & le prince de Conti opinant à ſon tour, dit en ſouriant, qu'il alloit opiner contre lui-même, pour qu'on pût dire qu'il avoit paſſé d'une voix unanime, de rejetter la propoſition qu'il avoit faite d'interroger ceux qui pouvoient découvrir des complices; & cependant il perſiſtoit à croire ſa propoſition très-régulière, & dit qu'il étoit très-fâcheux qu'elle ne paſſât pas.

Tout Paris fut révolté quand on apprit que le parlement vouloit ſe borner à la preuve du crime & à ſa punition, ſans en approfondir les cauſes ; mais autant ſa réſerve avoit été évidente pendant les procédures de Ravaillac, autant elle l'étoit dans celles de Damiens. Les mêmes intérêts paroiſſoient avoir guidé le parlement en 1610 & en 1757.... Pour tempérer les rumeurs de la capitale, Paſquier, rapporteur du procès, dévoué à la cour pour cette affaire, demanda de donner à Damiens un confeſſeur, malgré l'uſage qui ne les accorde qu'après le jugement prononcé. *Il faut lui en donner un*, diſoit Paſquier, *pour émouvoir ſon cœur & le diſpoſer à faire les aveux de complicité qu'il faut tirer de lui.* La compagnie conſentit à cette diſpoſition, & le prince de Conti, en l'adoptant, dit qu'il applaudiſſoit d'autant plus volontiers à ce moyen, que tout autre pour découvrir le principe de l'attentat étant exclu, il étoit eſſentiel de s'attacher au moins à celui-là. Un curé de Saint-Paul en fut chargé, c'eſt-à-dire, un homme vendu aux jéſuites, & connu par ſon fanatiſme contre le parlement. D'un autre côté on fit venir d'Avignon une machine terrible qu'on porta chez Morand, pour faire ſubir à Damiens une queſtion ſi affreuſe, qu'on ne connoiſſoit qu'un ſeul exemple de coupable qui n'eût tout

avoué pendant le tourment. C'eſt dans cette circonſtance que le préſident de Meynières, qui a conſervé des notes précieuſes ſur Damiens, dit dans une de ces notes, *que plus on méditoit ſur la procédure, & plus on étoit convaincu qu'on n'y voyoit rien; & cependant on demeure perſuadé*, ajoutoit-il, *qu'il y avoit un myſtère à percer, & des choſes qu'il n'étoit pas impoſſible de mettre au clair.*

On lut en effet au parlement la confrontation de Damiens & de Belot. Damiens ſoutint fermement à Belot n'avoir jamais nommé les ſept magiſtrats comme complices, mais comme magiſtrats qu'il avoit connus; & reprocha à Belot de *l'avoir trompé en le tourmentant pour lui nommer les conſeillers qu'il connoiſſoit.* Il y en avoit là aſſez pour décréter Belot de priſe-de-corps; mais c'eſt ce que le parlement voulut éluder, donnant des confeſſeurs jéſuites à Damiens, & abſolvant les calomniateurs de la magiſtrature. Le prince de Conty ayant encore propoſé de délibérer ſur un délit de cette importance, attendu le danger de laiſſer fuir Belot, le premier préſident répondit qu'il n'étoit pas temps, & qu'il falloit attendre que le rapport fût conſommé; & promit qu'après le rapport on pourroit en délibérer. Mais le rapport fini, le magiſtrat avoit deux arrêts prêts pour prouver au

prince de Conty, qui vouloit encore qu'on examinât l'affaire de Belot, qu'on ne pouvoit délibérer avant la lecture des concluſions & l'interrogatoire ſur la ſellette. Cette envie d'épargner Belot faiſoit tenir les plus mauvais propos; on diſoit hautement à Paris, que c'étoit parce qu'il avoit nommé les ſept par ordre ſupérieur. On aſſuroit même que Paſquier en avoit parlé dans ce goût-là.

La lecture du rapport du procès de Damiens dura 26 heures, mais ſans laiſſer appercevoir aux juges rien de nouveau ſur les cauſes ni les complices. On apperçut les mêmes vuides ſur le ſéjour du ſcélérat en Flandres. On y reconnut le même myſtère, les mêmes menſonges ſur les actions de Damiens à Paris le 3 janvier, pendant les cinq heures qu'il y avoit demeuré après avoir quitté ſa femme; ſur ſes actions à Verſailles le 4, depuis trois heures juſqu'à onze heures du ſoir qu'il rentra pour ſouper; & ſur ſes actions du 5, depuis qu'il étoit ſorti juſqu'à 3 heures & demie, *qu'un* PETIT HOMME *vint lui parler ſous la voûte.* C'étoit toujours la même énigme ſur le principe & l'origine de l'attentat & ſur les motifs de Damiens, qui diſoit tantôt qu'il avoit aſſaſſiné le roi par principe de religion, tantôt parce qu'il en avoit perdu les ſentimens; & qui ajoutoit tantôt que c'étoit par zèle pour la cauſe des prêtres perſé-

cutés par l'archevêque, tantôt pour la cauſe des magiſtrats exilés & démis, & tantôt enfin, pour le bien du peuple. Ainſi Damiens avoit une fois des ſecrets, une autre fois il n'en avoit pas. On vit dès ce moment la connivence tacite de la cour, du parlement & de Damiens, pour garder ſur les cauſes le plus grand & le plus myſtérieux ſilence. Le prince de Conty, qui ſeul montra du caractère pendant le jugement, obſerva que les juges n'avoient pas voulu faire entendre les ſergens ſur les mots échappés à Damiens, & qu'ils affectèrent de ne rien conclure des paroles du régicide, qui avoit dit : *il ne tiendroit qu'à moi de faire votre fortune en vous diſant mon ſecret.*

Le prince de Conty voyant que ſes avis n'étoient pas ſuivis ſur la recherche des cauſes du délit, quoiqu'on en reconnût la ſolidité, vouloit tirer adroitement l'aveu de Paſquier ſur l'accident de deux chevaux qui ſe trouvèrent à Verſailles à portée de Damiens pendant le coup. Paſquier qui vit le piège, crut l'éluder en diſant que les commiſſaires ne devoient pas rendre compte des ſources où ils puiſoient; & le premier préſident ajouta qu'il ſuffiſoit de dire qu'on tenoit ce fait du procureur-général.

Le prince de Conty répliqua à Paſquier, que les juges avoient autant de droit d'être inſtruits de

tout que ceux qu'ils avoient députés pour commissaires, & qu'il étoit peu conforme à la raison que des commis prétendissent avoir plus de droits que les commettans.

Le premier président, qui crut sa dignité compromise par ce titre de délégué ou commis, & qui avoit tout fait pour éluder la connoissance des causes de l'assassinat, dit qu'il n'étoit point le délégué de la compagnie, & qu'il ne pouvoit être délégué que par le roi. *Cette prétention est nouvelle pour moi*, repartit le prince de Conty; *vous me feriez plaisir de me montrer vos patentes.* — *Continuez de lire*, ajouta le premier président, s'adressant à Pasquier; *ce que dit M. le prince de Conty ne peut se soutenir, & ce qu'on peut faire de mieux est de l'oublier.....* — *Non, monsieur*, reprit ce prince, *je ne consens point qu'on oublie les vraies maximes; je pourrois relever votre propos, il me paroît peu ménagé, & j'ai lieu de m'en plaindre; mais c'est à votre principe qu'il est important de répondre.* Ensuite il dit plus haut: *qu'un premier président n'étoit que le chef de sa compagnie, & n'avoit d'autorité que celle qu'il recevoit d'elle, & dont il lui étoit comptable. Ainsi, après avoir rétabli le principe & oublié le reste, je consens que M. Pasquier reprenne sa lecture.*

Pasquier n'approfondit pas davantage les causes de l'assassinat.

Dans la séance des princes & des pairs du 26

mars 1757, les quatre conſeillers-clercs ſortirent; mais le comte de Clermont reſta, quoiqu'abbé de Saint-Germain-des-Prés. Damiens parut, environné de quatre hommes, & fut attaché avec des ſangles & des courroies à des anneaux enfoncés dans le parquet. Il fut réſolu, pour ſatisfaire le public, de lui faire des demandes publiques des cauſes de l'aſſaſſinat; mais Damiens étoit déjà trop bien inſtruit pour ſe laiſſer ſéduire. La vue des princes du ſang & des pairs ne le déconcerta point; il les fixa tous avec tranquillité, & leur dit d'un air aiſé; *voilà M. d'Uzez, que j'ai eu l'honneur de ſervir à table; voilà M. Turgot, je l'ai ſervi auſſi, de même que M. de Boufflers.* Il dit au maréchal de Noailles; *vous ne devez pas avoir chaud avec vos bas blancs, vous devriez vous approcher de la cheminée.* Il conſerva ſon ton de familiarité juſques dans ſes réponſes aux interrogatoires, & prit quelquefois le ton goguenard. M. de Biron lui diſant, *vous auriez dû nous avouer quels furent vos complices....Peut-être vous*, lui répliqua Damiens. Le premier préſident l'interrogeant ſur ſes voyages en Flandres, il dit ſans façon : *monſeigneur, je vous ai dit cela vingt fois, ce n'eſt pas là le fait du procès.*

Paſquier le pouſſant ſur l'obligation de faire connoître ſes complices, Damiens répondit

à M. Paſquier : *il faut convenir que M. Paſquier parle bien, il parle comme un ange ; le roi devroit en faire ſon chancelier.*

On le preſſoit encore de dire dans quel lieu il avoit été un certain moment ; *c'eſt*, repartit Damiens d'un air cavalier, *dans un endroit qui ne ſe doit nommer en ſi bonne compagnie ; & j'y ai été conduit par une fille engageante qui m'avoit plu, étant coëffée à la courtoiſie.* Il dit enſuite au ſujet d'un vol qu'il avoit fait jadis : *je ne ſuis pas bon voleur*, car j'ai laiſſé ſix à ſept cents livres en or dans le portefeuille.

L'interrogatoire dura ſix heures & un quart, pendant leſquelles le premier préſident parla preſque toujours, laiſſant à peine à Damiens le temps de répondre. Toutes les demandes ſe ſuivoient de près : il lui coupoit la parole, & de ſix heures le magiſtrat en avoit rempli cinq : on diſoit qu'il eût été plus utile que Damiens les eût remplies ; mais c'eſt ce que Maupeou ne vouloit pas. Il réſulta néanmoins de cet interrogatoire, que Damiens mentit ſans ceſſe ſur ces cinq heures qu'il avoit paſſées le 3 janvier avant de prendre le carroſſe de Verſailles ; ce qui prouva avec évidence que ces cinq heures étoient bien importantes. On ne voulut, ou bien on ne put découvrir davantage ce qu'il

avoit fait le 4 janvier à Verſailles, ni le jour ſuivant avant l'aſſaſſinat.

Quant *au petit homme* qu'on diſoit lui avoir dit *eh bien!* & auquel il avoit, diſoit-on, répondu *j'attends*, Damiens dit que c'étoit l'homme à la machine..... Sur les deux chevaux, il dit que s'il en avoit eu de préparés, on les auroit trouvés.

Quant à ſes complices, il avoit dit à Verſailles: *j'en ai, je ne les déclarerai pas à préſent: ſi je le faiſois, tout ſeroit fini. Ils ſont bien loin; je les nommerai à mon juge: qu'on me faſſe parler à M. le dauphin, je lui révélerai bien des choſes: ſi je déclarois mes complices, que de monde dans l'embarras: ſi le roi veut me donner la vie, je m'expliquerai plus clairement.*

Mais dans l'interrogatoire, tantôt il dit qu'il ne ſe ſouvenoit pas d'avoir dit tout cela; tantôt il dit que s'il avoit parlé de cette ſorte, c'eſt qu'il avoit perdu la tête; il nia conſtamment avoir des complices; & il dit que cela étoit vrai comme il l'étoit qu'il avoit un crucifix devant les yeux.

Il ſeroit bien malheureux qu'il y eût des complices, dit-il, dans un précédent interrogatoire; *ſi j'en avois, je les déclarerois.* On ajouta à Damiens, que ce n'étoit point répondre à ſon interrogatoire que de dire qu'il avoit conçu ſon crime tout ſeul.

J'ai répondu, disoit Damiens.

Vous avez donc cru que votre action étoit méritoire? *Il le faut bien*, disoit-il, *puisque je l'ai exécutée..... Mais votre embarras, votre obstination prouvent que vous êtes engagé par un serment bien terrible de ne rien révéler..... JE N'AI RIEN A RÉPONDRE.*

Une autre fois Damiens avoua : *si mon chapeau avait su ma pensée, je l'aurois jetté dans le feu. Je suis parti de Flandres & de Paris, j'ai demeuré deux jours à Versailles, ayant seul mon secret; je savois que j'allois à la mort; car on ne peut guères se sauver après un coup comme celui-là. C'est donc sans objet que j'avois cet or sur moi, & que j'ai caché mes démarches.*

Il ajoutoit tantôt qu'il étoit sans religion, tantôt qu'il avoit commis son crime pour venger la religion; d'autres fois que c'étoit à cause des refus des sacremens, ou bien à cause de la démission de MM. du parlement. Il disoit qu'il avoit servi des conseillers, & que ce qu'il avoit entendu lui avoit échauffé la tête.

Une autre fois il dit : *c'est un sort qu'on m'a jetté : j'ai voulu sortir de France pour m'ôter cette idée, & mon sort m'a fait revenir; j'ai demandé à l'aubergiste d'être saigné le 5 janvier; & si je l'avois été, ce malheur ne me seroit pas arrivé.*

Quand on le serroit de près sur ces articles,

répondoit : *je n'ai rien à dire*; ou bien : *j'ai répondu.*

Il dit une fois : *j'ai du regret de ne m'être point mis ſous la conduite de ces prêtres janſéniſtes de Saint-Omer : je n'aurois pas commis mon crime.* Damiens s'étoit pourtant confeſſé à des jéſuites.

Damiens nia avoir dicté les ſept noms des conſeillers qu'il connoiſſoit le plus.

On lui objecta que s'il n'avoit nommé ces conſeillers que comme perſonnes de ſa connoiſſance, il n'auroit pas dicté ces mots : *que le roi remette ſon parlement, & qu'il le ſoutienne avec promeſſe de ne rien faire aux ci-deſſus & compagnie.* Damiens répondit qu'il n'avoit pas lu cette addition *& compagnie*, avant de la ſigner.

On demanda à Damiens ce qu'il entendoit par ces paroles de ſa lettre : *l'affaire ne vient que de leur part;* il répondit : *ſi j'avois écrit ma lettre moi-même, cela n'y ſeroit pas. J'ai voulu dire que le parlement avoit raiſon dans ce qu'il faiſoit contre l'archevêque : QUE BELOT L'AVOIT RENDU PAR ÉCRIT COMME IL L'AVOIT VOULU, ET QU'IL AVOIT PRIS CETTE PHRASE SOUS SON BONNET.*

Quand Damiens réſuma cette réponſe pour la dicter, car il les dictoit toutes lui-même, il oublia le dernier membre de ſa propoſition.

Le

Le prince de Conty remarqua qu'il oublioit quelque choſe ; le premier préſident répondit : cela eſt vrai ; *Damiens ſait bien qu'il oublie quelque choſe, mais il ne le dira pas ;* ce qui démontre bien la réſolution du premier préſident de ne rien dévoiler ſur les cauſes. — Le duc d'Orléans dit qu'il s'en ſouvenoit bien, mais qu'il ne le diroit pas davantage. Ce membre de la phraſe ne fut pas écrit.

Le ſoir, quand il s'agit de Belot, on remit cette omiſſion ſur le tapis. Belot fut encore épargné, on paſſa ſous ſilence la partie de la phraſe qui le regardoit dans le procès-verbal.

Le duc de la Force eut le courage de propoſer, avant le jugement de Damiens, de décréter Belot. Le premier préſident avoit aſſuré qu'il le ſeroit ; & le prince de Conty rappella au premier préſident ſa parole donnée ; le premier préſident éluda ; Paſquier parla même pour ſa décharge. Il dit que Belot avoit pu faire une propoſition qui avoit deux parties : 1°. de nommer ſes complices & les conſeillers de ſa connoiſſance ; que Damiens avoit prétendu ne répondre qu'à la ſeconde ; & Belot, par erreur de fait, avoit pu entendre qu'il répondoit à la première, ou à toutes les deux. Quarante-ſept voix furent encore favorables à Belot, & conclurent qu'il ne falloit

rien conclure contre Belot: il eſt vrai que le parlement étoit épuiſé alors de fatigue, la ſéance ayant tenu douze heures.

La conduite du premier préſident & de Paſquier, relativement à Belot, fut donc telle, qu'avant le rapport on poſa pour maxime, que quand les commiſſaires avoient déclaré qu'un procès étoit en état, on ne pouvoit plus opiner ſur rien avant le rapport.

Ce rapport fini, une nouvelle maxime ſauva encore Belot, ſavoir : qu'on ne pouvoit délibérer ſur rien qu'après la lecture des concluſions & après l'interrogatoire ſur la ſellette, ſauf à délibérer ſéparément.

Pendant l'interrogatoire on ne queſtionna Damiens qu'à la décharge de Belot; on le harcela, pour le diſculper; & cela fait, on vit naître une autre maxime : qu'on ne pouvoit délibérer ſur rien qu'en jugeant l'accuſé principal par une ſeule & même délibération.

Le 5 février, Damiens avoit déclaré dans ſon interrogatoire, que ſon ame étoit en ſûreté. Il ajouta, le 18 mars, qu'il croyoit que la religion ne s'oppoſoit pas qu'il portât la main ſur le roi, lorſque les malheurs étoient à leur comble; qu'il avoit mal penſé en cela, mais qu'il l'avoit penſé; & on ſait bien quelle étoit ſur cet objet la doctrine

des jéſuites. On lui demandoit où il avoit puiſé cette doctrine : il répondoit *nulle part ;* & quand on le preſſoit, il diſoit : *je n'ai rien à répondre.*

On lui mit ſous les yeux ſes variations ſur le temps où il diſoit avoir formé ſon projet, & ſes aveux à Verſailles ſur ſes complices : il répondoit, ſur le premier objet, qu'il n'avoit rien à répondre ; & ſur le dernier, que la tête lui avoit tourné s'il avoit dit tout cela.

Après toutes ces procédures on appliqua la torture à Damiens. Il avoua que dès le mois d'août 1756 il avoit dit à Poperingue qu'il reviendroit en France, qu'il y perdroit la première tête de l'Etat, & qu'il y périroit lui-même. Quand on ſerra davantage les cordes qui enfermoient ſes jambes dans des brodequins, ſon premier cri, ſon unique réponſe à la demande du nom de ſes complices, fut : *coquin d'archevêque ! tes refus ſont cauſe de tout ;* & il n'accuſa de complicité un nommé Gautier, que par égarement d'eſprit.

Cependant, tandis qu'on préparoit ſon ſupplice, la police avertit le miniſtère qu'elle alloit pourvoir à la ſûreté du condamné, crainte d'un évènement, ce qui démontroit combien on craignoit encore un enlèvement médité de la part des complices avant le ſupplice. La police s'aſſura même des clefs de toutes les portes de derrière des maiſons qui

dominoient ſur la Grève.... Les préparatifs du ſupplice furent affreux. Du milieu de la place de Grève s'élevoit un échafaud de trois pieds garni de trois cercles de fer, qui, à l'aide de leurs charnières, ſe fermoient avec des vis. Ils furent deſtinés à retenir le tronc du malheureux attaché ſur la table par les reins, par les mammelles & au cou. Damiens fixa l'appareil de ſon ſupplice & les ſpectateurs fort tranquillement. On lui attacha ſon couteau à la main & on la brûla, tandis qu'il pouſſoit des hurlemens affreux & levoit la tête pour voir cette opération.

Avec des tenailles inciſives, on lui arracha des morceaux de chair aux bras, aux mollets des jambes, aux cuiſſes, aux mammelles : chaque coup faiſoit pouſſer d'horribles hurlemens, mais ſans juremens ni imprécations. On verſa du plomb fondu dans les plaies, ce qui empeſta l'air de la Grève, & fit rugir ce malheureux. Ces opérations durèrent trois-quarts d'heure.

On lia enſuite les bras & les pieds aux traits des quatre chevaux, & les tiremens commencèrent. A chaque effort Damiens pouſſoit des cris qui alloient juſqu'aux nues; car ces tiremens ne produiſoient aucun effet. On attacha donc les chevaux aux jambes; ce qui ne produiſit pas davantage. Il fallut couper les nerfs & les tendons, qui s'alongeoient ſans ſe rompre,

& résistoient aux chevaux : le bourreau coupa ou hacha ensuite les membres tandis que Damiens levoit encore la tête pour en être témoin. Il mourut en perdant le dernier bras, après une heure & un quart de tiremens. On dit au roi, que plusieurs seigneurs de sa cour avoient loué des chambres à la Grève pour être témoins de l'exécution. Le roi fit taire le courtisan qui le racontoit, & dit avec douleur qu'il n'en vouloit pas savoir le nom. Les femmes les plus délicates, les plus vaporeuses, des dames de la cour, louèrent jusqu'à 25 louis une fenêtre.

Le père, la femme, la fille de Damiens furent bannis du royaume à perpétuité, avec défense d'y rentrer sous peine d'être pendus. Ses frères, sa sœur, ses belles-sœurs, tous ses parens furent obligés de changer de nom sous la même peine. Toute famille dans le royaume du nom de Damiens changea ce nom.

Il parut quelques jours après *la lettre d'un patriote*, qui blessa cruellement quelques-uns des commissaires, à cause des allégations : on les fit brûler légalement par un arrêt fulminant, & on fit un arrêté pour demander au roi une déclaration de la PEINE DE MORT contre les auteurs & distributeurs qui débiteroient des libelles contraires au repos public. Les gens du roi, le roi lui-même dans son conseil, le chancelier trouvoient cette loi de mort trop dure. On se contenta

de jetter dans des priſons quiconque parloit de l'affaire de Damiens. Les jéſuites toutefois, le docteur Marcilly & le curé de Saint-Paul annoncèrent ce que Damiens avoit déclaré à haute voix, au ſupplice, que dans ſon aſſaſſinat il s'étoit propoſé de venger l'honneur & la gloire du parlement, & qu'il croyoit par cet attentat rendre un grand ſervice à l'Etat : ils diſoient *qu'il étoit ſans complices ;* & cependant, ajoutoient ces confeſſeurs, Damiens a dit : *je ne ſerois pas ici, ſi je n'avois ſervi des conſeillers au parlement.*

CHAPITRE II.

Conſidérations ultérieures ſur la haine reſpective des jéſuites & de la favorite de Louis XV. Sources de cette haine. Madame de Pompadour, dame du palais de la reine. Le roi punit momentanément le dauphin pour une grimace faite contre ſa maitreſſe. Nouvelles ſources d'inimitié entre le parti du dauphin & le parti de la favorite.

LA vérité de l'hiſtoire & ſes loix qui veulent qu'on rapproche des événemens qui ſemblent avoir quelque connexion, demandent ici le récit de quelques anecdotes ſur le dauphin & ſur madame de Pompadour, parce que cette anecdote fit entendre aux jéſuites que leur règne étoit paſſé à la

cour, & qu'ils y ſeroient dans une ſorte de diſgrace, tant que madame de Pompadour y régneroit. Nous avons rapporté ci-deſſus le cérémonial joint aux paroles oſtenſibles qui ſe dirent chez la reine, lorſque madame de Pompadour fut inſtallée avec ſolemnité dans la maiſon de cette princeſſe. Voici les anecdotes les plus ſecrettes qui tiennent aux événemens préſens.

L'ambition de madame de Pompadour devenoit plus ardente chaque jour; plus le roi lui accordoit de faveurs & de graces, moins elle paroiſſoit contente de ſa ſituation. Elle avoit quitté dès 1745, la ſeconde année de ſa faveur, ſon vrai nom d'Etiole, pour prendre le nom & le titre d'une famille éteinte, celui de *marquiſe de Pompadour*. Devenue marquiſe, elle voulut en 1756 être dame du palais de la reine.

Cette princeſſe, toujours privée de la confiance de ſon époux, réduite à ſes petits comités, & à n'admettre dans ſa confidence que les princeſſes ſes filles, ou le dauphin, ſouffroit en ſecret de voir madame de Pompadour occuper ſa place dans le cœur de Louis XV. Elle conçut une telle horreur intérieure pour le projet de la favorite qui demandoit d'être admiſe au nombre de ſes dames, qu'elle réſolut de la contrecarrer. La ducheſſe de Luynes, chargée des premières ouver-

tures, lui répondit d'abord de la part de la reine, que les places de dame du palais étoient toutes occupées ou promises. *Eh bien*, repartit la favorite, *je me croirai très-honorée d'être surnuméraire:* & comme madame de Luynes qui avoit reçu ses instructions, lui répliquoit que la *reine desiroit conserver dans sa maison la règle établie qui vouloit que ses dames fréquentassent les sacremens, & que toutes fissent au moins leurs Pâques, règle observée dans la maison de madame la dauphine, montée sur le même ton..... La reine croit bien*, ajoutoit madame de Luynes, *que madame de Pompadour les fait aussi: mais comme tout le public n'en est pas persuadé, il seroit nécessaire pour le maintien de la règle, que le public en fût édifié, après quoi la reine donneroit volontiers son consentement.* Madame de Pompadour, qui croyoit que la confession & la communion ne lui coûteroient rien que la peine de l'appareil, promit à madame de Luynes & à la reine d'édifier le public; mais elle commit l'étrange faute de s'adresser à des jésuites qui, plus habiles qu'elle, avoient de concert avec le dauphin, préparé l'intrigue nécessaire pour être appelés à la confesser. *Un parti chez les jésuites*, disoit-on, *est pour qu'elle soit confessée & communiée, quoiqu'elle habite encore auprès de Louis XV; mais un parti, le vrai parti des bons jésuites, qui n'aimoit dans madame de*

Pompadour ni ſes principes, ni les philoſophes qu'elle favoriſoit, ni l'abbé de Bernis qu'elle employoit, avoit réſolu de lui refuſer toute abſolution de ſes péchés, tant qu'elle reſteroit à la cour de France près le roi. C'eſt alors que madame de Pompadour jura une haine éternelle aux jéſuites. L'auteur de ces mémoires tient du P. Fontenay, l'un des jéſuites le plus inſtruit de ces ſortes d'anecdotes, que c'eſt de l'année 1755 que date la réſolution de diſſoudre ſa compagnie ; anecdote qui a été confirmée par pluſieurs autres jéſuites qui vivoient dans leur corps en ce temps-là (1).

Madame de Pompadour ne manquoit pas de raiſons, ſans doute, pour prouver que ſes habitudes avec le roi n'avoient rien de criminel. Elle diſoit qu'elle vivoit près du roi avec le ton & les réſerves de madame de Mainte-

(1) C'eſt de cette année auſſi que date le projet de Damiens d'aſſaſſiner Louis XV, comme Damiens l'avoua. Ainſi la favorite renvoyée ſans abſolution conçoit le projet en 1755 de perdre les jéſuites, & Damiens conçoit le projet en 1755 d'aſſaſſiner le roi.

Ce qu'il y a de très-remarquable dans cette anecdote, c'eſt que les jéſuites furent avertis dès 1755, par un copiſte, leur ancien élève, qu'ils ſeroient chaſſés du royaume de France. Ce copiſte rendit compte jour par jour au recteur de la maiſon de Saint Antoine de Paris de tout ce qu'il apprenoit à ce ſujet... C'eſt encore de M. de Fontenay qu'on tient cette anecdote.

non ; & que tout ſe bornoit dans les rapports du roi avec elle à un ſentiment d'eſtime de la part de ce prince, & à des ſervices d'amitié & de reſpect de ſa part. Le roi toutefois, voyant dans la reine une répugnance trop long-temps ſoutenue, parla en maître, & la reine fut obligée de céder & de conſentir à admettre madame de Pompadour, confeſſée, ou non confeſſée, au nombre de ſes dames ; elle fut donc préſentée pour cela le 8 février 1756 en qualité de ſurnuméraire.

Elle avoit déjà obtenu dès 1752 les honneurs & le tabouret de ducheſſe à l'exemple de madame de Monteſpan qui les avoit eus pendant ſa faveur auprès de Louis XIV ; & cependant tout ne fut pas également ſatisfaiſant au moment de la réception chez la reine, comme madame de Pompadour avoit pu ſe le promettre. Préſentée au dauphin, ſelon l'étiquette, pour être embraſſée, ce prince en lui préſentant la joue, lui tira la langue en ſigne du mépris qu'il avoit conçu pour elle. Madame de Pompadour ne le vit pas ; mais elle l'apprit de la bouche d'un de ces vils courtiſans qui s'occupoient, par des rapports, d'aigrir les eſprits ; elle s'en plaignit à Louis XV, ajoutant qu'elle étoit réſolue de quitter la cour plutôt que de ſe voir encore expoſée à des avanies pa-

reilles. Le roi qui ſe perſuada que ſon fils lui manquoit de reſpect en manquant à ſa maitreſſe, épouſant ſa querelle, fit dire à ſon fils de paſſer à Meudon juſqu'à nouvel ordre. La reine & les miniſtres tentèrent vainement d'appaiſer le roi ; il fut inflexible. On raconta l'anecdote à quelques conſeillers au parlement qui alloient en faire un éclat ; & Maupeou père vint dire au roi, que l'exil du dauphin, s'il étoit vrai, renouvelleroit la querelle des lettres de cachet, & que la magiſtrature iroit peut-être juſqu'à faire des remontrances ſur l'illégalité de l'ordre qui attentoit à la liberté d'un prince qui appartenoit moins au roi qu'à l'Etat dont il devoit un jour devenir le ſouverain. Le roi exigea de ſon fils qu'il déſavoueroit d'avoir tiré la langue contre madame de Pompadour, & il eut la liberté de rentrer dans ſes bonnes graces. C'eſt ainſi que le parti du dauphin s'aigriſſoit chaque jour, & en ſecret, contre le parti de Louis XV (1).

Ces anecdotes en rappèlent une autre qui caractériſe le genre d'eſprit de la reine. On voit

(1) En envoyant ces cahiers à l'impreſſion, on apprend que la ſeconde favorite du roi eſt traînée de ſa campagne par le peuple dans la capitale, & que ſon ſecond amant a la tête coupée à Verſailles. Or, en 1755, la favorite du roi faiſoit exiler l'héritier préſomptif de la couronne pour avoir tiré la langue.

comment elle fut violentée pour admettre la favorite au nombre de ſes dames. La ducheſſe de Luynes ayant laiſſé quelque temps après une place vacante par ſa mort ; & la reine l'ayant demandée à Louis XV pour une amie de la ducheſſe de Luynes. *Cette dame n'eſt pas d'une très-grande naiſſance*, repartit Louis XV fort ſéchement....*Cela eſt vrai, ſire*, repliqua la reine, *mais madame de Pompadour y eſt admiſe..... Je n'ai pas le mot à dire*, lui repartit Louis XV, qui continuoit toujours à vivre très-froidement avec ſon épouſe (1).

(1) L'auteur de ces mémoires demandant au maréchal de Richelieu s'il ne croyoit pas que la cour fût inſtruite de tout ce qui concernoit la complicité de Damiens : *la demande*, répondit le maréchal, *ſuppoſe la choſe. Cependant je vous aſſure que le roi ſavoit confuſément qu'il ſe tramoit quelque choſe contre lui, & il le craignoit ſans y trop croire. Quand le mauvais coup fut porté, le parti qu'on prit fut de punir l'inſtrument du crime, de cacher ſes cauſes, & de ne reconnoître dans Damiens qu'un fanatique égaré. Ce crime toutefois & ſes recherches ont fait la fortune de bien des gens.*

LETTRE de l'auteur de ces mémoires ſur les cauſes de l'aſſaſſinat de Damiens à trois magiſtrats dont deux témoins oculaires des évènemens & membres du parlement pendant l'aſſaſſinat de Damiens.

On parlera long-temps de Damiens, & on ignorera

peut-être toujours quelle main inviſible arma ſon bras. Tout ce que j'ai appris ſur cet article eſt auſſi peu ſûr que ce que les hiſtoriens ont dit ſur les auteurs ſecrets de l'aſſaſſinat de Henri IV. Je ſerois injuſte ſi je prenois le parti du clergé ou celui du parlement. Lors même que les deux corps n'exiſtent plus, je dois à l'un & à l'autre d'être vrai, & d'étudier avec ſang-froid les faits qui pourroient entacher l'un plus que l'autre. Mais il eſt du reſſort de l'hiſtoire, quand elle ne peut aſſigner la ſource d'un grand délit, de developper les intérêts de ceux qui s'accuſent réciproquement d'en être les auteurs, & d'étudier quel profit chacun tiroit de cet aſſaſſinat. C'eſt pour cela que je viens vous prier de me procurer les regiſtres ſecrets du parlement de 1757, parce qu'ils renferment des faits vrais, & que ces manuſcrits ont tous un air de vérité & de candeur qu'on ne peut méconnoître. Je vois d'ailleurs, en compoſant cet article, un moment d'émotion le plus ſingulier & une grande variété d'intérêts majeurs, agiſſant enſemble dans un petit eſpace de temps. Le miniſtère des finances dans l'embarras veut en 1749 aſſujétir le clergé à déclarer la valeur de ſes biens pour les impoſer comme les autres par le vingtième. La même opération, ſous le titre de cinquantième, avoit précipité le prince de Condé en 1725 ; & la même, ſous le titre d'impôt territorial, a mûri la révolution. Le clergé en 1750 éiude adroitement la guerre effective que lui déclare le miniſtère par ſa querelle de mots théologiques, ſuſceptibles de toute ſorte de ſens. Machault perſiſte, & lui défend d'acquérir. Le parti janſéniſte éloigné des bénéfices & le parlement, approuvent & enregiſtrent tout ce qui attente aux privilèges du clergé. Le clergé, qui

ne peut faire la guerre qu'avec des mots ou des ſacremens, ferme ſes tabernacles, & le parlement le châtie par des décrets de priſe-de-corps.

Les janſéniſtes, depuis ce frippon de jéſuite Tellier, étoient éloignés des bénéfices de la feuille. Le parlement en entame les revenus ; & pour faciliter le projet du miniſtère ſur les biens eccléſiaſtiques, il fait ſaiſir le temporel du prélat. D'Argenſon fait tout caſſer par des ordres arbitraires. Remontrances contre ces ordres. Maupeou père, qui avoit tous les caractères, refuſe de préſider à la rédaction ; & le roi qui refuſe de lire ces remontrances, y répond par d'autres lettres-de-cachet qui exilent à Pontoiſe en 1753 ou empriſonnent la magiſtrature. Les lettres du roi à Richelieu, négociateur ſecret en 1753 avec Maupeou père, pour le retour du parlement, prouvent que Louis XV pendant ces évènemens avoit peur. Il voit que ſes deux miniſtres, Machault & d'Argenſon, ſe ſont partagés le clergé & la magiſtrature, & que le peuple dans l'émotion demande ſes magiſtrats protecteurs. Le roi dans ces circonſtances dit à Richelieu : *Faites-leur entendre que je ne dois compte qu'à Dieu, le jour qu'il me retirera de ce monde.* ALORS ILS AURONT TOUS *un autre maître, non moins le maître, mais plus vif que moi...* Il menace les deux partis du règne de ſon fils ; & le maréchal de Richelieu m'a aſſuré en me remettant cette lettre & ſa correſpondance avec Maupeou, que le roi voyant cette querelle craignoit & ſavoit confuſément qu'il ſeroit un jour aſſaſſiné. Le roi négocie ſeul le retour du parlement avec le prince de Conty, avec Richelieu, &c. Il ſe déſiſte d'exiger avec rigueur le vingtième, & accepte le don gratuit du clergé. Il fait en vain négocier la paix

avec l'archevêque; il l'exile, il le rappelle; il accorde tour-à-tour ſa protection aux deux partis; il eſt battu par tous ces partis; il eſt alternativement l'inſtrument de tous ſes miniſtres. On lui a dit que chacun des partis qu'il pourſuivra lui offrira un fer; il réſiſte un moment au parlement qui ſe démet; il accepte la démiſſion. Le peuple murmure; les philoſophes ſe jouent du prélat & du parlement; le bon Benoît XIV répond d'une manière ſage, réſervée, prudente, & un peu à double ſens. La querelle ne peut donc finir; le roi eſt frappé à mort dans ces circonſtances.

Le parti du clergé & des jéſuites diſent: *ce ſont les parlemens qui ont fait aſſaſſiner le roi; les enquêtes & requêtes ayant perdu leurs charges, & le roi étant inflexiblement oppoſé à leur retour, c'eſt un coup de déſeſpoir ou de vengeance.* Voilà ce que nous diſent abſolument tous les jéſuites, ſans en excepter aucun. Les courtiſans & les plus modérés du clergé aſſurent au contraire que *Damiens n'étoit qu'un ſcélérat fou, ſans vues, ſans profondeur, ſans hypocriſie, qui avoit beſoin d'être ſaigné copieuſement.* Voilà les opinions du parti de la cour. Voici celles des janſéniſtes & du parlement. Ils aſſurent que le clergé voyoit avec douleur le roi gouverné par une maitreſſe ſans religion, tandis que le dauphin étoit un vrai jéſuite; ils diſent que le roi avoit ſouſcrit à tous les projets de Machault contre le clergé, & que s'il s'en étoit déſiſté ce n'étoit que momentanément. Damiens qui fut ſans ceſſe un homme ruſé & profond dans le cours de ſa procédure, ne peut avoir été préparé à ce grand coup par un magiſtrat dont l'exil ultérieur avoit dépendu de choſes éventuelles. L'édit qui

entamoit les biens du clergé & l'édit qui lui défendoit d'autres acquiſitions étoient au contraire des diſpoſitions anciennes qui avoient animé & bleſſé le clergé de France ; & comme il étoit impoſſible que la cour payât autrement la dette de l'Etat contractée à la guerre de 1740, & qu'elle pût ſatisfaire à l'ambition de la favorite, le clergé trouvoit dans le roi un protecteur verſatile dont il n'étoit pas ſûr ; il étoit aſſuré au contraire du dauphin qui avoit été élevé dès ſon enfance comme pour le clergé. Il n'étoit pas d'ailleurs de la nature du fanatiſme du parlement d'aſſaſſiner les rois ; l'hiſtoire au contraire apprend que le fanatiſme du clergé eſt régicide de ſon naturel. Les quatre aſſaſſinats de Henri IV, celui de Henri III, &c. la doctrine régicide des théologiens eſpagnols & italiens dans tous les temps, & du clergé de France juſqu'à la ligue, du clergé allemand & du nord juſqu'à Calvin, apprenoient quelles étoient les diſpoſitions du clergé fanatique ſur les jours d'un roi qui étoit leur ennemi. D'ailleurs, le parlement eût-il profeſſé cette doctrine, ne pouvoit profiter de la mort du roi qui réprimoit les excès des deux partis ſans s'attacher à aucun. Le dauphin au contraire affectoit de s'attacher aux prélats & aux jéſuites les plus fanatiques qui l'avoient élevé. Le clergé gagnoit tout en perdant le roi, & le parlement perdoit tout, tombant, comme le diſoit Louis XV en 1753, ſous l'empire d'un roi *ferme & vif*, & dans les mains de ſes ennemis tous puiſſans & placés près du dauphin. D'ailleurs, Choiſeul ne ceſſa de perſuader à Louis XV que le crime de Damiens étoit l'ouvrage des prêtres & des jéſuites, & Louis XV qui l'a toujours caché l'a toujours cru. On peut dire, il eſt vrai, que ſi le parti du parlement ne paroît pas avoir été porté par ca-

ractère

raclère à ce crime, on commence une fois à commettre des délits après avoir toujours été juste ; mais il reste toujours à dire que s'il n'y a pas d'autre preuve, le même raisonnement est propre à favoriser l'autre parti, & d'ailleurs il reste toujours l'argument du caractère habituel du fanatisme sacerdotal & du fanatisme parlementaire ; le premier en fermant ses tabernacles & en engageant la querelle théologique mit en jeu toutes ses forces, il ne lui restoit dans sa détresse que l'assassinat, qui est la force des foibles & le résultat du besoin de vengeance, au bout de laquelle le clergé trouvoit un protecteur préparé dans le successeur à la couronne. Le délit au contraire rendoit les affaires de la magistrature toujours plus malheureuses.

Voilà, monsieur, où m'a entraîné la première phrase sur ces questions ; j'apporte des dispositions probes à cette étude. Vous me rendrez un grand service en me permettant de prendre dans vos manuscrits secrets tous les faits qui tiennent à cette grande affaire.

Je vous paroîtrai, monsieur, incliner pour votre cour de parlement dans cette affaire... c'est que ce parti me paroit très-innocent du crime ; mais c'est un avis personnel que je ne puis avoir comme historien. A ce titre on doit, comme un juge, avoir des régles & les suivre, pour ne pas laisser à la postérité des accusations vagues & aussi atroces que celles d'un délit de cette nature. Je viens donc vous demander vos lumières avec confiance. Le clergé me paroit moins net sur cette affaire affreuse ; le feu archevêque de Paris étoit plus profond qu'on ne croit ; il y avoit de la suite dans ses vues, & une intrépidité à toute épreuve. Je le regarde comme un homme

faux, & je le regarde comme tel parce qu'il avoit des lumières, qu'il avoit assez suivi celles de son siècle, & sur-tout parce qu'au profit de la bulle *unigenitus*, prétexte de la guerre théologique, il mépriſa la lettre encyclique de Benoît XIV, qui avoit une égale autorité; & cela parce que cette encyclique devoit opérer la paix que ce prélat boute-feu ne vouloit pas accorder à l'égliſe. Beaumont d'ailleurs avoit ſoin d'affecter du zèle pour la foi, uniquement pour guerroyer. Ce qui lui déplaiſoit dans le janſéniſme, c'étoit le mépris des richeſſes, l'amour des libertés canoniques, une morale ſévère. Aurai-je bien vu ces objets encore récens, encore délicats & encore ſujets à conteſtation, quelque parti que je prenne? J'ai beaucoup confiance en vous. Soyez perſuadé que je ne vous nommerai pas, ne le pouvant, ſi vous l'exigez, ni en honneur ni avec décence. Je déſirerois même la communication de ma lettre à quelque tête ſage & profonde du temps, & quelques notes de votre part. Quelques phraſes lumineuſes peuvent être très-utiles à cette partie de mon livre; je vous les demande, & vous promets, ſi vous l'exigez, un éternel ſecret. Allié à toutes les familles du parlement placées entre ce corps & la cour, vous devez en ſavoir plus que tout autre; je vous demande donc avec confiance quelques lumières ultérieures ſur ce ſujet. Je voyois beaucoup de meſſieurs du parlement avant la révolution; elle m'a brouillé avec des magiſtrats à qui je dois bien des notes; ils ont ceſſé de parler contre la cour quand ils ont vu que la révolution n'étoit pas pour eux. Je n'ai plus que vous & deux autres magiſtrats pour objet & pour les affaires de M. de Maupeou.

J'ai l'honneur d'être. *Signé* SOULAVIE.

(*Le premier des magistrats n'a répondu que de choses peu historiques au détail de cette lettre ; mais le second a parlé en ces termes à l'auteur de ces mémoires en demandant de n'être pas nommé.*)

La partie la plus saine du parlement, la plus désintéressée, & la moins ennemie des jésuites, a toujours cru qu'il y avoit *& du clergé & du jésuite* dans l'assassinat de Damiens. Elle a pensé aussi que les mœurs de l'ancien régime, & les égards de la nation dans ce temps-là pour la cour ne pouvoient permettre alors de s'expliquer là-dessus avec clarté. On a toujours cru au parlement, & on s'est dit à l'oreille que la cour, en laissant approfondir cette affaire, craignoit de se déshonorer elle-même, parce qu'on étoit persuadé que si les jésuites étoient les auteurs secrets de l'attentat de Damiens, c'étoit pour accélérer le règne d'un prince qu'ils avoient eu l'adresse de faire élever comme ils l'avoient voulu, & dans les principes qu'ils avoient voulu lui inspirer. On craignoit donc que le dauphin ne se trouvât impliqué dans le fond de l'affaire ténébreuse par laquelle on avoit tenté de ravir la vie à son père. On ne peut que louer votre zèle, votre patience admirable à recueillir des faits sûrs pour la composition de notre histoire moderne, rien de plus louable en même temps que votre retenue dans cette affaire. Il seroit beau sans doute, pour la composition d'un roman, de vous voir attribuer au fils ou à ses partisans l'assassinat du père, & dans la suite, au ressentiment du père mal assassiné, l'empoisonnement du fils & l'abolition des jésuites, instrumens de son ambition. Cette chaîne de crimes a paru

d'ailleurs si vraisemblable à beaucoup de monde, qu'on l'a dit & qu'on le dit encore aujourd'hui; mais vous avez trop de probité pour entacher, sans en avoir des preuves convaincantes, la mémoire des morts: elle doit être chère à tous les historiens, parce qu'ils ne peuvent se défendre. Vous verriez peut-être se réveiller la sensibilité des partis qui regardant, ou qui sont intéressés encore à dire qu'ils regardent l'assassinat du père comme l'ouvrage d'une tête ardente & égarée, & la mort du fils comme l'ouvrage, non du poison, mais comme l'ouvrage de la nature; & cependant la vérité veut que vous exposiez les indices, & que vous ne passiez sous silence aucun de ceux qui peuvent faire entendre qu'il y a une liaison entre l'assassinat du père & la mort du fils; j'en suis persuadé, mais je ne l'assurerois pas en écrivant l'histoire. *J'ai l'honneur d'être, &c.*

On voit par la lettre de ce magistrat qui a suivi avec exactitude dans le temps l'affaire de Damiens, combien elle est couverte de nuages. Nous ne pouvons guères inférer de ce que nous en avons rapporté ci-dessus que les vérités suivantes.

1°. La cour de France n'exigea que les preuves de l'assassinat & la punition du criminel.

2°. Le parlement composé d'une grand'chambre, de princes & de courtisans, éluda la recherche des causes & des complices de cet assassinat.

3°. Les jésuites firent des efforts variés pour en accuser le parlement.

4°. Damiens, homme rusé, résolu, ferme, avoit conçu & préparé son crime avant le ressentiment du parlement contre Louis XV.

5°. Les jésuites étoient intéressés à soutenir le clergé dont la cour abandonnoit les intérêts ; ils avoient élevé dès l'enfance Damiens, qui ne cessa de rejeter sur le parti du clergé & sur le parti du parlement tous les indices pour dépayser ses juges.

6°. Damiens résolu à tout, avoit prédit qu'il périroit, & avec lui la première tête de l'État ; il avoit promis qu'il ne déclareroit rien.

7°. Le roi étoit instruit long-temps d'avance qu'il seroit assassiné.

D'après ces faits, par qui & pourquoi fut médité & exécuté le crime de Damiens ? C'est à un lecteur impartial à le décider lui-même ; j'ai mis sous ses yeux des anecdotes certaines & des faits. Qu'il juge.

J'ajouterai relativement aux évènemens arrivés depuis que la société des jésuites fut détruite en 1762, que le dauphin ne mourut point de mort naturelle ni son épouse. Ceux qui aiment à rapprocher des faits qui ont pu avoir quelque connexion, peuvent être assurés de la mort non naturelle du fils. Un homme probe, le cardinal de Luynes, attaché à la dauphine, m'a assuré cette vérité.

Je finirai cet article en observant que l'assassinat de Louis XV & l'emprisonnement de son successeur à la tour du Temple sont deux grands évènemens dans notre histoire moderne qui ont été préparés par la même cause. Louis XV, égaré par des ministres & séduit par une maîtresse, établit le vingtième sur le clergé, la noblesse & sur toute la nation.

Louis XVI son successeur, égaré par ses ministres & séduit par son épouse, établit l'impôt territorial en 1787 pour abîmer [illegible] de cour & sa cour.

Le clergé, la nobleſſe, les parlemens ſe ſoulèvent pendant les deux règnes.

Mais en 1757 la nobleſſe & le clergé ſont les ſeuls acteurs.

Le peuple au contraire en 1792 a déjà aboli la nobleſſe & le clergé, parce qu'il a autant de lumières en 1792 qu'il étoit neuf, foible & timide en 1757.

Le roi Louis XV en fut quitte en 1757 pour un aſſaſſinat manqué.

En 1792, le peuple demande à grands cris que le roi ſoit jugé, & que la royauté ſoit abolie; c'eſt au mois d'août que nous envoyons cette note à l'impreſſion. Il eſt eſſentiel de la comparer à celle du tome VII de cet ouvrage, page 180, qui eſt du mois de mars de cette année (1).

---

(1) On verra que Louis XVI n'a jamais trompé les vrais patriotes, & que l'auteur de ces mémoires qui a recueilli jour par jour des notes ſur les progrès de la révolution, ſur-tout depuis la reviſion, a ſuivi les intrigues ſourdes de Louis XVI & de ſon épouſe. Ils ont aboli la monarchie conſtitutionnelle, comme ils avoient aboli par ineptie l'ancien gouvernement avant 1789. L'un & l'autre auroient également anéanti toutes les ſortes de gouvernement. L'un & l'autre ont conduit la révolution à l'état où elle eſt au mois d'août 1792; l'un & l'autre ont traîné la conſtitution & la royauté au Temple. Ils l'ont enſevelie avec eux.

L'aſſemblée nationale légiſlative, qui n'avoit jamais pris que de demi-moyens avec le roi, avec ſon miniſtère, avec ſes généraux, compoſée d'une majorité qui

tenoit à la constitution, d'une minorité qui en vouloit une autre, & qui ne pouvoit devenir majorité que par la seconde révolution de 1792, a laissé, en suspendant le roi de ses fonctions, les *monarchiens constitutionnels* & les aristocrates, dans l'attente d'un jugement définitif. Elle a cru éloigner ce jugement de la royauté, lors même que le roi vaincu avec les satellites de l'ancien gouvernement, & abandonné des soldats constitutionnels, à la seconde révolution, a été délaissé de tous les humains.

Cependant si nous réfléchissons sur l'histoire honteuse de la royauté en France avant la première révolution de 1789; si nous étudions la conduite & les vues du roi & du parti royaliste dans le temps qui s'est écoulé entre celle-là & celle de 1792, nous jugerons que non-seulement la royauté seroit un fléau en France dans l'état actuel des choses, mais encore que ses élémens & ses bases étant détruits, nulle force intérieure ou étrangère n'est capable de nous assujétir à cette forme de gouvernement. La royauté a perdu en France ses ornemens, ses préjugés & sa hiérarchie. Les moyens qui l'avoient rendue imposante, redoutable, chère aux esclaves, sont nuls & impuissans. Le vieux monstre est blessé à mort.

Il n'est pas étonnant que la première assemblée constituante commençât le premier article de sa constitution par le maintien du mode monarchique. Cette assemblée étoit formée de trois classes de citoyens. La première & la seconde étoient depuis des siècles identifiées avec la royauté; elles en étoient les bases : la troisième classe étoit impuissante pour une révolution plus profonde. Ayant des inté-

rêts & des mœurs ariſtocratiques, elle tenoit à la royauté par ſes études, par ſes emplois ; & d'ailleurs le peuple des aſſemblées primaires, encore peu éclairé, avoit été obligé, par ſa pente naturelle & par ſa ſituation, de donner, en 1789 ſa confiance à ce qu'on appelloit la haute bourgeoiſie. C'eſt à cette erreur du peuple qu'on doit attribuer la ſeconde révolution d'où découlera la néceſſité d'une conſtitution ultérieure qui en dépende.

En effet, à meſure que le peuple s'eſt éclairé, à meſure qu'il s'eſt exercé à s'organiſer en corps délibérans, en aſſemblées primaires, en clubs, en grouppes, il s'eſt apperçu qu'il compoſoit le plus grand nombre ; il a vu que les grands de l'ancien régime n'étoient grands que parce qu'il vouloit bien le croire, & que le ſacerdoce n'étoit guères dans le fond qu'un moyen de l'ancien gouvernement pour le tenir dans la ſubjection.

Ces deux idoles briſées, le peuple obſerva que le tiers-état à qui il avoit confié ſes pouvoirs à l'aſſemblée conſtituante avoit d'autres intérêts que les ſiens. La nobleſſe étoit avilie, les formes de l'ancien gouvernement étoient anéanties, & cependant le tiers-état de l'aſſemblée conſtituante, uni à la minorité politique de la nobleſſe, tenta de s'élever ſur ces débris, d'abord par le droit, en voulant établir une chambre privilégiée, enſuite par le fait.

En effet, un reſte de royauté étant encore ſéant & en place, on vit cette haute bourgeoiſie conſtituante & la minorité de la nobleſſe dégradée, ſe ranger autour du trône, lui donner une liſte civile & lui adjuger la nomination des places. Elles firent du roi le gardien des honneurs, des emplois & des richeſſes nationales.

qu'ils ambitionnoient, & se prosternèrent à ses pieds, quand, de retour de sa fuite & après son parjure, les *reviseurs* espérèrent encore d'en faire un instrument. Pour y réussir, ils réprimèrent le ressentiment d'un peuple outragé, & attentèrent à la souveraineté nationale en fermant les assemblées primaires. Ils avoient reconnu le droit de pétition ; & quand le peuple voulut l'exercer contre leur roi, ils l'attirèrent hors de la capitale, ils y placèrent le théâtre de leur vengeance, & ils le canonnèrent. Ils formèrent deux classes de François inconnues auparavant, le parti royaliste fusillant & le parti jacobin fusillé. Ils crurent établir en France un roi pour tous ; ils en firent le *roitelet éphémère des feuillans.*

La fusillade du Champ-de-Mars avoit commencé une espèce de contre-révolution, lorsque le peuple qui avoit fait la première révolution s'apperçut qu'il étoit hors de la constitution & privé de ses avantages. Le canon qui avoit abattu la bastille ayant été impudemment tiré sur les vainqueurs de la forteresse de l'ancien gouvernement, & *les grands du royaume des feuillans* ayant toujours les mœurs, les maximes, les principes, la routine, la fausseté & la foiblesse de l'ancien gouvernement, devoient finir comme lui. En 1789, le peuple éclairé, sentant qu'il étoit cent fois plus fort que l'ancien gouvernement, le renversa pour établir la constitution. En 1792, le même peuple encore plus éclairé, sentant qu'il étoit plus fort que le gouvernement constitutionnel des reviseurs & des feuillans, conserve les droits de l'homme décrits dans les beaux jours de la liberté, & la hache à la main il brise la constitution

des reviſeurs. Avec cette conſtitution ſont tombés les reſtes de nos anciennes idoles qui avoient réſiſté à la première révolution. Notre roi conſtitutionnel n'eſt plus qu'un roi de théâtre, un monument hiſtorique. Le droit héréditaire du fils ne ſera plus aux yeux des François qu'un droit incompatible à nos mœurs; & ſi la convention vouloit établir un repréſentant héréditaire, des ſénateurs à vie, le double intérêt & la diverſité des partis qu'elle établiroit en France, ſeroient une ſource de guerres inteſtines & interminables, comparables à celle que le roi, dirigé par les intérêts de la maiſon de Bourbon, nous a déclarée depuis ſon acceptation: guerre funeſte qui a été enfin terminée par une ſeconde révolution le 10 août 1792.

La nature a voulu que dans le choc de deux corps, ou dans les efforts de longue durée de deux maſſes, le plus fort renverſât le plus foible. En France, comme dans l'ancienne Rome & comme dans toutes les nations, le plus fort des deux intérêts conſtitutionnels l'emporteroit dans la ſuite ſur le plus foible, & l'anéantiroit; & le peuple briſeroit de nouveau ſes idoles comme en 1792; & des repréſentans héréditaires lui donneroient des chaînes à l'avenir, comme à Berne, à Veniſe & à Gênes. Ou bien enfin un ſeul repréſentant héréditaire envahiroit tous les pouvoirs, comme les rois d'Eſpagne, de Hongrie, de France, de Pruſſe, &c. &c.

Voilà tous les cas poſſibles & le réſultat de toutes les conſtitutions qui ont reconnu & appellé au gouvernement de la choſe publique diverſes claſſes de citoyens ou bien des intérêts différens. Il eſt temps d'ouvrir les yeux ſur cette vérité. Il eſt temps de profiter de

la force & de la volonté du peuple qui vient de jurer l'égalité, & qui est armé pour la défendre.

La classe des François victorieuse le 10 août est la plus active, la plus puissante, la plus vertueuse. Elle est éminemment révolutionnaire. Elle seule a le caractère propre à la fondation d'une nation nouvelle. En 1789, elle détruisit l'épée à la main le despotisme des rois, des grands & du sacerdoce; elle mit en fuite les patriciens; elle dégrada son clergé, elle se joua de ses autels. Si depuis un an les pouvoirs constitués ont traversé ses mœurs & réprimé la marche de la révolution, le peuple s'est levé de nouveau, & il a surpris en flagrant délit & châtié la royauté. Il a renversé Louis XVI, le dernier de nos monarques. La royauté, comme le sacerdoce & le patriciat, n'avoient plus alors d'autres bases que la soumission volontaire des peuples. Où manque cette soumission, le noble, le prêtre & le roi redeviennent des hommes nuds. Ce n'est pas la royauté qui se crée elle-même par une puissance spontanée, c'est le peuple armé qui seul la crée & la forme. Si elle décline, si elle perd ses forces, au peuple seul est donné la vraie puissance de la relever.

Si la royauté n'étoit pas connue en France; si nous n'avions approfondi sa jalousie inquiette contre les droits que le peuple a reconquis, il seroit peut-être possible de la reconstituer. Peut-être, pour sortir du chaos où nous sommes, choisirions-nous à l'aventure, comme nos pères sous Pharamond, cette forme de gouvernement, si un autre sénat romain, ou plusieurs castes nous avoient fait détester leur gouvernement.

Mais le peuple françois, a non-seulement acquis de

l'énergie & de la force, mais il a encore développé une grande indépendance. Il sent qu'il a le génie & le courage de se gouverner lui même, & il manifeste actuellement ce genre de fierté. Il sait que l'abandon de l'exercice de sa souveraineté à une famille ne peut s'effectuer qu'au préjudice d'une partie de sa liberté & des droits de l'homme : il ne l'abandonnera pas.

Elle seroit donc bien imprudente, l'assemblée conventionnelle de 1792, si, nécessairement composée de divers intérêts & environnée du peuple, elle vouloit transiger avec les différens intérêts qui pourront se trouver dans son sein.

Si elle tente de les appeller dans la constitution, si elle essaie de légaliser ces partis & ces factions, si elle les place dans le pouvoir exécutif & dans une situation propre à se balancer respectivement, des révolutions ultérieures & toujours plus profondes vont recommencer.

La convention reconnoîtra sans doute quels ont été les combats récens entre une puissance exécutive héréditaire & une puissance législative éligible, entre une municipalité formée par le peuple & les départemens formés par des électeurs. Ces transactions sont possibles où le peuple est sans instruction, & où sa volonté agit par la motion d'une volonté plus éclairée.

Mais le peuple françois de 1792 n'est plus une machine ni un instrument. Il rougit de l'avoir été. Suivez-le dans le progrès de la révolution. Voyez s'il a commis une seule faute. Voyez si toutes nos erreurs n'ont pas été l'ouvrage, au contraire, des passions des corps constitués, composés, non du peuple, mais des suppôts

des corporations de l'ancien gouvernement, qui en avoient conservé le génie & le caractère.

Ce peuple sait d'ailleurs qu'il ne doit plus combattre au profit de ces restes de l'ancien gouvernement. Il fut l'auteur de la première révolution ; & il fut trompé par les auteurs de la première constitution. Voyez combien de fois depuis 1789 il a refusé d'être l'arme du roi au profit du roi ; désormais voudroit-il être l'arme d'un prince au profit des riches ? Certainement après avoir détruit *les distinctions héréditaires établies sur des parchemins, il ne répandra pas son sang pour conserver des distinctions héréditaires établies sur des biens-fonds.* Il sentira l'injustice pour lui d'être l'instrument ou l'arme d'un corps & d'une famille ; & c'est parce qu'il ne veut pas l'être, qu'il s'est sans cesse tourmenté depuis le massacre du Champ-de-Mars.

Ce peuple est donc devenu réfléchi & toujours plus ingénieux : il imagine, & crée des moyens : il les exécute, & agit en conséquence. Nos deux révolutions ne sont point les révolutions d'un corps, comme en Hollande ou en Suisse. Elles ne sont point les révolutions d'un, ni de deux, ni de trois personnages d'un grand caractère qui prend le peuple comme l'architecte prend des maçons & des manœuvres pour constituer un édifice. Nos deux révolutions sont les révolutions de tout le peuple, de la majorité de tout le peuple. Non de la MAJORITÉ DU PEUPLE PROPRIÉTAIRE, mais de la MAJORITÉ DU PEUPLE PRIS PAR TÊTES ; & c'est parce que cette seconde majorité a fait la première révolution, tandis que c'est la majorité propriétaire qui a fait

la conſtitution, que la majorité des têtes l'a attaquée & renverſée par une ſeconde révolution, comme je l'expliquerai ci-après.

Le peuple françois du 10 août 1792 a voulu anéantir à cette époque tous les chefs de parti quelconque, pour ne conſerver que les chefs de ſon parti. Il a d'ailleurs adoré, chéri, reſpecté tous ceux qui l'ont éclairé, ſoutenu, aidé & gouverné dans les progrès de ſes révolutions. Il a ſouffert quand ſes chefs ont été en ſouffrance. Il s'eſt réjoui avec eux; il les a vengés avec courage; il a épouſé leurs haines. Mais dès le moment que les chefs populaires ont tergiverſé ou travaillé pour eux-mêmes ou pour un corps, le peuple en a fait des objets de mépris ou de dériſion. Deſprémeſnil, Necker, Barnave, les deux Lameth, Lafayette, &c. en ſont de grands exemples. Tous ont été punis de s'être arrêtés en chemin pendant la marche de la révolution qu'ils oſoient prendre pour leur ouvrage, & d'avoir manifeſté leur répugnance pour les loix ſimples & primitives que deſiroit le peuple françois, & qu'il veut ſe donner aujourd'hui.

Il n'y a plus en réalité ni de ſacerdoce, ni de patriciat, ni de royauté en France, parce que le peuple n'a plus voulu y croire, & parce que ces trois inventions ne doivent leur exiſtence qu'à ſa ſeule perſuaſion.

Il n'y a plus de haute bourgeoiſie, & pour parler le langage de la première conſtitution, il n'y a plus de citoyens actifs, parce que le peuple non-actif ne veut plus ſoutenir la conſtitution au profit des précédens.

eſt triſte ſans doute pour les riches de la ſociété qui ont le caractère, les vices, les mœurs & les beſoins des anciens ariſtocrates, de ne pouvoir plus uſer des forces du peuple ſans-culottes pour le maintien de ces anciennes inſtitutions... Il eſt fâcheux pour eux qu'aucune partie du peuple françois ne veuille être dans la condition d'un Ilote : il leur eſt plus fâcheux encore qu'il n'y ait plus de loi martiale ſans danger d'une révolution ultérieure ni ſans vengeance ; mais le peuple eſt trop éclairé aujourd'hui pour ne pas être convaincu qu'il ne peut être une arme contre le peuple. Jéſus-Chriſt fit une révolution timide & religieuſe, en diſant à un peuple aſſervi ſous les Céſars, que tous les hommes étoient égaux & également chers à un père inviſible & céleſte. Le peuple a déjà fait la révolution dont je parle, parce qu'il ſait qu'en France aujourd'hui une tête eſt auſſi précieuſe qu'une autre. C'eſt l'effet que devoit produire la déclaration des droits que le peuple s'eſt conſervés en déchirant la première conſtitution.

Si l'aſſemblée conventionnelle eſt pénétrée de ces vérités & des évènemens les plus récens, elle s'attachera à nous donner une conſtitution ſolide & durable, plutôt qu'à faire rétrograder la force de la révolution par des loix qui ne ſeroient ni ſoutenues, ni eſtimées, ni exécutées. Elle ſe pénétrera de ce principe, que pour que des loix conſtitutionnelles puiſſent s'établir aujourd'hui en France, il faut que la ſeconde conſtitution ſoit la conſéquence, l'appendice & le fruit de la ſeconde révolution. Il faut que ceux qui ont fait la ſeconde révolution faſſent la ſeconde conſtitution ; car ſi un in-

térêt différent des intérêts de la masse du peuple révolutionnaire fait la constitution & les loix; il restera toujours hors de la constitution une force redoutable qui attaquera la force constitutionnelle, & la renversera. Une chaîne de troubles se développera: nos angoisses continueront, & aucun instrument connu ne pourra réprimer les mouvemens imprimés dans le sein d'un peuple mécontent. La lassitude pourroit changer toutefois sa nature révolutionnaire, & on a bien observé que la bourgeoisie de Paris s'étoit long-temps tempérée ou neutralisée, & qu'elle ne s'est levée une seconde fois qu'à l'extrémité, & pas toute entière. Mais il y a une classe dans le peuple qui ne change pas, qui est sans cesse active, que les richesses ne corrompent point, & dont le naturel n'est pas versatile. C'est cette portion du peuple que les despotes avoient jadis appellée dans l'armée, & qu'ils ont perdue. C'est cette portion qui travaille actuellement pour son profit, & que les astuces des Lameth, des Lafayette, ni aucune sorte d'astuce ne pourront corrompre ni gouverner dans aucun autre sens que celui de ses intérêts. C'est cette classe de peuple enfin qui sait qu'en agissant pour elle-même elle a tout à gagner, & tout à perdre en agissant au profit des *reviseurs* ou des *feuillans*. Voilà où a été conduite la révolution. C'est dans mon ame & conscience que je publie mes principes sur la république avant qu'elle existe, persuadé qu'elle est la dernière planche pour sauver la France, & que c'est le dernier moyen qui lui reste. L'ancien gouvernement, ce gouvernement perfide a avili tout à la fois en un an & la constitution & la

royauté.

royauté. Des flots de ſang ſe répandroient encore, ſi on tentoit de rappeller en France le fléau de la royauté dans la circonſtance où nous nous trouvons.

Or, comme tous les évènemens ſe tiennent dans l'hiſtoire, reprenons-en le fil. C'eſt à la maiſon d'Autriche que la maiſon de France, par ſon alliance & par ſes ſuites, eſt redevable de ſa chûte. Qu'on ſuive avec attention les faits que nous réunirons; on ſera convaincu de cette vérité. (*Note du* 18 *août* 1792.)

CHAPITRE III.

Premières négociations de la France & de l'Autriche, pour s'unir contre les puiſſances ſubalternes. Source de la puiſſance Autrichienne dans le XIVe ſiècle. Son élévation. Sa tyrannie perpétuelle. Etendue de ſa puiſſance ſur le globe terreſtre. Jalouſie de la maiſon de Bourbon. Ses efforts & ſa politique contre celle d'Autriche. Depuis Henri IV elle travaille à dépecer ſes domaines. Elle la réduit à être puiſſance agricole & continentale. Elle règne en Eſpagne, à Naples et à Parme à ſes dépens. Elle lui enlève des provinces. Marie-Thérèſe s'aviſe enfin qu'elle doit s'unir à la France.

TANDIS que ces factions agitoient la France, la maiſon d'Autriche intriguoit ſecrètement pour ſe lier avec Louis XV. Cet événement qui fait époque dans notre hiſtoire moderne, eſt ſi remarquable; il a eu une telle influence ſur les deſtineés de la France, qu'il eſt néceſſaire de l'approfondir et de monter juſqu'aux ſources de nos funeſtes traités avec la puiſſance autrichienne, & juſqu'aux ſources même de cette puiſſance qui

a joué un ſi grand rôle dans l'hiſtoire de l'Europe moderne.

Rodolphe de Habsbourg eſt réputé le chef le plus connu de la maiſon d'Autriche. Elle s'enta, quand elle parut ſur la ſcène du monde dans le XIVe ſiècle, ſur la maiſon de Lorraine, pour ſe donner de la conſidération, en paroiſſant deſcendre d'une famille illuſtre parmi tous les ſouverains. Elle fut élevée d'abord à la dignité impériale par la jalouſie des électeurs, à cauſe de ſon obſcurité même, & parce que ces électeurs voulurent l'oppoſer à un roi de Hongrie trop puiſſant qu'ils redoutoient. Les princes d'Allemagne avoient encore quelques attraits pour la liberté.

Cette maiſon d'Autriche, obſcure & preſque inconnue il y a trois ſiècles & demi, ne s'éleva depuis à la monarchie de Charles-Quint, qu'en combattant perpétuellement contre tout amour de liberté encore inhérent dans le cœur de tous les peuples. Dans ce combat elle perdit la Suiſſe & la Hollande; mais elle aſſervit les Hongrois, les Bohêmes, les Brabançons, les Autrichiens, &c. Elle établit ſa domination depuis la Turquie juſqu'en Bourgogne, & depuis les Belges juſqu'au fond de l'Italie. Un proverbe du ſiècle paſſé diſoit encore: *le ſoleil ne ſe couche jamais dans les poſſeſſions autrichiennes.* Elles s'étendoient

en effet dans toutes les Indes, & faiſoient le tour du globe. Les cinq voyelles de l'alphabet étoient ſa deviſe ; elles ſignifioient ces paroles :

Auſtriacorum Eſt Imperare Orbi Univerſo.

L'Europe alarmée de la réunion des Indes & des royaumes de Naples, de Sardaigne, d'Eſpagne, de Portugal, de Hongrie, de Bohême, & de mille duchés ou fiefs ſouverains ſur des têtes autrichiennes, s'indigna contre une petite maiſon ignorée qui, ſortant du chaos de la féodalité, montoit au-deſſus du rang des grandes puiſſances primitives de l'Europe. La France, qui avoit été formée dès le cinquième ſiècle, ayant à cette époque à-peu-près l'étendue qu'elle occupe aujourd'hui, en fut la première offenſée. Il entra dans les plans de Henri IV d'obſerver les allures & les mouvemens de cette puiſſance qui avoit tenté récemment pendant la ligue de s'aſſeoir encore ſur le trône de France, & de réprimer les menées d'un cabinet qui ſuſcitoit le ſacerdoce alors ſi puiſſant contre Henri IV, par une guerre civile. La marche de la politique autrichienne qui vouloit tout envahir, tout occuper, qui avoit déjà démembré une portion de l'ancienne monarchie françoiſe, devoit en bonne politique être obſervée. Henri IV fut le fondateur de cette haine que les Bourbons lui jurèrent.

Quelle que puiſſe être déſormais la forme du gouvernement françois, on doit dire de l'ancien régime, que s'il eſt permis d'accorder des éloges à quelques-unes de ſes parties, c'eſt à l'activité, à la ſuite, à l'unité de ſyſtême des Bourbons contre l'ambition inquiète des Autrichiens. On doit dire encore que ſi l'Autriche n'a pas donné des fers à tous les peuples de l'Europe, par l'établiſſement d'une monarchie univerſelle, c'eſt à la France ſeule qu'elle le doit. La France eſt le point d'appui de l'Europe. Elle unit dans une grande ſurface de terrein, l'Océan, la Méditerranée & le continent commerciable & policé. La France ſeule, parmi toutes les puiſſances, a pu oppoſer une grande force à la politique autrichienne. Si l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes, les Voſges & le Rhin ſont nos limites; ſi nous avons pu y établir nos diviſions en départemens, c'eſt à la conſtance du ſyſtême de politique contre l'Autriche que nous le devons. Nos miniſtres des affaires étrangères les plus connus y ont acquis de la célébrité. Nos généraux les plus habiles y ont trouvé leur gloire. Les hommes d'Etat les plus diſtingués de l'ancien régime n'ont obtenu leur renommée que par leur oppoſition à l'ambition de l'Autriche. Monteſquieu forcé de parler, dans l'académie, du cardinal de Richelieu,

ne trouva en lui de louable que le ſoin qu'il prit à dévoiler à la France ſes forces contre l'Autriche. S'il y a de beaux chapitres dans l'hiſtoire du règne de Louis XIV, ce ſont ceux qui traitent de ſes victoires & de ſes traités contre elle.

Voilà un précis des anciens principes du département des affaires étrangères & du ſyſtême politique des Bourbons envers les Autrichiens. En voici les effets.

Si la puiſſance autrichienne ne domine pas deſpotiquement dans les Pays-Bas ; ſi cette province eſt iſolée & éloignée du noyau de ſes forces ; ſi lorſque l'Autriche fait la guerre en Turquie, les Belges alors dégagés momentanément des troupes, pouſſent encore quelques ſoupirs pour la liberté, ils le doivent à la conquête de l'Artois, de l'Alſace, de la Franche-Comté qui, ſous la puiſſance autrichienne, formoient un tout où les mouvemens du deſpotiſme s'exécuteroient encore dans tous les ſens poſſibles.

Si l'Autriche eſt iſolée dans le continent ; ſi elle a perdu ſon commerce maritime ; ſi elle n'eſt aujourd'hui, pour ainſi dire, que puiſſance agricole ; ſi elle eſt privée des colonies, du commerce des Indes, c'eſt parce que la France, ſous Louis XIV, s'épuiſa pour établir Philippe V en Eſpagne, & ôter à ſa rivale ce grand royaume & ſes dépendances.

Si tout accès dans la méditerranée par Naples, qui reſtoit à la paix d'Utrecht à l'Autriche, eſt aujourd'hui perdu pour elle; ſi les limites de l'Autriche en Italie ſont établies dans le Mantouan; ſi l'ancien projet des Autrichiens pour la conquête de l'Italie eſt devenu par-là chimérique, nous le devons à la paix de Vienne, ſous le cardinal de Fleury, qui lui enleva les royaumes de Naples & de Sicile.

A l'époque de cette paix de Vienne, la plus foible portion de nos frontières étoit du côté de la Lorraine. La paix qui nous la donna, priva la nouvelle maiſon d'Autriche qui réſulta du mariage de l'héritier de la Lorraine & de l'héritière de l'Autriche, d'une province qui auroit rapproché le Brabant & autres pays du noyau de leurs forces, & réſerva au cabinet de Verſailles, en conſervant le projet d'iſoler les Belges, une ſource de querelles domeſtiques contre l'Autriche, & la néceſſité d'y tenir une cour & une armée.

Cette époque de la fondation de la ſeconde maiſon d'Autriche arriva en 1740 par la mort de Charles VI dernier mâle; & quoique la France eût alors dépouillé ſa rivale de ſes colonies, de ſon commerce maritime, & de l'or du nouveau-monde, avec lequel elle fit jadis tant de choſes, le conſeil de Verſailles, compoſé de vieux courtiſans du ſiècle

de Louis XIV, ne crut pas que la maiſon de Bourbon fût aſſez vengée de ſon ennemie. Le roi de Pruſſe lui enlevoit alors, avec la Siléſie, plus d'un million de revenus, & les ſujets les plus dociles de toute la domination autrichienne. Fréderic ſe plaçoit d'ailleurs vers les poſſeſſions autrichiennes d'une manière menaçante, établiſſant une ſorte de pierre d'attente, un point d'appui vers l'Autriche, pour partir un jour de ce point, & s'étendre davantage ſuivant l'ambition ſi connue des petites monarchies militaires, qui par la nature de leur conſtitution, ne peuvent avoir d'autres paſſions.

La France, l'Eſpagne & Naples, ſortes des dépouilles de l'Autriche, l'attaquoient d'un autre côté en Italie, pour élever de concert à la ſouveraineté un quatrième Bourbon, & le placer en Italie; & quoique ce prince ſoit nul pour nous, il étoit néanmoins très-important dans ſa nullité même; parce qu'il confirmoit l'ancien ſyſtême de circonſcrire de ce côté la maiſon d'Autriche, de l'empêcher d'aſſujettir les petits princes d'Italie, & d'envahir leurs Etats, comme elle avoit déjà traîtreuſement envahi ceux du duc de Mantoue au préjudice de l'héritier légitime.

Telle eſt l'hiſtoire de la diſſolution de la puiſſance autrichienne, Formée d'abord au préjudice de

l'ancienne monarchie françoiſe & des autres monarchies; exerçant, après ſes victoires, le deſpotiſme le plus abſurde, ſur tous les peuples aſſujettis & ſur toutes les puiſſances de l'Europe d'un rang ſubalterne, elle n'a pu être réduite que par la conſtante & patiente politique des Bourbons qui l'ont peu-à-peu démembrée, & par l'activité des François qui ont ſervi avec intelligence & avec ſuccès les ordres du cabinet des rois de France. Une femme ſeule, Marie-Thérèſe, pouvoit par ſes ruſes & ſes ſéductions éloigner le COUP DE GRACE que le maréchal de Richelieu diſoit à l'auteur de ces mémoires, qu'on devoit, en 1741, appliquer à cette maiſon, ſi on avoit continué de ſuivre l'ancien ſyſtême.

Depuis le miniſtère de mon grand-oncle, diſoit le maréchal, *les deux puiſſances ne travaillent qu'à ce grand coup; leurs paix ne ſont que des trèves. Il faut que l'une ou l'autre périſſe. Le traité de* 1757 *avec l'Autriche eſt fait contre toutes les règles, & ne peut ſubſiſter. Mgr le dauphin l'auroit rompu, s'il eût vécu; la reine l'empêchera long-temps, parce qu'elle eſt plus autrichienne que françoiſe: mais ce traité eſt ſi indigne de la nation & ſi onéreux, que les effets en cauſeront une révolution.*

Marie-Thérèſe qui voyoit la puiſſance de ſa maiſon décliner, & qui trouvoit depuis deux ſiè-

cles dans chacun de nos traités avec ſa maiſon le dépecement de quelques-unes de ſes provinces ; ou la ſouſtraction tantôt du royaume de Sardaigne, tantôt de celui d'Eſpagne, puis de celui de Naples, &c. conçut enfin l'étrange réſolution de ſe rendre l'alliée des Bourbons. Un roi de France ſe trouva foible ; des femmes le gouvernoient obſcurément ; de grands ſeigneurs Lorrains nés dans les états de ſon père, les Duchâtelet, les Beauveau, les Choiſeul, & autres qui, pour la plupart, étoient encore ſes officiers ou ſes partiſans, ou ſes penſionnaires, avoient en France du crédit, des talens & du caractère. La reine de Hongrie réſolut de ſe ſervir habilement de toutes ces circonſtances & de tous ces caractères pour parvenir à ſes fins. Elle ne dédaigna pas d'appeler *ſa couſine* cette petite dévergondée de Pompadour qui connut l'art de ſéduire le feu roi, pour gouverner par elle notre cabinet. Elle ne dédaigna pas non plus d'envoyer des préſens à Farinelly, ce célèbre muſicien privé de la puiſſance de notre ſexe, qui plaiſoit à la feue reine d'Eſpagne, ſi abſolue dans le cabinet de Madrid. Elle nous envoya pour ambaſſadeur ce Kaunitz que tous les ſouverains d'Autriche doivent honorer & reſpecter à jamais, à cauſe de ſes ſervices ; & qui prépara les eſprits à cette alliance monſtrueuſe. Les Choiſeul ſes anciens ſujets, &

toujours ſes penſionnaires, achetèrent de la haute nobleſſe, par une liſte ſcandaleuſe de penſions que l'aſſemblée conſtituante vient d'abolir, la complaiſance de la louer, quoique cette alliance qui avoit cauſé en partie ſous la régence la conjuration d'Eſpagne, contrariât les opinions, les principes & les intérêts de cette haute nobleſſe qui aimant la guerre, comme ſa moiſſon, croyoit que par cette paix les ſources des penſions ſeroient déſormais taries.

Tous les événemens ſervirent depuis la maiſon d'Autriche pour le ſuccès de ſon alliance avec nous. Le feu dauphin qui la blâmoit, fut alors empoiſonné, & le fut au profit des autrichiens. Il eſt vrai que le parti d'Aiguillon & de Richelieu, héritiers de la haine du cardinal de Richelieu pour l'Autriche, triompha un inſtant contre le parti des Choiſeul, autrichiens d'intérêt & de caractère; mais bientôt le parti de Marie-Antoinette qui devint reine en 1774, écraſa ce parti des anciens François, ſans pouvoir pourtant relever le duc de Choiſeul que la volonté du roi a conſtamment éloigné de toute ſorte d'affaires. Avant le détail des négociations des deux puiſſances, conſidérons un moment les manœuvres de madame de Pompadour qui gouvernoit abſolument toutes les affaires.

CHAPITRE IV.

Détail des négociations de Marie-Thérèſe en France pour réunir ſa maiſon à celle des Bourbons au préjudice des puiſſances ſubalternes. Madame de Pompadour lui vend le royaume de France. Elle perd les miniſtres partiſans des anciens principes contre l'Autriche. Suite des anecdotes de madame de Pompadour. Négociations ſecrettes avec l'impératrice.

IL falloit un roi foible en France, & une ſouveraine auſſi habile en Autriche que Marie-Thérèſe ; il falloit encore une favorite adroite à Verſailles, & un miniſtre auſſi profond à Vienne que Kaunitz, pour réunir la France & l'Autriche.

Louis XV qui, en appellant auprès de lui madame de Pompadour, s'étoit propoſé de faire une éducation, la reçut lui-même de ſa maitreſſe. Il étoit né avare, & elle le rendit prodigue. Semblable à Henri IV, ſemblable à Louis XIII & à Louis XIV, le feu roi déteſtoit l'Autriche : ſa maitreſſe le réconcilia avec cette puiſſance. La plupart des courtiſans que ce prince ne voyoit qu'avec froideur, furent par elle

introduits dans ſes comités ſecrets; ce monarque qui aimoit Maurepas & pluſieurs autres perſonnes de ſa cour, fut conduit juſqu'à les priver de ſes bonnes graces. Dans la fougue de ſa jeuneſſe le roi n'avoit point été très-débauché.... Dans un âge plus avancé elle lui prépara les plaiſirs du jeune âge, & lui donna du penchant pour le changement & la variété. Quand elle vit que ſes charmes n'avoient plus ſur le cœur du roi la même puiſſance, elle imagina de créer un département pour ſes plaiſirs, & ſe mit à la tête de ſes affaires ſecrettes pour gouverner, avec celles du roi, celles de la France & de l'Europe entière.

Voilà quelle femme à Paris pouvoit faciliter la réunion de deux puiſſances auſſi rivales que la France & l'Autriche, & tellement éloignées de vues & d'intérêts, que lorſque M. de Kaunitz, miniſtre autrichien à Aix-la-Chapelle, en fit les premières ouvertures à Saint-Severin que madame de Pompadour avoit envoyé en cette ville pour conclure la paix, à quelque prix que ce fût, Saint-Severin refuſa de s'occuper de ce projet.

Madame de Pompadour, recherchée par la reine de Hongrie avec beaucoup d'empreſſement, déjà réſolue de lui vendre le roi & le royaume, voyoit dans Marie-Thérèſe, qui l'appelloit *ſa princeſſe* & *ſa couſine*, une protection, une reſſource puiſ-

ſante pour ſe ſoutenir dans ſa faveur. Elle eut recours à deux moyens pour réuſſir à l'établiſſement du nouveau ſyſtême. Renvoyer les vieilles têtes miniſtérielles qui avoient encore les principes de Louis XIV ſur l'Autriche, fut le premier. Placer à la tête des affaires étrangères des miniſtres nuls, ou à ſa dévotion, fut le ſecond.

Le comte de Maurepas, ce doyen des miniſtres en 1748, qui avoit été témoin pendant la régence de la révolution que l'Eſpagne eſſaya en France lorſque le régent ſe ligua avec l'Autriche, étoit le plus redoutable. Il voyoit le roi quand il vouloit, il avoit ſa confiance; il avoit l'art de plaire au monarque, & méritoit par-là toute la jalouſie de la favorite. Elle le fit exiler au mois d'avril 1749, & elle plaça à la marine dirigée par M. de Maurepas depuis la régence, Roullier, homme ſans volonté, ſans caractère & ſans talens, dont elle vouloit faire un inſtrument de ſes volontés plutôt que le miniſtre d'un grand royaume. Après deux ans d'adminiſtration dans le département de la marine, elle l'éleva à celui des affaires étrangères pour le complément de ſes deſſeins.

Il y avoit d'ailleurs, en laiſſant M. de Maurepas dans le miniſtère, un inconvénient peu connu: il avoit l'amitié du dauphin, ennemi de l'Autriche; & elle craignoit que ce miniſtre, habile dans l'in-

trigue ſecrette, ne traverſât dans le ſens du dauphin les vues qu'elle avoit depuis long-temps ſur la France & l'Autriche. La jalouſie & la politique de madame de Pompadour la gouvernèrent donc dans tout ce qu'elle fit contre M. de Maurepas pour le faire exiler. Les fameux vers ne firent que la déterminer un moment d'avance. Nous les rapporterons ici parce qu'ils peignent au naturel le roi, madame de Pompadour & les courtiſans, & parce qu'ils doivent paſſer pour une pièce hiſtorique plutôt que pour une ſatyre du temps. La chanſon eſt ſur l'air des trembleurs de l'opéra d'Iſis, & la favorite l'attribua à Maurepas.

Les grands ſeigneurs s'aviliſſent,
Les financiers s'enrichiſſent,
Les Poiſſons s'agrandiſſent,
C'eſt le règne des vauriens.
On épuiſe la finance,
En bâtimens, en dépenſes;
L'État tombe en décadence;
Le roi ne met ordre à rien, rien, rien.

Une petite bourgeoiſe,
Élevée à la grivoiſe,
Meſurant tout à la toiſe,
Fait de la cour un taudis.
Le roi, malgré ſon ſcrupule
Pour elle fortement brûle.
Cette flamme ridicule
Excite dans tout Paris, ris, ris, ris.

Cette catin ſubalterne,
Inſolemment le gouverne;
Et c'eſt elle qui décerne
Les honneurs à prix d'argent.
Devant l'idole tout plie,
Le courtiſan s'humilie;
Il ſubit cette infamie,
Et n'eſt que plus indigent, gent, gent, gent.

La contenance éventée,
La peau jaune & maltraitée,
Et chaque dent tachetée,
Les yeux froids & le cou long,
Sans eſprit, ſans caractère,
L'ame vile & mercenaire,
Le propos d'une commère,
Tout eſt bas chez la Poiſſon, ſon, ſon, ſon.

Si dans les beautés choiſies
Elle étoit des plus jolies,
On paſſeroit les folies
Quand l'objet eſt un bijou.
Mais pour ſi ſotte créature,
Pour ſi platte figure
Exciter tant de murmures,
Chacun juge le roi fou, fou, fou.

Ce n'eſt pas que pour lui plaire
Le beau ſoit néceſſaire,
Vintimille ſut lui faire
Trouver ſon minois joli.

On dit même que d'Eſtrade,
Si vilaine, ſi mauſſade,
Aura bientôt la paſſade;
Elle en a l'air tout bouffi, fi, fi.

Madame de Pompadour ayant réuſſi à faire exiler Maurepas, le retint à Bourges juſqu'en 1752, qu'il lui fut permis de venir au Pleſſis près Dammartin, à dix lieues de Paris, dans un château de ſa belle-mère. Madame de Maurepas vint auſſi à Paris aux couches de madame d'Agenois, & ſon mari arriva de nuit à Clichy, chez madame de Pontchartrain, paſſa pendant la nuit à Paris ſans s'y arrêter le 29 juin, & arriva le 30 au Pleſſis. La favorite montroit dans ſes vengeances toute la foibleſſe de ſon ſexe, & le roi, dans les ſiennes, toute la fermeté d'un homme foible.

Après M. de Maurepas, les têtes les plus renommées que madame de Pompadour frappa furent Machault & d'Argenſon. Elle ſe ſervit pour les perdre du prétexte des affaires du temps, dans leſquelles Machault & d'Argenſon avoient pris la plus grande part. Elle ſubſtitua à ces hommes qui avoient approfondi les affaires adminiſtratives, les Roullier, les Saint-Conteſt, les Paulmy, les Moras, les Cremille, les Maſſiac, les Berrier & autres perſonnages obſcurs avant leur miniſtère, & connus de

puis par leur ineptie ou par leurs malverſations dans les affaires. On ne diſtingue dans cette foule d'hommes d'Etat qu'elle chargea du mahiement de l'adminiſtration, que l'abbé de Bernis qui avoit du talent, du génie, de la probité & du caractère. Nous en parlerons bientôt.

Quant à Machault & à d'Argenſon, renvoyés le même jour, ſa jalouſie contre le premier qui avoit la confiance du roi, & la haine qu'elle avoit conçue contre le ſecond ouvertement brouillé avec elle, avoient préparé leur diſgrace. Des caricatures outrageantes contr'elle la déterminèrent d'ailleurs à demander l'exil de d'Argenſon qu'elle obtint le jour même. Elle étoit ainſi preſque toujours entraînée par un mouvement de vengeance; mais il falloit un acte qui la déterminât; car elle ne ſe réſolut de chaſſer d'Argenſon que lorſqu'un de ſes amis allant voir ce miniſtre, & jettant les yeux ſur une lettre qu'il écrivoit, s'apperçut qu'il s'agiſſoit d'une eſtampe qui paroiſſoit en ce moment-là. Elle repréſentoit M. d'Argenſon dans un carroſſe, Machault à la place du cocher, & le roi vêtu en laquais & derrière. La lettre qui contenoit la caricature commençoit par ces mots: *mon laquais vient enfin de renvoyer mon cocher.* Le roi qui venoit de renvoyer Machault avec des témoignages flatteurs, ſe ſentit outragé, & ren-

voya d'Argenſon avec indignation. Nous avons rapporté ci-deſſus la lettre du roi.

Semblable à madame de Maintenon & à tous les miniſtres éclairés qui ſurent employer à propos la crainte & les récompenſes, la favorite vouloit diſpoſer même des places de la baſtille & les faire occuper par ſes créatures. Le vieux de Launay, mort âgé de ſoixante-ſeize ans en 1749, avoit très-bien gouverné cette priſon au profit des miniſtres. Elle voulut faire de cette priſon un moyen, & crut qu'elle étoit néceſſaire au maintien de ſon crédit. Il entroit dans ſon plan d'inſpirer la terreur & de ſe conſerver par-là dans ſa place, ſur-tout depuis que ſa beauté commençoit à diſparoître. Elle plaça donc un nommé Baile, ſa créature, au gouvernement de la baſtille, & prit chez elle l'abbé Baile, pour lui tranſmettre ſur le champ ſes ordres. Ce Baile avoit fait ſon éducation de geole dans la place de *lieutenant de roi* au château de Vincennes; & comme il faiſoit empriſonner des poëtes, des gens à bons mots & tous ceux qui manquoient de reſpect à madame la marquiſe de Pompadour, maitreſſe du roi, le gouverneur de la baſtille fut pour elle le premier & le plus important de ſes hommes d'affaires.

Madame de Pompadour profitoit de ſon grand crédit pour placer ſes parens & ſes amis dans des

ambaſſades : Baſchi fut ambaſſadeur de France en Portugal. Elle avoit régulièrement plus de courtiſans que le roi, la reine & le dauphin, & elle les recevoit tous, aſſiſe, eux debout. Les princes du ſang étoient obligés de s'aſſujettir à cette humiliante étiquette, & de paroître toujours contens pour conſerver quelque faveur. Elle leur parloit avec le ton d'une femme ſouveraine; & ſans en avoir ni les bonnes manières, ni ce ton que l'éducation leur donne ordinairement, elle en avoit la fermeté, ou, pour mieux parler, l'opiniâtreté & les expreſſions déciſives, *n'ayant jamais pu*, diſoit la cour, *quitter ſon ton de petite bourgeoiſe*. C'eſt en préſence toutefois de la plus grande compagnie qui aſſiſtoit à ſa toilette, que Dagé, le plus célèbre coëffeur du ſiècle, lui fit une réponſe laconique digne d'un homme de ſon état qui n'en connoiſſoit pas toute l'énergie. Elle fut ſi bien appliquée, qu'elle fit ſerrer les dents à tous les ſeigneurs qui étoient préſens à ſa toilette. Tout le monde vouloit être coëffé par ce Dagé qui s'étoit fait vingt mille livres de rente. Les princes, les princeſſes du ſang, les dames de la cour, tout ce qu'il y avoit de gens riches & de bon goût à Verſailles ſupplioient Dagé de les coëffer; & comme madame de Pompadour demandoit un jour à Dagé, en préſence du plus grand

monde, d'où lui venoit ſa grande célébrité à la cour,

C'eſt, madame, répondit Dagé, *parce que je coëffois L'AUTRE.* Dagé parloit de madame de Châteauroux.

Madame de Pompadour avoit une petite fille nommée Alexandrine, élevée au couvent de l'Aſſomption, qui fut ſecrètement recherchée en mariage par les plus grands ſeigneurs de la cour : Coigny fut un de ceux-là; mais elle deſiroit beaucoup la marier avec le fils du maréchal de Richelieu, qui lui répondit fort leſtement qu'il en écriroit à l'impératrice-reine à laquelle ſon fils avoit l'honneur d'appartenir. Le maréchal de Richelieu avoit en effet épouſé l'héritière du nom de Guiſe, qui étoit d'origine allemande. Tout projet de mariage fut donc rompu; mais la favorite ne le pardonna jamais au maréchal de Richelieu.

Le crédit de madame de Pompadours'étoit élevé dans ces circonſtances au plus haut degré; & ſi elle ne pouvoit plaire au roi par la beauté de la figure, elle occupoit les loiſirs du monarque avec tant de ſuccès, qu'elle devint néceſſaire au déſœuvrement de ce prince. Elle s'empara des affaires étrangères, de celles de la guerre & de celles des autres miniſtres. Tous devinrent ſes commis, ou bien elle eut le crédit de les chaſſer & de les perdre quand ils

voulurent régner par eux-mêmes. Pour plaire au roi, elle ſe déguiſoit, dans de petites maiſons de plaiſance autour de Verſailles, tantôt en payſanne, & tantôt en bergère, ſervant à déjeûner au roi ſous ces coſtumes. Elle ſe dévouoit auſſi à des miniſtères plus indignes : elle élevoit en ſecret de petites filles pour les plaiſirs du roi, les préparoit à ſa couche, les y plaçoit, & recherchoit le genre de beauté qu'il falloit procurer au roi, inſtruiſant ces malheureux enfans ſéduits, des goûts du vieux lubrique, & de ce qu'il falloit faire pour parvenir à l'amuſer.

Madame de Pompadour, ſatisfaite de plaire au roi, s'efforçoit de paroître indifférente ſur les ſentimens de la nation à ſon égard. Contente auſſi d'imprimer la crainte tant qu'elle régneroit, le doux ſentiment d'être aimée ou conſidérée la touchoit fort peu. Déteſtée de la famille royale, elle paroiſſoit ne deſirer d'elle que des égards extérieurs ; mais elle ſentoit ſi vivement les affronts, qu'elle s'en plaignoit au roi comme d'une offenſe qui étoit perſonnelle au monarque, & en obtenoit toujours la punition. *Beaufremont s'eſt aſſis devant moi*, dit-elle un jour au roi avec beaucoup d'émotion. Louis XV n'y prit pas garde. Pour appaiſer madame de Pompadour, on lui dit que le cas de M. de Beaufremont étoit

ſans conſéquence, & que dans la vieille cour dévote du feu roi on avoit toujours plaiſanté des facéties du marquis, qui avoit un caractère cauſtique & naturellement frondeur, auquel on ne prenoit pas garde. On lui répéta ſes anecdotes hardies & ſes bons mots. On lui rappella ce beau titre de *comte de Donavert* qui lui reſta après la bataille de ce nom en 1704, quand la mère de Louis XV le lui eut donné après la campagne; & cette anecdote parut déſarmer la maitreſſe de Louis XV. Les dévotes de l'ancienne cour de France, la ducheſſe d'Orléans elle-même, avoient conſervé ce nom à Beaufremont; & pendant l'hiver de 1705, toutes les femmes épriſes de cette anecdote lui avoient à l'envi accordé leurs faveurs. Il ne fallut rien moins cependant que le récit de ces faits pour déſarmer madame de Pompadour. Les mœurs de la cour de Louis XIV étoient telles en effet que des anecdotes de cette eſpèce devoient tourner la tête aux femmes (1).

(1) Le comte de Treſſan a rendu ainſi l'anecdote de Beaufremont qui réuniſſoit toutes les eſpèces de courage mâle, un moment avant le combat de Donavert, & qui voulut que le ſoldat qu'il commandoit en fût témoin.

A Donavert on a vu Beaufremont,
Tel que Priape avec ſa tête altière,
En s'écriant : c'eſt ainſi qu'un dragon
Des ennemis doit franchir la barrière.

On voit par toutes ces anecdotes combien madame de Pompadour étoit puiſſante à la cour de France, combien on avoit d'égards pour elle, & combien fut adroite Marie-Thérèſe en la mettant dans ſes intérêts. Une femme ſeule de ce caractère étoit capable de préparer une révolution dans les eſprits, telle que celle de l'alliance des Autrichiens avec les François, dont la ſeule propoſition étoit révoltante.

La paix de 1748 n'étoit ni négociée ni conclue, que Marie-Thérèſe avoit jetté ſes regards ſur elle pour prévenir toute autre puiſſance. Réſolue de ne faire qu'une trève de la paix d'Aix-la-Chapelle, pour déſarmer & tromper Frédéric, pour le ſurprendre enſuite dans un moment favorable & reconquérir la Siléſie, elle forma trois plans; celui de terminer la guerre de 1740 par un traité qui fut précipité, celui de ſuſciter des ennemis à Frédéric, & celui de ſe liguer avec la France. Vers la fin de l'année 1750, arriva à Paris le comte de Kaunitz, ſon miniſtre plénipotentiaire, qui fit les ouvertures d'une alliance, prépara les voies, & négocia pendant deux ans.

Les raiſons du comte de Kaunitz étoient ſpécieuſes pour la France; nous n'avions pas encore une marine; l'Angleterre en quelques ſemaines pouvoit en avoir une formidable. La reine de Hongrie

insinuoit qu'on tiendroit en respect le roi d'Angleterre par l'alliance proposée avec elle en considération de son électorat de Hanovre, & demandoit que la France s'unît avec l'Autriche contre la Prusse, puissance subalterne & entreprenante, qui, en entamant les possessions des grandes puissances, étoit toujours intéressée, comme le roi de Sardaigne & les autres puissances subalternes, à troubler le repos de l'Europe pour gagner quelque possession après la querelle. Il citoit pour exemple les derniers traités & les guerres les plus récentes, où ces princes avoient été les plus grands fléaux de l'Europe, & avoient désolé les cabinets par la versatilité de leur politique tracassière; & promettoit à la France, dont les finances étoient dans le plus grand désordre, une paix durable, favorable aux plaisirs, aux jeux & à la dissolution de la cour de France, ce qui sur-tout fit ouvrir les yeux à madame de Pompadour, qui voyoit tout ce qu'il en coûtoit au roi de négociations secrettes & désagréables pour obtenir des subsides, & qui se trouvoit alors dans l'embarras avec les parlemens comme nous l'avons dit ci-dessus.

Les raisons qui se présentèrent d'abord à M. de Puysieux, ministre des affaires étrangères, pour éluder de semblables projets, devoient éloigner

à jamais l'idée d'une pareille alliance. Lié avec Tiquet, premier commis des affaires étrangères, homme de mérite, qui avoit la confiance entière du miniſtère, & qui étoit eſtimé du roi, Puyſieux obſerva que la France étoit la protectrice naturelle de la liberté publique en Allemagne & en Italie, & qu'en nous liant avec Marie-Thérèſe nous perdrions une grande conſidération dans ces deux contrées à l'avantage de cette princeſſe, qui n'ayant plus rien à craindre de notre rivalité, y exerceroit tel empire qu'elle jugeroit convenable. La France avoit fait la guerre en 1740 avec le roi de Pruſſe au préjudice de ſa rivale, qui avoit perdu une portion de ſes forces en Allemagne, & étoit déſormais balancée par celles du roi de Pruſſe. Cette élévation de la Pruſſe oppoſoit un ſecond rival à l'Autriche, & une armée étoit toujours prête en Allemagne contre Marie-Thérèſe : nous détruiſions donc tout le bénéfice de la dernière guerre en nous alliant à l'impératrice, qui récupéroit avec nous ce qu'elle perdoit du côté de la Pruſſe. Auſſi le comte de Kaunitz ne put réuſſir dans ſes négociations. On lui répondit que la France étoit encore trop liée avec la Pruſſe pour rompre un traité ſolemnel. Kaunitz partit toutefois avec des promeſſes ſecrettes de madame de

Pompadour, que tôt ou tard la France & l'Autriche ne feroient plus qu'une ſeule puiſſance, qui ſe ligueroit pour tenir en reſpect l'Europe toute entière.

CHAPITRE V.

Pirateries des Anglois ſans déclaration de guerre. Incertitudes du miniſtère dans le choix d'une alliance entre l'Autriche & la Pruſſe. Madame de Pompadour, l'abbé de Bernis & Louis XV négocient une alliance avec Marie-Thérèſe. L'Angleterre nous déclare la guerre.

TANDIS que la reine de Hongrie négocioit un traité avec la France, l'Angleterre faiſoit une guerre de pirates contre les François, ſans déclaration, & en amuſant le maréchal de Mirepoix, notre ambaſſadeur à Londres. Si nous leur demandions raiſon de la priſe de nos vaiſſeaux, ils faiſoient une réponſe inſignifiante, & nous faiſoient de nouvelles priſes. Ils cherchoient à réparer ainſi les pertes qu'ils avoient faites à la dernière guerre ; car leurs fonds étoient épuiſés. Ils avoient contracté une dette de ſix cent mil-

lions, outre les douze cents qu'ils devoient en la commençant. Le roi étoit avancé en âge; ſon parlement étoit nouveau, compoſé de quatre-vingt créoles, la plupart oppoſés à la cour de Londres. Le parti du duc de Cumberland, de Bedfort, de Fox paroiſſoit devoir occuper uniquement celui du duc de Neucaſtle deſtitué du crédit de ſon frère. C'eſt dans cette poſition des affaires que les ſeigneurs de la cour de Verſailles demandoient la guerre; ils diſoient que la France, ayant ſoixante vaiſſeaux de guerre, égaloit en forces maritimes l'Angleterre qui en avoit cent.

Louis XV, prévenu des deſſeins de l'Angleterre, demanda à cette puiſſance ſi ſes préparatifs annonçoient quelques diſpoſitions hoſtiles. Le roi d'Angleterre répondoit de vive voix & par écrit qu'elles étoient toutes pacifiques; & cependant en 1754 il donnoit des ordres offenſifs au général Braddock, & au mois d'avril 1755 à l'amiral Boſcawen.

Au mois de juillet 1755, la priſe de deux vaiſſeaux françois en pleine mer, ſans déclaration de guerre, annonça d'une manière plus expreſſive les deſſeins de l'Angleterre. Depuis ce temps-là les vaiſſeaux anglois ſe permirent toutes ſortes de pirateries.

Le roi demanda encore juſtice; il fit articuler

les mots de *réparation éclatante*, & donna ſon réquiſitoire à tous les miniſtres étrangers réſidant en France pour l'envoyer à leurs couronnes. Il demanda d'abord les deux vaiſſeaux pris, aſſurant qu'il regarderoit le refus du roi d'Angleterre comme la déclaration de guerre la plus authentique. Le roi d'Angleterre, qui ne pouvoit plus reculer, répondit par des équivoques. Louis XV avoit articulé des faits, la priſe de ſes vaiſſeaux; Fox répondit au nom *de ſon maître* qu'il ne ſouhaitoit pas moins que la France le repos de l'Europe; mais il dit que la France avoit commencé les hoſtilités, & il ne cita pas les faits.

Nos préparatifs annonçoient en attendant, que nos vaiſſeaux de ligne alloient bientôt être mis à la voile; quatorze devoient être prêts à Toulon dans le mois de février 1756, & devoient être commandés par la Galiſſonnière, Maſſiac, Laclue, Vilarzel, Beaumont, Villars, St. Aignan, Dureveſt, Remondis, Sabran, Rochemore & d'Herville. A Breſt ſept, commandés par Beaufremont, Blenac, Conflans, Dapcher, Chatleger, Cruſage & Choiſeul, étoient prêts à mettre en mer. A Rochefort, on en comptoit ſix, commandés par Deſgoutes, Tilly, Porter, Saint-André & de Noé. La Galiſſonnière commandoit l'eſcadre de Toulon. Machault avoit créé une

marine; & l'Europe admira la promptitude avec laquelle elle parut comme ſortir du néant.

Le 6 janvier 1756, on parla chez Rouillé dans le dîner des ambaſſadeurs, de ces préparatifs de la France, & on en parla tout haut; Belle-Iſle qui dînoit avec eux fut queſtionné ſur les préparatifs, & le maréchal répondit qu'il en ignoroit la deſtination, mais qu'il exécuteroit les ordres du roi, qui avoit cent mille hommes de troupes réglées & deux cent quarante mille gardes-côtes armés. On lui demanda ſi tout cela étoit deſtiné à une deſcente en Angleterre? *Pourquoi pas*, répondit Belle-Iſle, *ſi elle eſt néceſſaire? le roi envoie bien des troupes en Amérique.* Louis XV avoit donné effectivement le commandement de la côte de la Méditerranée au maréchal de Richelieu, & celui de Bretagne à Belle-Iſle. Le premier avoit ſous lui Maillebois & Graville, lieutenans-généraux, & Lanion, maréchal-de-camp. Le ſecond avoit ſous lui le comte d'Eſtrées, Soubiſe, de Chaulnes, Clermont-Gallerande, Raimond, Lally, d'Hérouville, Cremille & de Voyer.

Le 4 février 1756, les Hollandois donnèrent au comte d'Affry, notre miniſtre, une déclaration par laquelle ils témoignoient deſirer une conciliation entre la France & l'Angleterre: mais comme

es Hollandois avoient paru prendre part à la ſituation de celle-ci que la France menaçoit d'une deſcente, le comte d'Affry, après avoir déclaré aux Hollandois que le roi deſiroit ardemment de conſerver la paix avec la république, ajouta par un article qu'il lût au comité ſecret ſans en laiſſer la copie :

Que le roi de France s'attendoit qu'ils s'expliqueroient avec plus de préciſion ſur le parti qu'ils prendroient dans les conjonctures préſentes ; mais que forcé de tirer vengeance d'un ennemi qui l'attaquoit injuſtement, il deſiroit de ne pas multiplier les calamités de la guerre ; diſpoſé à regarder comme ennemie une puiſſance qui, au lieu de remplir à ſon égard des engagemens défenſifs, feroit cauſe commune avec l'Angleterre, & lui fourniroit des ſecours.

Quelques avis dans le conſeil du roi avoient été quelque temps auparavant pour nous jeter dans une guerre de terre ; il s'agiſſoit alors de faire attaquer les Pays-Bas par le roi, afin de rompre tout projet de traité avec l'Autriche.

Puyſieux écrivit au roi que c'étoit à Londres qu'il falloit s'en prendre, & ſe venger ſur l'Angleterre : il dit que c'étoit contre elle que toutes nos opérations, nos moyens, nos ſubſides, nos négociations, notre attention & nos efforts de-

voient être employés. En partageant les vues, en les tournant vers le continent, on finiroit, disoit-il, par laisser les Anglois maîtres de l'Europe & de la France. Puysieux n'ouvroit pas cet avis pour favoriser les plans secrets de l'alliance avec l'Autriche; il avoit rejetté tout projet tendant à cette alliance; mais il vouloit éviter une guerre de continent qu'il prévoyoit devoir être ruineuse, parce que nous n'avions ni généraux ni finances, & parce qu'il voyoit une femme à la tête des affaires du cabinet.

Dans le moment d'incertitude où le ministère agitoit la question de savoir quelle alliance adopteroit la France entre la Prusse & l'Autriche, les partisans de l'ancien système vouloient qu'on ne perdit pas celle de la Prusse, puisqu'elle avoit fait ses preuves contre Marie-Thérèse dans la guerre précédente. Il est vrai que l'Angleterre, dans ce cas-là, se déclareroit contre nous de concert avec Marie-Thérèse; mais le roi de Prusse qui restoit avec nous, n'étant pas de caractère à demeurer en repos, devoit nous entraîner à la guerre de terre que nous voulions éviter. Dans cette perplexité le conseil d'état restoit dans une inaction funeste; la guerre contre l'Anglois continuoit; il falloit à la France un allié dans le continent, & choisir avec prudence le meilleur entre la Prusse & Marie-Thérèse.

Marie-Thérèſe. Le conſeil l'emporta ſur la favorite de Louis XV, & obtint que le roi demanderoit à Fréderic ſon alliance. Le duc de Nivernois partit en 1755 au mois de décembre pour renouveler notre traité avec lui..... Fréderic qui en avoit déjà conclu un avec l'Angleterre, accompagna ſon refus d'une épigramme, prévenu de nos négociations entamées avec Marie-Thérèſe.

Ces négociations étoient ſi ſecrettes, que M. d'Aubeterre, ambaſſadeur de France à Vienne, n'en étoit pas inſtruit; il ne les apprit que lorſqu'elles furent terminées. Il donnoit en attendant des avis très-exacts de tout ce qui ſe paſſoit à Vienne, & rapportoit à merveille au miniſtre des affaires étrangères les bonnes diſpoſitions de Marie-Thérèſe. Souvent il embarraſſoit Kaunitz par ſes demandes ſingulières, parce que ce miniſtre ayant toute la confiance de la reine, étoit l'ame de cette affaire ſecrette. Dans cet embarras, Kaunitz vouloit qu'on inſtruisît d'Aubeterre, diſant que le ſecret ne lui étant pas confié, il pouvoit le dévoiler malgré lui-même. Madame de Pompadour, Staremberg & l'abbé de Bernis conduiſoient à Paris le traité; & Louis XV & Marie-Thérèſe, par des lettres amicales & reſpectives, ſe plaiſoient encore à le négocier en ſecret.

L'Angleterre, en attendant, prévoyant notre in-

conduite, l'ineptie de la cour de France, & ſentant la ſupériorité de ſes propres forces, avoit conçu le projet de nous ſurprendre & de nous accabler. Le début injuſte & violent de la guerre maritime étoit concerté entre les deux contractans de Weſtminſter. Un ſoulévement de l'Empire & le traité de Verſailles étoient prévus. S'il n'avoit été queſtion entre l'Angleterre & la Pruſſe que de pourvoir à la ſûreté de leurs états d'Allemagne, le cas d'attaque auroit été ſuppoſé. Des engagemens pour la défenſe réciproque pouvoient être pris, ſans que pour cela il fût néceſſaire d'inſulter ſans prétexte tout le corps germanique, en dépouillant, de la ſeule autorité des électeurs d'Hanovre & de Brandebourg, tous les états libres, du droit le plus cher à la liberté, & d'un droit garanti par la France & par la Suède; celui d'appeler des troupes étrangères à leur défenſe. Mais Fréderic ſe croyoit menacé par les intentions de la maiſon d'Autriche; et trouvoit dans les négociations de cette puiſſance en Ruſſie, en Saxe & en France, des raiſons ſuffiſantes pour la prévenir.

Il ne pouvoit commencer l'exécution de ſes deſſeins avec ſûreté, qu'en opprimant un électeur. La célérité avec laquelle la Saxe fut envahie, ne permet pas de douter que le roi de Pruſſe n'eût exécuté par cet envahiſſement un plan

long-temps préparé; c'eſt pour cela que dans la convention de Weſtminſter, il exigea de l'Angleterre une diſpoſition obligatoire dans tous les cas. Il entroit dans les vues de ces deux puiſſances de mettre aux priſes les alliés qu'elles abandonnoient : c'étoit un moyen pour elles de donner la loi à l'Europe.

Le roi d'Angleterre, après avoir long-temps fait la guerre contre nous, la déclara. Il ſe plaignoit de ce *que nous nous étions permis des hoſtilités depuis* 1754, *au nord & au midi de l'Amérique dans les poſſeſſions de la Grande-Bretagne, ſans aucune déclaration, dans un temps de paix profonde, & en éludant toute voie de conciliation.*

Le roi de France répliqua au roi George que toute l'Europe ſavoit que le roi d'Angleterre avoit été en 1754 l'agreſſeur des poſſeſſions françoiſes dans l'Amérique ſeptentrionale; & qu'au mois de juin 1755, la marine angloiſe avoit inquiété la navigation des François par des hoſtilités violentes; que malgré ces attaques, le roi avoit ſuſpendu pendant huit mois les effets de ſon reſſentiment, renvoyant en Angleterre une frégate priſe par des vaiſſeaux françois; tandis que les vaiſſeaux anglois continuoient leur commerce dans les ports de la France. Le roi ſe plai-

gnoit encore de ce que ſes ſujets étoient traités avec inhumanité en Angleterre, tandis que les Anglois voyageoient paiſiblement dans nos provinces. Enfin, le roi de France reprochoit à George d'épuiſer les ſubſides de l'Angleterre pour ſoulever les autres puiſſances contre la France. C'étoit eſſayer de lui déclarer la guerre dans l'intérieur de l'Angleterre, où la France alimentoit un parti contre le roi.

Quant aux fortifications de Dunkerque, le roi obſervoit qu'on n'avoit commencé à y travailler que depuis la priſe de deux vaiſſeaux en pleine mer. George envoyoit en attendant des troupes en Amérique pour y ſoutenir ſes colonies ; la France armoit de ſon côté, & envoyoit un miniſtre à Londres pour arranger, s'il étoit poſſible encore, ces différends ; ſur quoi l'Angleterre réſolue de nous faire la guerre, obſervoit que c'étoit une feinte pour amuſer l'ennemi, & nous donner le temps de débarquer en Amérique ; ce qui occaſionna la réſiſtance des Anglois au débarquement, & le rappel du négociateur françois à Londres. Alors des grands corps de troupes menacèrent les côtes d'Angleterre ; les fortifications de Dunkerque furent continuées, & le roi George donna l'ordre de ſaiſir ſur mer les vaiſſeaux de la France, mais ſans confiſcation.

CHAPITRE VI.

Premier traité du 9 mai 1756 entre la France & l'Autriche. L'abbé de Bernis négociateur principal de ce traité. Portrait de l'abbé de Bernis. Ses liaiſons avec madame de Pompadour. Vues ſecrettes de la reine de Hongrie en s'alliant avec la France. Ses prétextes. Signatures.

PLUS Marie-Thérèſe trouvoit d'obſtacles à s'allier avec nous, plus elle redoubloit de careſſes & de flatteries avec madame de Pompadour pour y réuſſir. Si les miniſtres montroient une réſiſtance invincible, elle agiſſoit ſecrétement pour leur oppoſer ou des têtes autrichiennes, ou des candidats ambitieux. Il étoit dangereux de négocier un traité avec les miniſtres en place. L'abbé de Bernis conduiſit cette affaire avec beaucoup d'habileté.

Arrivé très-jeune à Paris; d'une figure agréable, ayant cette activité d'eſprit & de caractère méridional qui plaiſoit beaucoup à la capitale, & un accent demi-gaſcon, il s'étoit introduit dans la ſociété la plus diſtinguée, s'y étoit

fait aimer & eſtimer. Né à Saint-Marcel d'Ardèche en Vivarais, près le pont Saint-Eſprit, d'une famille pauvre, peu connue, mais ancienne, il avoit apporté de cette province un caractère franc, ouvert & expreſſif, tel que celui de ſes compatriotes, & cette imagination brillante & poétique que donne le beau ciel du bas-Vivarais, du Languedoc & de la Provence. Ses poéſies peignent aſſez la nature de ſon eſprit.

Ces qualités ſi contradictoires avec le caractère ſulpicien déplurent aſſez aux directeurs du ſéminaire de ſon diocèſe, pour qu'il fût obligé de quitter jeune ſa patrie. Il vint à Paris, où il fut encore pourſuivi par cette haine ſombre des ſulpiciens qui le ſuivit par-tout, & qui le ſuivit juſqu'à Rome quand il y fut revêtu de ſes dignités. Les jéſuites ſe joignirent bientôt à ces prêtres, & Boyer qui déteſtoit tout ce qui étoit attaché à la favorite, l'éloigna tant qu'il put de toute faveur eccléſiaſtique; mais l'abbé, qui avoit encore plus d'eſprit que les ſulpiciens de malveillance, s'attacha à la favorite du roi, & leur oppoſa une puiſſance inſurmontable.

L'abbé de Bernis s'étoit lié très-particulièrement avec madame d'Eſtrades & avec madame d'Etioles avant ſon élévation; elles lui conſervèrent à la cour une amitié dont il ſe ſervit & pour lui-même & pour ceux qui lui avoient marqué de

l'attachement. Le baron de Montmorency l'ayant logé chez lui lorſqu'il n'étoit pas riche, ce fut par lui que les Montmorency ſe lièrent à la favorite. Auſſi dès le moment que madame de Pompadour jouit des bonnes graces du roi, l'abbé de Bernis employa ſon crédit auprès d'elle, pour qu'elle diſtinguât pour les places de faveur la maiſon de Montmorency. Le baron fut fait menin du dauphin, &c.

La marquiſe ne deſiroit pas avec moins de vivacité que l'abbé de Bernis obtînt des bénéfices de la feuille; elle travailla à pluſieurs repriſes pour y réuſſir : mais le jeune abbé étoit toujours poëte ; il avoit toujours de l'eſprit ; & comme Boyer confondoit au beſoin le matérialiſme & l'impiété avec la poéſie, & que le jeune abbé faiſoit toujours des vers galans, les obſtacles duroient toujours. Boyer déſapprouvoit d'ailleurs fort durement ſes parties de plaiſir un peu libres, & déclara au roi qu'il ne pouvoit charger ſa conſcience en donnant des bénéfices à l'abbé de Bernis. Le roi y ſuppléa par une penſion ſur ſa caſſette, & le jeune abbé attendit d'autres circonſtances pour s'élever. Il le déclara avec ſa liberté accoutumée à Boyer, & le bon mot J'ATTENDRAI n'eſt pas encore oublié.

L'abbé de Bernis étoit déjà célèbre par des *impromptus*, qui annonçoient la nature de ſon eſ-

prit. Étant un jour chez la comteſſe de Forcalquier, & la voyant verſer du café dans un cabaret de porcelaine de Saxe, il improviſa en ces termes :

La maîtreſſe du cabaret
Mérite bien qu'on la dépeigne ;
Qui voit Hébé voit ſon portrait,
L'enfant ailé lui ſert d'enſeigne.
Bacchus, aſſis ſur ſon tonneau,
La prend pour la fille de l'onde ;
Elle ne verſe que de l'eau,
Et fait enivrer tout le monde.

Une autre fois ſoupant avec le roi & madame de Pompadour, il compoſa ſur le champ cette chanſon ſur l'air de *Joconde*.

Le plaiſir couronné de fleurs
Vient voler ſur la table.
Il n'attend pour charmer nos cœurs
Qu'un moment favorable.
Belle Zéphiſe où tu n'es pas
Pourroit-il nous ſéduire ?
Il a beſoin de tes appas
Pour fonder ſon empire.

Viens réveiller ſous ce berceau
L'eſprit & la ſaillie ;

Ils t'attendent ſous un tonneau
Qu'a percé la folie.
Le Champagne eſt prêt de partir ;
Dans ſa priſon il fume,
Impatient de te couvrir
De ſa bouillante écume.

Sais-tu pourquoi ce vin brillant,
Dès que ta main l'agite,
Comme un éclair étincelant
Vole & ſe précipite ?
En vain Bacchus dans le flacon
Retient l'amour rebelle ;
L'amour ſort toujours de priſon
Sous la main d'une belle.

Tel étoit l'eſprit & le caractère de l'abbé de Bernis, que madame de Pompadour employa pour renverſer la politique de la maiſon de Bourbon envers l'Autriche. Le cardinal de Richelieu en étoit le fondateur. Un autre anéantit ſes profondes ſpéculations ; & là finit cet interminable ſyſtême de démembrement qui, effrayant Marie-Thérèſe, l'avoit obligée de tout entreprendre, & d'appeller à ſon ſecours toutes les eſpèces de reſſources & de moyens pour nous déſarmer.

Richelieu qui n'étoit point le partiſan d'une alliance avec l'Autriche n'étoit pas du ſecret. On avoit écarté également tout homme peu ſûr qui

eût pu combattre les vues de Marie-Thérèſe. La favorite, l'abbé de Bernis, Staremberg, miniſtre de la reine de Hongrie, ſe concertoient fort ſecrétement, dans des maiſons de campagne ou dans des lieux iſolés. Ce fut à la fin d'octobre 1755 que pour y entraîner le roi on propoſa un comité plus nombreux; on y lut les propoſitions de Marie-Thérèſe. *Elle faiſoit ſemblant de nous céder les Pays-Bas, ou plutôt de les donner à un prince neutre de la maiſon de Bourbon, au duc de Parme. Un Bourbon ainſi placé devoit ſéparer les Anglois de la Hollande. Luxembourg, qui eſt le Gibraltar de l'Autriche au nord de la France, devoit être raſé. Elle nous cédoit Mons. La Pologne étoit déclarée libre, & ſa couronne héréditaire. La Suède gagnoit la Poméranie, & le Dannemarck étoit invité à l'union. La Ruſſie étoit partie contractante; & comme la France étoit en guerre de fait avec l'Angleterre, quoiqu'elle ne fût pas alors déclarée, cette ligue des grandes puiſſances du continent abaiſſoit cette puiſſance maritime rivale des François, à laquelle l'Autriche déclaroit renoncer à jamais.*

La reine de Hongrie étoit d'un caractère hardi, décidé & ſage en même-temps. Louis XV avoit un caractère oppoſé. Ce plan trop vaſte ne fut ni compris dans ſon enſemble ni accepté. Marie-Thérèſe en demanda un pour s'attacher à nous à quelque

titre que ce fût, pourvu qu'elle pût en s'alliant à ſon égale réprimer l'ambition des petits. C'étoit là ſon but, & les baſes du ſyſtême qu'elle ſuivoit fort habilement. L'abbé de Bernis propoſa *une garantie reſpective des états des deux maiſons, la Pruſſe compriſe, l'Angleterre exceptée.* L'ancien plan étoit compliqué ; la ſimplicité de celui-ci fut approuvée. On apprit alors l'alliance de Weſtminſter, conclue au commencement de 1756, entre la Pruſſe & l'Angleterre, & la Pruſſe fut exclue de ce plan.

Ce nouveau traité devoit changer les diſpoſitions de ce ſecond plan ; & il faut avouer que ſi les événemens n'avoient pas conduit les négociations juſqu'à des conditions onéreuſes, l'alliance de deux grandes puiſſances tranquilles, devoit contenir l'inquiète ambition des petites monarchies, telles que la Sardaigne & la Pruſſe qui avoient des projets éternels d'agrandiſſement. Le repos de l'Europe étoit aſſuré, & c'étoit le grand prétexte apparent de l'union des deux puiſſances ; mais Marie-Thérèſe avoit d'autres vues que celles de la paix. La France & la Pruſſe liguées lui avoient ôté de concert la Siléſie ; elle vouloit nous détacher de Frédéric & ſe ſervir de nous pour reconquérir cette grande province. Le fatal traité fut ſigné ; & là commencèrent tous les malheurs ultérieurs de la fin du

règne du roi & ceux du règne de Louis XVI. Les cajoleries de Marie-Thérèſe, la vanité & le crédit de madame de Pompadour, les vues du chapeau de l'abbé de Bernis, l'humeur du roi contre le roi de Pruſſe, l'impéritie enfin d'un miniſtère qui n'en vit pas les ſuites, déterminèrent la ſignature de ce traité. Rouillé & l'abbé de Bernis le ſignèrent le 9 mai 1756. La France & l'Autriche ſe promettoient réciproquement vingt-quatre mille hommes en cas qu'une des deux puiſſances fût attaquée. Nous verrons bientôt ce qui nous en arriva.

CHAPITRE VII.

Expédition de Mahon. Avantages & ſituation politique de cette île relativement à la France, à l'Eſpagne & à l'Angleterre. Vues ſur la poſition de Gibraltar. Richelieu prend l'île de Minorque & le fort Saint-Philippe réputé imprenable. Galanterie du maréchal pendant les ſuſpenſions. L'armée navale de l'amiral Byng qui vient ſecourir Saint-Philippe eſt battue par la Galiſſonnière. Saint-Philippe pris. Jalouſie des courtiſans. Inſenſibilité de Louis XV. Reſſentiment des Anglois. Byng décapité.

OUTRE l'avantage d'attaquer à l'improviſte une grande poſſeſſion angloiſe, & de porter un coup ſenſible à un ennemi qui nous maltraitoit impunément depuis pluſieurs années, d'autres conſidérations rendoient la priſe de Mahon une opération conſidérable pour la France & l'Eſpagne. Cette île devoit couper la communication des Anglois avec le roi de Sardaigne leur allié; elle nous plaçoit dans un poſte à portée de troubler leur navigation avec le Levant & l'Italie,

& de les forcer pour naviguer dans les environs à mettre en mer de puiſſantes eſcadres, & les affoiblir dans l'Océan & dans l'Amérique.

En cas de guerre malheureuſe, la reddition de Mahon devoit lever des difficultés pour le rétabliſſement de la paix. Dans le cas contraire, le Port-Mahon reſtant à la France, on pouvoit s'en prévaloir utilement pour engager l'Eſpagne à faire des arrangemens convenables pour la France en Amérique, en cédant des terres dans l'île de Saint-Dominique, ou Penſacola, peu utile aux Eſpagnols, ce qui donneroit à la France un port, une retraite, un aſyle aux navires de guerre qui iroient à la Louiſiane, l'une de nos plus précieuſes poſſeſſions.

En prenant Port-Mahon, on facilitoit toutes ſortes d'expéditions ſur l'une ou l'autre partie quelconque de l'Amérique, le ſecret n'y étant pas en ſi grand danger d'être divulgué, & les troupes fraîches y étant plus à portée de leur deſtination. Cette priſe devoit donc favoriſer toutes ſortes d'entrepriſes, & tenir les puiſſances maritimes, ennemies naturelles de la France, dans une continuelle perplexité.

L'établiſſement des Anglois dans l'île de Minorque étoit une uſurpation que les malheurs du règne de Philippe V avoient occaſionné. La priſe

de Gibraltar n'étoit rien en comparaiſon de celle de Port-Mahon. Gibraltar à la vérité établiſſoit les Anglois ſur la côte d'Eſpagne ; mais c'étoit plutôt un ſujet d'humiliation pour les Eſpagnols qu'un véritable avantage pour l'Angleterre. Le rocher aride ſur lequel Gibraltar eſt bâti, la difficulté ou l'impoſſibilité d'y faire un port commode & ſûr, & l'entretien d'une garniſon nombreuſe pour défendre cette place, balançoient beaucoup les avantages de cette poſſeſſion. Auſſi le miniſtère d'Angleterre avoit-il ſouvent fait des propoſitions d'échange de Gibraltar pour des poſſeſſions eſpagnoles en Amérique ; il les avoit même renouvellées récemment pour *Campaggio* & *Riotinto*, deux établiſſemens que les Anglois retenoient aux Eſpagnols dans les Indes occidentales ; mais l'île de Minorque n'avoit jamais été miſe en avant dans aucune des propoſitions de la part des Anglois ; & s'ils en avoient parlé, ils y avoient mis des conditions ſi extraordinaires qu'on voyoit aiſément qu'ils ne vouloient pour aucun prix relâcher cette conquête. Le port de Mahon, l'un des plus beaux qu'il y ait dans le monde, donnoit un aſyle à leurs flottes. Situé au milieu d'une mer éloignée de leur métropole, c'étoit l'entrepôt naturel de leur commerce du Levant.

Avant la conquête de Minorque, le commerce des Anglois dans cette partie, ou même ſur la côte d'Italie, étoit de peu de valeur. L'avantage que nous donnoit la proximité de nos côtes méridionales, & la préférence en général qu'avoit la nation françoiſe dans toutes les échelles du Levant, avoient fait naître la jalouſie des Anglois & animé leurs efforts pour nous traverſer dans le commerce. La priſe de Mahon facilita depuis leurs vues à cet égard.

Dès leur premier établiſſement dans l'île de Minorque, on avoit vu s'élever à tous momens en Angleterre des nouvelles compagnies de commerce, comme la compagnie de Turquie, celle de Smyrne, d'Alep, & celle d'Afrique, &c. Ces diverſes compagnies, ſoutenues par la ſupériorité de leurs forces navales, avoient balancé le commerce de la France au Levant, & l'avoient dégradé en le partageant.

La conquête de Minorque étoit donc un des coups les plus ſenſibles que la France pût porter à l'Angleterre. C'étoit une des plus brillantes expéditions qu'elle eût fait depuis long-temps; elle couvrit de gloire Richelieu qui l'exécuta, & vengea la nation depuis trois ans outragée ſur mer, en humiliant l'Angleterre.

On a vu que la France fut preſque toujours heureuſe,

heureuſe, & le fut par des coups d'éclat au commencement de chaque guerre. Le fort Saint-Philippe qui protège Minorque paſſoit pour imprenable. On réſolut d'y envoyer le maréchal, ſans qu'on eût rien préparé pour cette expédition dangereuſe. Madame de Pompadour qui déteſtoit intérieurement ce général, & qui avoit à gagner, quelque fût le ſuccès de ſon entrepriſe, le voyoit ſe perdre avec une ſatisfaction ſecrette, ſi la tentative étoit ſupérieure à ſes forces. Si elle réuſſiſſoit, la favorite ſe donnoit la gloire du choix, & d'avoir ſurmonté ſes animoſités particulières pour le bien de l'État. D'Argenſon avoit les mêmes vues, les mêmes intérêts que mad. de Pompadour; mais il eut à ſe reprocher, ſinon d'avoir traverſé l'expédition, d'avoir oppoſé, par jalouſie, à la gloire du général, mille intrigues ſouterraines, capables de diminuer dans l'eſprit du roi la valeur des ſervices du maréchal.

Ce ſeigneur, qui joignoit à beaucoup de talens militaires toute la pénétration d'un courtiſan, demanda un commandement abſolu ſur mer & ſur terre. On fit partir dans le premier envoi cinquante mille louis qu'on prit au tréſor royal, ou qu'on leva chez les banquiers & les notaires. Il falloit prévenir les Anglois, & par un coup de main grand & hardi s'emparer de cette poſ-

ſeſſion. Douze vaiſſeaux de ligne & dix-huit de tranſport partirent de la rade d'Hières, furent battus & diviſés par la tempête, & ne ſe rapprochèrent qu'aux environs de Minorque qu'ils découvrirent le 19.

Le lendemain le maréchal envoya à Citadella, capitale de l'île, une chaloupe commandée par d'Albaret, avec un tambour, pour ſommer la ville de ſe rendre. Trois cents Anglois voyant arriver la flotte françoiſe, abandonnèrent la ville, ſe jettèrent dans le fort, & la magiſtrature vint faire ſes ſoumiſſions au maréchal de Richelieu.

Nos grenadiers débarquèrent alors ſous les ordres du comte de Maillebois & de Lannion. Le maréchal vint coucher ce ſoir-là dans la ville, fit chanter le *Te Deum*, & reçut le ſerment de fidélité des corps & des eccléſiaſtiques.

Les Anglois retranchés dans le fort Saint-Philippe, y avoient jetté quatre bataillons. On ſe diſpoſoit à l'attaque de cette place, & l'eſcadre ſe plaçoit entre Majorque & Minorque, pour concourir à ce ſiège, & pour couper les ſecours que la place pouvoit recevoir du Port-Mahon. L'avant-garde de l'armée débarquée s'avança enſuite vers Marcadal favoriſée par les inſulaires qui s'attachèrent aux François, leur fournirent des ſubſiſtances, des chevaux & des mulets; tandis que le

prince de Beauvau avec deux brigades vint camper à deux lieues de Marcadal, & joignit cette avant-garde à Leor, petite ville à deux lieues de Mahon, que Dumenil avoit fait investir par le marquis de Briqueville.

Le 22 avril, le maréchal de Richelieu arriva lui-même à Leor avec son armée, tandis que le prince de Beauvau avec les grenadiers & quelques volontaires, s'emparoit de la ville de Mahon que les Anglois (qui se retirèrent dans le fort) n'osèrent défendre. Le même jour, le gouverneur de Saint-Philippe envoya un tambour au maréchal de Richelieu, & lui fit demander la raison pour laquelle les François avoient débarqué dans l'île de Minorque; *dites à votre gouverneur*, répondit le maréchal, *que c'est par la même raison qui avoit engagé les escadres angloises à attaquer les vaisseaux du roi mon maître.*

Le 23 avril, le maréchal de Richelieu alla reconnoître le camp qu'il vouloit faire occuper à son armée; elle s'y plaça le même jour. Cependant, quoique les Anglois eussent fui à la vue de notre flotte, ils espéroient qu'ils défendroient avec succès le fort Saint-Philippe où ils se retirèrent. Sa situation, la nature de son terrein, trente ans de travaux pour la fortifier les en persuadoient. C'étoit par-tout un roc uni, des fossés de vingt

pieds de profondeur, & de trente dans quelques endroits taillés dans le roc. Il y avoit quatre-vingt mines ſous les ouvrages devant leſquels il étoit impoſſible d'ouvrir la tranchée. Tout offroit une réſiſtance impénétrable au canon. Par-tout la citadelle étoit entourée de ſes fortifications extérieures taillées dans le roc. Le 8 mai, le maréchal fit canonner à revers ces fortifications, le corps de la place & les chemins couverts par une batterie de huit pièces de 24 & de deux mortiers, & fit ouvrir la tranchée le 10 pour l'attaque en forme. Un feu des plus terribles n'étoit ſuſpendu que pour retirer les morts; & le maréchal, galant au milieu des combats comme dans les boudoirs de la cour de Verſailles, envoyoit complimenter les dames minorcaines qui étoient dans la place, leur envoyoit des pains d'épices, leur demandoit s'il y auroit dans les productions de la France quelque objet qui pût leur faire plaiſir, louoit beaucoup leur beauté, leur taille légère & leurs coſtumes, & diſoit à ſes ſoldats: *celui de vous qui ſe griſera n'aura pas l'honneur de paroître à la tranchée.*

Le gouverneur de la place ſurpris de tant d'activité, fit offrir deux fois de ſe rendre avec les honneurs de la guerre. Le maréchal lui fit répondre qu'il ne vouloit que des priſonniers de guerre. Prévoyant d'avance le ſuccès qu'il deſiroit, il fit préparer des vivres, le nombre de bâtimens néceſ-

ſaire pour l'évacuation de l'île, & pour tranſporter loin de Minorque quatorze bataillons & 1800 priſonniers anglois.

C'eſt ſur ces entrefaites que les aſſiégeans apprennent de M. de la Galiſſonniere, commandant de la flotte qui avoit conduit l'armée, que l'amiral Byng accouroit au ſecours de Minorque. Le maréchal donna à la Galiſſonniere un renfort de troupes pour les repouſſer; les deux armées navales ſe rencontrèrent enfin après que les Anglois eurent refuſé trois fois le combat, & ſe canonnèrent juſqu'à la nuit, qui permit aux Anglois de prendre la fuite. Ce combat dangereux ne ralentit point le courage des aſſiégeans, & la victoire de mer n'augmenta point leur intrépidité. Cinquante-trois pièces de canon françois firent face à trois cents, & ſoutinrent une grande ſupériorité. Le maréchal de Richelieu donnoit tout-à-la-fois un aſſaut à tous ces ouvrages qui défendoient le corps de la place.

On deſcendoit dans les foſſés, malgré le feu de l'artillerie angloiſe. On plantoit des échelles hautes de treize pieds. Les officiers & les ſoldats, parvenus au dernier échelon, s'élançoient ſur le roc, en montant ſur les épaules les uns des autres. Ce fut au milieu d'un carnage inconcevable, qu'ils ſe rendirent maîtres de tous les ouvrages

extérieurs. La place fut enfin obligée de ſe rendre. Les Anglois ne pouvoient comprendre comment les François avoient pu eſcalader ces foſſés; & voici comment Richelieu raconte ſon hiſtoire. Il faut jetter les yeux ſur le plan du fort, pour l'intelligence de ſa lettre.

« Je méditois depuis long-temps quelque coup » de main qui pût hâter la fin du ſiège, & je » déterminai enfin le dimanche 27 juin mon attaque générale. Je conſultai tous les officiers » généraux la veille; ils conçurent dans l'inſtant » toute l'étendue & l'avantage de l'objet.

» J'avois précédemment chargé M. le comte » de Maillebois du détail de la diſpoſition dont » il s'eſt parfaitement acquitté. Chaque officier » général a généralement rempli avec courage & » intelligence la beſogne qui lui a été confiée.

» M. le marquis de Laval, maréchal de tranchée, fut chargé de l'attaque de la gauche » dirigée ſur les forts de Strughen & d'Argile, » ſur la redoute de la Reine & ſur celle de Kent. » Il avoit à ſes ordres ſeize compagnies de grenadiers & quatre bataillons pour ſoutenir ſes » attaques; il avoit ſous lui M. le marquis de » Monti, brigadier, & M. de Briqueville, colonel, dont le régiment étoit chef de tranchée: » Royal-Comtois étoit le ſecond régiment. M. le » marquis de Monti fut deſtiné à attaquer Stru-

» ghen & Argile, & M. de Briqueville devoit » ſe porter ſur Kent & le chemin couvert entre » cet ouvrage & celui de la Reine.

» M. de Sudes, lieutenant-colonel de Briqueville, devoit attaquer la redoute de la Reine » à la tête de quatre compagnies de grenadiers » d'Hainault, de Soiſſonnois & Cambis.

» Il y avoit à la ſuite de ces trois attaques » deux ingénieurs & cent cinquante travailleurs, » un officier du corps royal & dix canonniers, » un détachement de cinquante volontaires portant dix échelles, & une brigade de mineurs.

» L'attaque du centre étoit dirigée ſur la redoute de l'oueſt & la lunette Coraline, commandée par M. le prince de Beauvau. Il avoit » à ſes ordres deux brigades, avec leſquelles il » devoit auſſi ſoutenir la tranchée en cas de beſoin. La première attaque de la droite, commandée par M. le comte de Lannion, étoit » dirigée ſur le fort de Malborough ; il avoit à » ſes ordres la brigade de Royal & le régiment » de Bretagne, M. de Roquepine & le chevalier » de Lemps qui, à la tête de quatre cents volontaires & de cent grenadiers, devoient débarquer dans la calé de Saint-Etienne, pour » de là marcher au fort Saint-Charles.

» La ſeconde attaque de la droite aux ordres

» de M. le marquis de Monteynard, comman-
» dant les brigades de Royal-la-Marine & de
» Talaru, avoit pour objet de s'emparer de la
» lunette du ſud-oueſt, de ſe communiquer avec
» l'attaque du fort Saint-Charles, & de couper
» les communications du fort Malborough avec
» le fort Saint-Philippe.

» En même temps que toutes ces attaques ſe
» faiſoient, M. de Beaumanoir, lieutenant-colo-
» nel, commandant à la tour des ſignaux, devoit
» avec ſon détachement partir dans des chaloupes
» de la cale qui eſt entre le fort Philippe & la
» tour des ſignaux, pour venir favoriſer l'attaque
» de M. de Monti, & tâcher de ſe gliſſer dans
» le chemin couvert entre la demi-lune & le
» fort d'Argile. M. de Tortainvalle, capitaine de
» Hainault, devoit avec cent hommes de ce dé-
» tachement débarquer aux pieds de la grande
» batterie des ennemis du côté de l'entrée du
» port.

» A dix heures du ſoir, toutes nos batteries
» ayant ceſſé, le ſignal de l'attaque fut donné par
» un coup de canon & quatre bombes tirées de
» la tour des ſignaux.

» M. de Monti déboucha ſur Strughen & Ar-
» gile, & ſucceſſivement MM. de Briqueville &
» de Bude ſe portèrent ſur leurs points d'attaque

» de Kent & de la Reine. Nos troupes marchè-
» rent avec la plus grande valeur ; & après un
» feu très-vif, très-long & assez meurtrier, elles
» parvinrent à s'emparer d'assaut de Strughen, &
» par escalade d'Argile & du fort la Reine.

» On travailla sur le champ au logement de
» cette partie qui étoit la principale attaque,
» pendant que les autres feroient leur diversion.
» M. le prince de Beauvau ayant fait marcher
» en même temps sur la redoute Caroline & sur
» celles de l'oueſt, il s'empara du chemin cou-
» vert, & y fit enclouer treize pièces de canon.
» Le logement étant impraticable, parce que la
» redoute de Kent n'étoit pas prise, il se con-
» tenta de faire couper les palissades, de briser
» les affûts, & de soutenir quelque temps cette
» attaque qui favorisoit la principale, qui fut faite
» avec la plus grande intelligence & la plus
» grande valeur.

» Les attaques de MM. de Lannion & de Mon-
» teynard dépendant du succès de celle de Saint-
» Charles, ils attendirent le signal que devoit
» faire M. de Roquepine ; mais les ennemis s'étant
» apperçus de beaucoup d'inconvéniens dans
» cette partie, se tinrent sur leurs gardes, & ne
» permirent pas de faire le débarquement pro-
» jetté. Pendant ce temps-là, M. de Lannion fit

» inquiéter le fort de Malborough. La diviſion » de tous ces feux & la combinaiſon de toutes ces » attaques donnèrent à celle de la gauche le » temps d'aſſurer ſon ſuccès, de façon qu'à la » pointe du jour nous établîmes quatre cents » hommes dans le fort de la Reine & deux cents » dans Strughen & Argile. J'étois placé au centre » des attaques de la gauche, ayant avec moi » M. le comte de Maillebois, M. le marquis » Dumeſnil & M. le prince de Wirtemberg, » pour donner les ordres néceſſaires au ſoutien » & au ſuccès des attaques.

» A cinq heures du matin, on eſt convenu » d'une ſuſpenſion d'armes pour retirer les morts » & les bleſſés.

» On a pris beaucoup de mortiers & de pièces » de canon dans les forts de Strughen, d'Argile » & de la Reine. On a fait dans ce dernier » quinze priſonniers, du nombre deſquels eſt le » ſecond commandant des ennemis qui faiſoit le » détail de la défenſe, & qui avoit le principal » crédit dans la garniſon.

» Le 28, à deux heures après-midi, il eſt venu » trois députés de la place qui ont demandé » vingt-quatre heures pour donner des articles » de capitulation. Je lui ai accordé juſqu'à huit » heures du ſoir : il en eſt revenu un à l'heure

» marquée, qui m'a apporté un projet d'articles » ſur lequel j'ai dreſſé un contre-projet dont j'ai » chargé le comte de Redmon, qui a trouvé les » ennemis ſi étonnés des prodiges de notre in- » fanterie & de la vivacité d'une auſſi grande » attaque, qu'ils ſe ſont ſoumis aux détails des » conditions que j'ai exigées, & qui n'ont pas » été rudes.

» J'enverrai inceſſamment la capitulation; mais » il y a encore quelques minuties à régler qui » n'empêchent pas que nos grenadiers ne ſoient » maîtres de la place, ainſi que du fort Malbo- » rough & de celui de Saint-Charles.

» M. de Lannion a eu une légère contuſion » à l'épaule, & M. de Saint-Tropez, aide-de- » camp de M. de Maillebois, a été légèrement » bleſſé au viſage. M. de Guelton, lieutenant de » vaiſſeau, qui commandoit les chaloupes de » l'attaque du fort Saint-Charles, a été tué.

» Le nombre des tués & bleſſés eſt d'environ » vingt-cinq officiers & quatre cents ſoldats ».

Le maréchal de Richelieu envoya ſon fils à Compiègne où étoit la cour pour apprendre au roi la nouvelle de ſes ſuccès, & demander des récompenſes en faveur de ceux qui l'avoient ſi bien ſervi à Mahon. Le duc de Fronſac lui rapporta l'agrément du roi pour tout ce qu'il avoit

demandé, & fut fait lui-même premier gentilhomme de la chambre en ſurvivance. Le prince de Beauvau & Maillebois qui s'étoient diſtingués eurent le cordon bleu; Lannion fut fait gouverneur de Minorque ſur le pied de grand gouvernement; Laval eut douze mille livres de penſion, dont la moitié reverſible à ſa femme; Laſerre, Lablinière, Roquepine, Monti, Traiſnel, d'Egmont & Roidemont furent faits maréchaux de France; le duc de Fronſac, Rochefort, Levi-Leran, Clermont-d'Amboiſe & la Roche-Imbault, brigadiers; Rochemore fut lieutenant de roi au fort Saint-Philippe; Leblanc, major à Mahon; Belval, brigadier, commandant de la citadelle, & d'Aigremont, commandant de Fornel.

Le maréchal de Richelieu victorieux deſiroit auſſi de jouir à Paris de ſon triomphe. La capitale s'étoit livrée à des excès de joie ſur ſon action brillante & glorieuſe. D'Argenſon, miniſtre de la guerre, dévoré de jalouſie, & les courtiſans qui redoutoient ſa première entrevue avec le roi, retardoient ſon retour, & imaginoient pour affoiblir la reconnoiſſance que le roi pouvoit lui témoigner, mille anecdotes fauſſes. Le maréchal, inſtruit de tout, ſe plaignit que ſa ſanté étoit mauvaiſe, & il lui fut envoyé la permiſſion de revenir. Il arriva la nuit du 30 au 31 août

1756, & fut eſcorté d'un très-grand concours de peuple qui, le ſuivant juſqu'à ſon hôtel, le proclamoit *le défenſeur de Mahon.* On lui donna des fêtes à la ville, à la campagne. Madame de Mauconſeil, ancienne favorite du conquérant de Mahon, ſe ſurpaſſa dans ſa petite maiſon de Bagatelle; mais il ne trouva à la cour que des viſages froids. Madame de Pompadour le plaiſanta; & Louis XV, le plus inſenſible des hommes & le plus ingrat des princes, le reçut froidement, & lui adreſſa ces paroles : *vous voilà, monſieur le maréchal; comment avez-vous trouvé les figues de Minorque? on les dit fort bonnes.* Richelieu eut le courage de baiſſer les yeux, de ne rien répondre au roi, & toute la cour le crut dans un état de diſgrace.

L'Angleterre ſentoit cependant plus fortement ſon humiliation que la France ſa victoire. L'amiral Byng avoit été malheureux, & il fut arrêté & mis en priſon comme coupable. On lui reprocha d'avoir manqué par ſa faute l'occaſion de battre notre flotte, & de jetter du ſecours dans Minorque. Le reſſentiment du peuple fut ſi violent qu'il vouloit auſſi le mettre en pièces. Il fallut aſſembler un conſeil de guerre, dans lequel jugeant ſuivant la plus grande rigueur des loix, on le condamna à avoir la tête caſſée. Les juges imploroient eux-mêmes la clémence du roi pour obtenir un adou-

ciſſement à un jugement qu'ils regardoient comme trop rigoureux. L'amiral Byng étoit un bon & brave marin, qui témoigna beaucoup de politeſſe, d'attention & d'amitié au maréchal de Belle-Iſle; lorſque ce général fut fait priſonnier & tranſporté en Angleterre ſur un vaiſſeau commandé par cet amiral.

Explication de la figure ci-jointe pour l'intelligence du ſiège du fort Saint-Philippe.

A. Le donjon.
B. Baſtion du nord.
C. Baſtion de l'eſt.
D. Baſtion du ſud.
E. Baſtion de l'oueſt.
F. Demi-baſtion du nord.
G. Demi-baſtion de l'eſt.
H. Demi-lune du nord-eſt.
I. Demi-lune du ſud-eſt.
J. Contre-garde du ſud-eſt.
K. Contre-garde du ſud.
L. Demi-lune du ſud-oueſt.
M. Contre-garde du ſud-oueſt.
N. Contre-garde de l'oueſt.
O. Demi-lune du nord-oueſt.
P. Contre-garde du nord-oueſt.

Q. Fort Saint-Charles.

R. Fort Malborough.

S. Lunette du ſud.

T. Lunette du ſud-oueſt.

U. Lunette de la Caroline.

V. Lunette de l'oueſt.

W. Lunette de Kent.

X. Redoute de la Reine.

Y. Lunette d'Autrouder.

Z. Lunette d'Orgil.

a. Batterie royale.

b. Batterie du magaſin.

c. Nouvelle tenaille.

d. Batterie de l'hôpital.

e. Batterie dans le chemin couvert de la contre-garde du ſud.

f. Batterie de Saint-Etienne.

g. Batterie à barbette de la carangue & du paſſage de Malborough.

h. Batterie dans le chemin couvert de la contre-garde du ſud-oueſt.

i. Nouvelle batterie dans le chemin couvert de la lunette du ſud-oueſt.

k. Nouvelle batterie en faſcinage à l'angle ſaillant du chemin couvert de la Caroline.

l. Nouvelle batterie dans le chemin couvert de la lunette de l'oueſt.

m. Batterie dans le chemin couvert de la lunette de Kent.

n. Batterie dans la lunette d'Autrouder.

o. Batterie dans le foſſé de l'ouvrage à corne.

p. Réduits crenelés dans les places d'armes du chemin couvert.

q. Retranchement entre la redoute de la Reine & la lunette de Kent.

r. Entrée dans les galeries aux mines.

s. Eſcaliers pour communiquer aux galeries & foſſés.

t. Communication ſouterraine à la mer.

u. Baſſin pour la barque du paſſage à Malborough.

v. Magaſin à poudre dans le foſſé du donjon.

x. Magaſin à poudre devant la gorge de la redoute de la Reine.

y. Atteliers & appentis pour les ouvrages de l'artillerie & du génie.

z. Caponnières.

1. Paſſage du glacis coupé.
2. Angards aux affûts.
3. Corps-de-garde.
4. Baſſin pour les chaloupes.
5. Magaſin général.
6. Magaſin d'artillerie.
7. Magaſin de la fortification.

8. Forge de ferruriers.
9. Magaſin au pain.
10. Magaſin au bois de charpente.
11. Puits.
13. L'hôpital de Saint-Etienne.
14. Cuiſines.
15. Carrières.
16. Trous pour amortir de la chaux.
17. Magaſin à boulets.
18. Entrée aux ſouterrains du donjon.
19. Communication à Saint-Charles.

CHAPITRE VIII.

Intrigues de Marie-Thérèſe contre Frédéric II pour reprendre la Siléſie. Elle ſuſcite contre lui la France, la Ruſſie, la Suède, la Saxe. Elle forme un plan de partage de ſes États. Elle veut le réduire au marquiſat de Brandebourg. Portrait du roi de Pruſſe pendant la paix de 1748 à 1756. Sa perſpicacité lui fait découvrir la ligue formée contre lui. Il la prévient par une invaſion de la Saxe. Concuſſions militaires indignes du grand caractère de Frédéric. La famille royale polonoiſe & électorale de Saxe priſonnière de Frédéric. La reine de Pologne en meurt de douleur. La dauphine, fille du roi de Pologne, en éprouve une fauſſe couche. Fierté & fermeté de Frédéric. Ses raiſons politiques. Marie-Thérèſe obtient de la France contre Frédéric plus de ſubſides & de ſoldats que ne demandoient les traités.

AUTANT Marie-Thérèſe avoit conduit d'intrigues ſecrettes en France pour s'allier avec nous, autant elle avoit tramé de complots dans les cours

Tome IX. Page 130.

AN
FORT
LIPPE,
NS
INORQUE

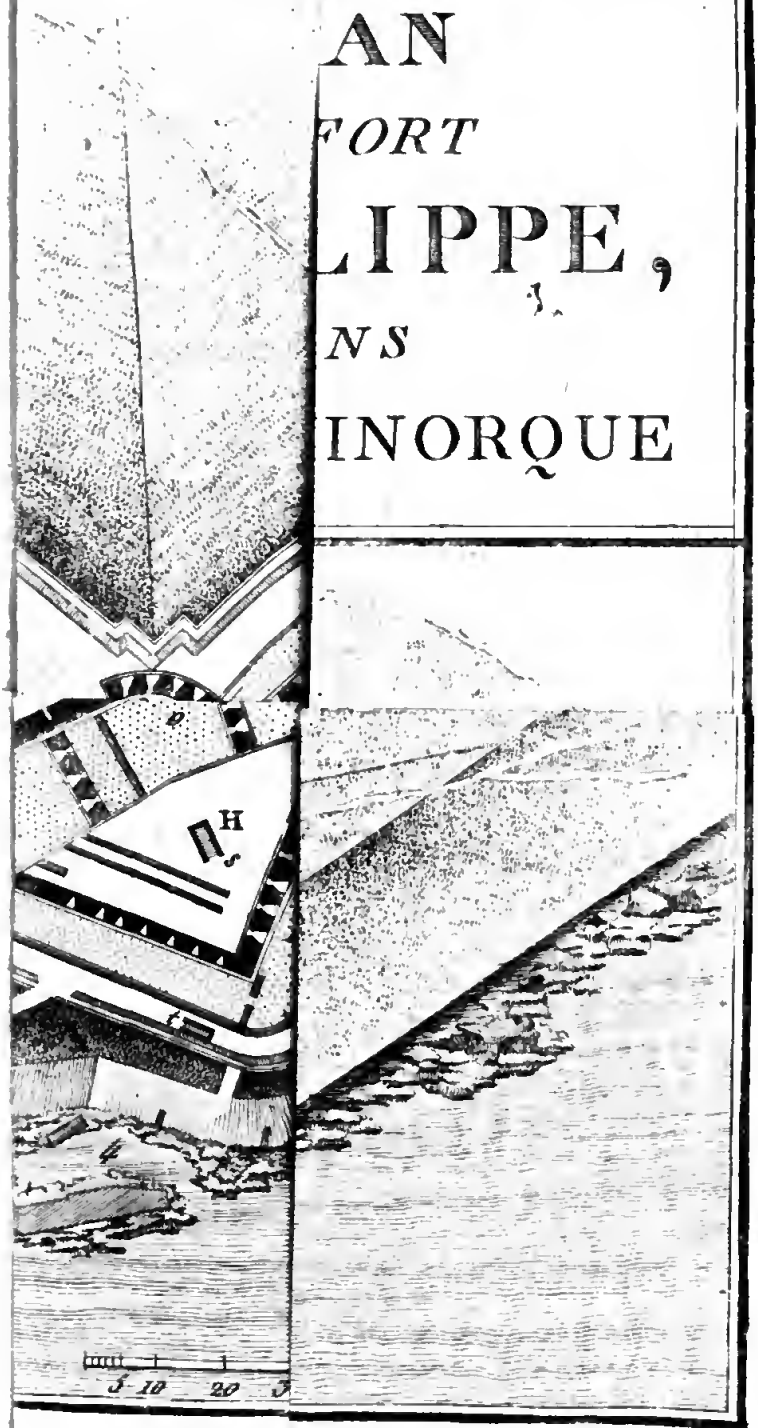

de l'Europe pour les armer contre Frédéric II. Elle l'avoit peint comme un monarque inſatiable de conquêtes & de gloire, dont il falloit réprimer l'ambition immodérée ; elle diſoit que ſon aïeul pouvoit à peine entretenir vingt mille hommes, & que Frédéric avoit une armée de cent mille fantaſſins & de quarante mille hommes de cavalerie. Cette force redoutable eſt toute prête, diſoit-elle, pour commencer des expéditions guerrières contre nous tous. A force de répéter des propos de cette nature, qui avoient le mérite de la vraiſemblance, la cour de Vienne perſuada à celles de Dreſde, de Pétersbourg, de prévenir Frédéric II, & conclut en 1754 un traité ſecret avec la Ruſſie & la Saxe, par lequel la première de ces puiſſances devoit avoir une portion des terres de la Pologne, qui faciliteroient ſes projets de conquêtes ſur les Turcs. L'Autriche de ſon côté devoit s'emparer d'une autre portion de la Pologne ; & pour dédommager cette république, on lui deſtinoit une portion du Brandebourg. Ce ſeul projet démontre combien l'eſprit du cabinet autrichien étoit rapace de ſon naturel, & combien les guerres royales étoient des guerres de loups. Si la Pologne avoit des alliés foibles, l'Autriche en profitoit pour exécuter un injuſte démem-

brement. Frédéric étoit alors puiſſant, & Marie-Thérèſe s'uniſſoit à d'autres pour l'abaiſſer.

La reine de Hongrie elle-même avoit été attaquée par toute l'Europe dans *ſa jeuneſſe*, connoiſſoit aſſez la triſte ſituation d'une famille qui eſt à la veille d'être détrônée. Elle avoit employé *ſon âge mûr* à des intrigues pour démembrer à ſon tour les États de ſes voiſins ; & devoit, par l'exécution de ſes projets, dans *ſes vieux ans*, terminer ſa carrière par le démembrement de la Pologne.

En 1755, elle conſentoit cependant que cette république que la Ruſſie ou l'Autriche déſoloient, à chaque mutation de règne, pour donner, chacune à l'envi, un roi à la diète électorale, fût changée en royaume, & que la couronne fût héréditaire. Elle ſe privoit par-là de l'avantage de donner quelquefois un roi aux Polonois; mais auſſi elle oppoſoit un ennemi de plus au roi Frédéric en rendant cette couronne héréditaire dans la maiſon de Saxe. Le fils aîné de l'électeur devenoit roi ; le cadet héritoit des poſſeſſions électorales de ſa maiſon ; & le roi de Pruſſe Frédéric II, le grand Frédéric, redevenoit comme ſes ancêtres margrave ou marquis de Brandebourg.

La France n'étoit point partie contractante de ce traité. Marie-Thérèſe qui nous deſtinoit à

faire la moitié des frais de cette guerre, nous mépriſoit trop pour nous appeller au plan de ſon ambition ſecrette. Elle étoit trop aſſurée de *ſa couſine*, de *ſon amie*, de *ſa princeſſe* madame de Pompadour, pour avoir à craindre de nous quelques obſtacles. L'une & l'autre avoient conduit le ſardanapale de Verſailles à conclure tel traité qui nous lieroit à elle, pourvu qu'on pût dompter l'ambition de Frédéric. La France étoit déjà condamnée à ſervir d'inſtrument à Marie-Thérèſe; elle devoit reconquérir à ſes frais cette fameuſe Siléſie que nous avions aidé Frédéric II à prendre ou à ſe conſerver. Pour élever Frédéric contre l'Autriche en 1740, le roi gouverné par deux maitreſſes, avoit ſacrifié ſes armées, ſes finances, & épuiſé l'État. A préſent pour élever l'Autriche contre Frédéric, le roi gouverné par une autre maitreſſe, que Marie-Thérèſe s'attacha, ruina de nouveau le royaume au profit de l'Autriche éternelle ennemie de ſes ancêtres.

L'adroit Frédéric II n'étoit pas homme à ſe laiſſer ſurprendre par aucun ſtratagême. C'étoit le prince le plus vigilant, le mieux ſervi & le plus inſtruit de l'Europe. Il n'envoyoit pas comme Louis XV l'ambaſſadeur le plus impoſant par ſon nom ou par ſes richeſſes dans les autres cours de l'Europe; il donnoit ſa confiance au

plus ambitieux s'il étoit le plus aviſé, le plus ingénieux & le plus prudent. Il n'employa preſque jamais que des hommes d'un grand mérite; ou s'il envoya quelques ſots ce fut par ſtratagême, ayant toujours l'attention de le faire accompagner ou ſurveiller par un homme de génie qui ne ſe montroit pas. Il avoit quelquefois quatre à cinq agens qui, ſans ſe connoître entr'eux pour ce qu'ils étoient, lui rendoient compte en ſecret des anecdotes du temps, du progrès de la littérature françoiſe, de la marche de la philoſophie, de ſes influences & des aventures peu connues de la cour & des maitreſſes.

Il ſe tenoit d'ailleurs, quant au militaire, dans une ſituation ſi reſpectable, que quelqu'évènement qu'il arrivât, il pouvoit ſubitement déclarer la guerre ou ſe défendre. Son ſyſtême offenſif étoit prompt, terrible au premier abord, redoutable à toutes les puiſſanees de l'Europe. Aucune n'étoit capable d'effectuer des initiatives de guerre comme lui; aucune n'avoit l'art d'inſulter, de prendre à l'improviſte, & de déconcerter ſon ennemi d'un premier abord.... L'Eſpagne eſt lente & pareſſeuſe quand elle veut attaquer. La Savoie eſt aviſée & prudente. La France peut être diſtraite par une fête, une chaſſe du roi, un mariage, une partie de plaiſir. L'Autriche peut être arrêtée par

un cérémonial. On avoit même vu dans la dernière guerre que chacune de ces puiſſances avoit montré ce caractère. L'Autriche, attaquée de tout côté, avoit perdu un royaume & la Siléſie, avant qu'elle eût tiré un coup de fuſil; mais Frédéric ne connoiſſoit pas ſur terre ſon égal en activité. L'Angleterre ſeule pouvoit diſputer, ſur mer, la vigilance & la preſteſſe.

L'amitié que Frédéric avoit témoignée dans tous les temps aux François; la manière dont il accueilloit les philoſophes que nous eſtimions; notre langue & notre littérature qui furent pour lui un délaſſement perpétuel, l'avoient naturaliſé François. Le roi ſeul en France ne l'aimoit pas. Louis XV châtioit chez lui les philoſophes à qui l'amitié de Frédéric donnoit en Europe une grande célébrité. Les mœurs & les principes des cours de Berlin & de Verſailles étoient tels, que le tableau ſeul de la première étoit une critique ſanglante des voluptés & de l'aviliſſement de la ſeconde. Avec de petits moyens Frédéric faiſoit de grandes choſes, & Louis XV avec toutes les forces de la France, & tout le génie des François, aviliſſoit la France & le nom des Bourbons. Louis XV d'ailleurs croyoit à tous les myſtères & à toutes les myſticités de la religion romaine, & Frédéric qui s'en jouoit, comparoit ſouvent la crédulité pu-

blique de Louis XV à ſa vie licencieuſe & ſecrette.

Auſſi s'éleva-t-il en France contre Louis XV, quand il ſe déclara contre Frédéric au profit de Marie-Thérèſe, un cri univerſel qui fut celui de la douleur, plutôt que celui d'une critique de la politique de ſon cabinet. La faction autrichienne, compoſée de tous les courtiſans ſans caractère, compoſée ſur-tout des ſeigneurs Lorrains, approuva cette alliance. L'académie françoiſe toujours diſpoſée à prononcer des diſcours d'appareil, des éloges & des complimens, la chanta en proſe & en vers; tandis que des François plus ſévères, & plus reſpectés que cette horde de gens lettrés, ſans vertu & ſans caractère, proſtitués à la favorite & ſectateurs de tous les ſyſtêmes des temps bons ou mauvais, accabloient en ſecret le roi, madame de Pompadour & l'abbé de Bernis de toutes ſortes de reproches. On fit quelques paſquinades, reſſource ultérieure des peuples aſſervis. On dit que l'abbé de Bernis avoit vendu la France à l'Autriche, parce qu'il avoit beſoin du concours de cette puiſſance pour avoir le chapeau; & comme l'abbé Dubois, l'abbé Tencin & autres perſonnages de cette eſpèce employés dans les affaires, avoient ſacrifié à l'Autriche les intérêts de leur patrie, pour les mêmes vues; l'abbé de Bernis avoit cette fois ou-

blié, diſoit-on, qu'il étoit né bon François. L'abbé de Bernis dut ſentir combien il avoit beſoin aux yeux même de la poſtérité d'une explication ſur ces inculpations déſagréables. Il étoit lié avec Duclos; il lui donna des pièces inſtructives, & lui raconta des anecdotes pour compoſer le mémoire artificieux, mais vrai dans le fond, où la conduite de l'abbé de Bernis ſe trouve développée. Oppoſons à ce mémoire des vers qu'on attribue à Turgot, ſur l'ancienne alliance de la France & de la Pruſſe, & ſur le premier des traités de la France & de l'Autriche.

Des nœuds par la prudence & l'intérêt tiſſus,
Un ſyſtême garant du repos de la terre;
Vingt traités achetés par deux ſiècles de guerre,
Sans pudeur, ſans motifs, en un inſtant rompus.
Aux injuſtes complots d'une race ennemie,
Nos plus chers intérêts, nos alliés vendus.
Pour cimenter ſa tyrannie,
Nos tréſors, notre ſang vainement répandus;
Les droits des nations incertains, confondus;
L'empire déplorant ſa liberté trahie.
Sans but, ſans ſuccès, ſans honneur,
Contre le Brandebourg l'Europe réunie;
De l'Elbe juſqu'au Rhin, les François en horreur;
Nos rivaux triomphans, notre gloire flétrie;
Notre marine anéantie;
Nos îles ſans défenſe & nos ports ſaccagés;

Voilà les dignes fruits de vos conſeils ſublimes!
Trois cent mille hommes égorgés,
Bernis, eſt-ce aſſez de victimes?
Et les mépris d'un roi pour vos petites rimes
Vous ſemblent-ils aſſez vengés?

Tous ces vers, au lieu d'éclairer Louis XV & la favorite, les maintenoient dans la réſolution de ſoutenir l'alliance autrichienne. Favier, habile homme dans l'art diplomatique, eut beau en vingt-quatre heures écrire un mémoire profond ſur toutes les poſſibilités réſultantes de l'alliance; le roi ne le lut pas. Des miniſtres étrangers eurent beau lui faire parvenir des mémoires; on ne lui laiſſoit voir que les vers relatifs à cette alliance nouvelle. L'académie françoiſe, eſclave perpétuelle des miniſtres, propoſa d'en faire l'objet d'un prix; & ce ne fut qu'après la remarque qu'il s'agiſſoit de politique, ſujet étranger à ſes travaux, qu'elle changea la matière.

Quant à Frédéric, il attendoit l'orage. Fort d'une armée la mieux diſciplinée de l'Europe, il ne connoiſſoit dans ſes troupes ni malades ni morts; il falloit qu'elles fuſſent ſans ceſſe complettes. Tous les ans il en faiſoit la revue: il employoit pour cela deux ou trois mois, faiſant paſſer ſous ſes yeux une douzaine de fois le même régiment, & l'expoſant à des cenſures les plus dé-

taillées. Souvent il paſſoit pour s'être retiré chez lui, & alors il ſortoit à l'improviſte ſans qu'on fût averti & il arrivoit ſeul : & tandis que Louis XV paſſoit mollement de Verſailles à Choiſi & de Choiſi à Verſailles dans les bras d'une femme, enſuite dans les bras d'une ſeconde, & perdoit ſon temps à toute ſorte de pratiques de plaiſir; Frédéric obſervoit ſes régimens. En cinq minutes, tout un régiment de cavalerie devoit être à cheval, & ſous ſes yeux. Il ne chaſſoit jamais, ni les princes ſes frères, comme Louis XV. Il n'avoit que quatre-vingt chevaux au plus dans ſes écuries, & regardoit comme une fable ce qu'on lui rapportoit des écuries du monarque françois. Il avoit la même attention ſur ſes officiers de juſtice. Il vouloit avoir la réputation de tempérer par la juſtice de ſon gouvernement civil, ſon deſpotiſme militaire. Auſſi liſoit-il les mémoires des plaideurs, & il envoyoit ſon apoſtille à ſon chancelier, lui mandant de conſulter les loix, & de la lui rapporter ſi ſon avis n'y étoit pas conforme. Il appeloit près de lui des commerçans pour apprendre d'eux leurs projets de fortune; & ſe mêloit même du détail d'une entrepriſe manufacturière. Il dînoit avec la reine lorſqu'il étoit à Berlin, & avec beaucoup de ſeigneurs. Sa table étoit de trente ou trente-deux couverts, ſans être délicate ni recherchée. Il

n'y avoit que deux ſervices où les plats étoient remplis de perdrix ou de poulets rangés en forme de pyramides, comme on range aujourd'hui des ceriſes en France. La dépenſe de cette table étoit réglée à trente écus par jour, & les épargnes des voyages étoient deſtinées à fournir aux frais de banquets royaux extraordinaires. Il avoit pris en amitié, en 1751, le chevalier de Chazot, François, qui, à la bataille de Friedberg, lui avoit rapporté ſoixante à ſoixante-dix étendards des ennemis ; mais il ne l'avoit pas pour cela enrichi. Il l'avoit honoré ſeulement d'un baiſer après ſes belles actions ; & quand il lui eut demandé ce qu'il pouvoit faire pour lui ; *je ne demande que votre protection*, répondit Chazot, *pour procurer à mon frère l'abbé une abbaye en France.*

Telle étoit la vie de Frédéric depuis la paix de 1748, quand Marie-Thérèſe ſignoit en 1757 le traité de partage de ſes poſſeſſions. Prévenu à temps par un ſecrétaire qui lui faiſoit parvenir des copies des négociations contre lui, il put déjouer le plan de ſes ennemis. Il envoya en conſéquence le prince de Brunſwick à la tête d'un corps de trente-ſix mille hommes pour s'emparer de Leipſick alors ſans garniſon. Ils y entrèrent le 29 août, demandant des ſubſiſtances pour ſon armée, ſous peine

de les voir prendre de force, tandis que ſes troupes ſe répandoient dans l'électorat de Saxe.

Le roi de Pologne, électeur de Saxe, membre de la ligue qui conſpiroit contre Frédéric, lui écrivoit, en attendant, le 29 août 1756, qu'il avoit permis aux troupes pruſſiennes le paſſage dans ſes états, *pour aller en Boheme.* Il lui envoyoit Meagher pour ſe concerter avec lui ſur la diſcipline & l'exécution de ce paſſage, le priant de traiter comme avec lui-même, avec ce Meagher, ſur les différends qu'on lui avoit dit qui s'élevoient entre eux. Frédéric répondit au roi de Pologne, électeur de Saxe, avec bien plus de vivacité. *Mes inclinations pour la paix ſont ſi notoires,* diſoit-il, *que ce que je pourrois dire à V. M. ne le prouveroit pas davantage que la convention de neutralité que j'ai ſignée avec le roi d'Angleterre. Depuis ce temps-là, par différens reviremens de ſyſtêmes, la cour de Vienne a cru trouver le moment favorable pour exécuter des deſſeins qu'elle couvoit depuis long-temps contre moi. J'ai employé la voie de la négociation, la croyant la plus convenable pour diſſiper des ſoupçons réciproques auxquelles différentes démarches de la cour de Vienne avoient pu donner lieu. La première réponſe que j'ai reçue de la cour de Vienne eſt auſſi obſcure & énigmatique, qu'un prince qui veut pourvoir à ſa ſûreté ne peut s'en contenter.*

La ſeconde étoit conçue avec tant de hauteur et de mépris qu'elle devoit offenſer l'indépendance de tout prince qui a ſon honneur à cœur ; & quoique je n'avois inſiſté que ſur des aſſurances que j'exigeois de l'impératrice-reine, d'être ſûr contre toutes les mauvaiſes entrepriſes qu'elle pourroit faire contre moi cette année & l'année qui vient ; elle n'a pas daigné répondre à une demande auſſi importante. Ce refus m'a obligé, malgré moi, de prendre le parti que j'ai cru le plus propre pour prévenir le deſſein de mes ennemis. Cependant, tant pour l'amour de la paix que par eſprit d'humanité, j'ai encore ordonné à mon envoyé à Vienne de faire de nouvelles repréſentations à cette cour, en lui faiſant ſentir que ſa dernière réponſe étoit non-ſeulement conçue en termes très-peu meſurés, mais encore remplie d'une mauvaiſe dialectique qui ne répondoit point à ce que je lui demandois : je me mettois en mouvement d'un côté ; mais que ſi encore l'impératrice vouloit me donner la ſûreté que je lui demandois pour cette année & l'année qui vient, elle pouvoit compter que je ſacrifierois volontiers toutes les dépenſes d'un commencement de guerre à la tranquillité publique ; mais que de plus je conſentirois inceſſamment à mettre les choſes ſur le pied de la paix. Voici la véritable ſituation où je me trouve. Ce n'eſt ni la cupidité ni l'ambition qui dirige mes démarches ;

mais la protection que je dois à mes peuples, & la néceſſité de prévenir des complots qui deviendroient plus dangereux de jour en jour, ſi l'épée ne tranchoit le nœud-gordien, lorſqu'il en eſt temps encore. Voilà à-peu-près toutes les explications que je ſuis en état de donner à V. M. Je ménagerai ſes États, autant que ma ſituation préſente. J'aurai pour elle & ſa famille toute l'attention & la conſidération que je dois avoir pour un grand prince que j'eſtime, & que je ne trouve à plaindre qu'en ce qu'il ſe livre trop aux conſeils d'un homme dont les mauvaiſes intentions me ſont trop connues, & dont je pourrois prouver les noirs complots, papiers ſur table. J'ai fait toute ma vie profeſſion de probité & d'honneur; & ſur ce caractère qui m'eſt plus cher que le titre de roi que je ne tiens que par le haſard de la naiſſance, j'aſſure votre majeſté, que quand même, dans quelques momens ſur-tout de commencement, les apparences me ſeront contraires; qu'elle verra, en cas qu'il ſoit impoſſible de parvenir à une réconciliation, que ſes intérêts me ſeront ſacrés; & qu'elle trouvera dans mes procédés plus de ménagemens pour ſes intérêts & ceux de ſa famille, que ne le lui veulent inſinuer des perſonnes qui ſont trop au-deſſous de moi pour que j'en daigne faire mention.

Le roi de Pologne voyant que cette lettre avoit

été écrite pour le tromper, lui envoya encore Bellegarde qui lui demanda quelle étoit ſon intention en entrant dans la Saxe. Frédéric lui répondit qu'il vouloit que les troupes ſaxonnes miſſent les armes bas. *Elles n'en feront rien, ſire*, répondit Bellegarde. *Le roi mon maître n'a que d'honnêtes gens à ſon ſervice*; & il s'en alla. L'armée ſaxonne bien diſciplinée étoit au moins de dix-ſept mille hommes.

Celle de Pruſſe, ſupérieure en nombre & mieux commandée, devoit bientôt faire changer de langage au roi de Pologne & à ſes officiers. Un torrent débordé ne s'étend point avec une impétuoſité ſemblable à celle des armées de Frédéric. Quand il vit la conjuration prête d'éclater ſur ſa tête, il n'examina point quelles étoient ſes alliances, ni quels étoient ſes ennemis; il ne s'arrêta point ſur les dangers d'eſſuyer ſeul l'orage prêt à fondre; il ne parut pas faire attention que juſqu'alors il n'avoit eu qu'un ſeul ennemi à combattre, & qu'il n'oppoſoit que la diſcipline à des armées plus redoutables par les richeſſes de leurs maîtres & par le nombre. Il part comme l'éclair, & ſes troupes inondent la Saxe. Leipſick pris, il ſe préſente devant la capitale de l'électorat où étoit dépoſé le traité de partage de ſes poſſeſſions que ſes ennemis avoient ſigné. Le roi

Auguſte

Auguſte fuit, laiſſe ſa femme dans ſon château, & ſe retire dans le fameux camp de Pirna, réputé inattaquable; tandis que l'armée de Frédéric entre en vainqueur, ſans coup férir, à Dreſde, s'empare du château, & aſſigne une garde à la reine de Pologne, électrice de Saxe, qu'il fait ſa priſonnière. Vainement cette princeſſe vouloit-elle envoyer à ſon époux éloigné de trois lieues, un de ſes pages ſans lettres, pour avoir de ſes nouvelles; Frédéric s'y oppoſe, & donne à ſon général le prince de Brunſwick, l'ordre de faire ouvrir les archives, pour y ſurprendre le traité de partage.

La reine de Pologne, qui avoit du caractère & un courage au-deſſus de ſon ſexe, s'oppoſe vainement à ce coup de main. Vainement ſe place-t-elle entre la porte & le général; elle obtient momentanément qu'un ſcellé aux armes de Saxe & un autre aux armes de Pruſſe ſeroient appoſés à la porte de ſes archives; mais Frédéric en ordonne l'ouverture ſur le champ & la recherche du fameux traité de partage. On en retira aſſez de pièces juſtificatives de ſon invaſion.

Pendant cette ſcène, l'armée pruſſienne déſoloit les campagnes de la Saxe par des exactions militaires. Elles étoient plus dignes d'une horde de brigands que d'une armée auſſi redoutable & auſſi bien diſciplinée que celle de Fré-

déric. Le conſeil aulique de l'empereur étonné de tant de ſuccès le déclara perturbateur du repos & rebelle. Frédéric à la tête de cent cinquante mille hommes lui répondit par une bataille qu'il livra, & qu'il gagna au moins par les avantages, puiſqu'elle lui permit d'inveſtir les Saxons dans le fameux camp de Pirna, & de les faire priſonniers de guerre. Le roi de Pologne, électeur de Saxe, le ſupplioit en vain de lui laiſſer au moins une compagnie de ſes gardes. . . . *Ils ſerviront contre l'électeur*, répondit Frédéric; *je veux éviter de les reprendre.* En même temps tout l'électorat eſt mis à telle contribution, que le roi faiſoit empriſonner même les officiers municipaux, qui ſe diſoient dans l'impuiſſance de payer. Écoutons la reine de Pologne elle-même qui raconte, en mauvais françois, à la dauphine, les calamités de cette invaſion. La dauphine en eut une fauſſe couche, & la reine de Pologne en mourut elle-même de douleur peu de temps après.

« M. de Broglie (*ambaſſadeur de France à Dreſde & de retour à Paris*) vous fera le dé-
» tail de ce qui ſe paſſe ici; j'avois intention
» de vous faire le détail de tout ce qui pourroit
» lui échapper: mais il y auroit tant à dire qu'il
» faudroit un volume & pas une lettre pour le
» contenir, & je ne ſais effectivement par où

» commencer ni finir. Notre pauvre Saxe eſt
» quaſi ſans reſſource, & preſque ſans eſpérance
» de ſe remettre en bien des années, les Pruſſiens
» ayant tout ravagé juſqu'aux grains pour ſemer,
» & mettent des impôts & des contributions au
» double, & peut-être plus de ce que ce pauvre
» pays porte & peut donner. On prend les pay-
» ſans pour les faire ſoldats; tout le bled, le foin,
» le bétail, le gibier, & ce qui eſt pis, l'argent
» de toutes les caiſſes, même celles de la cour;
» (pourtant ils ont promis à l'homme qui en a
» ſoin de lui laiſſer prendre de cette dernière
» qu'ils ont cachetée, autant d'argent qu'il faut
» pour nous nourrir & notre cour, après leur
» en avoir rendu compte) tout l'argent du ſteyer,
» tous les papiers, documens, ſans en excepter
» aucuns. Ils ont examiné le fourrage, & je crois,
» le reſte de nos écuries. Vous êtes informée de
» la façon dont ils ont pillé, pour ainſi dire, le
» cabinet, & ont emporté tous les papiers &
» chiffres. Tous les officiers qui ſont reſtés ici
» pour me faire la cour & pour mon ſervice,
» juſqu'à ceux des cent ſuiſſes, (qui pourtant ap-
» partiennent à l'Empire & ſont à ſa ſolde) faits
» priſonniers de guerre, & tout cela ſans nous
» déclarer la guerre, & ſe diſant notre ami, ce-
» pendant leur laiſſant l'épée moyennant la pre-

» meſſe de ne pas ſervir contre lui ni ſes alliés ;
» & en laiſſant à ces derniers l'activité à faire
» leurs fonctions auprès de moi. Il n'y a que
» le page de mon fils qui n'a pas été fait priſon-
» nier, en lui faiſant faire le compliment que,
» comme il n'avoit rien contre lui & ne faiſoit
» la guerre qu'au roi ſon père, il n'en vouloit
» pas auſſi à ſon officier, & qu'il pouvoit être
» aſſuré que tout ce qu'il faiſoit n'étoit que pour
» le bien de ſon fils. Rien de plus dur que de
» m'avoir coupé juſqu'à la correſpondance avec
» le roi. On dépouille juſqu'à nud les gens qui
» paroiſſent vouloir aller au camp, de peur qu'ils
» n'y portent des lettres. On a mis hors d'acti-
» vité tout notre miniſtère, que même le dernier
» recours de conférer avec eux m'eſt ôté ».

Non content de ces ſuccès, Frédéric ſe permit des exactions de détail bien peu dignes de ſon grand caractère. Il fit dire à la comteſſe de Bruhl qu'elle eût à l'éclairer & à lui fournir du charbon. Il fit dire à la reine qu'il ne vouloit pas lui montrer un viſage déſagréable, & qu'il n'iroit pas la voir. Il refuſa la viſite que le prince-royal vouloit lui rendre. Il s'empara des tréſors & des caiſſes... Lorſque la reine lui fit demander de l'argent, il fit répondre que ſon mari étant dans ſon royaume, il lui ſeroit plus agréable d'en recevoir

de lui. Enfin, il ſe fit conduire les chevaux des plus grands ſeigneurs pour faire ſes convois, & fit dételer ceux du comte de Loos, alors dans ſa voiture, qu'il lui rendit haraſſés trois ſemaines après. Loos voulut ſe plaindre, & on lui répondit : *c'eſt comme cela.*

Le roi de Pruſſe trouvant dans l'armée du roi de Pologne des officiers fort expérimentés, voulut les obliger à ſervir dans ſes troupes ; une trentaine qui étoient nés en Siléſie lui obéirent ; le reſte lui refuſa de ſe ranger ſous ſes drapeaux. Frédéric piqué les fit punir comme des ſéminariſtes, & les fit jeûner au pain & à l'eau, ce qui ne les fit point changer. Il ſe permit une punition moins digne de lui envers des ſoldats fidèles à l'électeur : il leur fit donner des coups de bâton pour les engager à ſon ſervice ; & voulant faire prêter ſerment aux plus grands & aux plus beaux, il leur faiſoit tenir la main levée l'un après l'autre par deux ſoldats, tandis qu'un troiſième liſoit le ſerment un fouet à la main.

Les ſuccès du roi de Pruſſe en Saxe alloient en augmentant, & le roi de Pologne fut obligé de ſe rendre avec toutes ſes troupes. Réfugié ſeul dans le fort de Konigſten près Pirna, il fut réduit à prier ſes troupes de ne jamais ſervir contre ſes enfans. Le roi de Pruſſe victorieux affectoit

de dire qu'il n'étoit pas priſonnier, & qu'il lui avoit donné ſes gardes pour lui faire honneur. Son priſonnier épouvanté pouvoit ſoutenir à peine l'aſpect de la diſette des vivres, la crainte d'être trahi par les Autrichiens, & le beſoin de l'armée & des chevaux qui n'avoient rien mangé depuis deux jours. Marie-Thérèſe avoit donné les ordres cependant de tout entreprendre pour le délivrer; mais la cour de Vienne étoit réputée ſi fauſſe, qu'on ajoutoit foi à ſes actions plutôt qu'à ſes traités ou à ſes promeſſes. En attendant, le roi Frédéric, ſubſtitué en Saxe à l'électeur, défendoit aux habitans de payer aucune redevance à leur ancien ſouverain. Il fit annoncer un jour à la fameuſe fabrique de Meyereen qu'il viendroit la voir, & qu'il y feroit la diſtribution des préſens d'uſage entre les officiers & les généraux. Nous ſommes entrés dans beaucoup de détails ſur ces expéditions extraordinaires, parce que le cardinal de Luynes, dont nous avons conſulté les collections, en recevoit directement les anecdotes de la dauphine, Saxonne de naiſſance, qui les lui communiquoit; mais la vérité hiſtorique veut auſſi que nous entendions Frédéric dont on a depuis publié les mémoires à ce ſujet.

Il faut bien ſe ſouvenir d'abord, en liſant ces anecdotes barbares, plus dignes des Huns & des

Hérules que de l'armée du philoſophe Frédéric, que la Ruſſie, la Saxe & l'Autriche préparoient contre lui une armée de quatre cent mille hommes. Toute l'Europe alloit s'armer pour Marie-Thérèſe; une partie par intérêt, & l'autre parce qu'elle étoit ſéduite & trompée. La France, par exemple, à qui Marie-Thérèſe n'avoit point communiqué ſes complots, ne vouloit pas la guerre terreſtre, ayant aſſez d'ennemis, dans une circonſtance de foibleſſe, & pendant ſa guerre maritime contre les Anglois: mais comme elle avoit été adroitement conduite le mois de mai, par le traité de l'abbé de Bernis, à s'allier à Marie-Thérèſe; elle fut conduite ſix mois après, avec la même adreſſe, à augmenter les forces de Marie-Thérèſe & à entrer dans la ligue armée contre Frédéric. « Or, la connoiſ-» ſance qui vint au roi de Pruſſe de tous » ces projets, dit Frédéric II dans ſes mémoi-» res, jointe aux mouvemens de trois armées » dans ſes frontières qui menaçoient d'un jour » à l'autre d'une rupture ouverte, donna lieu » à l'explication que demanda le roi à la cour » de Vienne, ſur la cauſe de ce grand arme-» ment..... La réponſe du comte de Kaunitz ſe » trouva conçue en termes équivoques & am-» bigus..... Mais le roi fut inſtruit que Kaunitz

avoit déclaré au miniſtre de Saxe à Vienne, qu'il ſe propoſoit d'*inquiéter le roi de Pruſſe par ſes réponſes, & de le pouſſer à commettre les premières hoſtilités.* Ainſi Vienne vouloit que le roi de Pruſſe paſſât pour agreſſeur..... Ces conſidéra-
» tions, continue Frédéric II, donnèrent lieu
» d'examiner ce problême, s'il étoit plus avan-
» tageux de prévenir ſes ennemis en les atta-
» quant incontinent, ou s'il valoit mieux atten-
» dre qu'ils euſſent achevé leurs grands prépa-
» ratifs, en remettant à leur diſcrétion les entre-
» priſes qu'ils trouveroient bon de former. Quel-
» que parti que l'on prît dans les conjonctures,
» la guerre étoit inévitable; il falloit donc calcu-
» ler s'il y auroit plus d'avantage à la différer de
» quelques mois ou à la commencer inceſſam-
» ment..... Le roi de Pologne étoit un des
» plus zélés partiſans de l'union que l'impé-
» ratrice-reine avoit formée contre la Pruſſe.....
» En différant la guerre on donnoit à ce voiſin
» mal intentionné le temps de ſe rendre plus for-
» midable. Sans compter que la Ruſſie ne pouvant
» pas entrer en action cette année, ces conjonc-
» tures paroiſſoient favorables pour gagner ſur
» les ennemis en les prévenant, des avantages
» qu'on perdroit par une délicateſſe mal placée...
» Quant à ce nom ſi terrible *d'agreſſeur*, c'étoit

» un vain épouvantail qui ne pouvoit en im-
» poſer qu'à des eſprits timides : il n'y falloit faire
» aucune attention, puiſqu'il s'agiſſoit du ſalut
» de la patrie ».....

Telles étoient les raiſons de politique de Frédéric II. Cependant les puiſſances ennemies, loin de les adopter, refusèrent d'entrer en explication avec Frédéric, & ne furent que plus fermes à ſoutenir le traité de partage de ſes poſſeſſions qui fut ſecrétement conclu. Marie-Thérèſe invoqua le traité du mois de mai précédent avec Louis XV; & ce prince, au lieu de vingt-quatre mille hommes qu'il avoit promis, trompé par les ſéductions de Marie-Thérèſe & de madame de Pompadour, en donna cent. Bernis, l'auteur du traité, étoit déclaré miniſtre des affaires étrangères. L'Autriche, qui apprit l'aſſaſſinat de Damiens, eſſaya de faire entendre que c'étoit un coup du roi de Pruſſe, pour avancer le règne du dauphin partiſan de l'ancien ſyſtême, & l'ennemi déclaré de la maiſon d'Autriche; opinion qui, fût-elle vraie, ne pouvoit faire aucune fortune en France. Enfin, le cabinet de Verſailles porta la démence au point de compter neuf cent mille francs au roi de Suède, l'ennemi-né de l'Autriche, pour le porter à ſe joindre à la France contre le roi de Pruſſe; & c'eſt ainſi que par ſes intrigues la reine de Hon-

grie réuſſit après huit années de négociations & d'intrigues à armer quatre cent mille Autrichiens, François, Saxons & Suédois contre Frédéric, en négociant directement ſans s'écarter de ſon plan, ou en y rentrant après avoir devié ſelon les circonſtances. Le comte d'Eſtrées alla concerter les projets de la guerre avec la cour de Vienne, & nous unit encore plus intimement à elle. L'Autriche obtint de nous que jamais nous ne ſerions les alliés de la Pruſſe ſon ennemie; & nous eûmes d'elle la garantie qu'elle ne le ſeroit jamais plus des Anglois qui étoient ceux de la France. Ainſi ſe dénaturoit de plus en plus par les ſéductions de deux femmes le traité conclu avec la cour de Vienne. Marie-Thérèſe ne rougiſſoit pas de deſcendre juſqu'à des eſpèces de baſſeſſes avec madame de Pompadour, ni la petite griſette de ſe croire en France la protectrice de Marie-Thérèſe & de ſe dire ſon appui. Le comte de Stainville, qui avoit travaillé au traité à Rome où il étoit ambaſſadeur, arrivé à Paris depuis peu, y manœuvra encore au profit de Marie-Thérèſe, ſe préparant à livrer un jour en entier la France, ſa ſeconde patrie, à l'Autriche qui avoit été la ſouveraine de ſes ancêtres. Voyons quel fut le ſort de la France gouvernée par de tels miniſtres, & quel fut celui de notre armée commandée par des généraux du choix de madame de Pompadour.

CHAPITRE IX.

Caractère de la guerre de 1757 en Allemagne. Portrait des principaux chefs de l'armée ennemie. Le prince Ferdinand de Brunſwick. Son neveu. Luckner. Caractère des officiers françois. Le maréchal d'Eſtrées général. Richelieu écarté. Politique & intrigues de cour pour le tenir loin de l'armée. Intrigues pour le rappeller. Sa réconciliation avec madame de Pompadour par l'entremiſe de Stainville. Anecdote de mademoiſelle Murſi. Commencement des petites maiſons du parc au cerf. La maréchale & le maréchal d'Eſtrées dans la diſgrace. Ce général pendant les intrigues de cour dirigées contre lui, gagne la bataille d'Haſtembeck. Suite du portrait des généraux françois. Maillebois.

Les François gouvernés pendant la guerre de 1757 par une femme proſtituée & ſans élévation dans l'eſprit ni dans le caractère, conſeillés par des inſenſés, & ſervis à l'armée par des poltrons au nom d'un monarque ſans volonté, devoient naturellement eſſuyer de grands revers. Depuis

que les François avoient fait la guerre, on n'avoit vu ni auſſi peu de valeur ni autant de verſatilité dans les plans. L'hiſtoire de l'armée de Weſtphalie eſt le tableau le plus vrai d'une grande monarchie dans un état de décrépitude. Des cabales de cour qui renverſent tous les plans; une maîtreſſe du roi capricieuſe & ſans lumières qui diſpoſe du généralat, le donne, l'ôte & le rend, comme par vertige; l'avidité & l'eſprit de déprédation de l'état-major; l'indiſcipline du ſoldat; le fléau des chefs des vivres, les trahiſons des généraux furent les ſources des malheurs d'une guerre entrepriſe avec folie pour enlever au roi de Pruſſe ce que nous l'avions aidé à conquérir dans la guerre précédente, & pour ſoutenir cette adroite reine de Hongrie que nous avions combattue en 1741 avec tant d'acharnement pour démembrer la ſucceſſion de ſes pères.

Nos ennemis au contraire, les Anglois & le roi de Pruſſe, ſe défendent avec beaucoup de ſuite dans leurs plans & de ſuccès dans l'exécution. Le prince Ferdinand de Brunſwick eſſuie en 1757 quelques échecs; mais en 1758, il nous chaſſe honteuſement juſqu'au Rhin, & nous bat à Crewelt. En 1759, il nous bat de nouveau à Minden, & les ſuites de nos calamités de cette année ſont affreuſes. En 1760, il garantit le pays de Hanovre de notre armée compoſée de cent

vingt mille hommes, & fait échouer les projets de notre général. En 1761, fort de la diviſion de nos deux généraux qui ſe détruiſoient mutuellement, il s'attache à déconcerter les vues du maréchal de Broglie qu'il craignoit plus particulièrement. En 1762, la campagne ſe paſſe en mouvemens obſervateurs : en ſorte que pendant les ſept ans que dure cette malheureuſe guerre, Ferdinand réuſſit à brûler ou enlever chaque hiver nos proviſions. En été il bat & met en déroute nos armées, & nous conduit à la paix la plus honteuſe & la plus indigne du nom françois. C'eſt que l'ennemi avoit des plans ; une femme ambitieuſe ne gouvernoit pas les affaires ; le ſeul général qui les dirigeoit ſous les yeux de Frédéric réparoit les fautes qu'il commettoit ; un jaloux concurrent ne détruiſoit pas le bien qu'avoit fait le perſonnage diſgracié qui avant lui avoit occupé ſa place.

Le prince Ferdinand étoit ſecondé d'ailleurs par le prince héréditaire de Brunſwick ſon neveu, qui ſe montroit à la tête de toutes les affaires difficiles & des opérations les plus hardies : il reçut dans cette guerre un coup de feu aux hanches & un autre à l'épaule, & ces bleſſures réputées mortelles augmentoient le ſang-froid de ſon caractère, au lieu de réprimer ſon inclination

à diriger les attaques les plus dangereuſes. Si ſa vivacité naturelle lui faiſoit commettre des fautes ; s'il conduiſoit toutes les avant-gardes avec une intrépidité ſouvent peu réfléchie, il profitoit avec intelligence dans les expéditions ſuivantes de ſes fautes paſſées.

Luckner, fameux partiſan que la France acheta à la paix pour ſon ſervice, étoit un des excellens généraux des troupes ennemies pour exécuter un coup de main ; il avoit l'art de harceler & de déconcerter nos troupes par des opérations vives, périlleuſes & inattendues, ſur-tout pendant nos retraites ſi nombreuſes dans cette malheureuſe guerre.

Quant aux généraux françois, on voyoit de grands ſeigneurs foibles de caractère & de tempérament, vicieux, élevés dans la cour luxurieuſe de la régence ou de Louis XV; ſans vertu, ſans pudeur, ſans mœurs ni honneur, & qui ne connoiſſoient que l'art d'intriguer à Verſailles pour obtenir des poſtes qu'ils ne pouvoient occuper dignement. L'art de plaire à madame de Pompadour étoit leur étude première, & ſa faveur fut toujours le titre le plus inconteſtable pour obtenir un rang diſtingué dans l'armée. En voici des preuves bien convaincantes.

Il ſembloit que le défenſeur de la république

de Gênes & le vainqueur de Mahon en 1756 eût dû commander l'armée d'Allemagne en 1757.

Cependant tout ce qu'il avoit fait de ſage à Gênes & de hardi à Minorque, ni ſes entrepriſes les plus brillantes ne ſuffiſoient pas. La dernière paſſa un moment à la cour pour extravagante, & ſes ennemis profitèrent de ſon abſence pour refroidir le roi. Madame de Pompadour, qui eut depuis contre lui des ſujets de plainte, l'éloigna du commandement en même temps qu'elle en éloignoit le prince de Conti avec qui elle étoit brouillée, quoiqu'il eût la réputation d'un bon général, & qu'on ſe ſouvînt encore qu'il avoit forcé les Alpes. Elle prétendoit que le maréchal faiſant ſes fonctions de premier gentilhomme de la chambre pendant la maladie du roi, aſſaſſiné par Damiens en 1757, n'avoit pas eu pour elle tous les égards qui lui étoient dus, & que conduit par la crainte d'un malheur ſur lequel il avoit compté, il avoit trop écouté ſes vues particulières ſur le règne futur du dauphin ſon ennemi juré. Madame de Pompadour s'en étoit plainte dans ce ſens à Louis XV; & ce prince en fut un inſtant perſuadé. Richelieu répondoit cependant à ceux qui lui en parloient, *que la préoccupation de tout le monde étoit la juſte cauſe des diſtractions involontaires des officiers du roi dans cette circonſtance*

douloureuſe ; mais la favorite qui ne ſe contentoit pas de ces raiſons & qui avoit d'anciens griefs contre le maréchal de Richelieu, l'exclut du commandement de l'armée, & le donna à d'Eſtrées qu'on fit maréchal de France hors de ſon grade.

Richelieu offenſé rompit alors avec madame de Pompadour, & affecta de ne plus parler d'elle ni en bien ni en mal. Le comte d'Argenſon, miniſtre de la guerre, l'avoit retenu en Provence tant qu'il avoit pu, de peur qu'il ne prît un trop grand empire à la cour, & pour avoir le temps de donner le commandement de l'armée d'Allemagne à une de ſes créatures, le comte d'Eſtrées, qui réuniſſoit d'ailleurs les ſuffrages de la favorite, tandis que Richelieu n'avoit ni le ſien, ni celui de madame de Pompadour. Ce ne fut que ſon grand nom de Richelieu, ſa qualité d'héritier du cardinal de ce nom, le cri public, & ſes ſervices, qui l'appellèrent depuis au commandement général de l'armée. Madame de Pompadour un inſtant mécontente de la maréchale d'Eſtrées, réſolut de rappeller Richelieu éloigné de tout emploi, déſapprouvant à propos la guerre d'Allemagne qui renverſoit le ſyſtême du grand cardinal de Richelieu ſon oncle. C'eſt dans cette circonſtance que la favorite ſe détermine à le mettre à la place du maréchal

réchal d'Eſtrées, craignant de lui une oppoſition trop violente contre le ſyſtême nouveau, comme il la craignoit du vieux Belle-Iſle, l'ennemi juré de l'Autriche qu'il appella au miniſtère.

Le comte de Stainville, depuis duc de Choiſeul, arriva de Rome en ce temps-là. Voyant Richelieu éloigné de toutes les affaires après les ſuccès brillans de Minorque, redoutant la ligue de ce ſeigneur avec le duc d'Aiguillon ſon couſin, héritier comme lui des principes du cardinal; craignant au moins leur critique & leur influence ſur l'eſprit du roi, communiqua à madame de Pompadour ſes idées & ſes craintes ſur ces objets importans. Stainville avoit des ſyſtêmes autrichiens & contradictoires avec ceux de ces deux ſeigneurs; il crut devoir neutraliſer leurs principes en les intéreſſant à la révolution autrichienne. D'Aiguillon avoit été reçu chevalier des ordres le 7 février 1756; ſa poſition en Bretagne étoit telle qu'elle lui faiſoit eſpérer un grand avancement; & Richelieu ſon couſin eut l'aſſurance du commandement général de l'armée, ſi le maréchal d'Eſtrées n'étoit pas heureux; mais il falloit ſe réconcilier au préalable avec la favorite qui diſpoſoit de tous les emplois, depuis le commandement des armées & les places du miniſtère, juſqu'à celles des petits commis des gabelles & des fermes du roi.

Richelieu & l'autrichien Stainville s'abouchèrent donc chez une amie commune, & parlèrent beaucoup des affaires du temps. Choiſeul blâma le choix du comte d'Eſtrées fait maréchal de France hors de ſon rang, & ſans l'avoir mérité par une action éclatante. Ils blâmèrent tous les deux la lenteur du général qui avoit temporiſé ſi long-temps avant de parler d'attaque. Comparant cette lenteur dangereuſe à l'activité des expéditions de Minorque & à la récompenſe que Richelieu en avoit reçue, le comte de Stainville, Duvernay & Richelieu complotèrent de compoſer une ſeconde armée que le maréchal de Richelieu devoit commander, s'il pouvoit au préalable ſe réconcilier avec madame de Pompadour.

Richelieu, qui ne demandoit pas mieux, lui répondit qu'il n'avoit d'autres griefs contre madame de Pompadour *que d'avoir été trop foible envers ce monſtre d'Argenſon* qu'elle avoit fini par chaſſer du miniſtère ; mais qu'il deſiroit que le raccommodement fût public, pour qu'il ne fût pas douteux que c'étoit madame de Pompadour elle-même qui l'avoit demandé. Stainville trouva de la ſingularité dans cet accommodement, & Richelieu une ſolidité de liaiſon entre la favorite & lui, qui réſultoit de la publicité de leur union : il fut

donc convenu à Choiſy, que le moment où le roi ſeroit debout environné de ſa cour pendant le café ſeroit celui du raccommodement. Le maréchal de Richelieu debout & dans le cercle ſe préſenteroit alors vis-à-vis madame de Pompadour ; Stainville iroit cauſer une minute avec elle, & viendroit prendre par la main le maréchal de Richelieu : ce qui fut fait avec toute l'authenticité convenable, avec beaucoup d'embarras cependant de la part de madame de Pompadour.

Jamais évènement ne déconcerta autant les gens de cour que la publicité de ce raccommodement. Il rétabliſſoit dans l'intimité du roi au profit de l'Autriche un général que la favorite avoit eu l'art de refroidir dans l'eſprit de ce monarque ; auſſi de toutes les perſonnes de la cour qui furent témoins de cette conférence, aucune n'en ſentit auſſi vivement les conſéquences que la maréchale d'Eſtrées, qui voyoit ſon mari depuis ce jour-là entièrement éclipſé par le maréchal rentré dans la faveur du roi. Gouvernée par le reſſentiment plutôt que par la prudence, elle ſe permit contre madame de Pompadour des ſarcaſmes & des injures de toutes les eſpèces, & pénétra juſques dans les petits appartemens deſtinés aux plaiſirs ſecrets du roi, pour brouiller à ſon tour madame de Pompadour avec Louis XV. Voici l'anecdote qui dévoile enfin ce myſtère de

cour qui fit rappeller le maréchal d'Eſtrées, malgré la victoire éclatante qu'il remporta depuis, & qui ne fut pas ſuffiſante pour le conſerver en place.

Cette incommodité ſi connue de madame de Pompadour que Maurepas avoit publiée par les vers qui lui firent perdre ſa place, ayant dégoûté Louis XV de ſa maitreſſe, ce monarque tournant ſes regards ſur divers objets, les fixa un jour ſur un des plus beaux portraits en miniature qu'il eût jamais vu ; il en parut amoureux, & demanda au courtiſan à qui il appartenoit, s'il étoit poſſible que l'original fût auſſi beau que ce portrait. Le ſeigneur de la cour, complaiſant comme ſes pareils, aſſurant le roi que la perſonne vivoit effectivement, & qu'elle étoit encore plus belle, le roi deſira la voir ; elle s'appelloit mademoiſelle Murfi, & n'avoit que quatorze ans, fille d'un Irlandois d'origine, que des peintres épris de ſa beauté avoient déjà deſtinée à ſervir de modèle pour leurs tableaux d'hiſtoire, tant la nature avoit prodigué ſes dons dans cette aimable enfant.

Louis XV n'eut pas plutôt vu mademoiſelle Murfi, qu'il avoua que le portrait au lieu d'être trop beau n'approchoit pas du degré de beauté qu'il admiroit dans cette jeune demoiſelle.

Des jouiſſances variées l'avoient rendu fort

difficile dans le choix ; mais tous ſes deſirs étoient accomplis en poſſédant mademoiſelle Murfi, à laquelle il ne manquoit que beaucoup d'eſprit pour en faire une maitreſſe accomplie à tous égards.

Madame de Pompadour qui étoit avertie avec fidélité de toutes les démarches du roi, apprit bientôt les détails de cette paſſion naiſſante. Au lieu d'être jalouſe de mademoiſelle Murfi, elle trouva dans la vertu de ſon âge & dans ſa naïveté des raiſons pour Louis XV de la tenir loin du grand monde. Elle ferma donc les yeux ſur cette intrigue, comme ſur les précédentes ; elle jugea même à propos de la favoriſer ſecrétement. Le roi qui avoit de l'amitié pour mademoiſelle Murfi, réſolut de lui donner un état ; & madame de Pompadour qui s'étoit fait bâtir dans le parc de Verſailles une petite maiſon iſolée pour de ſemblables divertiſſemens, l'offrit au roi qui l'accepta. Ce fut la première origine de ce fameux parc aux cerfs qui depuis fut ſi odieux à la France & ſi préjudiciable au reſpect & à l'attachement que les François avoient encore pour leur roi.

Ce parc aux cerfs n'étoit point un établiſſement, comme quelques-uns l'ont cru en province, où des malheureuſes, dévouées aux plaiſirs du roi, fuſſent entaſſées comme des ſultanes

dans un ſerrail. L'hermitage de madame de Pompadour, qui étoit un des lieux conſacrés aux menus plaiſirs de Louis XV, étoit une maiſon peu apparente, ſemblable par ſes formes à une maiſon de fermier. Dans l'intérieur tout étoit d'un goût exquis, noble, ſimple & d'une propreté recherchée. Tout avoit l'air dans cette maiſon de la campagne la plus retirée: un jardin à l'angloiſe étoit à côté de chacune des autres maiſons de plaiſir, où la nature étoit imitée & embellie par un art récemment introduit chez nous de l'Angleterre. C'eſt là que mademoiſelle Murfi vécut long-temps fort retirée: bonne, ſimple, timide de caractère, intimement & ſouvent viſitée par Louis XV, elle n'oſoit ni ſe produire, ni dire du roi tout ce qu'elle éprouvoit en elle-même; elle ignoroit qu'elle accordât une très-grande grace, en permettant que quelques dames de la cour allaſſent auprès d'elle. Elle ſavoit néanmoins que le roi avoit une maitreſſe en titre, qui ſeule avoit un grand crédit, & dit un jour à Louis XV, d'un ton moqueur; *mais à quel terme en êtes-vous donc avec votre fameuſe vieille?* Le roi qui s'apperçut que cette demande lui avoit été ſuggérée, ſe ſentit piqué au vif, & voulut, avec autorité, être inſtruit dans l'inſtant même des cauſes qui avoient fait tenir

à mademoiſelle Murfi un langage de cette ſorte. Murfi pleura, ſe jetta à ſes pieds, & nomma la maréchale d'Eſtrées dont elle recevoit de fréquentes viſites par complaiſance pour le roi. La maréchale, emportée par ſon courroux, avoit voulu, dans un moment où elle voyoit la faveur de ſon époux chanceler, employer mademoiſelle Murfi contre madame de Pompadour. Madame la maréchale eut ordre de quitter la cour & d'attendre de nouveaux avis pour y reparoître, & le maréchal ſon époux fut averti de remettre le commandement.

Maillebois, & ſon beau-frère Paulmy, miniſtre de la guerre, intriguoient d'ailleurs très-ſourdement pour lui ôter le commandement au profit de Richelieu, leur ami commun. Paulmy, l'homme le plus mal-adroit du ſiècle, travailloit comme miniſtre, & Maillebois comme officier général, qui, avec des talens diſtingués, les employoit à traverſer les opérations du maréchal d'Eſtrées.

Ce général, qui voyoit de loin une diſgrace s'approcher, étoit ſorti de cet état d'inaction funeſte qui avoit ſi fort prévenu contre lui; il avoit enfin paſſé le Weſer & gagné la bataille d'Haſtembeck.

CHAPITRE X.

Campagne du maréchal de Richelieu en Allemagne après la bataille d'Haſtembeck. Fuite & terreur des Anglois. Richelieu les pouſſe vers la mer entre l'Elbe & le Weſer. Sa Capitulation de Cloſter. Ses débats & ſes différends avec le miniſtère. Négociation épiſtolaire du roi de Pruſſe. Jalouſie de la cour de Vienne. Son opinion ſur la Pruſſe. La bataille de Rosbac rompt la capitulation. Déprédations en Allemagne. État de la cour de Vienne. Comte de Stainville.

D'ESTRÉES étoit un honnête homme, un peu brutal & emporté, frugal, ſévère, dur, qui avoit la réputation d'un bon lieutenant-général, & qui avoit bien ſervi ſous le maréchal de Saxe. Malgré ces qualités, il étoit d'un caractère réſervé, n'oſant compromettre ſon crédit, ſe laiſſant conduire par la maitreſſe de Louis XV, & maitriſer par une lenteur de caractère qui fut le prétexte de ſon rappel & la cauſe réelle du peu de ſuccès de notre armée dès le commencement.

Le comte de Maillebois qui y contribua avoit

du courage, de l'eſprit, des talens militaires, & un tel caractère, qu'il falloit qu'il eût ſeul le commandement de tout pour bien agir. Il n'avoit pas la réputation d'un homme fort délicat ſur l'article de la probité. Il avoit été convaincu d'avoir reçu fort illégalement & au nom de madame de Pompadour une ſomme conſidérable dans des affaires d'adminiſtration provinciale. Quelque brave & ſavant qu'il pût être dans le métier de la guerre, cette faute que le roi punit & oublia en même temps par foibleſſe, permettoit de le croire capable de toute ſorte de malverſations dans le commandement militaire. Il fut accuſé d'abord d'avoir voulu nuire au maréchal d'Eſtrées, & de s'entendre ſecrétement avec Paulmy, miniſtre de la guerre & ſon beau-frère, pour perdre le général & s'élever lui-même. Le maréchal d'Eſtrées publia même que Maillebois lui avoit fait donner un faux avis pour faire perdre la bataille. Quoi qu'il en ſoit de leur grande querelle ſi connue, le maréchal d'Eſtrées battit l'ennemi, & remporta ſur lui une victoire complette près d'Haſtembeck contre l'armée du duc de Cumberland. C'eſt dans cette circonſtance que le maréchal de Richelieu arriva à Minden.

Il y avoit dans notre armée un ſi petit nombre de bons officiers, qu'on devoit s'attendre à tous nos malheurs. Le duc d'Orléans qui, avec de la bra-

voure, manquoit de ce génie militaire qui détermine les grandes actions, commandoit la cavalerie à Haſtembeck ; il étoit premier lieutenant-général de l'armée, & devoit ſuccéder au général. Il s'eſt retiré depuis, plus diſtingué par ſes vertus & ſes bonnes qualités que par ſa renommée de capitaine.

Le prince de Condé, qui fit les campagnes de 1757 & de 1762, avoit la réputation d'un bon officier. Il joignoit aux allures du courtiſan qui flatte ſans ceſſe à la cour le crédit dominant, la ſévérité militaire & toute la préſence d'eſprit néceſſaire au milieu du danger. La Touraille, ſon aide-de-camp, lui repréſentant à Haſtembeck qu'en faiſant dix pas ſur la gauche il éviteroit la direction d'une batterie qui ravageoit tout ſon voiſinage ; *je n'ai pas vu ces précautions*, dit ce prince, *dans l'hiſtoire du grand Condé.*

Le comte de la Marche avoit de la conduite, de l'eſprit & beaucoup de courage, ſans être un plus grand capitaine. Les Bourbons trouvent dans leur hiſtoire Henri IV & Condé ; & depuis quelquefois de la bravoure ; mais nul général diſtingué : le génie militaire paroît s'éteindre dans cette maiſon en vieilliſſant.

Le comte de Mailly, depuis maréchal de France, ſans commander l'armée, ſe diſtingua à la

tête de plusieurs divisions par son courage & sa présence d'esprit. Fait prisonnier par l'ennemi, il reçut de Fréderic II l'hommage dû à sa bravoure. Mailly se trouvoit dans une mêlée avec un sang-froid peu connu.

Le prince de Soubise qui s'obstina à commander malgré ses fautes; & que le roi laissa à la tête des troupes, en disant qu'il falloit être touché du malheur de ses amis, avoit à se reprocher ses complaisances pour madame de Pompadour, pour ne rien dire de plus, & l'envie qu'il portoit aux officiers d'un talent plus distingué que le sien... Il fut fait maréchal de France hors de son grade, & empêcha Chevert, par des manœuvres criminelles, de le devenir, parce qu'il vouloit avoir seul l'honneur du gain d'une bataille auquel Chevert assuroit avoir contribué. Soubise étoit d'ailleurs entêté, ignorant, présomptueux & colère; & quelque brave & désintéressé qu'il fût, ses qualités louables ne pouvoient effacer des défauts qui furent la première cause de la ruine de nos armées. Nous parlerons en détail du caractère de nos officiers généraux, à mesure que l'occasion s'en présentera; & nous revenons à Minden où Richelieu prit le commandement de l'armée.

Les François couroient alors au secours de la Saxe occupée par Frédéric. Ils étoient partis du

côté des Pays-Bas, & s'étoient emparés ſans éprouver de réſiſtance, de Clèves, de Weſel & de Cologne dont ils firent d'abord une place d'armes. Ils pouſſèrent l'armée angloiſe, commandée par le duc de Cumberland, s'emparèrent du landgraviat de Heſſe-Caſſel & de ſa capitale, pourſuivirent Cumberland au-delà du Weſer, & le paſſèrent.

La bataille d'Haſtembeck gagnée, le maréchal de Richelieu profitant de l'étonnement des Anglois & de leur déroute, preſſa les ennemis avec la plus grande vivacité. Ils étoient ſi déconcertés, que, depuis leur défaite à Haſtembeck ils n'oſèrent plus avoir aucune contenance, ni eſſayer de ſe préſenter ſous les armes. De Minden le maréchal de Richelieu paſſa à Hanovre où l'ennemi n'oſa pas davantage l'attendre, laiſſant les François occuper l'électorat & y commettre les brigandages connus & conduits par le maréchal.

Le duc d'Ayen occupa Brunſwick, & le Voyer Wolffenbutel, tandis que Richelieu envoyoit à Erfurt le prince de Soubiſe pour exécuter la jonction des troupes autrichiennes & celles d'Empire.

Le maréchal de Richelieu de ſon côté prit ſes meſures pour aller en perſonne à la rencontre des Anglois qu'il ne perdoit pas de vue; & chemin faiſant, il mettoit le pays à une telle contribution,

qu'aucun fléau n'eſt comparable au paſſage de ce général en ces lieux. Ses ſoldats ne l'appelloient entre eux que LE PETIT PÈRE LA MARAUDE. *C'étoit*, diſoit-il, *le droit du général.*

Le duc de Cumberland, en attendant, fuyoit tant qu'il pouvoit pour ſe réfugier dans la ville de Stade, poſte où il croyoit pouvoir ſe mettre en état de défenſe. Richelieu qui voulut d'abord empêcher les Anglois de s'y retirer, s'avança pour les attaquer ou pour les couper.

Lorſqu'il fut arrivé près d'eux, & quand ils s'apperçurent que l'inondation qui les couvroit commençoit à être ſaignée, ils ſe mirent en marche pour ſe retirer. Il les pourſuivit encore avec plus de vigueur, & ne fut arrêté que par ſes propres munitionnaires qui avoient beſoin de fours & de pain; & cependant pour les arrêter, autant qu'il ſeroit en lui, il envoya le marquis de Poyanne avec les carabiniers & un gros détachement pour arrêter leur arrière-garde, & vint après, avec tous les grenadiers de l'armée, avec quelques brigades d'infanterie, & un détachement d'élite de la cavalerie, & s'avança juſqu'à l'abbaye de Cloſterſeven, où il prit ſon poſte vis-à-vis des ennemis ſitués derrière la rivière de Bevent; mais il ne voulut point tenter une action déciſive contre l'ennemi, juſqu'à ce que le reſte de l'armée dont il avoit

laiſſé le commandement à Contades l'eût rejoint.

Dans ce moment critique Richelieu pourſuivoit toujours les Anglois fugitifs vers l'embouchure de l'Elbe. Il les mit dans une telle ſituation qu'il falloit ou poſer les armes ou être taillés en pièces, ou ſauter dans la mer. Le premier parti leur parut le plus favorable : ils s'adreſſèrent au comte de Lynar, miniſtre du roi de Dannemarck, pour tenter près le duc de Richelieu une convention & ſtipuler que les hoſtilités ceſſeroient dès le moment ; que les troupes de Gotha, du duc de Brunſwick & de Heſſe poſeroient les armes, ſeroient renvoyées ; & que celles de Hanovre ſeroient comme priſonnières à Stade.

Jamais armée n'avoit été dans une ſituation auſſi périlleuſe que l'armée du duc de Cumberland. Frappée de terreur panique depuis Haſtembeck, elle fuyoit ſi bien entre l'Elbe & le Weſer depuis Hanovre vers la mer, que, harcelée par Richelieu, elle devoit être écharpée, ou entièrement déſarmée. Richelieu commit la faute capitale de ne les avoir pas forcés à accepter le combat ; & ayant ſouſcrit à la capitulation, de ne les avoir pas abſolument déſarmés.

Au lieu de prendre ces meſures, le comte de Lynar vendu aux Anglois, & miniſtre du roi

de Dannemarck, ſe préſenta dans ces circonſtances au maréchal de Richelieu, lui fit des propoſitions de la part du duc de Cumberland. Il parloit d'un engagement de la part des troupes de Saxe-Gotha, de Brunſwick, de Heſſe, de Hanovre & de tous les alliés, de ne plus ſervir contre Louis XV pendant toute la guerre. La convention fut acceptée, & dès ce moment-là il ne reſta plus d'armée aux ennemis. La Ruſſie venoit de s'unir à la Suède, & l'une & l'autre augmentant de leurs forces la ligue contre la Pruſſe, le royaume de Frédéric attaqué dans tous les points de ſa circonférence, pouvoit ſuccomber. La face de l'Europe étoit changée.

Perſonne ne ſentit auſſi vivement cette triſte poſition que le roi de Pruſſe; la convention fut ſignée le 9 ſeptembre 1757 à Cloſter: & il avoit écrit de Rote trois jours auparavant à Richelieu en ces termes qui peignent l'adreſſe de ce prince dans le moment du danger. Frédéric prend le ton d'un négociateur fort adroit : il faut l'entendre lui-même.

Je ſens, M. le duc, dit ce monarque, *que l'on ne vous a pas mis dans le poſte où vous êtes pour négocier. Je ſuis cependant perſuadé que le neveu du grand cardinal de Richelieu eſt fait pour ſigner des traités, comme pour gagner des ba-*

tailles. Je m'adreſſe à vous par un effet de l'eſtime que vous inſpirez à ceux qui ne vous connoiſſent pas même particulièrement. Il s'agit d'une bagatelle, Monſieur ; de faire la paix, ſi on le veut bien. J'ignore quelles ſont vos inſtructions ; mais dans la ſuppoſition qu'aſſuré de la rapidité de vos progrès, le roi votre maître vous aura mis en état de travailler à la pacification de l'Allemagne, je vous adreſſe M. Detcheſet, dans lequel vous pouvez prendre une confiance entière. Quoique les événemens de cette année ne devroient pas eſpérer que votre cour conſerve encore quelque diſpoſition favorable pour mes intérêts, je ne puis cependant me perſuader qu'une liaiſon qui a duré ſeize années, n'ait pas laiſſé quelque trace dans les eſprits. Peut-être je juge des autres par moi-même. Quoi qu'il en ſoit enfin, je préfère de confier mes intérêts au roi votre maître qu'à tout autre.

Si vous n'avez, Monſieur, aucune inſtruction relative aux propoſitions que je vous fais, je vous prie d'en demander & de m'informer de leur teneur. Celui qui a mérité des ſtatues à Gênes ; celui qui a conquis l'iſle de Minorque, malgré des obſtacles immenſes ; celui qui eſt ſur le point de ſubjuguer la Baſſe-Saxe, ne peut rien faire de plus glorieux que de travailler à rendre la paix à l'Europe. Ce ſera

ſans

ſans doute le plus beau de vos lauriers. Travaillez-y, Monſieur, avec cette activité qui vous fait faire des progrès ſi rapides; & ſoyez perſuadé que perſonne ne vous en aura plus de reconnoiſſance, M. le Duc, que votre fidèle ami. Signé FRÉDÉRIC.

La réponſe du maréchal de Richelieu au roi de Pruſſe, du camp d'Halberſtadt, fut très-meſurée.

Quelque ſupériorité que votre majeſté ait en tout genre, diſoit Richelieu, *il y auroit peut-être beaucoup à gagner pour moi de négocier plutôt que de combattre vis-à-vis d'un héros tel que V. M. Je crois que je ſervirois le roi mon maître d'une façon qu'il préféreroit à des victoires, ſi je pouvois contribuer au bien d'une paix générale; mais j'aſſure V. M. que je n'ai ni inſtructions ni notions ſur les moyens d'y pouvoir parvenir.*

Je vais envoyer un courier pour rendre compte des ouvertures que V. M. veut bien me faire, & j'aurai l'honneur de lui rendre réponſe de la façon dont je ſuis convenu avec M. Delchezet.

Je ſens, comme je le dois, tout le prix des choſes flatteuſes que je reçois d'un prince qui fait l'admiration de l'Europe, & qui (ſi j'oſe le dire,) fait encore plus la mienne particulière. Je voudrois bien au moins pouvoir mériter ſes bontés, en le ſervant dans le grand ouvrage qu'il paroît deſirer, & auquel il croit que je peux contribuer.

Je voudrois ſur-tout pouvoir lui donner des preuves du profond reſpect, &c.

La convention de Cloſter ſuſpendit un inſtant toute négociation ultérieure; cependant, comme la cour blâma depuis cette convention, parce que le miniſtère aſſuroit que le maréchal n'étoit pas autoriſé à la faire; comme Duclos n'a eu que la communication des lettres de blâme & non de louange, il eſt juſte d'entendre le maréchal de Richelieu de qui on tient la pièce ſuivante (1).

---

(1) « Les circonſtances de la capitulation, dit le maréchal de Richelieu, furent entièrement déguiſées aux yeux du public & à ceux du miniſtère, & les évènemens qui l'accompagnèrent & la ſuivirent fortifièrent le préjugé qui s'établit dans le monde contre moi. Le public qui n'a point de part aux affaires & ne juge que ſur les évènemens, voyant cette capitulation condamnée par le miniſtre des affaires étrangères, & enſuite rompue, fut perſuadé qu'elle étoit vicieuſe, & contraire même aux intérêts de l'Etat. Je dois ici détruire les fauſſes impreſſions qu'on s'efforça de donner contre cette capitulation, qui eût changé la face de l'Europe en faveur de la France, ſans la malheureuſe affaire de Rosbac, & les ordres particuliers que je reçus de l'abbé de Bernis qui étoit à la tête des affaires étrangères ».

„ Ce miniſtre m'écrivit le 14 août 1757, que le préſident Ogier avoit ſigné à Copenhague, ſous la garantie du roi de Danemarck, une convention par laquelle on

Pendant que le miniſtère & le général françois s'envoyoient des couriers pour dénaturer ou pour

établiſſoit la neutralité pour les duchés de Bremen & de Werden ; que le roi, qui avoit approuvé cet acte, avoit exigé pour le ratifier un article de précaution pour le rendre plus clair & plus précis ».

» Dans ma réponſe à l'abbé de Bernis du 23 août, je lui adreſſai le *duplicata* de ma lettre au préſident Ogier, où j'expoſois les inconvéniens d'une neutralité qui n'auroit regardé que Bremen & Werden, l'exhortant d'engager le Danemarck à procurer la neutralité entière des Hanovriens ; j'ajoutois que ce ſeroit rendre au roi, à l'impératrice & à la cauſe commune un ſervice important, parce que ſi le duc de Cumberland ſe retiroit à Stade il ne pourroit que m'embarraſſer, la ſaiſon étant avancée ; & parce que je me propoſois de finir ma campagne à Halberſtadt, pour mettre à contribution le pays du roi de Pruſſe juſqu'à Magdebourg & tout le long de l'Elbe ; & que ſi j'étois forcé de faire venir du gros canon & de l'enfoncer dans un pays auſſi reculé pour faire un ſiège, les pluies ſurvenant, je perdrois une partie de l'armée par les maladies, & je m'écarterois de l'objet principal, qui étoit le ſiège de Magdebourg pour la campagne ſuivante ».

» Ce qui m'avoit déterminé à écrire cette lettre, c'eſt que M. de Vallière ne pouvoit me fournir l'artillerie néceſſaire de ſix ſemaines pour aſſiéger Stade ; inconvénient qui eût fait perdre l'avantage d'avoir réduit l'ennemi à l'extrémité où il ſe trouvoit ».

défendre la *convention* ou *capitulation* de Cloſter ; le roi de Pruſſe, réduit à la dernière extré-

---

» Plein de ces idées, j'employai tous les moyens pour forcer le paſſage de Wurm défendu par le duc de Cumberland, & j'en ſurmontai les obſtacles. Je fis rompre une écluſe, ce qui diminua l'inondation, & je paſſai le Wurm. Ce mouvement inattendu ôta au duc de Cumberland l'eſpoir de ſe retirer à temps ; il ſortit de Rothembourg à onze heures du matin, & j'y entrai à midi pendant que M. le duc de Broglie preſſoit Oſterſberg ; & avec une partie de l'armée je m'avançai à Cloſterſeven ſi près des ennemis, qu'ils craignirent d'abord qu'on ne les pourſuivît juſqu'à Stade pour les y aſſiéger ».

» Dans cette ſituation, le duc de Cumberland envoya le comte de Lynar pour demander une capitulation, qui fut conclue le 8 ſeptembre 1757 ».

» La cour de Verſailles apprit cette nouvelle avec la plus grande ſatisfaction. *Recevez mon compliment*, m'écrivit l'abbé de Bernis par ordre du roi, *ſur un évènement auſſi glorieux pour les armes du roi qu'agréable à toute la nation, qui n'a point à mêler des regrets à la joie publique, puiſque ſans effuſion de ſang vous avez mis hors de combat & comme détruit une armée entière. Je me flatte que vous connoiſſez trop mes ſentimens pour douter de l'intérêt perſonnel que je prends à un ouvrage auſſi honorable & auſſi utile* ».

» Tous ces avantages auroient été réels, ſi on avoit laiſſé la capitulation dans l'état où elle étoit, puiſque

mité, n'avoit preſque plus que ſon génie & ſon grand caractère pour ſortir de la plus triſte

---

la diſperſion des troupes hanovriennes & autres auxiliaires qui commençoit à s'exécuter ne fut ſuſpendue que par les demandes ſucceſſives du miniſtère. L'abbé de Bernis, parce que cette capitulation avoit été faite par l'entremiſe du comte de Lynar, & ſous la garantie du roi ſon maître, confondant le militaire avec la politique, voulut introduire les formalités d'un traité & l'art de la négociation dans une convention entre généraux d'armée, & par malheur ſon avis prévalut dans le conſeil. Il dit que les formes de cet acte n'étoient pas dans les règles qui veulent que des miniſtres de la puiſſance médiatrice ſoient munis de pleins pouvoirs qu'on ſe communique réciproquement avant la ſignature ; tandis que le duc de Cumberland, ni moi, ni même le comte de Lynar, n'ayant aucun pouvoir, ne pouvoient négocier & conclure que par proviſion. Les trois cours pouvoient donc, diſoit l'abbé de Bernis, déſavouer les ſignatures des généraux, malgré leur parole d'honneur de l'exécuter ; & pour rendre la capitulation régulière, il falloit, ajoutoit-il, des ratifications dans les formes ».

» Cette erreur fut des plus funeſtes. Les généraux n'ont pas beſoin de pleins pouvoirs ni des inſtructions de la politique pour ſigner des capitulations, ni d'attendre des ratifications pour les faire exécuter. Les événemens de la guerre ſont trop incertains, trop preſſans, trop rapides, pour ſoumettre les généraux à des formalités de cette nature ; & l'on perdroit tous les avantages

des ſituations. Après s'être emparé de la Saxe au commencement de la campagne; après avoir dé-

---

qu'offre ſouvent la fortune ſi on les y ſoumettoit. La capitulation de Cloſterſeven étoit une convention purement militaire ; la propoſition en avoit été faite par l'intervention d'une puiſſance tierce amie des puiſſances belligérantes, & n'en étoit pas moins valable ; & ſi la garantie du roi de Danemarck devoit être traitée par la politique, elle étoit indépendante de l'exécution de la capitulation à laquelle étoient obligés les généraux. Les Hanovriens & le duc de Cumberland l'avoient entendu comme moi, puiſqu'ils la firent exécuter en partie avant d'avoir reçu des nouvelles de leur cour. Ce fut cependant la ſource de la rupture de la convention, & l'argument le plus fort du roi d'Angleterre, pour répondre aux reproches de mauvaiſe foi de l'abbé de Bernis ; parce que ſi les ratifications de la France étoient néceſſaires pour la perfection & la ſolidité de cet ouvrage, celles de l'Angleterre ne l'étoient pas moins ».

» L'abbé de Bernis demanda des explications de la capitulation ; les Hanovriens les donnèrent ſur le champ par l'organe de M. de Lynar ; & le miniſtre des affaires étrangères m'en remercia dans ſa lettre du 6 octobre, en ces termes : »

» *Le roi a vu avec une extrême ſatisfaction que vous n'ayez pas eu beſoin de négociation pour faire adopter au comte de Lynar les éclairciſſemens jugés néceſſaires pour obvier aux fauſſes interprétations que nos ennemis auroient pu donner à la convention du* 10 *ſeptembre* ».

fait à la tête de cent mille hommes le prince Charles de Lorraine, général autrichien ; après

---

» *Par ce moyen, l'ouvrage à jamais glorieux & utile que vous avez fait reçoit une entière solidité ; & ce dernier succès de votre part fait la sûreté de ceux que vous avez eus & de ceux que nous ne doutons pas que vous aurez dans la suite* ».

» *Il s'agit à présent de consommer le tout en lui donnant la forme nécessaire ; & comme il paroît par le projet que le comte de Lynar vous a remis qu'il compte que la convention sera signée en vertu de pleins pouvoirs respectifs, le roi m'ordonne de vous envoyer les siens, afin que rien n'arrête la consommation de l'ouvrage ; & dès que la convention sera signée, on enverra la ratification sans délai* ».

» *En attendant vous ne pouviez refuser de remplir la parole d'honneur que vous aviez donnée par la convention, & le roi a fort approuvé ce parti, de même que celui que vous avez pris de laisser les troupes hessoises où elles étoient jusqu'à la réception de ses ordres* ».

» *Il me reste à vous répondre sur les nouvelles conditions que contient le projet que vous a remis le comte de Lynar, & sur la lettre que le comte Hamilton, général suédois, vous a écrite* ».

» Par la discussion que l'abbé de Bernis faisoit dans cette lettre du projet du comte de Lynar, il demandoit divers changemens sans envoyer les pouvoirs nécessaires. Enfin, il exigea dans la suite le désarmement des troupes de Hesse & de Brunswick, quoiqu'il con-

avoir bombardé & incendié à boulets rouges la ville de Prague, il fut mis en déroute com-

---

vint lui-même qu'il n'en étoit rien ſtipulé dans la capitulation, ce qui n'étoit ni juſte, ni conſéquent, ni utile; car lorſque le vainqueur dicte une capitulation, on en interprète les expreſſions à la rigueur. Il eſt cenſé avoir eu toute la liberté d'exprimer ſes intentions clairement; & une condition auſſi grave, auſſi humiliante que celle d'un déſarmement de troupes, ne peut ſe préſumer quand elle n'eſt pas viſiblement énoncée. De plus, cette demande étoit inconſéquente, parce qu'au moment qu'on l'exigeoit on ne pouvoit plus l'effectuer par la force; & parce qu'en voulant prendre les troupes des princes de Brunſwick & de Caſſel, il n'étoit pas naturel de les dégrader pour en faire des alliés & des auxiliaires. Enfin, la demande étoit inutile, parce que ces troupes, qui auroient été diſperſées dans les nôtres conformément à la capitulation, ne pouvoient devenir dangereuſes; ç'eut été au moins le moment où le roi auroit été le maître de juger le déſarmement par la voie de l'équité ou de la force ».

» Dans le premier moment, l'abbé de Bernis, non content de rejetter la capitulation convenue, déclara ſur le champ au miniſtre des Deux-Ponts chargé de la correſpondance de la cour de Caſſel, qu'il ne pouvoit la ratifier telle qu'elle étoit. L'arrivée du courier envoyé aux alliés d'Hanovre pour notifier cette déclaration, arrêta les Heſſois à une journée de diſtance du Weſer, & les Hanovriens à pareille diſtance de l'Elbe, qu'ils

plétement par le comte de Daun. La Bohême fut délivrée de ſes troupes, dont les reſtes

devoient paſſer ſelon la convention qu'ils commençoient d'exécuter ».

» Ce fatal évènement replongea les affaires d'Allemagne dans la confuſion d'où elles alloient ſortir, & obligea les Hanovriens & leurs alliés à reſter dans la ſituation où ils étoient, juſqu'à ce que le différend qui retardoit la ratification que le miniſtère de France exigeoit fût terminé ».

» Les changemens demandés avoient bien été acceptés par le comte de Lynar; mais cela ne pouvoit plus ſuffire, parce que la capitulation conſidérée comme un acte militaire n'avoit pas beſoin de cette ratification, devenue néceſſaire depuis qu'on l'avoit transformée en convention politique. Il fallut donc envoyer un courier afin d'obtenir la faculté de ſigner, & l'abbé de Bernis demandoit encore de nouvelles conditions & des changemens ultérieurs par ſa lettre du 19 octobre, qu'il m'adreſſa en ces termes » :

» *J'ai l'honneur de vous envoyer la diſcuſſion que j'ai fait faire du projet qui vous a été délivré par M. le comte de Lynar & de celui qui a été remis au préſident Ogier, à qui on l'a donné comme ſi c'étoit le projet de M. de Lynar. Vous verrez par les ſubtilités que contient celui qui a été revu, corrigé & augmenté à Copenhague, la néceſſité de ſe munir par des explications claires contre la ſupercherie que l'on met dans la façon de traiter avec nous. Comme nous appercevons que par les différentes dépêches de*

fugitifs s'étendirent dans la Siléſie & en Saxe. L'armée de Ruſſie entroit d'un autre côté victo-

---

la cour de Copenhague, & par les artifices dont elles ſont enveloppées, les détails ſe multiplient, & la matière s'embrouille plutôt que de s'éclaircir; j'ai cru que vous me ſauriez gré de vous envoyer un plan de convention tout dreſſé pour raſſembler nos idées, & les demandes que nous pouvons faire ſous un point de vue fixe & précis; vous le trouverez ci-joint, & je ne puis mieux faire que de le ſoumettre à vos réflexions, la matière étant encore plus militaire que politique. Il eſt à préſumer que M. de Lynar ne voudra pas adopter ces conditions au moins en entier; cependant nous ne devrions point nous attendre à aucune oppoſition de ſa part, puiſque ce projet eſt rédigé d'après les articles d'explication que vous ſavez que nous avons préſentés à la cour de Danemarck, & que M. de Bernſtorff a répondu au préſident Ogier qu'ils étoient conformes aux intentions du roi ſon maître, & au ſens dans lequel S. M. danoiſe avoit entendu la convention du 8 & du 10 ſeptembre & permis d'en donner la garantie. Ainſi, au cas que M. de Lynar vous faſſe des difficultés, vous voudrez bien lui oppoſer la réponſe donnée par M. de Bernſtorff au nom du roi ſon maître ».

» On a vu toutes les entraves que mit l'abbé de Bernis à la capitulation de Cloſterſeven, en changeant en affaire diplomatique une convention purement militaire. La négociation réſolue avec les princes de Caſſel & de Brunſwick fut ſoumiſe aux mêmes longueurs, & le miniſtre ne conſentit que par ſa dépêche du 24 octo-

rieuſement dans la Pruſſe-ducale, & ſe jetta dans Berlin qu'elle mit à contribution, tandis que la

---

bre à ne plus inſiſter ſur le déſarmement des Heſſois; & ce ne fut qu'avec ſa dépêche du 7 novembre, après l'affaire de Rosbac, qu'il m'envoya des pleins pouvoirs pour mettre la dernière main à la capitulation. Je ne pus les recevoir que le 14 ſuivant. Enfin, ce ne fut que le 12 novembre, après avoir reçu la nouvelle de Rosbac, que le miniſtre m'envoya les pouvoirs pour terminer la négociation avec le landgrave, que je ne pus recevoir que le 19, après que les troupes heſſoiſes avoient déjà arrêté les troupes de Brunſwick, qui s'avançoient pour ſe joindre aux troupes françoiſes, c'eſt-à-dire, lorſqu'il n'étoit plus temps de faire aucune négociation ».

» Toutes ces lenteurs étoient pour moi d'autant plus étranges que je ne ceſſois d'écrire ſur le mauvais effet qu'elles produiſoient; je prévoyois dans toutes mes dépêches que la rupture de la capitulation en ſeroit le réſultat. Le miniſtre des affaires étrangères ſembloit adopter lui-même toutes ces craintes; mais il n'en mettoit pas plus d'activité à ſe réſoudre. Le 7 novembre, voyant que ſes obſervations & ſes inſtructions n'avoient pas l'effet qu'il en attendoit, il m'écrivoit qu'il avoit été réſolu de ne plus m'embarraſſer par des écrits, & que le conſeil m'avoit laiſſé l'entière liberté de terminer la négociation, comme ſi elle n'avoit pas été déjà terminée ».

» Le 22 novembre, il m'écrivit encore que j'avois

famille royale fuyoit d'une forteresse à l'autre, par la crainte des mêmes maux que Frédéric avoit fait endurer à la famille du roi de Pologne.

---

l'entière liberté de finir avec le duc de Brunswick. A toutes ces lettres, je crois devoir conserver un des passages de ma dépêche à l'abbé comte de Bernis du 16 novembre. « Si dès le premier moment vous n'aviez pas » voulu croire nécessaire de faire un traité méthodique » d'une capitulation militaire..... un traité cependant dé- » ploie à loisir tous les ressorts de la finesse & de la politi- » que, l'autre se fait à la hâte selon les circonstances du » moment, dont chacun cherche à profiter selon sa situation. » Vous croyiez peut-être un peu trop dans ce temps-là » que cinquante ou soixante mille hommes pouvoient fa- » cilement en jetter quarante dans l'eau qui étoient bien » postés. Tout ce qui est arrivé depuis ne nous a que » trop prouvé que, s'il n'a pas été fait tout ce que l'ima- » gination politique pouvoit produire à loisir, il y en » avoit assez pour n'en pas regretter l'accomplissement. » Il est inutile de rappeller le passé ».

Reproches du public contre M. le maréchal de Richelieu.

» Le public qui ignoroit le contenu de ces dépêches & les entraves de la cour, ne manquoit pas de rejeter sur moi les causes de la rupture de la capitulation. La plus spécieuse des raisons de la voix publique étoit que je n'étois pas resté à la tête de toute l'armée pour faire exécuter cette capitulation. Ce reproche disparoî-

Les Suédois entroient d'un autre côté dans la Poméranie-pruſſienne. La France, l'Autriche,

---

tra aiſément quand on conſidérera que cette précaution étoit bien inutile, puiſque les troupes étoient ſéparées, & que le roi de Pruſſe marchoit vers nous avec les ſiennes dont on ignoroit le nombre. J'avois reçu d'ailleurs l'ordre ſi ſouvent renouvellé de marcher à Halberſtadt, & un plus long ſéjour avec l'armée eût conſommé les ſubſiſtances néceſſaires pour tenir l'hiver dans ce pays-là ».

» D'ailleurs, la ſéparation des troupes ennemies pouvoit-elle laiſſer un doute ſur l'exécution de la capitulation, à moins qu'on n'eût prévu de part & d'autre que l'abbé de Bernis la faiſoit rompre ſans rien ſubſtituer à la place ? Si ce miniſtre avoit envoyé l'ordre ſeulement de faire inſérer dans l'acte les expreſſions qu'il préféroit à celles que nous avions établies ; s'il m'avoit demandé l'exécution de la convention, tout auroit été fini ; ſi même il n'avoit rendu publiques les difficultés qu'il vouloit faire aux troupes auxiliaires des Hanovriens, ou que la nouvelle leur fût arrivée deux jours plus tard, les auxiliaires paſſoient le Weſer & les Hanovriens l'Elbe ; alors il eût interprété la capitulation à ſon aiſe. Les troupes auxiliaires d'Hanovre ſéparées au milieu de celles de France, auroient pu crier contre notre bonne foi ; elles étoient ſans force pour s'y oppoſer. Les difficultés de l'abbé de Bernis donnèrent donc tout le temps au roi de Pruſſe d'employer toutes ſortes de manœuvres pour obliger le roi d'An-

l'Empire, la Suède, la Ruſſie, le midi & le nord de l'Europe conjurés contre Frédéric, ſembloient

---

gleterre de rompre la capitulation dès qu'il le pourroit avec ſûreté, & l'aventure malheureuſe de Rosbac ne fournit que trop l'occaſion de le faire impunément ».

» On alla même juſqu'à m'imputer en partie la cauſe de cette malheureuſe affaire ; on dit publiquement & on publia dans les papiers publics que j'avois refuſé d'envoyer du renfort au prince de Soubiſe quand il en étoit encore temps, & que je ne lui en avois enfin envoyé qu'à la dernière extrémité ».

» Mais l'arrivée de l'armée françoiſe à Halberſtadt le 28 ſeptembre devoit, ſelon tous les arrangemens conclus avec la cour, décider le ſort de l'Allemagne. La première inſinuation du miniſtère avoit été de n'envoyer au maréchal de Soubiſe qu'un détachement de vingt bataillons & d'autant d'eſcadrons. Je repréſentai que ce ſecours dérangeoit les projets formés ſans en remplir aucun autre, & qu'il valoit mieux après l'exécution de la capitulation de Cloſterſeven envoyer cinquante bataillons & ſoixante eſcadrons au maréchal de Soubiſe, quand on croiroit pouvoir le commettre avec le roi de Pruſſe, m'offrant de garder avec le reſte des troupes nos conquêtes, après l'exécution de la capitulation, qui ne paroiſſoit pas devoir rencontrer des obſtacles depuis que les Hanovriens avoient conſenti au changement d'expreſſions que l'abbé de Bernis demandoit pour ſon accompliſſement ».

» La demande prématurée du déſarmement des

s'entendre pour l'anéantir & détruire ſa monarchie. La France occupoit ſes Etats depuis la ville

---

troupes de Heſſe & de Brunſwick qui devoient être diſperſées au milieu de celles du roi, & qui ſembloient elles-mêmes le deſirer, fut un obſtacle ; & l'obſtination de du Verney à vouloir fortifier Halberſtadt pendant l'hiver fut la cauſe de l'inaction des troupes dans la poſition d'Halberſtadt ».

» Vainement je tâchai de perſuader la néceſſité de finir l'exécution de la capitulation de Cloſterſeven ; je propoſai à la cour & au duc de Choiſeul, alors notre ambaſſadeur à Vienne, de faire paſſer les troupes allemandes dans le duché de Meckelbourg, où le duc nous offriroit d'occuper ſa fortereſſe ſur l'Elbe avec tous ſes Etats, & où les Suédois avoient eu l'ordre de joindre les troupes que j'y enverrois. Le duc de Choiſeul avoit approuvé ce plan ; mais il vouloir qu'on y envoyât Maillebois, tandis que je voulois que ce fût le prince de Soubiſe en le faiſant maréchal de France. On ne prit aucun des partis propoſés ; tandis que le roi de Pruſſe, actif & infatigable, marchoit ſans ceſſe. Il me fut ordonné & au prince de Soubiſe de ſéparer l'armée, de la mettre en quartier d'hiver, & ce général m'envoya Bourcet, ſon aide-maréchal-général-des-logis, pour la liaiſon des quartiers des deux armées ; j'y conſentis, & le général m'en remercia ».

» Malgré cet arrangement, le prince de Soubiſe crut pouvoir agir contre le roi de Pruſſe, parce que ce monarque n'avoit oſé l'attaquer dans la ſituation trop fa-

de Gueldre juſqu'à Minden ſur le Weſer; elle avoit en ſa puiſſance l'électorat de Hanovre, les Etats

---

vorable de ſon armée, & il alla l'attaquer lui-même changeant de poſition. Le roi de Pruſſe prévint toute attaque à Rosbac, où nos troupes furent entièrement défaites. C'eſt alors qu'on voulut perſuader que le détachement de l'armée que je commandois avoit été envoyé trop tard au ſecours du prince de Soubiſe; ce qui eſt évidemment faux, puiſque mes troupes étoient arrivées le 10 octobre, & que l'action de Rosbac ſe paſſa le 5 novembre. Elle donna au roi de Pruſſe de nouvelles eſpérances; permit de rompre, au grand chagrin des miniſtres hanovriens, une capitulation qui eût changé la face de l'Enrope en faveur de la France & de ſes alliés, ſans les intrigues de la cour qui la contrarièrent ».

» Toutes les troupes raſſemblées ſous Stade, je crus qu'il ſeroit imprudent de s'embarquer dans un pays, que je ne connoiſſois pas, dans une ſaiſon auſſi rigoureuſe qu'étoit cet hiver-là, pour attaquer une armée bien plus nombreuſe que celle que je commandois. Je crus au contraire devoir me borner à chercher une ſituation où je puſſe attendre les tronpes que déjà j'avois rappellées, & dans laquelle on ne pût m'attaquer aiſément; je choiſis Zell, le château & la ville étoient dans le centre de mon armée, & le reſte des troupes françoiſes étoit poſté à droite & à gauche le long de la Lair ».

» Le prince Ferdinand ne tarda pas de raſſembler auſſi ſes troupes, & de marcher vers moi: je me pré-

du

du landgrave de Heſſe ſes alliés, & ſe propoſoit de délivrer la Saxe avec une armée de ſoixante mille

---

ſentai en bonne contenance ſans le craindre, ayant pris toutes les précautions néceſſaires pour ſoutenir l'attaque s'il oſoit l'entreprendre : mais comme il ne connoiſſoit pas lui-même mon poſte, il n'entreprit rien contre moi, & nos deux armées reſtèrent ſtationnaires à la diſtance de la portée d'un fuſil l'une de l'autre en nous obſervant juſqu'à la veille de Noël ; car je crus ce jour-là avoir reçu aſſez de troupes pour paſſer la Lahn & chaſſer le prince Ferdinand. Le paſſage, malgré un froid horrible, ſe fit avec gaîté, & fit décamper de nuit le prince Ferdinand, qui ſe retira ſur l'Elbe dans cette ſaiſon terrible, n'ayant rien de ce qu'il falloit pour réſiſter dans ce climat, & les préparatifs d'une guerre dans ce temps extrême étant trop longs ; la cour d'ailleurs n'approuva pas une campagne ultérieure, ce qui me força à prendre des quartiers d'hiver ».

» Le mois de janvier de l'année 1758, le prince Ferdinand, irrité de nos ſuccès, m'écrivit qu'il étoit bien ſurpris que je confiſquaſſe les biens des officiers anglois, & me demanda des dédommagemens ſur leſquels il me menaçoit tout bonnement d'en rendre reſponſables les officiers françois qui étoient au ſervice du roi d'Angleterre, & de réclamer l'effet de la promeſſe qu'avoit faite le roi de Pruſſe de rendre reſponſables auſſi les priſonniers françois ».

» Le prince Henri de Pruſſe m'écrivit huit jours après de Leipſick, qu'après les déſordres & les dépré-

hommes. Enfin ſes alliés depuis la convention de Cloſter étoient déſarmés. L'Autriche qui avoit

---

dations que les troupes françoiſes avoient commis dans la principauté d'Halberſtadt, il avoit ordre du roi de me prévenir qu'on en agiroit avec la même inhumanité dans les terres des alliés du roi de France, & qu'il ſeroit uſé de repréſailles envers les officiers françois priſonniers du roi de Pruſſe. *C'eſt dans ces propres termes*, ajoutoit le prince, *que S. M. a ſouhaité que je vous fiſſe connoître ſes intentions* ».

» Le prince Ferdinand de Brunſwick revint à la charge, & m'écrivit que le marquis de Pereuſe s'étant arrêté contre la capitulation de Harbourg à Nieubourg, il me demandoit explication comme d'un article délicat qui me faiſoit manquer à ma parole d'honneur ».

» Je répondis au prince Ferdinand dans le même ton & avec les mêmes expreſſions qu'il avoit employées, que j'enverrois ſa lettre au roi, lui demandant ſes ordres en particulier ſur ſes plaintes. Je lui obſervois qu'il étoit d'un ancien uſage de confiſquer ainſi les biens des officiers des puiſſances ennemies; je lui rappellois que les terres de l'évêque de Strasbourg l'avoient été par l'empereur, & celles du landgrave de Darmſtadt & autres en Alſace par les François, & données à l'évêque en indemnité qui valoit le triple de ce qu'il perdoit; je lui fis obſerver que les biens des maiſons d'Epinay, d'Egmont, de Croy & autres l'avoient été en Flandres par les deux parties. « Vous voyez, ajou-» tois-je, que des nations policées ont obſervé cet

ſoulevé tous ces ennemis contre Frédéric, faiſant des progrès chaque jour en Siléſie, Marie-Thé-

» uſage, & je ſerois charmé néanmoins qu'il me ſoit » ordonné de ne plus l'obſerver, n'ayant aucun plaiſir » à faire du mal..... Quant aux troupes de la garni- » ſon d'Harbourg, malgré la capitulation, ces troupes » n'ont pas paſſé en-deçà du Weſer; & ſi elles ont pris » à Nieubourg quelques jours de repos, ce n'a été que » dans l'objet de ſe pourvoir des choſes néceſſaires pour » leur route.... Je joins ici une lettre de M. de Pe- » reuſe au ſujet de quelques diſcuſſions ſurvenues à » l'occaſion de la capitulation d'Harbourg. Il ſe plaint » qu'elle n'a pas été obſervée exactement, à l'égard des » équipages de cette garniſon qui ont été pillés sûre- » ment malgré les ordres du général & contre ſon » intention; les pauvres officiers n'en ont pas moins » perdu tout ce qu'ils avoient ». J'envoyai une copie de ma lettre & de celles des princes Ferdinand de Brunſwick & Henri de Pruſſe au marquis de Paulmy, & j'en gardai l'original pour le comte de Clermont, qui devoit venir alors commander l'armée, afin qu'il ſuivît ce commerce de lettres dans le même ton; & j'obſervai au miniſtre combien les termes peu meſurés des deux princes étoient mal fondés. Je pris pour cela auparavant toutes les informations pour connoître la conduite de nos officiers, & je n'avois trouvé aucun ſujet de plainte fondé: mais le roi de Pruſſe, comme je le dis au marquis de Paulmy, piqué de l'aventure de Halberſtadt, cherchoit des prétextes pour faire ce qu'il repro-

rèſe avoit la conſolation de régner dans Breſlaw, dans la capitale de cette province qu'elle vouloit recouvrer toute entière; elle fait mettre Frédéric au ban de l'Empire, & l'Angleterre menaça de l'abandonner. Ce grand prince devoit ſuccomber ſans doute ſous tant d'aſſauts. Sa mémoire dans ce cas n'eût rappellé que le ſouvenir d'un illuſtre audacieux, dont les ſyſtêmes avoient manqué par les baſes. Dans cette ſituation, Frédéric penſe en ſage & agit en héros. La France eſt l'ennemi qu'il redoute le plus, & c'eſt vers elle qu'il dirige ſes forces. Il envoie à Richelieu un homme adroit pour négocier, lui fait dire qu'il renverſe l'édifice du grand cardinal ſon oncle, pour nourrir & fortifier l'ennemi naturel de ſa patrie. Il lui rappelle les beaux jours de la France & du règne actuel, lorſque partageant avec madame de Châteauroux la confiance de Louis XV, ils dirigeoient les François contre l'Autriche, puiſſance rivale, l'*ennemie* de toutes ſes égales & le *tyran* éternel des puiſſances inférieures. Il lui fit dire que le

choit en Bohême, en Saxe, en Moravie. J'envoyai de même des *duplicata* de toutes ces miſſives à la cour de Vienne, afin que nos cours alliées & toute l'Europe fuſſent prévenues contre le bruit des exactions qui m'étoient imputées.

règne de madame de Pompadour, qui avoit dérangé tout l'ancien ſyſtême, n'étoit pas naturel ni de longue durée ; que le dauphin *en cas de mort* le renverſeroit, & qu'*en cas de diſgrace* une autre maitreſſe le culbuteroit bien plus aiſément ; que madame de Pompadour & le petit abbé ayant renverſé en quelques mois l'édifice antique des grands du royaume & de toute la race des Bourbons depuis leur élévation au trône de France, ce qui avoit été fait auſſi aiſément pouvoit ſe défaire encore ; & comme tous les charmes de madame de Pompadour étoient paſſés, & que la place d'une autre étoit toute prête, il étoit néceſſaire que le neveu du grand Richelieu, que le favori du roi, que le héros de Mahon, le défenſeur de Gênes, &c. &c. ſe tînt dans une ſituation à ne pas ſe trouver hors de tous les ſyſtêmes anciens & nouveaux. *Enfin*, diſoit Frédéric, *une guerre de trois femmes ne doit pas renverſer l'édifice ſous Louis XV, des trois plus grands monarques qu'ait eus la nation françoiſe, Louis XIV, Louis XIII & Henri-le-grand.* Il ſupplia donc Richelieu de reſpecter les provinces pruſſiennes, lui demandant neutralité & inaction.

Richelieu écoutoit fort tranquillement ces propoſitions ſéduiſantes. Ennemi déclaré de l'autrichienne Pompadour ; regrettant le règne de madame de Châteauroux qui eſtimoit le roi de

Pruſſe, & qui lui étoit attaché ; neveu du fondateur de la haine des François contre l'Autriche ; obſervateur d'un parti pruſſien alors puiſſant en France pour contrecarrer indirectement madame de Pompadour, il conſentit à reſter dans un état d'obſervation, & un officier, nomme Fitcher, le ſervit dans ce ſyſtême. Ainſi, au lieu de ſecourir Soubiſe ſur le champ, Richelieu temporiſa. Il reſta pendant près de deux mois à Halberſtadt, attendant, pour ainſi dire, l'arrivée de Frédéric II; communiquant avec lui, au moyen d'une machine à chiffres; reſpectant Magdebourg, place ſi importante dans les environs de la puiſſance pruſſienne (1), quoiqu'il fût aſſuré qu'il n'y avoit

(1) Cet exemple eſt un grand exemple pour la nation françoiſe de ne confier ſes troupes qu'à des généraux qui aient le même intérêt que la puiſſance qui leur abandonne la force armée. Avant la révolution du 10 août, la Fayette, Rochambeau ont refuſé conſtamment de ſe battre au profit des ſans-culottes, comme le comité autrichien refuſoit de ſervir la conſtitution monarchique du royaume éphémère des feuillans. On ne verſe jamais ſon ſang pour un gouvernement qu'on n'aime pas, & qui ne peut aimer les principes d'un général. Delà la néceſſité de ne prendre des généraux que dans la faction pour laquelle on combat. Richelieu en eſt un grand exemple. L'auteur de ces mémoires vient

dans la place que trois à quatre mille hommes de recrues incapables d'aucune réſiſtance, & cachant par ſes exactions militaires ſa connivence ſecrette.

Le roi de Pruſſe attaquoit en même temps le reſte de la ligue armée contre lui. Richelieu avoit conſenti à l'inaction. Des généraux allemands conſentirent à de grandes perfidies. Prenant l'un après l'autre chacun des princes de l'Empire qui avoient délivré des troupes contre lui, il fut aiſé à Frédéric d'exciter leur ſenſibilité, en faiſant le portrait du deſpotiſme de la maiſon d'Autriche. Plus un prince avoit de ſentiment & de caractère, plus Frédéric avoit de facilité à l'animer

---

d'envoyer au comité diplomatique & à le Brun, le 10 de ce mois d'octobre, la machine infernale à chiffres de l'invention de Frédéric, avec laquelle il correſpondoit avec Richelieu. Ce général en épargnant la Pruſſe ſauva la liberté de l'Italie & de l'Allemagne; il ſervit ſa patrie; il conſerva les principes de l'ancienne & bonne politique. La correſpondance du roi de Pruſſe & du général étoit ſi bien chiffrée qu'on pouvoit la remettre ſans conſéquence à un déchiffreur autrichien. Frédéric avoit trouvé une machine avec laquelle ſes chiffres changeoient à chaque lettre, à chaque page, à chaque phraſe, & même à chaque ligne à volonté. Il falloit avoir la machine pour déchiffrer; & avec cette machine les chiffres avoient la mobilité des caractères d'imprimerie.

contre l'impératrice qui tenoit, comme ſes pères, ces puiſſances ſubalternes ſous le joug.

C'eſt ainſi que Frédéric neutraliſa pendant les derniers mois de l'année le maréchal de Richelieu. On ſe perſuada qu'il l'avoit gagné à Paris avant la convention de Cloſter ; tandis qu'il n'y avoit eu d'autres rapports entr'eux au commencement que la lettre & la réponſe qu'on a vues ci-deſſus. Frédéric fut plus heureux auprès du général allemand de l'armée germanique combinée avec celle de Soubiſe. Le reſpect pour ſes provinces & l'inaction fut ce qu'il demanda à Richelieu. Il oſa demander davantage à Hilbourghauſen, & cet Allemand conſentit à de plus grands ſervices, ſur-tout en décidant, malgré ſon collègue, malgré nos officiers généraux, malgré ſur-tout Saint-Germain, la bataille de Rosbac. Vainement la cour de Verſailles vouloit-elle qu'on s'en tînt à la défenſive ; vainement le prince de Soubiſe s'oppoſoit lui-même à la bataille ; les François y furent conduits, & jamais défaite ne fut plus honteuſe pour la nation, ni victoire plus utile & plus glorieuſe à la Pruſſe. Frédéric dans le moment qu'on le regardoit comme dans un état déſeſpéré, montrant le plus grand caractère, ſe préſentoit au péril, au centre du péril ; & riſquant de ſe voir enveloppé entre l'armée des Autrichiens & celle

de Richelieu, à laquelle il alloit ſe préſenter, il s'avançoit en bonne contenance. Pour prévenir les projets de Soubiſe qui avoit le deſſein de courir en Saxe, il prend un bon poſte; il place avantageuſement ſes batteries; il ordonne des évolutions militaires inconnues. Cinquante mille François & Autrichiens en préſence de vingt-cinq mille, ſont frappés d'une terreur panique; ils ſont vaincus & diſperſés, malgré l'intrépidité & la belle défenſe du marquis de Caſtries qui commandoit notre cavalerie. Après cette expédition, Frédéric part comme l'éclair pour la Siléſie occupée par les Autrichiens, rencontre l'ennemi le 5 décembre, gagne la fameuſe bataille de Liſſa, dépoſte les Autrichiens, & rentre en vainqueur à Breſlaw.

L'Angleterre, humiliée de la convention de Cloſter, ne tarda pas à ſe réſoudre de la rompre. La bataille de Rosbac l'y détermina. Deux mille officiers françois tués, deux mille ſoldats pris ou morts pendant l'action, une portion de l'armée qui s'enfuit au-delà de vingt-cinq lieues, permirent des marches ſavantes à l'armée d'Angleterre. L'armée françoiſe ſe replia de poſte en poſte par-delà le Rhin.

Ce fut alors que toute la France pouſſa des cris de douleur & d'indignation contre le traité

& contre ſes auteurs. On ne ſe plaignoit pas contre le roi de Pruſſe; mais contre les dames, Marie-Thérèſe & madame de Pompadour, qui avoient machiné cette monſtrueuſe alliance de la France & de l'Autriche. Tous les miniſtres diſgraciés pour cette affaire, d'Argenſon & le parti du dauphin ſur-tout, ſe plaignirent avec amertume. Bernis déconcerté deſiroit la paix & le maintien du traité : mais lors même que Marie-Thérèſe n'étoit pas victorieuſe, la favorite de Louis XV, ſecrètement humiliée de ſon traité & des malheurs de Soubiſe ſon favori, ne ſe croyoit pas vaincue; & le roi, encore plus piqué de la défaite, ne vouloit pas entendre parler de paix. On accuſa d'une partie des malheurs le maréchal de Richelieu, & ſon inaction n'étoit ni louable ni utile aux projets. Une eſpèce de diſgrace le fit partir pour ſon gouvernement de Guienne, où il porta la réputation d'un général non perfide, mais concuſſionnaire, qui s'étoit enrichi par des rapines & par les dévaſtations inhumaines qu'il avoit ordonnées, & qui n'étoient plus dans nos mœurs. Paulmy, miniſtre de la guerre, qui avoit l'eſprit faux & le cœur peu droit, fut renvoyé depuis, convaincu de communiquer les affaires du conſeil à Maillebois ſon beau-frère, qui fut obligé de laiſſer la charge qu'il avoit auprès du roi.

La cour de Vienne qui dirigeoit la plupart de nos opérations ſupporta plus volontiers les malheureux évènemens que les ſecrettes négociations de Richelieu avec le roi de Pruſſe. Ses ſenſations ſont ſi bien peintes par le comte de Stainville, qu'il eſt néceſſaire de publier trois lettres qu'il écrivit au maréchal (1).

---

(1) *Lettre de M. de Stainville au maréchal de Richelieu, de Vienne le 23 ſeptembre 1757, avant la bataille de Rosbac, & après la convention de Cloſterſeven.*

Monſieur votre fils vous rendra compte de tout ce que l'empereur & l'impératrice lui ont dit d'obligeant pour vous; l'impératrice l'a chargé de vous dire qu'elle eſpéroit que vous auriez envie de voir une vieille femme que vous aviez vue jeune. M. de Fronſac doit être content de ſon voyage; ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'on ne peut pas l'être davantage que leurs majeſtés impériales m'ont marqué l'être de lui. Il a réuſſi à merveille & comme il devoit à Vienne, & je le vois partir avec beaucoup de regret; je ſuis ſi novice ici, & j'y ai tant d'affaires, que je ne l'ai pas amuſé autant que je l'aurois deſiré; mais s'il revenoit dans une autre occaſion, je me flatte qu'il ſeroit un peu plus content de moi.

Il vous inſtruira du deſir que l'on a ici que vous arriviez à Halberſtadt; je vous prie dès que vous y ſerez en force de m'envoyer un courier pour m'inſtruire

de vos projets. Il faut profiter du mois d'octobre pour faire évacuer l'Elbe au roi de Pruſſe ; vous ſeriez de tous côtés, monſieur le maréchal, le vainqueur de ce fleuve.

Je crois que M. Ogier aura la tête lavée ; effectivement nous avons pour principe, & nous avons raiſon, de ne point fourrer le Danemarck dans nos affaires ; & M. Ogier veut toujours agir, ce qui produit le plus mauvais effet pour le ſyſtême général, dont par parenthèſe M. Ogier n'a nulle connoiſſance ; au reſte, par ce que j'ai écrit à la cour ſur les conventions particulières & le ſentiment où je ſuis qu'il faut laiſſer les Hanovriens où ils ſont ſans plus rien traiter avec eux, j'eſpère que tout ſera réparé.

M. de Soubiſe eſt toujours à Eiſenack ; je crains que cette armée n'attende votre arrivée à Halberſtadt ; c'eſt un motif qui doit vous preſſer d'opérer dans cette partie. Je vous renouvelle à jamais, monſieur le maréchal, les aſſurances du reſpectueux attachement avec lequel, &c.

De Vienne, le 24 octobre 1757.

Je ſuis très-mécontent de l'arrangement de la cour pour l'argent des quartiers de l'hiver ; je vous préviens, monſieur le maréchal, que c'eſt la faute de votre intendant, qui, conjointement avec les bureaux, croient en ſavoir plus que nous, parce que nous ne ſommes pas des gens de robe ; mais comme j'ai été dans l'état-major, & long-temps dans l'habitude de cette partie, l'uſage m'a donné ſur les diſtributions aux troupes

preſque l'aptitude que peut avoir un maître des requêtes. Enfin, il faut ſervir le roi comme il veut l'être; & j'oſerois dans votre partie, monſieur le maréchal, vous prier de ne pas vous écarter de ce principe; car il me ſemble que l'on vous ſait mauvais gré de ne pas prendre vos quartiers d'hiver comme on les a arrangés ſur les cartes de Verſailles. Je crois que vous pouvez concilier tout le monde, en mettant à Mersbourg & Halberſtadt vos dragons & vos troupes légères, avec des détachemens qui ſeront tirés de la ligne & qui ſe relèveront; peut-être que ces troupes ſeront pliées: cependant j'en doute; mais bien qu'elles le ſoient, ce ne ſera pas votre faute..... N.... doit être depuis long-temps chez vous, ſelon ce que l'on m'a mandé. Arrêtez un plan fixe enſemble ſur lequel nous puiſſions compter, & d'après quoi on puiſſe former un plan pour la campagne prochaine; car l'allée & venue des couriers ne fait que ralentir les déciſions. Nous aurons les troupes de Brunſwick & de Heſſe à notre ſolde; mais ne paroiſſez pas, je vous demande en grace, être inſtruit de cette déciſion, avant que j'aie fini avec cette cour. Je vous confierai que je compte lui propoſer de nous laiſſer les maîtres des pays conquis, la principauté d'Halberſtadt, duché de Magdebourg, &c. ſans nul partage, & qu'à cette condition nous nous chargerons du ſubſide des Heſſois & Brunſwickois. La cour ne m'a pas donné ce projet; je le prends ſur moi, & je crois qu'elle l'approuvera, d'autant plus qu'elle tirera ſi elle veut du pays plus que la note de M. de Luhé ne le comporte, & bonifiera par-là les articles qu'elle a oubliés dans ſon projet de quartiers

d'hiver, ſans avoir à partager ni à compter avec les commiſſaires de l'impératrice, dont je vous délivrerai en entier. Mandez-moi ſi ce projet vous plaît. Quant à M. de Soubiſe, s'il peut ſubſiſter juſqu'à l'Elbe, ſon opération eſt sûre; je ſuis perſuadé que le roi de Pruſſe va le joindre.... qu'il y battra le prince Charles à plate couture, fera lever le ſiège de Schweidnitz; après quoi il verra après avoir rechaſſé tous les Autrichiens dans leur pays, comme vous vous établirez en Saxe, & s'il peut vers le mois de janvier vous dépoſter de l'Elbe: comptez que c'eſt-là ſon projet & le meilleur qu'il puiſſe faire. Je m'inquiète peu de ce qui arrivera en Siléſie; notre objet doit être à préſent le ſecours des Suédois, qui finiront cette guerre avec nous, ſi nous les ſecondons; nous perdrions du temps en négociant inutilement à la cour le commandement de M. de Soubiſe. Il faut vous décider, monſieur le maréchal, ſur le champ dès que les Heſſois & les Brunſwickois ſeront à nos ordres; & je répéterai ſans ceſſe, non-ſeulement par amitié, mais pour le bien de la choſe, que Maillebois eſt le ſeul en état de conduire cette opération, & que ſans attendre d'ordres ultérieurs il faut la lui donner. Cependant j'ai fait uſage de votre idée en écrivant là-bas; mais vous ſentez bien qu'avant que l'on m'écrive ſi cela convient, que l'on ait tenu un conſeil ſur cela, & répondu, & puis récrit; nous ſerons au mois de janvier & les Suédois à Stralſund prêts à capituler, ou à repaſſer la Baltique. Oublions la cour comme ſi elle n'exiſtoit pas, & faiſons le plus grand bien; au reſte, cette expédition, qui infailliblement réuſſira, fera Maillebois maréchal de France; j'y

mettrois ma tête à couper. Ainſi elle ſera utile & au roi & à celui qui la commandera. Je vous dis d'oublier la cour, monſieur le maréchal, parce que vous avez du noir lorſque vous y penſez trop : j'en aurois auſſi ſi je jettois les yeux ſur cette partie ; car avec beaucoup de complimens & d'amitié je ſuis dans le cas par mes dettes, ſi ma femme mouroit, de tomber dans la plus affreuſe indigence. Cependant mes amis qui connoiſſent ma ſituation n'imagineroient pas de me faire avoir un gouvernement ; j'ai la cour en faveur quand je lis mes lettres, mais je ne la trouve plus quand je compte avec mon intendant. Bien des choſes ſur cet article pourroient me donner de l'humeur ; la difficulté qu'il y a de traiter vis-à-vis M. de Kaunitz devroit l'augmenter ; joignez-y les ennemis que j'ai là-bas ; vous les connoiſſez. Au milieu de tout cela, je ne réponds qu'aux choſes ; je mets de l'activité & du deſpotiſme dans mon travail ; je ferai tous mes efforts pour abréger cette guerre, & puis après nous retournerons là-bas, monſieur le maréchal, & nous compterons avec ceux qui y ſeront. Point de conſeil, je vous le demande en grace, & vous vous en trouverez bien. Vous êtes trop ſupérieur à toutes les clabauderies & à tous les clabandeurs pour ne pas ſentir qu'ils vous louoient.

M. de Soubiſe me mande du 18 que vous lui écrivez des lettres charmantes ; il me paroît très-content. Mandez-moi ſi M. de Kaunitz vous a répondu ; je ſuis fort étonné, & j'ai été affligé que M. votre fils ait eu ſeulement le préſent de l'empereur ; j'eſpérois que l'impératrice vous mandoit qu'elle lui envoyoit ſon ordre,

& ce que vous me mandez eſt un tour de M. de Kaunitz fort déſagréable pour moi.

Je vous prie de me faire part de la lettre que le roi de Pruſſe vous a écrite ; les extraits que j'en ai ſont miſérables ; cette lettre fait du bruit. Il me ſemble que l'on eſt content de la reconnoiſſance de M. de Duras. M. de Beauvau aura la charge de ſon beau-frère, & j'en ſuis enchanté. J'ai eu le temps d'écrire tout ce que je penſois ſur cela. Quant à vous, monſieur le maréchal, ayez un peu de patience, le tout reviendra à vous comme il doit l'être ; c'eſt la prophétie de quelqu'un qui vous eſt bien tendrement & bien reſpectueuſement dévoué.

A Vienne, ce 23 novembre, depuis Rosbac.

Je ſuis bien étonné, monſieur le maréchal, qu'accoutumé comme vous êtes aux grands évènemens, vous me paroiſſiez découragé par quelques propos de cour & par des inconvéniens, ſuites néceſſaires des grandes armées & des grandes opérations. Votre poſition qui vous affecte eſt la plus brillante de l'Europe ; je vais avoir l'honneur de vous le démontrer, & ſoyez perſuadé que je vous ſuis trop attaché pour vous donner une idée fauſſe de la façon de penſer que l'on a ici & à notre cour ſur votre compte. Je commence par Verſailles, où je crois, il eſt vrai, que vos ennemis clabaudent, de même que l'on clabaudera toujours dans ce pays là contre ceux qui feront quelque choſe ; mais en même temps je ſuis certain que madame de *Pompadour*

padour n'eſt pas du nombre. Il eſt vrai qu'elle auroit deſiré peut-être dans le temps, que M. de Soubiſe fût renforcé plutôt ; & qu'à la nouvelle de la bataille, ſans faire attention aux dates, elle a permis intérieurement à ſon chagrin de croire que le retard du ſecours de M. de Soubiſe étoit un des motifs de la défaite ; mais je ſuis ſûr & croyez-moi qu'elle ne l'a dit à perſonne. Je vois par le dernier courier qui m'eſt arrivé de la cour, que l'on loue beaucoup les précautions que vous avez priſes. L'abbé (*de Bernis*) me mande particulièrement qu'il eſt eſſentiel que vous diſpoſiez en chef de toutes les forces du roi en Allemagne, & que même, pour la gloire de M. de Soubiſe, il convient qu'il ſe contente dorénavant d'une réſerve à vos ordres ; en conſéquence de cette idée, il doit en parler à madame de Pompadour, & il m'inſinuoit d'en écrire à M. de Soubiſe, ce que je n'ai pas fait poſitivement, mais à qui cependant je l'ai fait entendre. Ainſi vous voyez que cette diviſion d'armée eſt reconnue nuiſible ; & que bien loin de chercher à Verſailles à vous donner des dégoûts, on ſonge ſincèrement à vous charger uniquement de toute la beſogne. Quant aux négociations, celles des différens princes attirés d'Hanovre étoient commencées ici par la médiation de l'impératrice avant votre capitulation, & je crois vous en avoir averti dans le temps. Il y a de plus une circonſtance dont je ſuis étonné que l'on ne vous ait pas prévenu ; c'eſt que les deux cours ſe ſont promis de la manière la plus forte de ne faire aucunes conventions de quelqu'eſpèce que ce ſoit, ni même écouter d'aucune part aucunes propoſitions ſans ſe les communiquer. Cependant, dès que votre

capitulation a été faite, on y a applaudi, & l'on n'y a fait des obſervations que pour prévenir des inconvéniens qui tiennent à d'autres arrangemens que peut-être vous ignorez; mais ici & à Verſailles tout a concouru à vous laiſſer le maître. Je ne vous cacherai pas que l'armiſtice pour le pays d'Halberſtadt étant plus ſenſible pour cette cour, elle y a donné une inquiétude aſſez vive, & que cette inquiétude s'eſt communiquée aux Saxons & aux Suédois. Vous conviendrez, monſieur le maréchal, que tout traité avec le roi de Pruſſe eſt ſi délicat & ſi frauduleux de la part de ce prince, qu'il eſt étonnant que nous ayons appris par L. M. P. cette eſpèce de convention, ſans que vous ayez daigné m'en informer; de ſorte que cet oubli de votre part m'a fait jouer ici un rôle aſſez déſagréable pendant quelques jours; & vous obſerverez que même par la dernière lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, vous ne me parliez pas des propoſitions de M. de Brunſwick ni de la réponſe de la cour. Je vous ſupplie de ne pas regarder cette anecdote comme un reproche de ma part; ce n'eſt, je vous aſſure, pas mon intention; mais vous ſentirez aiſément qu'il eſt impoſſible de ſuivre un auſſi grand plan politique que celui que nous ſuivons, ſi différentes autres négociations point combinées ni communiquées avec celles que nous faiſons ici dérangent les opérations. Dans le cas où nous ſommes pour la promptitude & le ſuccès, il faut que tout aille enſemble, ou rien ne va; & je vous préviens que ſi j'entendois l'année prochaine que les opérations politiques ſe croiſent & ſe détruiſent entr'elles, comme cela eſt arrivé cette année, je ne me ſens pas l'humilité de me

donner une peine incroyable pour trouver à la fin que j'ai joué le rôle de *coque-fœtus*. Je ſuis très-déterminé à demander mon rappel pour cette ſeule raiſon ; car d'ailleurs il eſt certain que l'on ne peut pas être plus content que je le ſuis perſonnellement de notre cour & de celle-ci ; auſſi juſqu'à préſent n'ai-je fait nulles plaintes, & j'ai tâché pour le bien du ſervice du roi de me tirer d'affaire le mieux qu'il m'a été poſſible ; mais il n'eſt pas pratiquable que cela dure, & il faut néceſſairement que l'on mette les généraux d'armée totalement dans le ſecret, & leur laiſſer gouverner les armées & la politique ; pour lors il y aura un enſemble : ou bien ſi la cour ne veut pas les embarraſſer des négociations, il faut qu'ils ſe bornent à conduire les armées, ſans entrer pour rien dans la politique, du moins activement. Si je ne comptois pas autant ſur vos bontés, monſieur le maréchal, je ne vous dirois pas auſſi naturellement mon ſentiment ; mais croyez que pour le ſuivre je crains plus de vous déplaire que de devenir inutile & de manquer ma fortune, dont je m'embarraſſe comme de *colin-tampon*, quand je crois que ce que j'ai mis dans ma tête eſt juſte.

Pour ce qui regarde la cour de Vienne & M. de Kaunitz, qui dans les commencemens n'a pas paru avoir pour vous les ſentimens que nous avions lieu d'en attendre, malgré l'effet ſingulier qu'a fait ſur l'impératrice & ſur le miniſtre le projet de convention pour Halberſtadt, & les autres ſubalternes négociations pruſſiennes qui ſe ſont paſſées à votre camp, & dont le roi de Pruſſe ne manque pas de faire inſtruire la cour de Vienne, vous pouvez être certain que tous les nuages

de la part de cette cour ſont évanouis ; j'oſe dire que j'ai travaillé à ce point avec zèle, & que la confiance ſur votre compte eſt ici ſi bien établie, que l'on deſire très-ſincèrement & très-vivement que vous ſoyez chargé en chef des opérations d'Allemagne. M. de Kaunitz m'en a parlé hier avec confiance en me remettant le préſent que l'impératrice a fait faire pour M. votre fils, & qui n'a pas pu être achevé plutôt. Ce miniſtre compte même être l'année prochaine dans une correſpondance directe avec vous, afin que vous puiſſiez juger ſes ſentimens perſonnels. Enfin, monſieur le maréchal, tant que vous aurez un ſerviteur ici, je vous prie de n'être point inquiet ſur cette partie ; & ſi la cour ſe détermine, comme il n'y a pas de doute à ce qui me ſemble, de réunir toutes ſes forces ſous vos ordres, on eſt bien déterminé ici d'attendre de vous les plans pour les opérations des armées impériales. Reſte à ſavoir comment cette campagne-ci finira ; & vous ſentez bien que nous ne pouvons pas la juger, dans l'ignorance où nous ſommes de la ſituation des Suédois, des forces qui vont leur être oppoſées, de l'infraction de la capitulation de Cloſterſeven, pour la réuſſite des traités de Sablies avec les Heſſois & les troupes de Brunſwick, ainſi que de celui de Meckelbourg, non plus que de la poſſibilité de faire remarcher des troupes françoiſes ſur les Sables. L'éclairciſſement de tous ces points dépend de vous uniquement ; & juſqu'à ce que vous me le faſſiez parvenir, nous perdrons du temps & nous marcherons en aveugles.

Pour ce qui eſt de Fitcher, je connois ſon intelligence ; mais comme le ſoupçon en politique eſt un

crime, s'il dépendoit de moi je le ferois arrêter, & mettre en lieu de ſûreté pendant toute la guerre, ainſi que tous ceux qui ſont ſoupçonnés de connivence avec l'ennemi, & d'avoir touché de l'argent du roi de Pruſſe; & il y en a de ces derniers dans notre armée. Ce n'eſt pas là le cas d'un procès en règle; il faut trancher le mal, & le ſoupçon en eſt un fort conſidérable qui met au mal-aiſe & s'accroît dans ces matières, comme une tache d'huile qui finit par ſalir ce qui paroît le plus éloigné d'elle. Je ne vous parle pas de la bataille qui s'eſt donnée le 5, elle m'a percé le cœur; & ſi je ne ſuis pas encore revenu de cet évènement honteux pour la nation, ſi l'on veut refondre toute cette armée dans la vôtre, il n'y aura pas grand mal, mais la honte reſtera. C'eſt à vous, monſieur le maréchal, à la faire oublier, & perſonne mieux que vous ne peut rendre un pareil ſervice à la nation. Je ſouhaite que ce ſoit bientôt, & vous prie de croire que perſonne dans le monde ne prend plus de part que moi à ce qui vous intéreſſe, parce que perſonne ne vous eſt plus ſincèrement & plus reſpectueuſement attaché.

La lettre du roi de Pruſſe & votre réponſe ne ſe ſont pas trouvées jointes à votre lettre particulière. Je vous les demande pour la première fois que vous me ferez l'honneur de m'écrire.

A Vienne, ce 3 décembre.

J'ai déjà eu l'honneur de vous mander, monſieur le maréchal, que vous étiez à merveille ici; je dois ajouter que l'impératrice & M. de Kaunitz ont été les premiers

à me dire qu'il étoit de toute néceſſité que vous reſtaſſiez ſeul commandant des forces du roi en Allemagne ; & ce n'eſt pas la bataille qui leur a donné cette idée, car ils l'ont depuis trois mois. Il eſt vrai auſſi que c'eſt plutôt leur intérêt que leur ſentiment pour vous qui les a éclairés ſur cet objet ; car il n'y a pas de doute que rien n'étoit plus intéreſſant pour la cour de Vienne que vous fuſſiez le maître de tout après la capitulation du 10 ſeptembre, & à portée de laiſſer repoſer ou de faire agir ce qui vous conviendroit. L'impératrice le deſiroit avec paſſion ; elle connoît mon attachement pour vous, ſait tout ce qui s'eſt paſſé, & dans ce temps m'a parlé & fait parler pour cet objet. Il y avoit un autre motif ; c'eſt que nous voulions ſéparer nos troupes d'avec celles de l'Empire. Quoique l'empereur ſoutienne cette jonction, cette ſéparation avoit lieu tout naturellement en vous laiſſant le maître. Je ſentois tout le bien de ce projet ; mais je vous avoue que la propoſition étoit ſi délicate que je n'ai jamais voulu me charger de la faire. Les choſes en ſont reſtées-là juſqu'à la bataille ; dans l'intervalle eſt venue votre négociation de Magdebourg ; elle a produit un effet diabolique dans les eſprits ici contre vous. Le roi de Pruſſe l'a fait ſavoir ſur le champ à l'impératrice ; cette princeſſe en a été troublée, & a cru voir ſa perte dans votre négociation. J'ai eu toutes les peines du monde à la raſſurer : il a fallu que je demandaſſe une audience à l'empereur & à l'impératrice ; que je fiſſe des ſermens affreux pour calmer les têtes. J'ai répondu de vous ſur la mienne ; & ce qu'il y avoit de bon, c'eſt que j'ignorois le ſujet que je niois, & même par les

dates notre cour ne pouvoit pas le ſavoir. Il eſt vrai que dans le même temps le roi de Pruſſe a voulu tant finaſſer qu'il en a été la dupe. Il a ſemé ici le bruit & à Verſailles que vous, monſieur le maréchal, & Maillebois étoient ſéduits par ſon argent, & qu'il feroit de vous autres ce qu'il voudroit. Il a compté qu'ici cela augmenteroit la méfiance à laquelle ces gens-ci ne ſont que trop portés, & qu'à Verſailles cette imputation produiroit une intrigue de cour diabolique. Il s'eſt trompé dans les deux points. Je dois rendre juſtice à M. de Kaunitz & à l'abbé; ils ont ſenti l'un & l'autre l'infamie de ce piège, & qu'il falloit le faire échouer en vous marquant toute confiance. Auſſi vous aurez vu que la cour de Vienne a redoublé de jambes vis-à-vis de vous, & en redoublera tant que je ſerai ici; & que de notre côté on n'a pas balancé ſur le parti de vous donner le commandement général. Je vous fais tout cet hiſtorique, monſieur le maréchal, peu important actuellement, pour que vous ſentiez quelle a été ma poſition à votre égard pendant ſix ſemaines. Je ne vous l'ai pas mandé dans le temps pour deux raiſons; la première, de crainte de vous communiquer l'humeur que j'avois; la ſeconde, parce que j'étois un peu fâché que dans le temps où je me donnois autant de ſoin pour votre gloire, & que vous devez ſentir que j'y ſuis attaché par intérêt & par ſentiment, vous me laiſſez apprendre par la cour vos négociations; ce qui m'a mis dans des embarras de tous côtés. La bataille a été la machine qui a tout débrouillé; en cela du moins elle a été utile. Pour finir cet article, je ſuis obligé de vous avertir que le roi de Pruſſe a fait inſérer une lettre dans le ſupplément

de la gazette d'Utrecht du 22, dont la fin eſt très-injurieuſe pour vous & pour nos troupes. Il faut actuellement, monſieur le maréchal, parler du point où nous ſommes ; ſoyez certain que la cour impériale ſera dorénavant autant pour vous que notre propre cour. Vous êtes dans le cas par les forces que vous commandez de faire décider le deſtin de l'Allemagne ; je ſens vos embarras, mais je ne doute pas que vous ne trouviez dans vous-même toutes les reſſources néceſſaires ; j'eſpère que vous aurez bien battu les Hanovriens dont la perfidie eſt ſans exemple. Je ne crois pas que vous vous laiſſiez déſormais rédulre par leurs paroles ; il faut compter qu'ils ſe feront toujours un jeu d'en manquer. Nous ne pouvons être aſſurés d'eux que quand on les aura mis dans l'impuiſſance de nuire, & cette impuiſſance n'exiſtera que quand ils ſeront écraſés. Je ne voudrois pas que l'on fît dorénavant aucun traité avec eux ; votre campagne d'hiver ne ſera pas longue ſi vous les battez : il eſt vrai qu'il me ſemble qu'il faudroit commencer la prochaine par le ſiège de Stade, pour n'avoir pas dans ſix mois la même inquiétude en notre gauche que nous avons à préſent. Le roi de Pruſſe avoit promis au roi d'Angleterre de nous chaſſer cette année par-delà le Rhin, s'il enfreignoit de ſon côté la capitulation. Vous voyez par ce projet combien les propoſitions de la neutralité d'Halberſtadt étoient de bonne foi. Quant à la ville de Bremen, ſon procédé eſt ſi puniſſable que, ſi j'étois à votre place, je m'en emparerois après avoir chaſſé les Hanovriens ſous Stade. J'écris à la cour aujourd'hui mon avis ſur cet objet, & je donnerai à ce ſujet un mé-

moire très-fort au miniſtre de l'Empire ; & ſans nous embarraſſer des cris, il me ſemble qu'avant tout il faut venger nos inſultes & pourvoir à notre sûreté. Si vous adoptez cette idée de punition ſur Bremen, tout ce que je demande c'eſt d'en être prévenu avant que la ville ait pu écrire ici. Nous ſommes un peu revenus de nos méfiances ſur le Danemarck ; cette puiſſance ſe trouve dans le moment critique, & la manière dont elle exécutera ſa garantie ſera la pierre de touche des ſentimens que nous devons avoir ſur ſon compte.

Je ſuis étonné que vous ne ſuſſiez pas le 25 que vous étiez général de toutes les troupes en Allemagne ; on m'a envoyé le 22 un courier pour me l'apprendre. La réſerve de l'état-major eſt abſurde : qu'eſt-ce que cela veut dire ? cela n'a pas le ſens commun. Cependant je vous ſupplie de n'y pas faire attention ; il faut aller au bien de la choſe, & y aller vîte, ſans écouter les propos de Paris. Je ſuis perſuadé d'un autre côté que ſi M. de Soubiſe reſte, il fera l'impoſſible pour que vous ayez lieu d'être content de lui ; la petite ſatisfaction d'avoir un état-major eſt donnée à madame de Pompadour. Ainſi je dois vous faire obſerver que plus vous vous prêterez à cette ſatisfaction, plus elle vous en aura d'obligation. Il eſt vrai que l'impératrice dans le moment de notre défaite a eu intention d'évacuer la Siléſie, & de faire marcher toute ſon armée en Saxe ; elle demandoit ſimplement deux choſes à notre cour, qui étoient de reporter ſur la Calcar un corps aſſez conſidérable pour donner de l'inquiétude, & de faire marcher dix mille hommes aux Suédois. J'ai envoyé ſur le champ, comme j'en étois preſſé, la propoſition telle

qu'elle, ſans y joindre de réflexions de ma part. Il eſt vrai que mes réflexions auroient toutes porté à faux; car dans ce temps j'ignorois la perfidie décidée des Hanovriens, & la deſtruction d'une armée de cinquante mille hommes par vingt-trois. Je la croyois battue, j'en gémiſſois; mais en vérité, je ne pouvois pas deviner qu'elle étoit détruite. Cela me rappelle la bataille d'Azincourt; il y a de tout dans ce ſiècle-ci. Actuellement que le roi de Pruſſe eſt marché avec toutes ſes forces en Siléſie, & depuis la perte énorme qu'il a faite à Breſlaw, il n'eſt plus queſtion de ſonger à la Saxe cette année. Les Impériaux s'attendent que ce prince va raſſembler les débris de l'armée de M. de Bevern, ſe joindre aux troupes de M. de Laivald, & former de ces différens corps une armée conſidérable, qui cherchera un combat encore ce mois-ci contre le prince Charles. Je ne ſuis pas de cet avis, & je penſe plutôt que le roi de Pruſſe va tâcher de gagner le quartier d'hiver pour ſe remettre. Quoi qu'il en ſoit, les Autrichiens ne quitteront plus à préſent la Siléſie, & vont s'arranger pour y prendre des quartiers d'hiver. Ainſi il n'eſt plus queſtion de l'opération de la Saxe, elle n'eſt pas même propoſable; car depuis qu'ils ont acquis Breſlaw, ils n'entendroient à aucun projet qui les mît en riſque d'être chaſſés de cette partie favorite. J'ai fait de mon mieux pour M. de Beauvau; & graces à mes ſoins & à ſes concurrens, il a réuſſi. Mais dites-moi pourquoi madame de Mirepoix continue à ſe déchaîner contre moi? Que veut-elle? Elle n'a de grief à ma charge que la mort de ce pauvre prince de Lixen, que je n'ai ni tué ni connu; elle commence à m'impatienter. Ce petit

ſerpent avec le gros dogue qui l'anime mériteroit d'être étouffé, & elle eſt bienheureuſe que je ne ſuis pas là-bas. Mon Dieu ! monſieur le maréchal, quand y ſerons-nous ? Je vous jure que c'eſt à préſent toute mon ambition ; & que ſi j'y parviens je me regarderai comme bienheureux que vous me permettiez de rire & de mépriſer toutes les ſottiſes que nous voyons, avec la ferme réſolution de ne m'y plus rembarquer ; car je ſuis excédé, & je prévois que je le ſerai davantage à meſure que je cheminerai. Je vous préſente mes reſpects, & je vous fais mon compliment d'avance ſur la bataille que je compte que vous avez gagnée à préſent.

Il m'eſt venu une idée ce matin que je dois vous communiquer : pourquoi, dans la poſition actuelle, ne promettrions-nous pas Bremen & Ferden au Danemarck pour qu'il ſe joigne véritablement à nous ? Je vous prie de me mander ce que vous penſez de ce projet.

CHAPITRE XI.

Détails de la bataille de Rosbac, par un des officiers généraux de l'armée.

LE roi de Pruſſe dut à ſa grande activité, à ſa préſence d'eſprit & à ſes négociations ſecrettes le gain de la bataille de Rosbac : il paſſa la même rivière, & ſe diſpoſa à attaquer l'armée françoiſe campée dans la plaine de Saint-Mikel, ayant à ſa droite un bois coupé par un ravin, & dans lequel on fit faire pluſieurs abattis, & à ſa gauche le ruiſſeau & le village de Saint-Mikel. Telle étoit notre poſition le 5 novembre 1757.

Le prince de Soubiſe, dans le deſſein de reconnoître celle des ennemis, ſe porta lui-même dans la matinée ſur une éminence, d'où il l'obſerva ; &, inſtruit par ſes yeux de ce qu'on avoit à craindre ou à eſpérer de la poſition qu'elle avoit priſe & du terrein qu'elle occupoit, il ſe retira.

Quelques heures après, le roi de Pruſſe parut ſur la même éminence ; & après avoir reconnu

l'armée combinée, il ſe retire devant elle pour prendre une poſition avantageuſe.

Le prince d'Hilbourghauſen, qui commandoit l'armée des Cercles, voyant que le roi de Pruſſe, après en avoir reconnu les forces & la poſition, ne l'attaquoit pas, (*augura bien* SANS DOUTE *de cette inaction*). En conſéquence, il ſe détermine à offrir lui-même ſur le champ la bataille à l'armée pruſſienne. Le prince de Soubiſe jugeant tout autrement de la conduite du roi de Pruſſe, s'oppoſa fortement à la réſolution du prince d'Hilbourghauſen. Il lui apprit que l'armée pruſſienne étoit placée entre deux collines garnies d'artillerie; que derrière les tentes mêmes qu'on appercevoit, elle étoit rangée en bataille ſur trois lignes ſeulement, deux d'infanterie & une de cavalerie; & qu'une telle poſition ne laiſſoit aucune eſpérance de l'attaquer avec ſuccès. Pluſieurs officiers généraux ſentirent toute la force & toute l'importance de ces obſervations; mais le prince d'Hilbourghauſen ne s'y rendit point. Le prince de Soubiſe inſiſte: il veut aſſembler, & bientôt il aſſemble en effet un conſeil de guerre pour délibérer ſur l'alternative d'engager ou de différer la bataille.

Le comte de Mailly fut d'avis qu'on différât l'attaque juſqu'au lendemain. Il repréſenta qu'a-

vant de la former, il falloit d'abord diſpoſer l'armée de manière qu'elle pût aiſément ſe déployer en bataille ; qu'il paroiſſoit néceſſaire que la tête de l'armée ſe portât juſqu'au plus prochain village que l'on garniroit d'infanterie, & qu'alors elle ſeroit en état de ſe ranger dans tel ordre qu'on jugeroit le plus avantageux ; que cette diſpoſition étant faite, on ſeroit peut-être dans le cas de la varier, pour prévenir l'effet des divers mouvemens de l'ennemi : il ajouta que pour ſe porter juſqu'au village, ſe mettre en bataille, placer l'artillerie, & changer les diſpoſitions, s'il en étoit néceſſaire, trois heures ſuffiroient à peine ; qu'il en étoit deux après-midi ; qu'il en ſeroit donc cinq, & par conſéquent nuit cloſe, lorſqu'on ſeroit en état d'attaquer l'ennemi ; qu'enfin ſes raiſons établiſſoient l'impoſſibilité d'engager la bataille ce jour-là ; que le meilleur parti étoit de laiſſer l'armée ſur le terrein qu'elle occupoit, & que le lendemain à la pointe du jour on prendroit le parti qui conviendroit aux circonſtances. Cet avis entraîna preſque tous les ſuffrages ; & il y auroit eu d'autant plus de prudence à y déférer, qu'il n'étoit pas poſſible en effet de faire en ſi peu de temps toutes les diſpoſitions qui doivent néceſſairement précéder une action générale. Le prince de Sou-

biſe qui, comme on vient de le voir, étoit lui-même de cet avis, dit au prince d'Hilbourghauſen qu'il étoit abſolument decidé à différer la bataille; & en conſéquence il envoya deux de ſes aides-de-camp pour ordonner à l'armée de reſter dans ſa poſition.

Mais le prince d'Hilbourghauſen qui, à quelque prix que ce fût, vouloit attaquer, donne l'ordre & met l'armée en mouvement. Elle marche ſur deux lignes, comme elle étoit campée: elle s'avance près de Rosbac & de Mersbourg. L'armée pruſſienne ſembloit être ſous ſes tentes; les tentes s'abaiſſent; l'armée pruſſienne paroît en ordre de bataille. Le prince de Soubiſe, que la marche de l'armée avoit emporté, s'apperçut alors que le roi de Pruſſe, dans le deſſein d'envelopper la tête de nos colonnes, portoit toute ſa cavalerie ſur ſa gauche. Cette diſpoſition rendoit la cavalerie de notre gauche inutile, & mettoit dans la néceſſité de renforcer celle de notre droite: en conſéquence, le prince de Soubiſe, pour prévenir du moins l'effet de cette évolution, envoie ſur le champ par le comte de Mailly l'ordre aux deux brigades de cavalerie qui étoient à ſa gauche, de ſe porter derrière la ſeconde ligne de la droite de notre armée, pour y renforcer les deux aîles de cavalerie. Il lui ordonne en même-

temps de venir le rejoindre auſſi-tôt à la droite de la première ligne de l'infanterie où il alloit ſe rendre. Le comte de Mailly ſe porta à la gauche; il y trouva M. de Caulincourt, maréchal-des-logis de la cavalerie, auquel il remit l'ordre dont il étoit chargé, & ſe rendit ſur-le-champ à l'endroit que le prince de Soubiſe lui avoit indiqué.

Il vit alors plier la ſeconde ligne de la cavalerie, qui, à l'arrivée même des deux brigades, venoit d'être enveloppée par la cavalerie des ennemis beaucoup plus nombreuſe que la nôtre. Le comte de Mailly ſe porta à cette ligne pour la rallier; mais n'ayant pu y parvenir, il ſe mit à la tête des deux brigades, & les mit en bataille en équerre, la gauche appuyée à la droite que la ſeconde ligne occupoit, poſition dont l'objet étoit de prendre en flanc la cavalerie des ennemis. Mais la déroute fut ſi prompte, que les ennemis, pêle-mêle avec notre cavalerie, paſſèrent comme un tourbillon ſur le flanc gauche de ces deux brigades, & les laiſsèrent derrière eux ſur le champ de bataille, où le comte de Mailly reſta ſeul à leur tête ſous le feu d'une batterie de trente-trois pièces de canon (1). L'armée com-

(1) « Malgré le feu continu de cette batterie, les binée,

binée, qui étoit alors pourſuivie par les ennemis, faiſoit ſa retraite. Dans ce moment une troupe d'environ cent cavaliers en déſordre, à la tête de laquelle étoit le lieutenant-colonel du régiment de Brendenback, autrichien, & qui avoit été repouſſée dans la plaine, vint ſe rallier au comte de Mailly, & ſe plaça à la tête des deux brigades : un inſtant après il vit une ligne de cavalerie qui s'avançoit en bon ordre & au trot, droit à lui. Incertain ſi c'étoit encore quelque corps ſéparé de notre armée, ou un corps d'ennemis, il ſe porta en avant avec un de ſes aides-de-camp, pour reconnoître lui-même cette troupe. Il vit que c'étoit la gendarmerie du roi de Pruſſe. L'aide-de-camp qui s'étoit trop avancé, reçoit deux coups de ſabre, & le comte de Mailly revient à la tête de ſes deux brigades : il

---

» deux brigades, compoſées des régimens de Bourbon, » de Beauvilliers, de Fitz-James & de Raugrave, tinrent avec la plus grande fermeté dans leur poſition, » & même aucun cavalier ne ſortit de ſon rang ; tant » il eſt vrai que l'exemple d'un chef brave, expérimenté, & qui ſait conſerver ſon ſang-froid dans les » occaſions les plus périlleuſes, eſt capable d'inſpirer » de la confiance au ſoldat, de ſoutenir ſon courage, » & de prévenir le trouble qui pourroit le déconcerter ».

les conduit à cette gendarmerie qu'il charge & qu'il enfonce avec la plus grande intrépidité. Les deux corps ſe mêlent ; ils font plus de ſix cents pas en combattant toujours avec le même acharnement ; la gendarmerie eſt taillée en pièces, & tout ce qui peut échapper au carnage prend la fuite dans le plus grand déſordre. Après cette charge, le comte de Mailly apperçoit un grand nombre de fuyards ennemis, répandus dans la plaine, qui ſe rallioient. Il reforme en bataille ſes deux brigades, & marche encore à cette troupe ; mais à peine en eſt-il à portée, qu'elle fuit, ſe diſperſe, & diſparoît.

Il s'occupe alors des moyens de faire ſa retraite en bon ordre, & de rejoindre l'armée dont on entendoit l'artillerie & la mouſqueterie à plus d'une demi-lieue. Il ordonne au marquis de Cambiſe, colonel du régiment de Bourbon, à MM. de Raugrave, de Beauvilliers & de Nugent, commandant les régimens qui compoſoient ſes deux brigades, de tirer de chaque régiment, ſous les ordres de M. de Choup, major de celui de Beauvilliers, deux piquets pour faire ſa retraite en bataille. Mais il ſe fit alors un mouvement ſubit. La cavalerie de la droite, qui étoit en bataille, fit un à-droite par compagnie, & ſe trouva en colonne contre l'intention abſolue du comte

de Mailly, qui vouloit garder l'ordre de bataille : par une fatalité inconcevable, les autres régimens firent le même mouvement. Le comte de Mailly, malgré la surprise que lui causa cette évolution fatale & imprévue, fit les plus grands efforts pour les remettre en bataille par un à-gauche ; il ne put jamais y parvenir, & la tête de la colonne entraîna le centre où il se trouvoit. Dans cette malheureuse disposition, la cavalerie présentoit le flanc gauche aux fuyards qui, s'étant ralliés, vinrent tourner la colonne par la queue du régiment de Fitz-James, commandé par M. de Nugent, & qu'ils écrasèrent. Ils prirent également cette colonne par le flanc droit, & la mirent dans un tel désordre, qu'il ne fut plus possible de la reformer.

C'est dans cette mêlée que le comte de Mailly reçut un coup de pointe de sabre sur sa cuirasse, qui le renversa sur la croupe de son cheval : comme il se relevoit, il en reçoit un autre sur la tête qui le jette à terre, où il resta sans connoissance jusqu'au moment où deux officiers ennemis le levèrent par-dessous les bras, & le firent prisonnier. Il fut conduit sur-le-champ au village de Rosbac, & le lendemain à Mersbourg, où le roi de Prusse & le prince Henri son frère le comblèrent d'éloges & de bontés : il apprit même de

la bouche du roi de Pruſſe, que l'expérience & la valeur qu'il avoit montrées à la tête de la cavalerie, lui avoient donné de l'inquiétude pendant une demi-heure; qu'on ne pouvoit ſe comporter mieux qu'il l'avoit fait; & il lui demanda pourquoi on ne lui avoit pas donné toute la cavalerie à commander..... Le comte de Mailly fut échangé en 1759.

CHAPITRE XII.

Suites de la bataille de Rosbac. Bataille de Crewelt & campagne de 1758. *Portrait de M. de Clermont prince, de Villemur, de Mortagne, du maréchal de Contades & du comte de Saint-Germain. Déroute de Minden. Ruine de nos affaires en Weſtphalie. Suite des affaires étrangères. Fin du miniſtère du cardinal de Bernis. Il eſt exilé.*

LA bataille de Rosbac fit une telle impreſſion ſur nos troupes & ſur celles des Anglois, que les nôtres qui preſſoient ſi vivement le duc de Cumberland fugitif, effrayées à leur tour de la victoire du roi de Pruſſe, fuirent juſqu'à trente lieues plus

loin que le funeſte champ de bataille de Rosbac. Cumberland avoit dit de ſon armée avant la capitulation qu'elle étoit formée de cinquante mille J. F. pourſuivis par cent mille brigands. Clermont, qui ſuccéda à Richelieu, pouvoit dire à-peu-près la même choſe. Il étoit envoyé comme un homme dont le nom plutôt que les talens étoit néceſſaire pour mettre de l'ordre dans notre armée. Madame de Pompadour embarraſſée ſur le choix d'un général ne pouvoit encore employer le prince de Soubiſe qu'elle étoit réſolue de ſoutenir, malgré les plaintes de tout le monde. L'armée fut livrée comme un dépôt au comte de Clermont prince, abbé de Saint-Germain-des-Prés; ce qui le fit appeller plaiſamment par le roi de Pruſſe *le général des bénédictins.*

Clermont étoit un homme ſans élévation, avec peu de connoiſſances militaires, incapable ſans doute de trahir le miniſtère; mais incapable auſſi de le ſervir dans ſon animoſité contre Frédéric II. Son nom & ſa naiſſance pouvoient faire ceſſer les cabales des généraux & rétablir la diſcipline: mais on le fit paſſer du ſein de ſes plaiſirs & des bras d'une actrice dans nos camps, & il n'eut jamais ni le courage, ni les talens, pour ſoumettre ceux qui l'égarèrent. On lui nomma un conſeil de quatre lieutenans-généraux de l'armée,

avec leſquels il devoit décider les affaires. Villemur, officier borné & incapable, fut le premier : Mortagne, homme de caractère & d'eſprit, mais ſans vertu ni principes, étoit le ſecond. Celui-ci avoit un plan tout formé pour ſacrifier l'armée & le général, pour ſon propre avancement ; & comme il avoit beaucoup de ſoupleſſe dans le caractère, il eût réuſſi par des perfidies à faire beaucoup de mal, ſi cet homme dangereux n'eût été dévoilé, diffamé par la cour & exilé.

Le marquis de Contades, maréchal de France (vivant le 20 octobre 1792), étoit le troiſième conſeiller de Clermont : il avoit appris le métier de la guerre ſous le maréchal de Saxe ; il en avoit été diſtingué & avoit été chargé de pluſieurs expéditions délicates qui lui firent un nom parmi nos généraux. Il eſt excellent tacticien, homme probe, aimant ſes devoirs ; mais il fut malheureux, parce que mal ſecondé à l'armée & traverſé à la cour, le temps des victoires brillantes étoit paſſé pour les François. Les qualités louables & la vertu étoient de trop grands obſtacles aux ſuccès de nos troupes.

Le comte de Saint-Germain avoit plus de vivacité & de gaîté dans le commandement : il étoit également fort attaché à tous les détails de ſes devoirs ; mais il avoit la teinte d'un eſprit

faux & d'un caractère jéſuitique. Il avoit ſauvé les reſtes de notre armée ſi bien battue à Rosbac, & fut adjoint aux précédens pour conſeiller M. de Clermont, prince du ſang, & pour battre le prince Ferdinand de Brunſwick, qui avoit ſuccédé au duc de Cumberland. Le roi de Pruſſe oppoſoit à ces généraux le prince Ferdinand & le prince Henri ſon frère, à qui il doit une grande partie de ſa gloire. Ils nous enlevèrent au commencement de leurs expéditions la ville de Minden. Morangiès, homme borné, lieutenant-général & commandant dans Minden, capitula honteuſement, & fut exilé à cinquante lieues de Paris. Maiſoncelle fut jetté à Petite-Pierre en Alſace. La Guiche qui refuſa de capituler conſerva les bonnes graces du roi & de madame de Pompadour.

Minden pris, les Pruſſiens & Hanovriens nous repouſsèrent vers nos frontières avec la même activité que Richelieu les avoit pouſſés vers Stade, mais d'une manière bien plus ſanglante. Mortagne avoit tout diſpoſé pour cette fuite, devenue ſi célèbre.

Ferdinand forçant nos poſtes du voiſinage du Weſer coupe notre armée en deux, s'empare de nos malades, de notre artillerie, de nos traîneurs & de nos bagages, pille & détruit tout à ſon paſſage, fait périr trente mille François à cette

horrible débacle. Notre armée fugitive ſe réfugia à Crewelt compoſée de ſoixante & dix mille hommes. Ferdinand paſſe le Rhin à la tête de vingt-cinq mille ſous les yeux de Villemur, & vient nous attaquer. Repouſſé d'abord par le comte de Saint-Germain avec peu de troupes, il ordonne la retraite; tandis que le comte de Clermont, frappé de terreur panique, prend la fuite avec le corps de l'armée vers Neuſs, & abandonne Saint-Germain, qui eſt mis en déroute le 23 juin 1758.

Le dauphin qui ne vouloit pas la guerre, déſolé de ſes ſuites funeſtes, ſupplia le roi de le laiſſer paſſer à la tête de nos troupes. *Je ſuis ravi de reconnoître en vous les ſentimens de nos pères*, lui répondit le roi; *mais il n'eſt pas encore temps que je vous ſépare de moi.* Le général Clermont, que Fréderic avoit ſi bien défini en l'appellant *le général des bénédictins*, laiſſe l'armée dans la déroute la plus complette & retourne dans Paris, dans les bras de ſa maitreſſe, laiſſant le reſte de l'armée à Contades, le plus ancien lieutenant-général, & le quatrième général depuis deux ans de guerre; tandis que le prince de Soubiſe, dont la dernière déroute avoit fait oublier les malheurs de Rosbac, raſſembloit dans le cercle du haut-Rhin une autre armée de qua-

rante-neuf bataillons & de vingt-quatre eſcadrons. Soubiſe qui eut un avantage à Lutzelleberg, fut fait maréchal de France. Madame de Pompadour avoit le crédit d'effacer par ce titre une ancienne défaite. Frédéric, ſur ces entrefaites, perdoit la Siléſie, & l'Autriche avoit délivré la Saxe.

On a vu que madame de Pompadour avoit chaſſé du miniſtère tout homme d'Etat qui n'avoit pas voulu épouſer ſes principes & ſes caprices ſur la cour de Vienne. Puyſieux & Saint-Severin, auteurs du traité d'Aix-la-Chapelle, intéreſſés pour leur gloire au maintien de leur ouvrage, furent ſacrifiés les premiers. D'Argenſon les ſuivit de près. Le maréchal d'Eſtrées qu'on ſoupçonnoit, non de trahiſon, mais de peu d'attachement à la nouvelle ſituation politique de la France, outre les autres raiſons expoſées ci-deſſus, avoit été ſupplanté par Richelieu.

Quand on eut quelque temps obſervé à la cour la conduite de ce général ſpectateur paiſible des expéditions des Pruſſiens; lorſqu'on eut ſoupçonné la bonne foi du général Allemand, & reconnu l'ineptie du prince de Soubiſe, les bons eſprits demandèrent dès 1757 la paix avec les Pruſſiens. Alors madame de Pompadour & Louis XV qui déteſtoient Frédéric, s'indignant contre ce mécontentement, humiliés toutefois de tant

de défaites, s'efforçoient d'oppoſer une fauſſe grandeur à leur malheur, & réſiſtoient au vœu public, pour ſatisfaire leurs vengeances perſonnelles contre Frédéric. Ils avoient éloigné de la cour & jetté dans la diſgrace quiconque avoit eu le cœur & le ſentiment François contre la maiſon d'Autriche. Ils réſolurent, après la défaite, de continuer la même eſpèce de châtiment pour obliger au ſilence, par la crainte, les ſeigneurs de la cour qui oſoient cenſurer les vues de la maitreſſe du roi. Il fut réſolu entre eux d'éloigner Richelieu, de perdre l'abbé de Bernis, & d'exclure des emplois tout ce qui n'exécutoit pas avec zèle les intentions de la cour contre Frédéric II. L'abbé de Bernis demandoit la paix. Richelieu n'avoit pas voulu être heureux dans cette guerre ; & madame de Pompadour le ſoupçonnoit déjà d'accord ſur cet article avec le roi de Pruſſe, & avec le dauphin qu'on ſavoit être réſolu de ramener un jour l'ancien ſyſtême. Ce parti paroiſſoit ſecondé des officiers généraux qui avoient fait l'ancienne guerre, en 1741, alliés de Frédéric contre Marie-Thérèſe. Ils n'étoient pas très-ſatisfaits de ſe battre en 1758 pour une femme contre un prince qu'ils eſtimoient. On avoit jugé néceſſaire d'éloigner tout général & tous les officiers qui penſoient de cette ſorte. On ne ſavoit plus à qui donner le commandement de l'armée.

L'abbé de Bernis, qui avoit négocié & conclu avec le miniſtère autrichien le traité du premier mai 1756, avoit été nommé ambaſſadeur à Vienne, le 11 ſeptembre ſuivant, pour le cimenter. Les affaires du temps dont nous avons parlé, les querelles des prêtres & du parlement, le rendirent plus intéreſſant à Paris. Il fut admis au conſeil le 2 janvier 1757, & déclaré miniſtre des affaires étrangères au mois de juin. Le traité de 1756 avoit été la ſource de toutes ces faveurs; la calotte de cardinal en fut la récompenſe ultérieure & finale. La cour de Vienne dans tous les temps s'eſt ſervie fort habilement du droit que les couronnes catholiques de France, d'Autriche, d'Eſpagne, &c. ont de ſanctionner en-deçà des monts la création de chaque cardinal. La calotte elle-même a été dans tous les temps un appât ſéduiſant avec lequel les papes ont cherché à plaire indirectement à Vienne & à Paris aux têtes couronnées ou à des maitreſſes, à un premier miniſtre ou à des favoris. A Madrid, au contraire, où le pape eſt plus puiſſant, la calotte a moins été un moyen pour la cour de Rome de ſe rendre agréable à l'autorité royale, qu'un inſtrument pour maintenir l'influence pontificale ſur les affaires eccléſiaſtiques. On en a vu dans ces mémoires de grands exemples. Quant à l'abbé de Bernis, Benoît XIV en

lui donnant le chapeau ſervoit ſes propres intérêts, & cherchoit en même temps à plaire à la cour de Vienne & à madame de Pompadour. Il récompenſoit encore l'abbé de Bernis qui pacifioit l'égliſe de France, dans une circonſtance critique où la cour de Rome voyoit ſon *encyclique* déchirée par les boute-feux de l'archevêché, & par les têtes les plus obſtinées du parlement. Lambertini ſurpris par la mort n'eut pas le temps de déclarer lui-même l'abbé de Bernis cardinal : Il mourut ſans avoir envoyé la calotte. L'abbé de Bernis, alors miniſtre des affaires étrangères, accuſé d'être ennemi des jéſuites & de plus un peu philoſophe, ſe ligua pendant le conclave aux factions eſpagnole & autrichienne ; d'où réſulta le choix de Clément XIII Rezzonico, Vénitien de naiſſance, éternel inſtrument des jéſuites, des Zelanti & de tous les hypocrites romains. Il avoit été lié avec l'abbé de Bernis, ambaſſadeur à Veniſe ; & quoiqu'il fût harcelé par tous les jéſuites du temps pour exclure du ſacré collège l'abbé de Bernis, l'ami des parlemens, Rezzonico lui envoya le chapeau. L'élection d'un pape fanatique n'eſt pas l'action la plus glorieuſe de la vie politique de l'abbé de Bernis. L'intrigue pour nous donner Ganganelli en 1769 pouvoit ſeule faire oublier celle de 1757.

Le chapeau de cardinal n'étoit pas la ſeule récompenſe du fameux traité de Vienne : ſemblable à tous les cardinaux, à qui ſelon les mœurs du temps il falloit en France de grandes richeſſes pour ſoutenir une grande repréſentation, la faveur avoit accumulé ſur la tête de Bernis l'abbaye de St-Arnould en 1755, l'abbaye de St-Médard de Soiſſons en 1756, le prieuré de la Charité en 1757, l'abbaye des Trois-Fontaines en 1758 : mais auſſi la fortune lui étant aſſurée de même que le chapeau, le cardinal de Bernis voyant les déſaſtres attachés à ſon traité & le mécontentement public qui en étoit la récompenſe, tenta de négocier la paix, & irrita madame de Pompadour qui vouloit parvenir au complément de ſes intrigues, abaiſſer & humilier Frédéric, relever les affaires d'Autriche, & ſe ſervir de Soubiſe pour le ſuccès des entrepriſes militaires ; c'eſt-à-dire, qu'elle vouloit anéantir ce qui étoit bien établi, & établir un ſyſtême qui n'étoit praticable qu'en aſſerviſſant la nation..... Si le comte de Clermont aggravoit nos malheurs par ſon impéritie ; ſi les perfidies d'une partie de l'état-major détruiſoient nos armées, ſon opiniâtreté augmentoit avec toutes ces ſortes de contre-temps. Le ſuccès éphémère de Chevert à Lauterbourg, dont Soubiſe parvint à lui ravir l'honneur, la confirma dans ſon

obſtination. Bernis, que Richelieu a toujours montré comme perſonnage intéreſſé à l'inaction miniſtérielle qui ſuivit la convention de Cloſter; aſſuré du chapeau, démontroit en vain à madame de Pompadour, par le ſeul état de nos finances, que la continuation d'une guerre auſſi déſaſtreuſe ne pouvoit plus ſe ſoutenir. Madame de Pompadour croyoit que tout étoit poſſible à ſa paſſion; & tandis que Marie-Thérèſe conſentoit que la France qu'elle avoit mis à contribution pour ſes intérêts perſonnels ne payât que la moitié du ſubſide auquel nous nous étions aſſujettis, madame de Pompadour étoit plus obſtinée que l'impératrice à exiger que la France s'épuiſât pour ſoutenir l'alliance autrichienne. En attendant, Bernis étoit accablé des ſarcaſmes que des François reſpectables ſe permettoient dans leurs ſociétés contre lui. Effrayé des malheurs de la guerre & tentant toujours de fléchir madame de Pompadour, il ne trouvoit en elle qu'opiniâtreté & obſtination; elle le traitoit durement; elle lui fit entendre qu'elle l'avoit fait tout ce qu'il étoit; elle ne vouloit voir en lui qu'une manière de commis. Chaque miniſtre ſe défendoit en même temps, tout comme l'abbé de Bernis, d'avoir eu part à un traité devenu auſſi odieux. Mad. de Pompadour déver-
gondée par caractère, le ſoutenoit ſeule comme ſon

ouvrage ; animoit Louis XV contre le roi de Pruſſe, & ſe déclaroit en même temps la protectrice de Soubiſe, ſi peu capable de maintenir ce traité par la voie des armes.

Nos malheurs empirant, l'abbé de Bernis inſiſtoit ſur la néceſſité de la paix. Il fit compoſer dans ce ſens ſes dépêches au comte de Stainville, toujours ambaſſadeur à Vienne, qui repréſenta l'abbé de Bernis à Marie-Thérèſe comme un homme dangereux ou découragé, & comme un homme par conſéquent qu'il falloit chaſſer de ſa place. De-là l'occaſion de paſſer lui-même au miniſtère des affaires étrangères, pour maintenir l'Autriche & humilier Frédéric. Marie-Thérèſe trouva dans Stainville un bon François & un bon Autrichien, & d'excellens principes ; & l'expulſion de l'abbé de Bernis fut réſolue. Les affaires depuis ce temps-là eurent pour but la diſgrace de l'abbé de Bernis & l'élévation de Stainville. La guerre fut décidément continuée, malgré l'héroïſme du roi de Pruſſe, qui déconcertoit toutes les puiſſances de l'Europe avec autant de fierté que d'adreſſe & de génie ; malgré auſſi la ſucceſſion honteuſe de généraux françois, ou traîtres, ou inhabiles, ou déplacés par les caprices de madame de Pompadour ; malgré enfin la rupture de nos capitulations, la ceſſion, ou plutôt la déroute de nos troupes fugi-

tives, qui abandonnoient avec lâcheté cent lieues de conquêtes. Le cardinal de Bernis assuré en attendant de sa calotte, offroit sa place de ministre, & faisoit entendre que Stainville son compétiteur relèveroit les affaires. C'est à quoi on vouloit conduire les intrigues; ce qui fit dire avec raison au roi de Prusse, *qu'on avoit fait l'abbé de Bernis cardinal pour avoir fait la plus grande des fautes* (celle du traité), *& qu'on l'avoit disgracié pour avoir voulu la réparer en demandant la paix* (1).

(1) (*Note d'un courtisan fort connu à la cour en* 1758.) Ne manquez pas de mettre ici l'intrigue de l'infante de Parme, fille de Louis XV. Les vues secrettes des cours de France & de Vienne dans leur union, dont Duclos ne dira rien, parce qu'il n'a pas été bien servi par l'abbé de Bernis, furent toujours jusqu'à la mort de cette princesse de donner à l'infante les Pays-Bas, en dédommagement de ce que nous coûtoit la guerre, si nous parvenions à enlever la Silésie à la Prusse, & à la rendre à Marie-Thérèse. L'infante étoit chère au roi; c'étoit celle de ses filles qu'il aimoit le plus, & qui lui ressembloit davantage. En conséquence de ce projet, elle étoit de toutes les négociations, & s'étoit prise d'une si belle passion pour l'abbé de B** qu'elle coucha habituellement avec lui jusqu'à sa disgrace, sans doute pour en disposer plus favorablement. Les amours de la princesse & de l'abbé éclatèrent un jour qu'elle l'envoya chercher par son valet-de-chambre, elle dans le lit & dans un moment

Madame

Madame de Pompadour, qui gouvernoit alors d'une manière très-abſolue les affaires de France, reconnut dans le comte de Stainville, récemment arrivé de Vienne, tout l'intérêt & le génie qu'elle avoit trouvé également dans l'abbé de Bernis; elle le fit duc comme elle avoit fait ſon prédéceſſeur cardinal en récompenſe des mêmes travaux; & Choiſeul & Bernis travaillèrent quelques jours de concert ſur les affaires du temps.

---

où ſon tempérament fort ardent & fort amoureux lui faiſoit deſirer ſon amant. Le commiſſionnaire, au lieu de parler à l'abbé de B**, s'adreſſe par erreur à l'abbé de la Chataigneraye, aumônier du roi, à qui madame infante dit: *allons, l'abbé, mettez-vous là.* Ce *quiproquo* ne ſervit pas peu à dévoiler l'intrigue amoureuſe. (*L'auteur de ces mémoires ne répond aucunement de l'anecdote ſcandaleuſe, quoiqu'elle lui ait été donnée par deux perſonnes fort inſtruites de ces ſortes de traits.*)

L'un d'eux a ajouté même que Choiſeul devenu tout puiſſant en France, & ne ceſſant pas pour cela d'être à Verſailles dans le cabinet, l'inſtrument de la maiſon d'Autriche, ſe débarraſſa de madame infante, déjà malade de la petite-vérole, par une ſuppreſſion de tranſpiration néceſſaire, & qui fut artiſtement préparée.

(*Cet incident ne doit être cru qu'avec poids & meſure; on n'en parleroit pas, ſi un homme de probité ne l'avoit aſſuré à l'auteur de cet ouvrage.*)

La cour de Vienne cependant n'étoit point ſatisfaite de ce que la France avoit fait pour elle; nos ſubſides ayant diminué, la Siléſie n'étant pas conquiſe, les forces de la France n'étant pas encore épuiſées, le roi de Pruſſe victorieux montrant ſeul dans cette circonſtance critique un grand caractère, le cardinal de Bernis parloit au conſeil de la paix, comme ſeul remède pour retirer l'Etat de la ſituation où il l'avoit entraîné. Madame de Pompadour & Choiſeul qui n'avoient pas fini comme lui leurs affaires, & qui ne pouvoient les terminer qu'en contentant Marie-Thérèſe, compoſèrent une lettre d'exil que le roi ſigna. En ſe délivrant de Bernis, Choiſeul devenoit pair; il étoit fait miniſtre; il payoit ſes dettes; il s'enrichiſſoit; il avançoit ſa famille; & madame de Pompadour avoit en cas de retraite, pour ſe délivrer du règne du dauphin, la principauté de Neufchâtel. Bernis fut donc chaſſé, & la France fut encore abandonnée au génie autrichien & dévaſtateur du duc de Choiſeul. La guerre duroit depuis trois ans; il la continua encore pendant quatre ans au profit de l'Autriche, & une paix flétriſſante la termina.

Le cardinal de Bernis a beaucoup d'eſprit naturel, une grande facilité & de l'élévation dans les ſentimens. Il avoit ſupporté vingt années de

pauvreté avec la décence de ſon état, quoiqu'il aimât fort les plaiſirs, & qu'il s'occupât à chanter l'amour & la nature. Il avoit dans le cœur beaucoup de principes de liberté qu'il tenoit du Vivarais ſa patrie, & qui le rendirent cher au parlement. Élevé par la faveur, il fut ébloui du grand projet de l'alliance entre la France & l'Autriche, ſe perſuadant que ces deux puiſſances tiendroient toute l'Europe en reſpect. Il eſt certain que ſi les baſes du traité n'avoient pas été ſuivies de pluſieurs articles qui nous ont aſſervi à l'Autriche, le projet de faire jouir enfin la France de la paix, après le règne belliqueux de Louis XIV, après la guerre ſur-tout de 1741, qui fut toute au profit de nos alliés, étoit de ſa nature louable, & lui auroit fait honneur. On pouvoit voir dans les vieux jours de Louis XV la nation ſe repoſer dans le calme comme pendant l'heureuſe vieilleſſe du cardinal de Fleury; mais le duc de Choiſeul n'avoit pas fait ſa fortune; la favorite n'avoit pas fini la ſienne; l'implacable Marie-Thérèſe n'avoit pas détruit la monarchie pruſſienne; & Marie-Thérèſe, la Pompadour & Choiſeul s'étoient promis de faire de la nation françoiſe & de l'indolent Louis XV des inſtrumens de vengeance ou d'ambition.

L'abbé de Bernis qui les avoit aidés dans une par-

tie de leurs projets, recula avant le complément de leur exécution. Il fut sacrifié comme un homme trop probe pour voir de sang-froid les désastres ultérieurs de sa patrie, & perdit sa place dans le moment qu'il pouvoit réparer toutes les fautes passées. Si le cardinal de Bernis fût resté ministre des affaires étrangères; ami d'une autorité douce, homme d'esprit & de probité, il eût retardé la chûte du pouvoir arbitraire & la révolution de 1789. Les patriotes éclairés, les Duclos, les Mably, les philosophes du temps observateurs des malheurs de la France, en étoient venus au point qu'ils desiroient que le ministre en commît de plus grandes pour avoir plutôt le plaisir de voir la chûte du règne des prêtres, des maitresses & d'un gouvernement aussi vicieux. Nous allons voir comment le duc de Choiseul y contribua.

CHAPITRE XIII.

Miniſtère & caractère du duc de Choiſeul. Ses diſpoſitions en arrivant au miniſtère envers le roi, avec ſa favorite, envers les parlemens, envers le dauphin & envers les jéſuites. Ses vues générales. Son plan d'ambition perſonnelle. Elle eſt la baſe de ſon adminiſtration. Élévation de tous les Choiſeul.

LE duc de Choiſeul étoit fils de M. de Stainville, envoyé du grand-duc de Toſcane. Il avoit fait dans l'armée de Noailles la fonction d'aide-major-général de l'infanterie quand le roi lui donna un régiment. Il avoit montré dès ſon jeune âge beaucoup d'eſprit, & une ſuite méthodique de vues ambitieuſes, auxquelles il ſacrifia tout le bien qu'il avoit, & l'honneur & la probité même; ce qui le fit déteſter d'abord du roi Louis XV, & lui procura même à la cour des noms peu agréables qu'on a eu ſoin de lui conſerver dans tous les mémoires du temps, où le nom tantôt d'un PENDARD, tantôt d'une ESPÈCE, lui eſt reſté. La génération future qui les y trouvera, verra

que nous ne l'avons pas mal traité dans ces mémoires.

Choiſeul avoit une figure peu agréable, mais ſpirituelle & un caractère audacieux. Il avoit moins d'élévation que de hardieſſe dans ſes entrepriſes. Il étoit peu ſoucieux de la réputation d'un homme ſcrupuleux ſur l'article de la probité, & ſembloit ſe complaire à perſuader le public qu'il étoit dangereux d'être ſon ennemi ; c'eſt-à dire, qu'il développa à la cour un caractère ſupérieur à celui de tous ſes égaux, qui, nuls de ſentimens & d'affections, n'avoient point à lui oppoſer des hommes d'un génie auſſi bien prononcé. Ils avoient lieu par conſéquent de le ménager & de le craindre.

Le duc de Choiſeul avoit à la cour un plan de conduite tout préparé, quand il y fut nommé miniſtre des affaires étrangères. Marie-Thérèſe avoit beſoin d'y tenir un ſurveillant : il y fut le miniſtre de cette princeſſe. Son père avoit été ambaſſadeur de l'empereur en qualité de grand-duc de Toſcane ; & toute ſa famille, Lorraine d'origine & de caractère, avoit fréquenté la cour, & occupé les places les plus diſtinguées en France comme dans ce duché. Son père étoit encore penſionnaire de l'Autriche. Il avoit donc à la cour de France des intérêts & des principes autrichiens, comme les princes & preſque tous les grands qui

ſont paſſés de la domination du duc de Lorraine dans celle des François.

Quant à madame de Pompadour, le duc de Choiſeul qui avoit obſervé quelle étoit ſa puiſſance, s'étoit arrangé en conſéquence pour s'élever & ſe maintenir en la ſervant dans ſon ambition comme dans ſes caprices. Elle avoit juré la perte des jéſuites; & il ſe déclara leur ennemi, affectant pour lui plaire, à Rome même lorſqu'il y fut ambaſſadeur, de ſe montrer très-peu ſoucieux de leur protection, peu favorable à leur inſtitut, bien décidé intérieurement de les ſacrifier s'il étoit néceſſaire & poſſible, au reſſentiment de madame de Pompadour. Delà la néceſſité de ſe liguer avec les parlemens. Le duc de Choiſeul épouſant leurs maximes, alla juſqu'à dire avec eux qu'ils avoient ſoutenu & créé la puiſſance royale. Leurs ennemis furent les ſiens; & prévoyant dès 1757 combien ils lui ſeroient utiles, il leur rendit quelques ſervices pendant l'affaire de Damiens; & affecta depuis de leur donner le miniſtère des finances un peu par attachement, mais ſurtout comme moyen d'obtenir d'eux tous ſubſides néceſſaires à ſes projets, à ſon faſte, à ſes entrepriſes, & à la profuſion des penſions qu'il avoit l'intention d'accorder aux grands de la cour

pour ſe les attacher, & les rendre des ſpectateurs tranquilles de ſa puiſſance.

Quant au roi Louis XV, Choiſeul le mépriſoit autant qu'il méritoit de l'être par un homme de caractère ; mais il avoit réſolu de ſe ſervir de ſa foibleſſe pour le dominer, l'intimider s'il étoit poſſible, s'élever & s'enrichir aux dépens de *ſes ſujets*, & donner à tous les Choiſeul ſes parens des places diſtinguées. Un ſeul de ſa famille & de ſon nom refuſa de reconnoître ſa ſuprématie ; & Choiſeul, décidé & expreſſif dans ſes vengeances, affecta de le décrier, de ſe dire ſon ennemi, de montrer en public qu'il l'étoit en le pourſuivant à outrance, en le faiſant empriſonner à la baſtille, & enſuite exiler : c'eſt que ce Romanet étoit attaché au dauphin.

Ce prince étoit alors le ſeul perſonnage important que Choiſeul eut à redouter à la cour de France. Le dauphin, déſolé de l'état déſaſtreux du royaume, indigné de l'alliance des François avec l'Autriche & des malheurs qu'elle entraînoit, indigné ſur-tout de voir nos tréſors verſés dans les coffres autrichiens pour le maintien de la puiſſance de Marie-Thérèſe, ne pouvoit tolérer l'influence de madame de Pompadour ſur l'eſprit du roi, influence qui nous avoit entraînés à une telle dégéné-

ration d'idées & de principes, & à un tel aveuglement ſur nos intérêts, que la France devenue l'inſtrument paſſif de l'Autriche devoit s'épuiſer pour cette puiſſance étrangère. Choiſeul fut donc ſecrétement déteſté du dauphin en arrivant au miniſtère, & fut déteſté d'un prince qui devoit renverſer un jour tous ſes ouvrages politiques en montant ſur le trône, & rétablir les anciens plans relatifs aux affaires étrangères. Le duc attentif alors à plaire à la favorite, évitant même de devenir agréable à ce prince ſon ennemi naturel, réſolut d'entretenir entre le père & le fils des défiances. Il conduiſit le père d'abord au doute, & enſuite à la perſuaſion que ſon fils étoit impliqué dans l'affaire de Damiens, pour accélérer ſon règne (*diſent tous les ennemis du duc de Choiſeul, & ſur-tout le père Griffet, Duclos dans ſes manuſcrits, le maréchal de Richelieu, & tous les jéſuites du temps.*) Ces intrigues ont ravi à la France un prince qui n'étoit pas connu, & qui travailloit en ſecret au bonheur du peuple, autant qu'il étoit poſſible à un prince ſéparé du peuple par des prêtres, des jéſuites & des grands.

C'eſt ce règne que redoutoient le duc de Choiſeul & madame de Pompadour. Ils étoient bien aſſurés l'un & l'autre que le jour que le dauphin ſeroit roi de France ſeroit l'époque aſſurée d'une expulſion éclatante. Dans les monarchies hérédi-

-taires ; les premiers miniſtres, les maitreſſes ſur-tout étant des objets de jalouſie pour l'héritier de la couronne, de profondes perfidies, reſſources fort connues dans l'hiſtoire, préviennent ſouvent au profit d'un premier miniſtre ou d'une favorite les vengeances d'un ſucceſſeur à la couronne. *Le parti de madame de Maintenon*, diſoit-on, *& les bâtards de Louis XIV immolèrent à leur intérêt la poſtérité légitime de Louis XIV, & tentèrent de priver le duc d'Orléans de la régence, en dictant le teſtament du roi.* Le duc de Choiſeul trouva cette hiſtoire ténébreuſe dans les mémoires manuſcrits de Saint-Simon, & profita, dit-on, de l'exemple & des moyens de madame de Maintenon, pour prévenir le reſſentiment du dauphin. Pour en éloigner l'idée du public, il ceſſa de prêter ces fameux manuſcrits, *ſous prétexte*, diſoit madame la ducheſſe de Grammont, *que les Noailles (réconciliés avec elle) y étoient trop maltraités.* Quoi qu'il en ſoit de la mort du dauphin & de ſon épouſe, dont nous parlerons dans l'ordre des dates, il eſt reconnu que le duc de Choiſeul travailla ſans ceſſe à le faire haïr du père qui fut toujours bon envers le fils, & bien meilleur encore que le fils envers ſon père. Voici une anecdote de myſtification qui apprend quel étoit le caractère de cette cour.

Le roi, qui avoit de la religion, n'approuvoit pas trop que ſon fils dît *matines* & *laudes* chaque jour, comme un curé de village; il lui avoit fait même quelques obſervations ; mais le dauphin avoit de longue main pris ſon parti ſur ce ſujet. Un jour on dit au roi que ſon fils faiſoit bien autre choſe pendant la nuit que dire l'office. On l'aſſura qu'il en paſſoit une partie proſterné devant un crucifix & couvert d'un habit de jéſuite. Le roi rejetta cette anecdote comme apocryphe ; mais un ſoir rentrant chez lui vers les trois heures du matin, les émiſſaires du duc de Choiſeul l'avertirent qu'il étoit temps de ſe convaincre en perſonne, s'il le vouloit, du genre d'occupations nocturnes du dauphin. Le roi doutant encore de la vérité du fait, & curieux d'en être témoin, voulut examiner l'intérieur de la chambre du dauphin. Il entrevoit dans la glace de la porte entr'ouverte de ſon cabinet un crucifix & un homme proſterné & immobile, en habit de jéſuite, tournant le dos à la porte, & qui paroiſſoit être le dauphin. A cette vue le roi recule frappé d'étonnement & plein d'indignation. On faiſoit courir en même-temps le bruit en France que le règne de ce prince ſeroit celui des jéſuites & d'un bigot ; qu'il ſeroit comparable aux dernières années du règne de Louis XIV, gou-

verné par ſes bâtards, tous fort dévots, & par madame de Maintenon.

Telles étoient les diſpoſitions du duc de Choiſeul contre le dauphin. Il étoit ſecondé dans ſes vues & ſes plans par une ſœur qui a de l'eſprit, de la force dans le caractère, de l'audace & beaucoup de qualités ſemblables à celles du duc ſon frère. Béatrix, comteſſe de Choiſeul-Stainville, étoit chanoineſſe & coadjutrice de l'égliſe de Notre-Dame de Bouxières; & ſon frère la deſtinoit au prince de Beaufremont qui éluda cette alliance. Elle fut mariée au duc de Grammont, qui conſentit à cette union, parce que le duc de Choiſeul promit ſon intervention pour lever une interdiction de ſes biens qu'une inconduite avoit méritée. Madame de Grammont, favoriſée par ſon heureux génie, ne ceſſa depuis d'aider ſon frère dans toutes les ſortes de travaux d'adminiſtration.

L'autorité du duc de Choiſeul une fois bien établie, les grands lui firent la cour, & ils la firent à la ducheſſe de Grammont ſa ſœur, avec autant d'aſſiduité qu'au roi & à madame de Pompadour. La favorite en fut mécontente & jalouſe, & ce ne fut pas depuis une des moindres cauſes de leur inimitié ultérieure. Les ambitieux allèrent juſqu'à rechercher & même à faire la cour à une

petite fille fameuſe dans l'hiſtoire ſecrette & très-ſubalterne qui avoit la confiance de madame de Grammont ; le nom de la petite Julie joue même un rôle dans pluſieurs mémoires encore manuſcrits. Elle recevoit chez elle des grands de haut parage, des ſeigneurs même, dont le nom n'étoit point en faveur à la cour, & qui n'avoient aucun accès chez le duc, ni chez ſa ſœur. Ces grands & la petite nobleſſe étoient admis pêle mêle chez Julie ; ils venoient à l'envi mendier & s'avilir chez elle. Des poétereaux lui adreſſoient des vers ſur ſes graces ; & pour lui plaire, ils en compoſoient auſſi à l'honneur de ſon chien. Alors tous les moyens étoient bons pour s'élever & avoir part à la dilapidation des finances ; à la formation de cette épouvantable liſte de penſions de Choiſeul qui n'opéra la réduction de celles qui étoient antérieures à ſon miniſtère que pour partir delà & profiter de la réputation d'un homme avare des finances de l'Etat, pour créer une liſte nouvelle en faveur de ſes créatures : liſte dont la ſomme totale a été portée, aux dépens du peuple françois, au-delà de la ſomme totale de toutes les penſions accordées aux courtiſans ou ſerviteurs des princes par tous les potentats de l'univers, ſelon le calcul de M. Necker.

Ce fut par des moyens auſſi onéreux pour le

peuple, que le duc de Choiſeul établit ſa toute-puiſſance, & la fit pardonner & long-temps reſpecter par les grands de l'Etat & par tous les corps de la monarchie. Pour ſe maintenir dans ſa place, il lui falloit faire encore de nouveaux ſacrifices à la maiſon d'Autriche, ſon idole, & traiter tacitement avec tous les grands de l'Etat, que ſes ſyſtêmes autrichiens devoient naturellement animer contre lui. Il falloit empêcher auſſi le dauphin d'acquérir de l'influence, perdre ſes partiſans, & tous les ſeigneurs de la cour qui élevés dans les anciens principes, pouvoient un jour les avouer pour plaire au dauphin, lorſqu'il hériteroit de la couronne. Le maréchal de Richelieu & le duc d'Aiguillon étoient les chefs de ce parti-là. Ils étoient ſecondés par des hommes célèbres ou eſtimables, tels que Puyſieux, d'Argenſon, &c. &c. les Noailles avoient ſubi le joug. Le maréchal de Richelieu, ſans affecter jamais de rechercher à devenir le favori du dauphin, n'avoit ceſſé de lui plaire. Ce prince lui ſavoit même gré de ſon mépris connu pour madame de Pompadour.

Le duc d'Aiguillon, ſon couſin, jouiſſoit auſſi de l'amitié du dauphin, & même de ſa confiance; & autant le duc de Choiſeul s'étoit déclaré l'ennemi des jéſuites & le partiſan de la magiſtrature,

autant le duc d'Aiguillon vouloit paroître l'ennemi des principes du parlement, & le ſectateur des maximes du dauphin & des jéſuites. Le duc de Choiſeul, obſervateur attentif des vues du duc d'Aiguillon, ſe ſervoit des parlemens comme d'un inſtrument qu'il dirigea ſans ceſſe contre les jéſuites dont la deſtruction étoit réſolue, & contre le duc d'Aiguillon, qui vouloit s'en aider pour ſon élévation ; tandis que celui-ci employoit contre Choiſeul tous les moyens connus des jéſuites pour le perdre. Le duc de Choiſeul de ſon côté voyant que les jéſuites, encore ſi puiſſans à la cour par le dauphin, attendoient avec impatience le règne de ce prince, ſavoit que ſa chûte étoit aſſurée comme celle de tous ſes plans & ſyſtêmes à la mort du roi Louis XV, & tentoit de prévenir cette révolution par l'abolition de la ſociété des jéſuites, attendant du bénéfice du temps & des circonſtances le ſort du dauphin. Le duc d'Aiguillon employoit pour le maintien de la faction jéſuitique tous les moyens qui étoient en ſa puiſſance, & ſe ſervit même, depuis la deſtruction de la ſociété, des reſtes de cette compagnie pour les diriger contre les opérations, les vues & le parti du duc de Choiſeul. Il fut l'ami, le confident du dauphin : il fut l'un de ſes inſtrumens inviſibles. Choiſeul, pour ruiner encore le parti d'Aiguillon,

lui ſuſcita depuis l'affaire de Bretagne, employa la Chalotais contre lui ; & quelque deſpote qu'il fût, il eut recours aux principes même de liberté publique, & à des ſentimens populaires qu'il n'eut jamais dans le cœur, mais qui commençoient à s'exprimer en France, pour les animer contre le parti du duc d'Aiguillon, & réveiller contre lui ceux qui commençoient à goûter les nouvelles maximes, ou qui étoient ſectateurs des principes du parlement.

Les ducs de Choiſeul & d'Aiguillon n'étoient pas les inventeurs de ces perfidies de cour. Le régent & l'abbé Dubois s'étoient emparés des janſéniſtes & de la magiſtrature pour perdre le parti de la vieille cour de Louis XIV & des princes légitimés, dont les jéſuites étoient la force principale. Dubois ſacrifia depuis la magiſtrature aux jéſuites & à la bigoterie de la vieille cour ſur-tout, pour obtenir ſon chapeau de la cour de Rome dominée par les jéſuites. Fleury qui aimoit le repos n'ayant beſoin que d'écarter les ambitieux, n'ayant aucune puiſſance ſupérieure à la ſienne à anéantir, perſiſta dans les principes répreſſifs de Louis XIV contre la magiſtrature & les janſéniſtes, ſans employer ces corps comme inſtrument ou comme moyen contre aucune tête puiſſante. D'Argenſon & Machault, comme on l'a vu, commencèrent à ſe

battre

battre comme on le diſoit *à coups de clergé & à coups de parlement;* & les ducs d'Aiguillon & de Choiſeul continuèrent cette guerre inteſtine, au point que l'abolition des jéſuites & des parlemens, ſi puiſſans dans la monarchie, tient à ces querelles que la poſtérité reconnoîtra comme des indices lointains & avant-coureurs d'une révolution.

On voit par cet expoſé que Choiſeul & d'Aiguillon n'étoient pas des hommes d'un eſprit ordinaire. Ils ſe trouvèrent dans une cour où il n'y avoit plus ni vertu ni caractère. Ils y dominèrent ſur tous les eſprits, ſur tous les partis chacun à leur tour, avec toute la puiſſance que le génie & l'audace ont ſur des courtiſans qui n'ont qu'un cœur flétri, & qui n'ont dans l'eſprit que des reſſources ſubalternes. On ne trouve à proprement parler de vrais perſonnages hiſtoriques pendant les quatorze dernières années du règne de Louis XV que les ducs de Choiſeul & d'Aiguillon; ils formeront un jour les deux derniers chapitres du règne de Louis XV dans notre hiſtoire de France, ſi ignoble, ſi inſignifiante juſqu'à la révolution de 1789.

Le duc de Choiſeul étoit à peine nommé miniſtre qu'on vit pulluler des Choiſeul de toutes parts. C'étoit une bien étrange dépravation de

mœurs que ce préjugé du temps ſur les noms & les familles. La parenté par les femmes étoit réputée nulle après quelques degrés. Une branche mâle au contraire de Choiſeul, diviſée d'une autre depuis le douzième ſiècle, par exemple, reſtoit ſi chère à l'autre branche, que vingt générations ne pouvoient les ſéparer. C'étoit un desabus néceſſaires au maintien des monarchies deſpotiques; & la fortune qu'il fallut faire à tous ces petits Choiſeul ignorés, pour l'aliment du préjugé, ne fut pas une des moindres injuſtices du miniſtère. On donna des places à tous dans le militaire & dans les affaires étrangères; & pour éviter les plaintes de la nobleſſe toujours mécontente de la faveur, on neutraliſa ſa jalouſie, & on étouffa les cris des mécontens aux dépens du peuple, par la dilapidation du tréſor public. Quelques branches des Choiſeul étoient cependant connues & même célèbres à la cour de France. Meuſe y avoit joué un grand rôle dans les cabinets de plaiſir; mais rien n'égala la fortune de tous ſous le miniſtère du duc de Choiſeul. Voici l'énumération, non de ce qu'ils coûtèrent au tréſor de l'État, le relevé des dons extraordinaires & ſecrets par l'ordre particulier du roi ſeroit trop long, & le livre rouge ſera peut-être un jour

publié, mais des places qu'ils obtinrent comme grands.

Le comte de Stainville, créé pair le 10 décembre 1758, ſe fit ſuccéder à Vienne par le comte de Choiſeul le 30 décembre ſuivant; & l'un & l'autre manœuvrèrent en ſecret le complément du traité avec la cour de Vienne, commencé par madame de Pompadour & l'abbé de Bernis. Ce ſecond traité acheva de rendre la France la ſubalterne de l'Autriche, quant à ſa conſidération en Europe, & ſa tributaire, relativement aux ſommes énormes qu'il fallut verſer, & aux armées qu'il fallut lui donner contre Frédéric, pour maintenir la puiſſance de Marie-Thérèſe. L'année ſuivante Léopold-Charles de Choiſeul-Stainville fut fait archevêque d'Alby, & depuis de Cambray.

En 1760, le comte de Choiſeul eſt créé chevalier des ordres du roi, & une dame de Choiſeul chanoineſſe de Remiremont, abbeſſe de Saint-Pierre de Metz. Le comte de Choiſeul-Stainville, qui étoit lieutenant-général au ſervice de l'Autriche, crut trouver en France une ſource plus abondante de faveurs, quitta Vienne, & paſſa dans notre armée. Quelques temps après, le duc de Choiſeul ſe donna le gouvernement de Touraine, la charge de ſurintendant général des poſtes,

& réunit au miniſtère des affaires étrangères celui de la guerre (*le* 31 *janvier* 1761). Il avoit fait *Choiſeul-Beaupré* maréchal-de-camp; il fit Choiſeul-la-Baume, qui étoit un ſous-lieutenant des gendarmes écoſſois, colonel du régiment d'Aubigné dragons, & le comte de Stainville inſpecteur-général de l'infanterie.

Pour placer ſa famille, ſes amis & ſes partiſans, il entroit dans les plans du duc de Choiſeul de s'emparer de tous les miniſtères. Le comte de Choiſeul, ambaſſadeur à Vienne, avoit été nommé miniſtre plénipotentiaire au congrès d'Ausbourg le mois de mai 1761. Il le fit miniſtre des affaires étrangères le 13 octobre ſuivant, & s'empara de la marine le 14. Il donne à une *Choiſeul-Beaupré* l'abbaye de Gloſſinde; il fait un Choiſeul-la-Baume brigadier de dragons; il fait Clériadus de Choiſeul cardinal, & ſe donne le cordon-bleu dans la première promotion de 1762, avec la charge de colonel-général des Suiſſes & Griſons, ſur la démiſſion du comte d'Eu.

Le comte de Choiſeul devient pair, & prend le titre de duc de Prâlin. Le roi lui donne la charge de lieutenant-général de Bretagne; & ſa femme, comme de raiſon, prend le tabouret chez la reine. Choiſeul-Beaupré eſt fait lieutenant-général, le vicomte de Choiſeul brigadier d'infanterie,

Choiſeul-la-Baume maréchal-de-camp, & le baron de Choiſeul ambaſſadeur près le roi de Sardaigne. Fixons ici cette nomenclature. La ſuite ne finiroit pas. Elle montrera à la poſtérité ce que coûtoit à la nation le préjugé des noms. Tous ces Choiſeul étoient les premiers ſerviteurs du duc, & formoient dans leur enſemble une *monarchie de Choiſeul* dont le fondateur du crédit actuel étoit la tête principale. Aucun de ces perſonnages revêtus de tant de charges par la faveur du moment ne ſera connu de l'hiſtoire de France excepté le duc. On n'y trouve que le comte de Stainville à la tête de l'avant-garde à Friedberg le 30 août 1762, & deux coups de ſabre que reçoit le marquis de Choiſeul-la-Baume dans cette affaire. On connoît d'ailleurs leurs vues & leurs intérêts dans les départemens de la guerre & des affaires étrangères.

On avoit dit que les Noailles, qui avoient également beaucoup accaparé de charges & de dignités, s'étoient diſtribué les rôles dans tous les partis de la cour, & qu'ils s'aidoient réciproquement. La politique du duc de Choiſeul étoit bien plus décidée : il élevoit les Choiſeul qui lui étoient attachés, & qui le ſervoient. Il jettoit à la baſtille ceux dont les intérêts lui étoient contraires, & tel fut le ſort du frère de *Choiſeul-Romanet*, accuſé de vouloir être miniſtre.

Ce Romanet étoit ainſi appellé, parce qu'il avoit épouſé la fille de Romanet, préſident au grand-conſeil. Il étoit menin du dauphin, & fort attaché à ce prince; auſſi l'ambition, paſſion dominante du duc de Choiſeul, lui fit-elle oublier cette fois & le nom & le ſang & la reconnoiſſance, car madame de Choiſeul-Romanet avoit beaucoup ſervi à ſa première élévation. Recherchée très-ſecrétement de Louis XV, il conduiſit de concert avec elle l'intrigue amoureuſe à l'inſu de la favorite & du mari; mais comme elle avoit peu d'eſprit, comme il en avoit infiniment & du meilleur pour ces ſortes d'entrepriſes, voyant que le règne de ſa couſine ne pouvoit durer, & que celui de la Pompadour avoit de la ſtabilité, il lui ſacrifia vîte ſa couſine.

Le duc de Choiſeul qui n'avoit pas deux mille écus de rente bien nets, lorſqu'il fut fait miniſtre, avoit épouſé le 14 décembre 1750 mademoiſelle Croſat, iſſue du fameux millionnaire de ce nom. Il a toujours ſi bien rougi de cette alliance, qu'il a fait cacher le vrai nom tant qu'il a été miniſtre, & préſenté le nom acheté, celui de fille du marquis du Châtel & de Caraman, titres acquis par ce financier. On la lui donna en mariage, âgée de douze ans, à condition qu'il reſpecteroit ſon âge tendre & ſa timidité. Autant le mari avoit d'audace, de témérité dans le caractère, autant madame de Choiſeul avoit de rete-

nue, de modeſtie & en même temps d'élévation dans le caractère. On en trouvera des preuves dans ſes lettres à Louis XV, imprimées dans les mémoires de ſon époux. Le ſentiment, la fierté & la grandeur d'ame ont dicté ces lettres, comme elles ont dirigé la conduite de madame de Choiſeul. Elle pardonna ſi bien à ſon mari d'avoir manqué à la promeſſe faite à ſes parens, à cauſe de ſon âge tendre, que l'extinction de ſa branche & le paſſage du duché héréditaire dans une autre en a été la ſeule punition : elle s'étudia néanmoins à plaire ſans ceſſe à ſon époux; elle ne parut jamais s'appercevoir des infidélités les plus criantes & les moins pardonnables, même entre gens de cour mariés. Depuis ſa mort elle a été le modèle des veuves; & on a vu madame de Choiſeul retirée dans un couvent, ſe réduire au pur néceſſaire, pour faire honneur aux dettes de ſon mari. Son zèle a été tel qu'il l'a portée à donner un grand menſonge au public. Elle a déſavoué les mémoires imprimés à Chanteloup, ſous les yeux de ſon mari; c'eſt-à-dire, qu'elle a déſavoué deux de ſes lettres qui ſont la pièce juſtificative du portrait qui eſt ici.

A l'amour des richeſſes & à l'ambition démeſurée le duc de Choiſeul joignoit un caractère très-vindicatif, toute l'ingratitude ſi connue des

courtiſans, & une impertinence décidée envers le dauphin qu'il traitoit preſque durement & avec une eſpèce de hauteur. Il lui faiſoit ſentir qu'il étoit le parent & le protégé de l'impératrice, & le coopérateur de la favorite régnante. Il ne prenoit pas même la peine de cacher ſon inimitié pour le dauphin, qui étoit déclarée par le fait, le jour même qu'il fut nommé miniſtre, parce qu'il fut porté par madame de Pompadour qui affectoit à-peu-près les mêmes ſentimens envers le dauphin, & parce qu'il étoit nommé miniſtre pour ſoutenir l'alliance de Vienne ſi réprouvée de ce prince. Fort de l'Autriche & de la maitreſſe, Choiſeul cherchoit les moyens de prévenir un règne peut-être prochain qui eût renverſé ſes opérations & ſon ſyſtème. Quand il eut réuſſi dans ſes projets, le roi le ſacrifia; & ce monarque qui avoit tout fait pour ſatisfaire ſon ambition, ne fut plus qu'un méchant homme quand il ceſſa de lui confier l'autorité, & qu'il ôta les charges qu'il lui avoit données.

Voici quel portrait Choiſeul fit alors de Louis XV, tome II de ſes mémoires, pag. 234. *Le roi étoit très-hardi pour faire le mal, il n'avoit de courage que dans ce cas. Le mal qu'il pouvoit faire lui procuroit le ſentiment de l'exiſtence & une ſorte d'effervescence qui reſſembloit à de la*

colère..... Alors ce pauvre prince ſentoit qu'il avoit une ame. Il n'en avoit pas pour faire du bien.

On voit aſſez par ce portrait combien les rois étoient jadis en France l'inſtrument de l'ambition des grands, & ce qu'ils devoient attendre de leur reconnoiſſance.

L'élévation & la chûte du duc de Choiſeul ſont l'une & l'autre fort curieuſes dans l'hiſtoire de la fin du dernier règne : elles tiennent aux grands événemens de la nation par leur influence. Les vues d'une maitreſſe le portèrent à la cour. Celles de la maitreſſe qui lui ſuccéda, l'en précipitèrent : mais il eſt une remarque à faire dans ſa chûte, parce qu'elle caractériſe les grands de l'ancien régime monarchique ; c'eſt que ſa diſgrace fut conſidérée par ſon parti comme une calamité, & qu'il ne perdit pas beaucoup d'amis. Eſt-ce l'effet de l'attachement ? Les grands n'en étoient pas capables. Ils voyoient dans le duc de Choiſeul l'homme néceſſaire à l'Autriche qui l'avoit mis en place. Ils ne voyoient au contraire dans madame du Barry qui le fit chaſſer, qu'une liaiſon de paſſage qui ne pouvoit pas durer.

Choiſeul s'étoit créé d'ailleurs une monarchie en France. Le roi en étoit le monarque de repréſentation, & Choiſeul celui d'autorité : fort de tous les

Choiſeul, de leurs parens par les femmes, on eut beau l'exiler, le parti qui ne pouvoit l'être reſtoit en place. Tout le monde s'eſt toujours attendu à voir remonter le duc ſur le trône, & il l'eût encore occupé, ſi un parti inviſible n'eût perſuadé à Louis XVI, dès l'enfance; ſi ſes gouverneurs, ſi ſa gouvernante n'euſſent perpétuellement dit à l'oreille du prince, que le duc de Choiſeul étoit l'empoiſonneur de ſon père, de ſa mère, de madame de Pompadour, & de tous ceux qui avoient contrarié ſes ſyſtêmes. Delà l'excluſion de ce miniſtre de toute affaire pendant le règne de Louis XVI, à qui on ne connoît que ce ſeul trait de force & de courage contre la reine ſon épouſe. Elle n'a pas ceſſé en effet un inſtant de le tourmenter pour rappeller le duc, parce que plus autrichienne que françoiſe à côté du trône, elle n'a jamais eu en vue que de faire de la France un inſtrument de grandeur & de puiſſance pour ſa maiſon. Delà la ruine du parti des Rohan, & la ſubſtitution des Polignac; delà la diſgrace célèbre du duc d'Aiguillon, l'élévation de tous les ſubalternes qui ont ſervi Choiſeul dans ſon ſecond traité conclu entre la cour de France & celle de Vienne. Il eſt temps de juger ce traité.

CHAPITRE XIV.

Le duc de Choiſeul par un ſecond traité vend ſa patrie à la cour de Vienne. Il excite le reſſentiment de Louis XV contre Frédéric. Stipulations honteuſes & aviliſſantes du duc de Choiſeul en faveur de Marie-Thérèſe dans le ſecond traité de 1758.

MARIE-THÉRÈSE en négociant le traité du premier mai 1756, nous avoit perſuadés d'abord qu'il ſeroit purement défenſif; mais elle continua ſi bien ſes négociations qu'elle le changea bientôt de nature. Il devint offenſif par le fait; car elle nous conduiſit à épouſer ouvertement ſa querelle domeſtique contre notre ami naturel Frédéric II. Cette guerre continentale ſi utile à l'Autriche, dilapidant nos finances au profit de Marie-Thérèſe, fut une ſource de déſaſtres ſur mer, détourna les fonds de la guerre maritime en faveur de celle d'Allemagne, & prépara la paix honteuſe de 1762. Il nous ravit notre influence ſur la Porte, éternelle ennemie de l'Autriche, qui répondit avec hauteur & dédain à notre ambaſſa-

deur, lorſqu'il reçut officiellement un traité qui nous condamnoit à une honteuſe preſtation de ſecours en argent & en troupes en faveur de Marie-Thérèſe, ſi les ennemis de notre intime alliée attaquoient la puiſſance autrichienne. La France avoit jadis dépenſé des millions pour animer, par exemple, le Turc contre l'Autriche quand celle-ci nous inquiétoit; Madame de Pompadour & Bernis nous condamnoient à verſer nos tréſors à Vienne contre ſes ennemis, s'ils oſoient attaquer Marie-Thérèſe. Le ſyſtême de l'Orient étoit donc totalement renverſé par ces nouvelles diſpoſitions; & ce n'eſt que depuis ce traité infame que l'Autriche & la Ruſſie ont pu démembrer la puiſſance des Turcs & celle de Pologne, parce que, aſſurées que nous ſerions ſpectateurs bénévoles de cette agreſſion, elles ont fait avec impunité à leur profit tout ce que l'ancienne politique françoiſe avoit empêché depuis le règne de François Ier avec tant de peine.

Choiſeul, devenu miniſtre des affaires étrangères, trouva que la France n'étoit pas encore aſſez aſſervie à la puiſſance autrichienne par le premier traité de l'abbé de Bernis. Le prétexte frivole d'éviter les guerres en Italie & en Allemagne nous avoit aſſujettis à Marie-Thérèſe. Choiſeul, devenu miniſtre, nous condamna à cette guerre, parce que Marie-Thérèſe n'avoit pas encore reconquis ſa

Siléſie, ce qui étoit d'abord le but ſecret de la guerre. Pour animer Louis XV, le duc de Choiſeul s'efforçoit de lui perſuader que l'attentat de Damiens avoit été préparé ſur-tout par deux jéſuites de Siléſie, qui, dépendant de Frédéric, avoient préparé cet aſſaſſinat pour ſe rendre le roi de Pruſſe favorable, & pour accélérer en France le règne du dauphin leur patron, & le partiſan de la haine des Bourbons contre les Autrichiens. Si Louis ne crut pas aiſément à ces perfidies, il montra par un reſſentiment profond qui n'étoit pas dans ſon caractère, qu'il avoit des griefs perſonnels & ſecrets contre Frédéric II; & Choiſeul ne ceſſa de lui dire qu'il avoit découvert les preuves de cet attentat en Allemagne. Telle étoit la ſituation de la France & de la Pruſſe, lorſque le duc de Choiſeul, arrivé de Vienne, précipita ſa patrie dans un abîme plus profond par le ſecond traité du 30 décembre 1758 avec Marie-Thérèſe.

Ce maître ſcélérat en confirmant le premier traité de l'abbé de Bernis, avoit tout préparé, tout conclu à Vienne, lorſqu'il y fut ambaſſadeur depuis le 20 août 1757 juſqu'au mois de novembre 1758. Au lieu de faire les affaires de France à Vienne, il y avoit arrêté avec Marie-Thérèſe, que, lorſque Bernis ſeroit chaſſé, il changeroit par un ſecond traité les ſtipulations du premier, trop peu

favorables à Marie-Thérèſe. L'abbé de Bernis avoit démontré que vu l'état extrême de nos finances, nous ne pouvions payer long-temps le ſubſide trop conſidérable. L'adroit Choiſeul & Marie-Thérèſe pour nous donner le temps ou de recruter pour elle ou de ſucer le peuple avec plus de facilité, arrêtèrent que le ſecours de la France ſeroit fourni à l'Autriche durant toute la guerre en hommes ou en argent au choix de l'impératrice; c'eſt-à-dire, qu'il vendoit le ſang des François, ou le produit de leurs ſueurs, pour ſe donner un crédit & une protection auprès de l'impératrice; & certainement ce n'étoit pas pour une ſomme médiocre: elle étoit de 8,340,000 livres par an, payable en douze termes égaux & de mois en mois. La mémoire de Choiſeul doit être à jamais exécrable, (*comme celle de ce Choiſeul-Gouffier, qui, émiſſaire de la reine, empêche en ce moment Semonville de faire entendre à la Porte, que notre révolution délivre le ſultan d'une triple alliance qui de ſa nature a permis depuis à la Ruſſie & à l'Autriche de l'attaquer & de la démembrer impunément. Les François iront ſans doute répéter à l'Autriche, l'épée à la main, 80 à 90 millions qu'elle a reçus de nous & qui ne lui ont coûté que quelques baſſeſſes auprès de madame de Pompadour*): Sans parler des ſubſides que la France & l'Autriche

devoient payer enſemble à la Saxe & à la Suède, ſubſides que l'indigne Choiſeul voulut être payés par la France ſeule, par les articles 4 & 5 du traité qu'il apporta tout fait de Vienne.

Quant au ſecours d'hommes, il ſacrifioit indignement cent mille François, au lieu de 18,000 ſtipulés par le premier traité. Louis XV devoit entretenir ce nombre de ſoldats en Allemagne contre Frédéric pendant toute la durée de la guerre; il ne faut donc pas être ſurpris qu'elle ait duré ſept années en Allemagne. La France en ſupportoit l'effort que Marie-Thérèſe ſeule n'eût point ſoutenu impunément : ſeule elle en retiroit auſſi le profit, puiſque les conquêtes ſur le roi de Pruſſe étoient cédées par l'article 10 du traité à Marie-Thérèſe, & notamment LA SILÉSIE TOUTE ENTIÈRE par l'article 12; car s'il y avoit un traité ſecret qui nous cédât les Pays-Bas, ſeul appât frivole qui eût pu nous dédommager de tant de ſacrifices, Choiſeul eut l'art de l'anéantir, & il n'en a plus été parlé. Enfin, pour que la France vaincue ou victorieuſe ne pût jamais faire une paix ſéparée avec la Pruſſe, comme Frédéric l'avoit tenté par le moyen du maréchal de Richelieu, du comte de Mailly pendant ſa détention à Berlin, & du comte de Broglie, la France promettoit de ne

faire ni paix ni trève ſans le conſentement reſpectif de Marie-Thérèſe & de Louis XV.

La France s'engageoit en même temps à faire élire roi des Romains l'archiduc, & un prince Saxon roi de Pologne; c'eſt-à-dire, que le duc de Choiſeul nous employoit encore à l'embelliſſement de la puiſſance autrichienne & à l'augmentation du nombre de ſes alliés. Nous nous devions même concerter avec elle pour obtenir le mariage d'un archiduc avec l'héritière de Modène pour augmenter ſa puiſſance en Italie, au lieu de la conſerver pour un prince de la famille des Bourbons. Faut-il donc être ſurpris ſi Marie-Thérèſe a été ſi ſtudieuſe à nous donner une reine plus autrichienne que françoiſe, & ſi bien élevée dans les principes de ſa cour; ni ſi la révolution qui a détruit ce traité infame a tant irrité la reine & ſa maiſon, puiſqu'il fit périr deux cent mille François pendant la durée de la guerre de ſept ans en Allemagne au profit de Marie-Thérèſe, nous coûta une ſomme énorme, & fit paſſer la moitié de notre numéraire en Allemagne?

L'indolent Louis XV enfoncé dans un ſérail à Choiſy, à Compiègne ou au parc aux cerfs, abandonnoit à Choiſeul & à madame de Pompadour les détails de cette partie des affaires étrangères.

étrangères. Le dauphin, étouffant ſa douleur, n'étoit pas écouté, & devoit deſirer avec raiſon la fin d'un règne auſſi déſaſtreux; la reine timide n'oſoit ſe mêler des affaires. Un bon François eût pu dans ces circonſtances démontrer à Louis XV qu'en ſignant & en exécutant ce traité, il préparoit les plus grands malheurs à la France; mais Choiſeul obſervateur de ſon inſenſibilité, irritoit en même temps les deux monarques de France & de Pruſſe par le récit des anecdotes les plus déſagréables à ces deux princes, par des mémoires & des vers ſatyriques, & par tous les moyens que lui ſuggéroit ſon eſprit tracaſſier. Qu'on cenſure l'inſurrection des peuples contre les rois! Frédéric & Louis XV ſe déshonoroient réciproquement par des vers qui doivent trouver ici leur place, parce qu'ils ſont le portrait des vices de la cour de Verſailles & de Berlin.

Frédéric à la nation françoiſe.

O nation folle & vaine!
Quoi! ſont-ce-là ces guerriers
Sous Luxembourg, ſous Turenne;
Couverts d'immortels lauriers?
Qui, vrais amans de la gloire,
Affrontoient pour la victoire
Les dangers & le trépas?

Je vois leur vil aſſemblage,
Auſſi vaillant au pillage
Que lâche dans les combats.
Quoi! votre foible monarque,
Jouet de la Pompadour,
Flétri par plus d'une marque
Des opprobres de l'amour;
Lui qui déteſtant les peines,
Au haſard remet les rênes
De ſon empire aux abois!
Cet eſclave parle en maître;
Ce Céladon ſous un hêtre
Croit dicter le ſort des rois.

Voltaire, qui reçut ces vers de Frédéric dans ſa ſolitude, ne manqua pas de les envoyer à Choiſeul, dont il connoiſſoit toute l'animoſité pour le roi de Pruſſe. Voltaire les avoit reçus par la poſte ſous une enveloppe décachetée, & crut que s'il ne prenoit le parti de les envoyer à ce miniſtre, *il pouvoit y aller de ſa tête*, ſi le roi le ſoupçonnoit coupable d'avoir contribué à la compoſition de ce pamphlet. Il affecta du moins cette crainte. On répondit à la cour de Verſailles en ces termes au roi Frédéric.

Louis XV à la nation pruſſienne.

Ce n'eſt plus cet heureux génie
Qui des arts dans la Germanie
Devoit allumer le flambeau;

Époux, fils & frère coupable,
C'eſt celui qu'un père équitable
Voulut étouffer au berceau.

Cependant c'eſt lui dont l'audace
Des neuf ſœurs & du dieu de Thrace
Croit réunir les attributs ;
Lui qui chez Mars comme au parnaſſe
N'a jamais occupé de place
Qu'entre Zoïle & Mévius.

Vois, malgré la garde romaine,
Néron pourſuivi ſur la ſcène
Par les mépris des légions ;
Vois l'oppreſſeur de Syracuſe,
Sans fruit proſtituant ſa muſe
Aux inſultes des nations.

Juſques-là, cenſeur moins ſauvage,
Souffre l'innocent badinage
De la nature & des amours.
Peux-tu condamner la tendreſſe,
Toi qui n'en as connu l'ivreſſe
Que dans les bras de tes tambours ?

Le portrait de la cour de Verſailles par le roi de Pruſſe étoit vrai. Il n'avoit rien d'exagéré. Le portrait au contraire du roi de Pruſſe fait par ordre du duc de Choiſeul étoit outré & faux, excepté la finale : ils ne furent pas connus du vivant des deux princes ; mais Voltaire les a conſervés dans un ouvrage poſthume, & ils l'ont été après ſa mort.

CHAPITRE XV.

Guerre maritime. Eſprit de notre marine. Nos malheurs ſur mer. Action brillante de Saint-Caſt. Deſcente en Ecoſſe échouée.

TANDIS que les rois de France & de Pruſſe ſe faiſoient la guerre ſecrétement avec des ſatyres, le roi de Pruſſe battoit nos troupes, & les Anglois prenoient nos vaiſſeaux.

Toute l'Europe avoit été étonnée de la rapidité avec laquelle Machault avoit créé une marine. On proclamoit depuis les reſſources immenſes de la France, lorſqu'on vit paroître dans un clin-d'œil ſur mer *la Bretagne*, de 110 canons; *la Ville de Paris*, de 90; *le Languedoc*, de 80; *le Saint-Eſprit*, de 80; *le Zélé*, *le Bourgogne*, *le Marſeillois*, *le Diligent*, *les Six-Corps* & *le Citoyen*, de 74 canons; *l'Union*, de 64; *l'Utile*, *le Ferme*, *le Flamand*, *le Bordelois*, de 54; *l'Artéſien*, de 44. Si les Anglois nous prenoient le plus beau, le plus grand de nos vaiſſeaux, ſur le champ une de nos provinces verſoit dans le tréſor royal le prix de ſa valeur, & réparoit la perte.

Les noms que nous avons conſervés ci-deſſus eſt la preuve du zèle de nos provinces. L'Angleterre étonnée de la grandeur de nos reſſources, employoit tous les moyens imaginables, ceux même que déſavoue le droit des gens, pour empêcher ces progrès de notre puiſſance ſur mer.

Dès le commencement de la guerre, nous nous étions aſſurés de la Hollande. L'Eſpagne qui deſiroit la tranquillité pour ſon commerce, gouvernée par un miniſtre anglois, avoit de la peine à ſe joindre à la France ; elle promettoit de ne rien faire en faveur de l'Angleterre. Lamina avoit donné des ordres ſévères de n'envoyer aucun ſecours à Mahon ; mais il avoit excepté les rafraîchiſſemens, & il avoit envoyé huit cents moutons au maréchal de Richelieu. Les Anglois n'avoient aucun ſecours à attendre de la Suède ni du Danemarck ; le roi de Pruſſe étoit ſans force ſur mer, & les liaiſons des cours de Vienne & de Saint-Pétersbourg le portoient à faire des réflexions profondes. Malgré ces précautions & ces avantages, notre guerre maritime fut des plus malheureuſes.

L'année 1758 fut mémorable ſur-tout par les pertes des François. Le 28 février, *le Foudroyant*, de quatre-vingt canons & de huit cents hommes d'équipage, fut pris & battu à la vue des Anglois par *le Montmouth*, de ſoixante-quatre &

de quatre cent quatre-vingt hommes, qui eut la hardieſſe de nous attaquer. Les Anglois ne parlent point encore de ce combat ſans s'en glorifier.

Le 5 juin ſuivant, quatorze mille Anglois firent une deſcente à Cancalle; ſoixante-ſeize vaiſſeaux corſaires, marchands, furent brûlés ſous les murs de Saint-Malo par le général Marlborough. Louisbourg fut pris en juillet; les travaux de Cherbourg furent détruits le 7 août; la deſcente de Saint-Caſt ſe fit le 4 ſeptembre. Le combat qui s'y donna, à notre avantage, eſt preſque la ſeule action mémorable des François. Les Anglois y perdirent quatre mille hommes; leurs troupes de débarquement, compoſées de douze à treize mille Anglois, furent totalement défaites le 11 ſeptembre.

On avoit très-judicieuſement écarté le prince Edouard de toute affaire contre l'Angleterre. Il auroit plus nui que ſervi au ſuccès de cette guerre. On déclara d'ailleurs à pluſieurs cours de l'Europe qui avoient garanti ou qui avoient à cœur la ſucceſſion du trône d'Angleterre dans la maiſon de Hanovre, que ce prince n'y entroit pour rien. Ce qu'on tenta de plus hardi contre l'Angleterre, fut cette fameuſe deſcente de 1759, qui auroit eu de plus grands avantages, ſi nous avions été plus heureux pendant les quinze premiers mois de la guerre contre les Anglois.

Ce projet contre les îles britanniques, divul-

gué dans toute l'Europe, étoit alors preſque la dernière reſſource du gouvernement; tous nos moyens étoient tournés de ce côté; elle étoit le réſultat des méditations de tous les miniſtres. Les Suédois devoient entrer dans ce projet; mais on ne devoit porter cette affaire au ſénat qu'après le débarquement en Ecoſſe & les premières opérations du duc d'Aiguillon qu'on choiſit encore pour l'attacher à cette entrepriſe & à l'alliance autrichienne qu'il n'approuvoit pas, ou du moins pour obtenir de lui le ſilence. Le maréchal de Conflans devoit avec une eſcadre eſcorter le convoi du duc d'Aiguillon, & aller reprendre la Martinique; après ſix mois de dépenſe immenſe, après la conſtruction des fameux bateaux plats, dans la vue de faire une double invaſion en Angleterre & en Ecoſſe.

Le 12 novembre 1758, le maréchal de Conflans eut ordre de faciliter l'entrepriſe du duc d'Aiguillon en Ecoſſe & du maréchal de Soubiſe en Angleterre. Le combat du 20 novembre entre l'eſcadre françoiſe & celle des Anglois diſperſa nos vaiſſeaux. Nous en perdîmes ſix dans ce combat funeſte.

Le duc de Choiſeul, qui ſe donna le miniſtère de la guerre, reconnut bientôt que tant de défaites conduiroient à des conditions humiliantes,

lorſque l'Angleterre voudroit nous accorder la paix; & l'hiſtoire doit avouer qu'il eut aſſez d'impartialité pour dire, contre le corps de la nobleſſe & de la marine militaire, que ces défaites ne tenoient qu'aux fautes des officiers, & ſur-tout à la conſtitution vicieuſe de la marine. Il vouloit même refondre cette conſtitution, la recréer dans d'autres principes, établir le gouvernement d'un vaiſſeau, non ſur des titres de famille excluſivement, mais ſur la preuve d'une ſuite d'exploits ſur mer. Il dévoila malheureuſement ſon ſecret, & ſon ſyſtême échoua. Il étoit réſervé pour un autre temps, pour une génération d'hommes différens & pour d'autres mœurs. En attendant, les gentilshommes officiers de la marine étoient ſi humiliés de tant de défaites, qu'ils avoient honte de porter leur uniforme hors des ports. Leur inaptitude étoit même ſi connue que, lorſque les Anglois aſſiégeoient Belle-Iſle ſur mer, le duc d'Aiguillon voulant faire paſſer des ordres & des troupes dans l'île, n'oſa confier l'expédition aux officiers qui trouvoient déjà cette opération impoſſible : il s'adreſſa aux officiers marchands des vaiſſeaux de la compagnie des Indes orientales qui étoient à l'Orient ; & pluſieurs, à la honte des officiers de la marine, paſsèrent à travers la flotte ennemie.

CHAPITRE XVI.

Suite de la guerre d'Allemagne. Premières négociations avec l'Angleterre pour la paix. Le duc de Choiseul en empêche les progrès. Il devient en France le premier commis de Marie-Thérèse qui ne s'est pas encore vengée de Frédéric. Pacte de famille. La France s'associe l'Espagne pour s'en aider contre l'Angleterre & la Prusse. Campagne de 1762. Brouilleries & perfidies de nos généraux. La paix que Choiseul conclut entre la France & l'Angleterre déshonore à jamais la nation.

LA guerre d'Allemagne étoit à-peu-près aussi désastreuse que la guerre maritime. Cependant notre armée, commandée par le maréchal de Contades, établie au mois d'avril 1759 auprès de Francfort, eut cette année quelques avantages. Attaquée par le prince Ferdinand, les Hanovriens perdirent dix mille hommes & le champ de bataille. Après ce succès, laissant le marquis d'Armentières pour garder le bas-Rhin, Contades se joignit au duc de Broglie, & s'avança avec lui dans la Hesse. Broglie prit Minden sur le Weser, fit la garnison prisonnière de guerre, & le maréchal de Contades y établit son quartier général,

Le marquis d'Armentières inveſtit Munſter, & le premier août ſe donna la bataille de Minden, à laquelle nous fûmes engagés par une fuite ſimulée du prince Ferdinand. Le maréchal de Contades qui ſe laiſſa tromper, ſe battit avec bravoure contre un corps de vingt mille hommes que Ferdinand laiſſoit après lui pour couvrir ſa retraite. Pendant l'action, Ferdinand fond ſur les flancs de l'armée françoiſe, & la force de ſe retirer; elle prit ſes quartiers d'hiver du côté de Francfort ſur le Mein.

Le roi de Pruſſe en attendant étoit ſerré de près par les Ruſſes & les Autrichiens. Il trouvoit dans ſon activité, dans ſes réflexions & dans la profondeur de ſon génie, les moyens de ſortir en triomphe de ſa ſituation pénible : il recrutoit en Allemagne ſes troupes qui fondoient par ſes victoires & par ſes défaites. L'Angleterre l'aidoit d'argent & de ſoldats. Ses généraux qui avoient pour ſes ordres un reſpect profond, les exécutoient ponctuellement. Nos malheurs provenoient au contraire de la jalouſie & de la déſobéiſſance de nos généraux. Des hommes probes croient encore que ſi nous perdîmes la bataille de Minden, on doit attribuer ce malheur à la déſobéiſſance à trois ordres, à une perfidie réfléchie du duc de Broglie qui commandoit la droite de l'armée & ne donna point, malgré ces ordres, ſous prétexte que

les retranchemens étoient impraticables. Broglie ſe retira d'ailleurs de lui-même, ſans ordre & avant le temps. La gauche, commandée par Saint-Germain, ne ſe battit pas davantage; & le centre, commandé par M. de Contades, ne ſe battit que comme à l'aventure, ſans direction, marchant ſans ſavoir où, quoiqu'elle ſe battît avec bravoure. Le maréchal de Contades en fut diſgracié pendant deux ans.

Le roi de Pruſſe n'avoit ceſſé à toutes les époques de la guerre de tenter des ouvertures de paix. Tencin retiré dans ſon diocèſe s'y prêta, & fut refuſé.

Le roi de Pruſſe fit d'autres avances cet hiver; mais l'Autriche n'étoit pas encore ſatisfaite, & n'avoit pas en ſa puiſſance la Siléſie. Le duc de Choiſeul fit ſaiſir & jetter à la baſtille l'envoyé ſecret, pour fouiller dans ſes papiers & lire ſes inſtructions ſecrettes. Il le renvoya le lendemain ſans réponſe ſatisfaiſante, lorſque ſa fouille fut achevée.

Dans la campagne de 1760, le maréchal de Broglie occupa la Heſſe. L'armée françoiſe étoit diviſée en deux corps; l'un ſous ſes ordres, l'autre ſous ceux du prince de Soubiſe pour défendre le bas-Rhin. Broglie battit le prince Ferdinand dans la Wétéravie à Corbach, ce qui lui facilitoit l'en-

trée dans l'électorat de Hanovre, dont nous étions alternativement les maîtres ou dont nous étions chaſſés. Le comte de Luſace prit Caſſel & Minden, tandis que Ferdinand ordonnoit une diverſion ſur le bas-Rhin. Le marquis (à préſent le maréchal) de Caſtries fit attaquer Rhinsberg, que Chabot emporta par eſcalade. Le lendemain les Hanovriens furent battus à Cloſtercamp, bataille mémorable par l'action héroïque & connue du chevalier d'Aſſas. Les expéditions de cette année ſans rien offrir d'héroïque font honneur au maréchal de Broglie. Le prince Ferdinand de Brunſwick & ſon fils le prince héréditaire ſe diſtinguèrent comme lui par des marches ſavantes. Une guerre de rois les diviſoit en 1760; la guerre des rois contre les peuples les a réunis en 1792. Les rois & les grands, qui ne peuvent exiſter que lorſqu'il y a un peuple au-deſſous qui les regarde comme grands, ſont les plus cruels ennemis de ce peuple par qui ils ſont & par qui ils exiſtent.

La guerre cependant déſoloit toujours de plus en plus les puiſſances belligérantes. L'Allemagne qui en étoit depuis cinq ans le théâtre étoit dévaſtée. L'électeur de Saxe, roi de Pologne, voyoit ſes poſſeſſions occupées par Frédéric. Marie-Thérèſe & Eliſabeth impératrice de Ruſſie, ſe ſentoient humiliées de ne pouvoir réduire

Frédéric II en s'alliant à preſque toute l'Europe. La France épuiſée, abandonnée aux traitans, voyoit ſes finances dans un extrême déſordre. On parla de paix, & Marie-Thérèſe propoſa un congrès à Ausbourg, où elle pouvoit éloigner tant qu'elle voudroit les concluſions. Le duc de Choiſeul, toujours ſon commis à Verſailles, réſolu de cacher par l'acceſſion de la France au congrès l'armement formidable qu'il projettoit, s'emparoit alors du miniſtère de la marine pour agir plus ſûrement & plus ſecrétement. Le roi d'Eſpagne qui aimoit peu la France n'étoit plus, & Choiſeul méditoit une alliance avec la nouvelle cour de Madrid, ſur laquelle l'Angleterre n'avoit plus la même influence. La difficulté de former un congrès des envoyés des puiſſances ennemies, dont la plupart étoient intéreſſées à la guerre & la vouloient continuer encore, en empêcha la formation. Toutes les calamités de la guerre continuèrent.

Pour conduire à ſon but cette guerre d'Allemagne en faveur de l'Autriche, la France perdit l'année ſuivante les avantages que nous accordoit Pitt en 1761. Il nous laiſſoit la Louiſiane, Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Vincent, Tabago, la Grenade. L'Eſpagne reſtant neutre conſervoit ſes poſſeſſions américaines. Les campagnes ſuivantes,

réſultat de la rupture des négociations, prolongèrent la guerre près de deux ans, entraînèrent des déſaſtres incalculables & la perte de nos poſſeſſions, ſans que l'Autriche pût jamais renoncer à ſa Siléſie. Louis XV, qui entendit enfin les cris plaintifs de toute la France contre nos malheurs, deſira la paix; mais inſtruit que ſon miniſtre la traverſoit au lieu de la préparer, il n'eut ni la force de la vouloir avec efficacité, ni de reprendre, ou châtier Choiſeul, lorſque milord Bute nous impoſa en 1762 les loix dures & humiliantes des préliminaires du traité : traité à jamais la honte & l'opprobre du nom François, comme les additions de l'année ſuivante, que la fière Angleterre exigea dans le traité définitif, telles que le comblement de Dunkerque & les ceſſions de l'Inde, &c. &c.

Tel étoit l'uſage que le duc de Prâlin (Choiſeul), miniſtre des affaires étrangères, & le duc de Choiſeul, miniſtre de la guerre & de la marine, faiſoient de leur puiſſance. Vils commis de Marie-Thérèſe à Verſailles, ils avoient fait de la France une province autrichienne; ils tentèrent d'aſſocier l'Eſpagne à cet eſclavage par le fameux pacte de famille conclu en 1761. Attribuant une partie de nos derniers déſaſtres à l'indifférence de la reine d'Eſpagne, née princeſſe portugaiſe, qui l'avoit inſpirée au roi Ferdinand VI contre nous,

ils ſe ſervirent ſubtilement de Charles III qui venoit de lui ſuccéder & qui haïſſoit mortellement les Anglois, pour lui demander des preuves de ſon attachement à la France. La France toute ſeule ne pouvoit accabler l'Angleterre au profit de Marie-Thérèſe ; Choiſeul deſtina l'Eſpagne à l'aider pour le maintien de ſon ſyſtême autrichien.

Quant aux baſes du *pacte de famille*, jamais traité ne fut plus illuſoire. L'article principal portoit *que les deux branches étant conſidérées comme la même maiſon, leurs conquêtes & leurs pertes ſeroient communes ; en ſorte que les avantages de l'une compenſeroient les pertes de l'autre.* Choiſeul voyant les déſaſtres d'Allemagne, la perte des îles envahies ou dévaſtées, tentoit, pour obliger un jour les Anglois à nous les rendre, à faire envahir par les Eſpagnols le royaume de Portugal, pour traiter enſuite avec l'Angleterre comme Marie-Thérèſe avoit employé la France pour réduire Frédéric. Il vouloit anéantir le commerce lucratif des Anglois en Portugal, & pallier ainſi ſes vues, toujours autrichiennes, pendant nos revers les plus accablans. Ses vues ne trompèrent que l'Eſpagne. Pour l'éblouir, Choiſeul lui accorda l'égalité que tous les monarques françois, Louis XIV ſur-tout, lui avoient conteſtée ; & l'Eſpagne

avide de gloire idéale & de cérémonial, ſigna ce traité bizarre. Toute la maiſon de Bourbon alors ne parut combattre & s'épuiſer que pour le compte & le profit de Marie-Thérèſe. C'eſt ainſi que la France, qui lui faiſoit la loi depuis des ſiècles, ſubit ſon joug & parut être une de ſes poſſeſſions. Par la France d'ailleurs elle aſſervit l'Eſpagne appellée au ſecours de la France dont l'épuiſement ultérieur paroiſſoit approcher.

En 1762, la campagne commença par des attaques peu importantes entre le prince héréditaire de Brunſwick & le maréchal de Broglie. Le comte de Stainville, commandant une diviſion de notre armée, met en fuite ce prince, fait deux bataillons priſonniers de guerre. L'armée de Soubiſe & de Broglie ſe réuniſſent; nos forces ſont preſque doubles: c'eſt alors que les deux généraux ſe brouillent, & ſauvent encore le prince Ferdinand. Ils lui livrent bataille à Filings-Hauſen le 15 juillet. Broglie canonne l'ennemi juſqu'à dix heures du ſoir. Il recommence le 16; tandis que Soubiſe reſte dans l'inaction, accuſant Broglie d'avoir commencé trop tôt pour ſe donner l'honneur de la bataille. Le ſecond reprocha depuis à l'autre l'affectation d'une inaction coupable. Les deux généraux s'éloignèrent comme au commencement de la campagne au profit du prince Ferdinand, pour qui

cette

cette brouillerie équivalut au gain d'une bataille. Le maréchal de Broglie encourut alors la disgrace de Louis XV, & perdit son gouvernement, qui fut donné au maréchal de Contades. Soubise fut confirmé dans le commandement, & le maréchal d'Estrées, qui fut envoyé pour l'aider de ses conseils, se brouilla avec lui comme Broglie. Surpris l'un & l'autre dans la Hesse, on vit vingt-deux compagnies de grenadiers françois se rendre prisonniers sans tirer un seul coup de fusil. Le prince de Condé eut en vain des succès sur le prince héréditaire de Brunswick; nous nous trouvâmes réduits à demander une suspension d'armes.

Le jour que cette suspension fut accordée, étoit une heureuse époque pour la France épuisée de forces & de moyens, abandonnée aux traitans. Des lits de justice étoient impuissans, & ne pouvoient procurer au roi des ressources capables de rétablir l'ordre dans les finances. Si Laborde, si d'Harvelay, Michel, Lemaître, Beaujon, &c. lui prêtoient de l'argent, l'Etat augmentoit sa dette, & l'administration devenoit chaque jour plus difficile & plus compliquée. Jamais ce désordre n'a été réparé depuis : il est résulté du débrouillement du chaos une dette effroyable qui n'a jamais été éteinte; & si on a mis de niveau la recette à la dépense, cette recette a été une calamité per-

manente pour le peuple pendant trente ans ; elle l'eſt encore en 1792.

Heureuſement pour le roi de Pruſſe la czarine Eliſabeth, qui occupoit une partie de ſes Etats, mourut, & laiſſa le trône à Pierre III, perſonnellement attaché au roi de Pruſſe.

Marie-Thérèſe étoit au comble de ſes proſpérités, quand elle apprit cette nouvelle fâcheuſe. Elle fut le dénouement de cette guerre tragique, qui avoit pour but de détrôner le roi Frédéric II, & dans laquelle la France ſeule fut la partie maltraitée.

Pierre III retirant ſes troupes de l'alliance autrichienne, leur ordonna de ſe joindre à celles de Frédéric II ; elles occupoient pourtant la Pruſſe, & la France & l'Autriche lui avoient garanti de concert cette poſſeſſion, tant elles avoient à cœur la deſtruction de la monarchie pruſſienne. Le génie & le haſard ſervirent ainſi à relever Frédéric de ſa ſituation. Vingt mille Ruſſes ajoutés à ſon armée, & enlevés à Marie-Thérèſe, valoient plus pour lui que le gain d'une bataille.

Quelques mois après, Frédéric apprit dans ſa proſpérité que Catherine II avoit détrôné ſon époux, & qu'il étoit à la veille d'une ſeconde rupture. Catherine, étonnée de ſe trouver czarine, craignant que l'armée près le roi de Pruſſe ne

fût incitée par ce prince à ſe porter contr'elle pour délivrer Pierre III, déclara Frédéric *l'ennemi héréditaire de la Ruſſie.* Elle ſe trompoit dans ſes ſpéculations. Frédéric ſavoit que Pierre III ne vivroit pas long-temps. Il l'en avoit averti ; mais pour ſauver la vie à un prince il n'étoit pas capable de compromettre ſa ſûreté perſonnelle, comme Pierre III avoit compromis la ſienne pour Frédéric. Le monarque pruſſien ne demanda au général ruſſe avant ſon départ qu'un retard de trois jours pour frapper de quelque coup de maître l'armée autrichienne, qui ignoroit abſolument la révolution de Saint-Pétersbourg. Elle croyoit que le roi de Pruſſe étoit encore fort des troupes de Pierre III. Frédéric, pour profiter des reſtes de ſa ſituation, redoubla d'activité, & remporta divers avantages ultérieurs ſur l'armée autrichienne.

CHAPITRE XVII.

Réſultats de la guerre de ſept ans. La France perd des poſſeſſions immenſes dans les Indes. La monarchie pruſſienne victorieuſe eſt délivrée. Les ſubſides de France ſauvent Marie-Thérèſe. Ses poſſeſſions reſtent intactes. Réſultats effrayans des pertes reſpectives.

TELLE fut la fin *de la guerre*, dite *de ſept ans* parce que telle fut ſa durée, la ſeule dont la France n'ait jamais réparé les déſaſtres, parce que dans un empire rien ne peut être réparé, lorſque ceux qui le gouvernent ſont tombés à l'état de corruption & d'aviliſſement où étoient alors les hommes publics qui nous gouvernoient par droit héréditaire. La vertu ſeule, le courage & l'amour de la gloire ſe trouvoient dans la bourgeoiſie mécontente, qui préparoit de loin une révolution, qui créoit l'opinion publique, admiroit les philoſophes, & ne reſpectoit plus ni les nobles, ni les prêtres, ni les grands, qui ſe croyoient inattaquables & immortels. Cette opinion reſpective des deux claſſes de la ſociété fut la ſource de la chûte de l'autorité patricienne, & depuis de l'élévation de la bourgeoiſie françoiſe.

Y eut-il en effet une époque plus triſte dans notre hiſtoire que celle du traité de 1762 ? La main ſe refuſe d'en écrire les articles ignominieux.... Nous avons dit que pendant la guerre la France ne fut plus qu'une province autrichienne. A la paix l'Europe l'appella *la ferme de Marie-Thérèſe & l'eſclave de l'Angleterre.* Vengez-vous, braves François ! ſur l'Autriche ; répétez d'elle les millions de cette guerre funeſte que vous devez encore aux créanciers de l'Etat. Si elle vous déclare la guerre, c'eſt que la liberté a détruit ce traité d'eſclavage des Choiſeul : il étoit beau pour cette puiſſance de tenir les François dans le ſervage dont Bernis, Choiſeul & Pompadour avoient établi les fondemens.

Telle fut pour les François la fin de cette guerre funeſte. La France, ennemie de l'Autriche, avoit démembré cette rivale en 1713, en 1733, en 1741.

La France, amie de l'Autriche, le fut elle-même en 1757.

La Pruſſe ſeule, qui devoit ſuccomber ſous les coups de l'Autriche, de la France, de la Ruſſie, de la Suède, de la Saxe & du Corps germanique réunis & acharnés contr'elle, ſortit victorieuſe ſans perdre un pouce de terre ; & la France qui perdit des poſſeſſions immenſes dans ſes colonies,

ſe déshonora par les ſtipulations honteuſes que l'Angleterre exigea d'elle.

Frédéric II eſt comparable en 1762 à Louis XIV en 1713, parce qu'aſſailli comme lui par toutes les puiſſances de la terre, il ſe montra avec courage, & déconcerta cette ligue par ſa fermeté. Frédéric comme Louis XIV étoit bien ſervi & obéi avec ponctualité. Un ſeul intérêt & l'unité de forces dirigeoit ſes victoires. Les troupes françoiſes, autrichiennes & allemandes n'étoient au contraire qu'une agrégation informe de volontés & de vues. La France elle-même n'eut jamais un plan bien ſuivi, encore moins bien exécuté. Dans l'eſpace de ſept ans, on trouve huit mutations de généraux, des maréchaux d'Eſtrées & de Richelieu, du prince de Soubiſe, du comte de Clermont, du maréchal de Contades, du maréchal de Broglie, du prince de Soubiſe & du maréchal d'Eſtrées. Le premier qui avoit eu des ſuccès brillans fut rappellé; le ſecond traita avec l'ennemi; le troiſième fut trompé & malheureux; le quatrième, homme foible & ſans talens, fut gouverné & trahi par ſon conſeil; le cinquième fut mal obéi & mal ſervi, quoiqu'homme de mérite & de courage; le ſixième fut traître & heureux alternativement; le ſeptième fut encore malheureux & incapable; & le huitième, qui avoit ſi bien commencé la campagne, eut la foibleſſe de ſe laiſſer

appeller comme conſeil où il eût dû ſervir comme agent principal.

On trouva à la fin de cette guerre que l'Autriche s'étoit endettée de trois cent millions ; la France augmenta ſa dette de ſept cents ; le roi de Pruſſe dépenſa quatre cent millions, & la Suède cent. La guerre en coûta dix-huit à l'électeur de Saxe. L'Angleterre, qui fit la guerre ſur terre & ſur mer, dépenſa à-peu-près ſix cent millions, mais les armateurs s'enrichirent ; les Ruſſes dépenſèrent trois cent cinquante millions ; ce qui fait une ſomme totale de deux milliards ſix cent trente millions dépenſés par tous les peuples de l'Europe policée, pour dépoſter Frédéric de la Siléſie, ou pour détruire le commerce maritime des Anglois.

Quant au nombre d'hommes que chacune de ces puiſſances fit périr pendant ſept ans, la France perdit deux cent cinquante mille hommes ; la Pruſſe en perdit deux cent mille ; les Ruſſes, cent vingt mille ; l'Autriche, cent cinquante mille ; les Suédois, vingt-cinq mille ; le Corps germanique, trente mille ; les Anglois, ſoixante mille : en tout huit cent trente-cinq mille hommes ; c'eſt-à-dire, que pour ſatisfaire la vanité & le reſſentiment de Marie-Thérèſe contre la Pruſſe, il fut tué plus de cent mille hommes par an pendant cette guerre.

La guerre de 1741, qui avoit ravi la Siléſie à

Marie-Thérèſe, en avoit fait périr le double; elle avoit duré neuf ans. L'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas en avoient été les théâtres; c'eſt-à-dire, que toute l'Europe s'étoit entr'égorgée pendant ſeize ans, parce qu'il y avoit en Allemagne un homme nommé Frédéric & une femme nommée Marie-Thérèſe, qui convoitoient de régner ſur une portion de terre nommée la Siléſie; tandis que la France, gouvernée par un roi nul & lâche, étoit condamnée à prendre part à ce fléau & à leurs querelles, parce qu'il y avoit à la cour une proſtituée nommée Pompadour, qui promit, de concert avec Marie-Thérèſe, un chapeau rouge à un abbé nommé Bernis, & une duché-pairie à un homme nommé le comte de Stainville. Qu'eſt-ce qu'un chapeau rouge? qu'eſt-ce qu'un pair, un abbé, un cardinal, un comte, une marquiſe?.... Il y auroit un volume à faire ſur chacun de ces titres, & ce volume ſeroit l'hiſtoire de la ſottiſe de tous les ſiècles paſſés.

CHAPITRE XVIII.

Des cauſes ſecrettes éloignées qui préparèrent la chûte des jéſuites en France. Vues du duc de Choiſeul & de madame de Pompadour dans la deſtruction de la compagnie de Jeſus. Comment cette opération fut préparée. Rôle qu'on y fait jouer au roi & au parlement. La compagnie de Jeſus eſt abolie.

LA crainte de l'influence ou du règne des jéſuites en France, ſous le nom du roi, ſucceſſeur de Louis XV, fut la ſeule cauſe de la deſtruction d'une ſociété à jamais célèbre dans les annales européennes. Elle avoit été trop entreprenante & trop dangereuſe à l'ambition des courtiſans, pour que le duc de Choiſeul, qui avoit refuſé de s'élever par elle, ne prévînt pas un règne monachal qui commenceroit par ſa diſgrace & peut-être par une punition plus éclatante. Madame de Pompadour, qui n'avoit pas moins à craindre du reſſentiment des jéſuites qui s'étoient une fois joué d'elle pendant ſa toute-puiſſance, s'unit au duc de Choiſeul. L'un & l'autre réſolurent de perdre l'ordre des jéſuites,

& manœuvrèrent avec l'Eſpagne, avec le Portugal, avec l'Europe toute entière, pour l'abolition d'une ſociété inquiète, jalouſe & ambitieuſe, qui avoit ſi ſouvent forcé les maitreſſes, les favoris & les miniſtres les plus puiſſans à compter, à traiter même avec elle. Ce que les jéſuites avoient fait en France faiſoit craindre avec raiſon ce qu'ils pouvoient faire.

Sous Louis XIV, les jéſuites étoient parvenus à donner au roi futur (à Louis XV) des inſtituteurs à leur dévotion. Ces inſtituteurs agiſſant de concert avec les jéſuites, choiſirent eux-mêmes leurs ſucceſſeurs pour l'éducation du dauphin, fils de Louis XV. Ils avoient réuſſi depuis à placer les Coëtloſquet, les la Vauguyon, jéſuites de caractère & d'intérêt, à la tête de l'éducation du dauphin (*depuis Louis XVI*). Madame de Marſan, intrigante, ſpirituelle & d'un caractère peu flexible, avoit tout fait pour avoir ſur le roi & ſur la cour une grande influence. Ainſi depuis que les Bourbons régnoient en France, leurs enfans avoient été élevés par des perſonnages vendus à une ſociété deſpotique par principes & par caractère; & jamais les jéſuites n'avoient laiſſé échapper aucune circonſtance pour employer leur influence ſur leurs élèves, ſelon les vues ſe-

crettes de leur compagnie. Telle étoit la ſociété qu'il étoit des intérêts de Choiſeul de détruire.

En laiſſant vivre le dauphin, en laiſſant les jéſuites dominer, Choiſeul & mad. de Pompadour ſe voyoient perdus à la mort du roi, âgé en 1762 de 52 ans. En anéantiſſant leur compagnie, ils ôtoient au roi futur, fils ou petit-fils de Louis XV, un des moyens de leur nuire. La deſtruction des jéſuites fut donc réſolue entr'eux : il ne s'agit plus que du choix des moyens. Les principes du temps n'étoient plus favorables à cette compagnie; Choiſeul ſut les employer au ſuccès de ſon entrepriſe.

Les parlemens étoient de tous les temps les ennemis ſi déclarés des jéſuites & de leurs maximes, que la compagnie de Jeſus avoit réuſſi à ſe ſouſtraire à leur domination, en obtenant de nos rois que leurs affaires ſeroient portées au grand-conſeil, qui étoit par ſa conſtitution un corps judiciaire, inſtrument des miniſtres, plutôt qu'une vraie magiſtrature. Si le ſort des jéſuites eût dépendu du grand-conſeil, nul doute qu'ils ne fuſſent ſortis victorieux de cette nouvelle attaque; ils avoient triomphé ſi ſouvent & ſi complétement dans ce tribunal. Choiſeul en les abandonnant au parlement leur ennemi, ſavoit que ce corps, qui d'ailleurs lui étoit ſi dévoué, ſeroit juge & partie

dans cette grande affaire. Le procès pendant des Lyoncy fut un grand prétexte pour ſervir d'aliment à l'intérêt public. Les parlemens, au lieu d'être agens, ne furent que les inſtrumens viſibles de la haine du miniſtre & de madame de Pompadour.

Le temps étoit arrivé d'ailleurs de porter le dernier coup à cette compagnie, l'ennemie mortelle de toute liberté publique. L'opinion qui commençoit à avoir quelqu'influence n'étoit plus auſſi favorable aux jéſuites. Ils n'avoient plus de grands hommes dans leur ſociété; les diſputes théologiques que le père Tellier avoit ſubſtituées par ſa bulle aux bonnes études, n'avoient laiſſé parmi eux que des gens de lettres obſcurément occupés de querelles dignes de l'oubli de la génération ſuivante & du mépris de celle qui vivoit. Ils n'avoient qu'un père Neuville, un père Griffet, & quelques autres hommes d'une réputation ſubalterne, quand l'autorité porta les derniers coups à leur compagnie.

Les diſpoſitions de Louis XV & de la cour de Rome étoient la plus grande difficulté pour opérer une deſtruction totale. Le miniſtre & la favorite étoient aſſurés que Rome, alors toute gouvernée par des jéſuites ſous Clément XIII, traverſeroit au lieu de ſanctionner une deſtruction de cette

nature, & ils n'étoient pas très-ſûrs du timide Louis XV. Ils le tourmentèrent toutefois ſi opiniâtrement; ils firent jouer tant de perfidies de cour; ils le perſuadèrent ſi bien que les jéſuites ayant manqué leur coup en 1757 en méditoient un autre, que le roi parut curieux d'abord de connoître les moyens juſtes & légaux d'abolir la compagnie, & de connoître les vices de ſon inſtitut. Il ſavoit qu'ils avoient dans tous les temps occaſionné des troubles dans tous les Etats; qu'ils avoient ſoulevé tout récemment le clergé contre la magiſtrature; que forcés depuis de tempérer leurs querelles dont le feu couvoit toujours ſous la cendre, ils inſpiroient encore au dauphin des plans, une réſerve & une auſtérité de mœurs qui étoient la cenſure la plus amère de ſa conduite royale. Il laiſſa donc agir ſa maitreſſe & ſon miniſtre comme ils le voulurent. Ils ne ceſſèrent depuis de l'effrayer davantage, de le tenir en haleine ſur les dangers qu'ils aſſuroient qu'il couroit, en laiſſant cette compagnie deſirer avec tant d'ardeur le règne du dauphin. On récompenſa tous les auteurs qui recueillirent & publièrent les opinions tyrannicides des écrivains jéſuites. Le tableau en fut hideux, le roi en fut effrayé: & ce prince foible & indécis de caractère, ſe trouvant alternativement dans le doute & la perſuaſion qu'ils étoient les auteurs de l'attentat de Damiens,

faiſant un effort une fois en ſa vie pour ſortir de cet état perplexe, laiſſa agir le duc de Choiſeul, madame de Pompadour, Bertin & Berrier contre cette compagnie. Ces deux derniers furent les inſtrumens immédiats auprès des parlemens de Paris & des provinces pour arriver à leurs fins. Le plan général conçu avant que le roi en fût inſtruit fut davantage approfondi. Le coup fut précédé par des ouvrages, des pamphlets, des hiſtoires ſérieuſes que Boucher, fameux janſéniſte du temps, Pinot, avocat, & Lepage, bailli du Temple, fort lié avec le prince de Conty l'ennemi déclaré de la ſociété, publièrent, pour préparer le public à la cataſtrophe préméditée. Il ne falloit que mettre à couvert les jours du roi. Ils imaginèrent de lui faire jouer le rôle ſubalterne de l'oppoſition; & ce prince conſentit encore de paroître agir en homme foible.

Le mode de deſtruction étant défini, le duc de Choiſeul & madame de Pompadour ſe déterminèrent à l'attaque ouverte. On ſavoit depuis longtemps que les jéſuites faiſoient dans les Indes un commerce ſcandaleux; mais le crédit de la ſociété étoit tel qu'elle étouffoit encore fort aiſément les réclamations & les plaintes. Elle ne fut réputée coupable que lorſqu'elle perdit ſon influence & ſon crédit. Le père la Vallette &

le père Saci, jéſuites, jugés banqueroutiers de trois millions, étoient plus puiſſans que leurs juges & leurs créanciers le 19 novembre 1759; mais le duc de Choiſeul, travaillant à perdre la ſociété, rendit ces créanciers intéreſſans, & ſut animer toute la France contre la compagnie de Jeſus, par la ſentence du 8 mai 1761, qui rendoit ſolidaires les maiſons établies en France & leur général. Il leur fut impoſſible alors de compter leurs ennemis & leurs jaloux. Les jéſuites furent depuis détruits; & les parlemens, le miniſtère ſur-tout, oubliant que ces créanciers avoient été l'inſtrument favorable de leurs projets, méprisèrent les intérêts & la demande des créanciers, & oncques depuis la dette n'a jamais été totalement payée. L'eſt-elle encore?

Après avoir attaqué les jéſuites dans leur commerce, le miniſtère tenta d'approfondir leur conſtitution. Imaginée par des chefs qui avoient eu beſoin du pape & de l'autorité des rois pour la dotation & l'établiſſement de la compagnie chez des nations deſpotiques, elle devoit naturellement être l'ouvrage du pouvoir arbitraire, auquel les premiers jéſuites offrirent leurs ſervices. Auſſi les jéſuites alarmés craignant le choc des idées jéſuitiques & des idées actuelles du ſiècle qui avoit déjà fait en 1761 tant de progrès dans la philo-

ſophie, ſupplièrent Louis XV de ſe réſerver la connoiſſance particulière & l'examen de ces conſtitutions, pour éviter le danger des diſcuſſions publiques. Le dauphin, ſon épouſe, Beaumont, madame de Marſan, la Vauguyon environnèrent le roi, & le conjurèrent d'épargner à la ſociété les recherches inquiſitoriales que tentoit la magiſtrature. Louis XV fut ébranlé; il attribua à ſon conſeil la connoiſſance des règles des jéſuites, & le parlement enregiſtra la déclaration, qui ordonnoit à la ſociété de dépoſer dans ſix mois au greffe du conſeil les titres de ſon établiſſement en France; mais le même jour le parlement, fort du duc de Choiſeul, déconcerta ces meſures, en déclarant abuſifs des bulles, des brefs & conſtitutions papales en faveur des jéſuites qui n'avoient pas d'autres titres.

Le parlement fit examiner en même temps les ouvrages compoſés par des jéſuites; & on obſerva que pour intimider davantage Louis XV, & le faire ſortir de l'indifférence dans laquelle il vivoit, il fit légalement des extraits de tous les livres jéſuitiques où la doctrine du tyrannicide pouvoit ſe trouver. Le bourreau brûla même une grande collection de livres de cette nature. L'attentat de Damiens étoit encore récent; on ne vit dans les jéſuites que des fauteurs des aſſaſſinats des têtes couronnées,

nées, & leurs amis ne virent dans ces aſſertions que l'ouvrage de la calomnie.

Quant au fond de l'affaire pendante ſur le ſort des jéſuites, le parlement reconnut bientôt qu'ils n'étoient que tolérés en France, & qu'ils avoient ſu éluder tout acte légal dans leurs établiſſemens. Les cours ſouveraines n'avoient jamais voulu enregiſtrer aucun de leurs titres, & avoient jugé ou ſi ſévérement ou avec tant d'injuſtice leurs procès, que les rois avoient été obligés de compoſer un tribunal exprès pour les jéſuites; & Louis XV avoit évoqué récemment leur grande affaire à ſon conſeil. Le parlement voyant que ſon jugement ſur une auſſi grande cauſe étoit éludé par cette diſpoſition ultérieure, prononça alors un appel comme d'abus des conſtitutions des jéſuites, après une ſéance de quinze heures. L'abbé Terray étoit d'avis d'enregiſtrer la déclaration du roi ſur le renvoi au conſeil de la conſtitution; Gars, l'abbé Chauvelin & Laverdy furent d'avis de l'anéantir par l'appel comme d'abus. Cent vingt-neuf voix opinèrent dans ce ſens, & décidèrent le ſort des jéſuites contre l'avis de treize magiſtrats dont voici les noms: Terray, Maynon, Tudert, la Guillaumie, Lezonet, Sahuguet, Farjon, Barillon; & les préſidens Maupeou, d'Ormeſſon, Sarron, d'Aligre & Molé.

A la nouvelle de ces diſpoſitions du parlement, les dévots de la cour qui formoient le parti du dauphin, & tous les hypocrites du temps intéreſſés dans ce parti, pouſsèrent des cris de douleur. Les jéſuites ſe voyant menacés multiplioient les mémoires, rampoient dans les palais épiſcopaux, où jadis ils avoient affecté le ton de la protection ou de l'égalité. A force de ſe plaindre & d'intriguer, ils obtinrent que les évêques qui étoient à Paris approfondiroient cette affaire majeure. Louis XV leur permit de s'aſſembler chez le cardinal de Luynes, ami de la ſociété, pour examiner la doctrine des jéſuites ſur le *tyrannicide*, ſur les maximes du clergé de France, ſur leur enſeignement, ſur leur conduite relativement à la juriſdiction des évêques qu'ils étoient accuſés de traiter légérement, & ſur la nature de leur ſoumiſſion à leur général. C'eſt alors que la compagnie de Jeſus ſe crut perdue. La manière dont le miniſtère traita ce conſeil & dont le public le chanſonna, étoit un ſigne qui la prépara à ſa chûte. Inſtruite d'ailleurs des cauſes ſecrettes de ſa poſition critique, elle ne manqua pas de cabaler ſourdement contre le duc de Choiſeul qu'elle reconnoiſſoit comme le moteur de toute cette affaire. Le duc les avoit fait attaquer ſur leur doctrine & ſur leur conduite publique; ils l'attaquè-

rent ſur les principes de ſon miniſtère. Louis XV reçut le mois d'octobre 1761 un mémoire où le miniſtre étoit accuſé de fauſſeté, & de trahir les intérêts de la France pour favoriſer les ſiens & ceux de ſa maiſon. Le roi lui délivra ce mémoire, & Choiſeul lui demanda de le lui laiſſer lire en plein conſeil d'Etat avec ſa réponſe; mais ne pouvant l'obtenir malgré de longues inſtances, le roi pour terminer ſes ſupplications lui dit que ſon fils lui avoit donné ce mémoire, & qu'il le tenoit de M. de la Vauguyon, qui l'avoit reçu du jéſuite Neuville qui en étoit l'auteur. *Vous voyez donc*, ajouta le roi, *que ſi je vous permettois de lire ce mémoire, il faudroit chaſſer la Vauguyon, & mon fils en ſeroit déſeſpéré.* Choiſeul à ces raiſons ſe rendit; car le roi ménageoit encore le dauphin. Neuville attaché à la comteſſe de Marſan, gouvernante des enfans de France, deſirant apprendre quelques nouvelles de ſon mémoire, madame de Marſan lui dit que l'affaire étoit reſtée ſecrette entre le roi & Choiſeul. Dans ces circonſtances Neuville fit l'éloge du duc de Choiſeul dans ſon oraiſon funèbre du maréchal de Belle-Iſle. Le miniſtre ne s'y laiſſa pas prendre: & le dauphin, qui venoit de la lire, lui demandant comment il le trouvoit: *il ſeroit à ſouhaiter*, répondit le miniſtre, *qu'il fît auſſi bien ſes mémoires*

ſecrets qu'il fait ſes ſermons & ſes oraiſons funèbres..... Si c'eſt de la même anecdote dont parle le duc de Choiſeul dans le tome Ier de ſes mémoires, il l'a bien défigurée; celle-ci vient d'une ſource plus pure que les mémoires du duc de Choiſeul.

D'un côté le roi placé entre ſon fils, les dévots & le clergé qui défendoient les jéſuites avec acharnement; de l'autre placé entre Choiſeul & les parlemens qui déclaroient la ſociété tyrannicide & coupable ſur-tout de l'attentat de Damiens, ſembloit pencher ſur le ſort des jéſuites vers l'opinion de ce ſecond parti; mais il vouloit montrer au premier qu'il deſiroit n'agir qu'avec connoiſſance de cauſe. Il s'adreſſa donc à Rome, le 16 janvier 1762, pour tenter un accommodement. Tous les parlemens avoient flétri par leurs comptes rendus les règles & les maximes des jéſuites. L'opinion étoit formée ſur-tout ſur la puiſſance monarchique de cet ordre, dont le chef étoit ſujet du pape, & dont le deſpotiſme couvroit la ſurface du globe habité. La puiſſance extraordinaire & incompréhenſible du général réſidant à Rome, environné d'un aſſiſtant pris dans chaque nation où les jéſuites avoient des maiſons, réveilla Louis XV. Il parut craindre la puiſſance du perſonnage, & fit écrire au cardinal de Ro-

chechouart de mander Ricci, chef de tous les jéſuites, & de lui propoſer de ſa part de nommer en France un vicaire-général françois, qui ſeroit changé tous les trois ans. Le cardinal avoit l'ordre de lui déclarer que c'étoit le moyen de conſerver la ſociété en France, & qu'il falloit une réponſe avant le 9 février, jour fixé par le parlement de Paris pour terminer les affaires de la compagnie. Ricci ſe concerta avec Clément XIII & avec ſon cardinal miniſtre, dont l'avis inconſidéré fut : *ſint ut ſunt, aut non ſint : qu'ils ſoient ce qu'ils ſont, ou qu'ils ſoient anéantis ;* & prononça l'irrévocable deſtruction des jéſuites.

Clément XIII, qui gouvernoit alors l'égliſe romaine, étoit un homme pieux, peu éclairé, doué de mœurs pures & ſimples, & de beaucoup de droiture & de fermeté dans le cœur, ſans avoir ni la facilité de ſon prédéceſſeur pour un accommodement, ni les diſpoſitions de ſon ſucceſſeur pour terminer une affaire déſagréable à la cour de Rome. Clément XIII étoit d'ailleurs plus opiniâtre & plus mal-adroit dans les affaires qu'il ne le falloit dans la ſituation où étoit la cour de Rome ; ſituation qui n'a pas ceſſé d'être critique ou même dangereuſe depuis que les philoſophes ont éclairé la terre. Beaumont, archevêque de Paris, & Clé-

ment XIII, à cauſe de ces circonſtances, ont fait un plus grand tort à leurs ſyſtêmes religieux par leurs imprudences & leur inflexibilité qu'aucun de leurs prédéceſſeurs. La ruſe eſt la ſeule & la dernière reſſource d'un pouvoir mal établi qui dépérit; & le ton fanatique de Beaumont & de Clément en préſence de la philoſophie ruinèrent totalement la cauſe religieuſe, & jamais elle n'a repris depuis aucune eſpèce d'influence ſur les eſprits. Voici les expreſſions de Clément XIII qui demande à Louis XV la conſervation des jéſuites.

SIRE, c'eſt une triſte nouveauté que la deſtruction des jéſuites. Nous n'avons, ſire, après Dieu, d'autre aſyle que V. M. C'eſt pourquoi nous nous jettons entre vos bras avec une confiance paternelle, la conjurant par les entrailles de J. C. de déployer la force de ſa main royale pour ſoutenir le temple qui menace ruine, & de s'oppoſer comme un boulevard invincible aux crues d'un torrent qui, rompant ſes digues, nous menace avec inſolence. Nous avons à vous réclamer à cette fin le zèle de nos frères les évêques aſſemblés à Paris pour lui expoſer le fréquent péril où ſe trouve l'égliſe de France. Nous eſpérons que V. M. aura pour bon d'entendre par la bouche de ces prélats la voix de l'égliſe, ſes gémiſſemens, ſes cris plaintifs, lorſqu'elle

voit avec violence exterminer tant de braves défenſeurs, tandis que ſes ennemis ſe multiplient & ſe renforcent.

Les évêques dont parle Rezzonico avoient déjà jugé en faveur de la ſociété. Tous, excepté l'évêque de Mande qui étoit un Choiſeul, avoient adopté le rapport du cardinal de Luynes, dont les jéſuites avoient préparé les matériaux. Toutes ces meſures étoient bien inutiles : rien ne pouvoit détruire l'impreſſion que fit ſur l'eſprit de Louis XV la doctrine déteſtable ſur la morale ou ſur le tyrannicide, qu'on eut l'adreſſe d'extraire de tous les vieux bouquins eſpagnols, italiens, allemands & françois. Le dauphin lui-même, qui n'ignoroit pas qu'il étoit impliqué par ſes ennemis dans l'affaire de Damiens, ne ſoutenoit plus avec autant de chaleur extérieure la cauſe de la ſociété. Beaumont leur protecteur le plus déclaré ne pouvoit plus faire que des mandemens. Les François, qui aimoient plus la philoſophie que la littérature, ne leur étoient pas favorables. Ils n'avoient pour eux que les partiſans de cette ancienne littérature du ſiècle de Louis XIV, amis de la poéſie & des productions légères & fugitives, & ennemis déclarés de la philoſophie & de tout principe innovateur. Ils avoient lâché dans la ſociété, contre l'eſprit du dix-huitième ſiècle, des littérateurs

élevés dans leur compagnie; & tandis qu'ils faiſoient eux-mêmes la guerre dans le journal de Trévoux, les Laporte, les Desfontaines, les Fréron, &c. échappés de leur maiſon, la déclaroient à tous les philoſophes.

Ces philoſophes, les parlemens, l'oratoire & quelques corps jaloux préparèrent alors d'avance & de concert l'abolition de la compagnie, ce qui entraîna l'avis de toute la France. Elle n'eut dans les Etats de Bretagne que ſeize voix favorables dans l'ordre de la nobleſſe; mais l'affaire faillit occaſionner une ſciſſion ſanglante dans la magiſtrature de Provence, où d'Aiguilles ſe propoſoit de faire deux parlemens; l'un compoſé des conſeillers qui opinoient pour les jéſuites, & l'autre des conſeillers qui s'étoient déclarés leurs ennemis. Cette cabale étoit ſecrétement alimentée par le dauphin.

Après avoir long-temps harcelé les jéſuites & ſondé l'opinion des peuples, le grand coup leur fut porté enfin le 6 août 1762. Il leur fut défendu de recevoir des novices, de donner des leçons publiques, de tenir des congrégations, d'obéir à leur général, de porter l'habit de jéſuite, & de vivre en commun. Le 22 février 1764, il leur fut ordonné d'abjurer par un ſerment leur inſtitut. Le 9 mars ſuivant un nouvel arrêt bannit du royaume ceux qui ne l'avoient pas prêté. Le roi

enfin, par un édit de novembre 1764, prononça pour toujours la deſtruction totale de l'ordre.

Le temps de juger les jéſuites & de dire dans l'hiſtoire ce qu'ils étoient eſt arrivé en France. Ils y furent ſans ceſſe l'appui *de l'autorité monarchique arbitraire ;* & le préſident d'Aiguilles, leur organe dans le parlement de Provence, n'eut pas de meilleure raiſon en 1762 pour s'oppoſer à leur deſtruction, qu'en aſſurant que ſi l'éducation paſſoit à d'autres mains, *l'angliciſme formeroit un jour l'eſprit de la nation.* Le ſervage étoit tel encore dans les corps en 1762, que la crainte de l'*établiſſement de l'angliciſme* étoit à leurs yeux une raiſon de conſerver les jéſuites, ennemis de cet eſprit à étranger aux mœurs françoiſes. D'Aiguilles jugeoit des événemens en deſpote réfléchi & profond. La révolution de 1789 principalement a été faite par des François nés depuis 1750, éclairés par la philoſophie du temps, & préſervés dès 1762 de l'éducation de cette compagnie.

Quant au caractère de cette célèbre ſociété, on ſait qu'elle avoit ſoutenu juſqu'à ſa deſtruction avec une patience admirable ſes règles & ſes principes, & qu'elle les avoit fait adopter à un parti puiſſant, luttant avec courage & avec adreſſe contre tous les corps qui jouiſſoient de quelque liberté publique, faiſant conſiſter ſa force à ſervir l'au-

torité arbitraire, & l'appellant à ſon ſecours dans toutes les circonſtances dangereuſes. Tourmentée de la paſſion de la célébrité, de la diſcipulomanie & du proſélytiſme, elle envoyoit des membres préparés à la mort pour établir dans toute la terre & dans des pays inconnus le règne de la ſociété & celui de Jeſus qu'elle avoit choiſi pour patron. Les premiers apôtres du chriſtianiſme n'avoient pas eu une ardeur mieux caractériſée.

Le courage & l'artifice étoient les moyens dont les jéſuites ſe ſervoient dans l'Europe catholique pour y conſerver leur influence; leur morale chrétienne & politique étoit douce, inſinuante, fauſſe & trompeuſe; c'étoit le caractère des rois, des grands, & de ceux qui étoient revêtus de l'autorité publique, quand ils n'uſoient pas de la force ouverte. Vindicatifs juſqu'à ce qu'ils euſſent anéanti les forces de leur ennemi, ils ne vouloient reconnoître que des partiſans décidés de leur compagnie. Un homme de mérite indifférent étoit réputé leur ennemi; & ils firent de la fameuſe bulle un moyen de perdre ceux qui ne ſe ſoumettoient pas à cet ouvrage papal & jéſuitique que l'hiſtoire & l'opinion ont déjà flétri. Ce miſérable morceau de parchemin fut dans leur main une pierre de touche pour reconnoître celui qui leur étoit fidèle & celui qui

étoit leur ennemi. On ſait combien un tel caractère dut irriter tout ce qu'il y avoit d'hommes probes dans le monde & peu flexibles par principes.

On a toujours cru avec beaucoup de vraiſemblance que les chefs de cette compagnie n'avoient ni la foi de leur religion ni aucun principe de probité. Leur conduite dans les plus grandes circonſtances ne permettra pas à l'hiſtorien d'un peuple libre de leur accorder ni un caractère louable ni des ſentimens de droiture. Les jéſuites dans ce ſens étoient une compagnie gouvernée par des ſcélérats inviſibles, qui avoient fait une étude perpétuelle de l'hypocriſie, diſpoſoient des trônes par l'aſſaſſinat ou les poiſons au profit de leur ſociété.

La liberté de la Grande-Bretagne, par exemple, n'a jamais eu d'ennemis plus acharnés ni plus ſoutenus. Il y avoit toutefois dans ce corps beaucoup de gens honnêtes & vertueux ; & ſi la compagnie dans une agitation perpétuelle depuis ſon exiſtence, n'eût été mêlée dans toutes les affaires du gouvernement, la frugalité, la modeſtie dans le maintien, la vie retirée & laborieuſe d'un jéſuite en auroient fait des citoyens admirables. Malheureuſement pour le corps l'intrigue fut un de ſes beſoins ; ils affectèrent de ſe montrer

puiſſans dans toutes les cours, où ils trouvèrent ſans ceſſe une oppoſition très-active qui ne ceſſoit de les obſerver & de les dévoiler au public. Ils y réſiſtèrent avec opiniâtreté, tantôt par une guerre ouverte offenſive ou défenſive, tantôt par des querelles de diverſion. L'oppoſition leur réſiſta avec la même énergie. Il ſe trouva enfin un miniſtre qui, intéreſſé à leur deſtruction & bien établi à la cour de France, dirigea avec ſuccès toutes ſes batteries. Choiſeul jouiſſant de l'autorité d'un roi ſans volonté, fort de l'influence de la favorite ennemie de la ſociété, gouvernant à ſon gré la magiſtrature, ſervi d'inclination par les philoſophes déteſtés & pourſuivis par les jéſuites, oppoſa à la ſociété une force ſupérieure à celle dont elle jouiſſoit, & elle fut diſſoute.

Les jéſuites avoient formé dans tous les temps des gens de lettres diſtingués qui furent le principal ornement de leur compagnie; mais on a obſervé avec raiſon qu'ils n'avoient jamais produit des hommes de génie du premier ordre univerſellement reconnu pour tels. On a vu dans le diſcours préliminaire de cet ouvrage (*tome I, p.* 51) ce qu'on doit penſer du caractère & des talens de leurs hiſtoriens. Leur conſtitution politique les avoit toujours empêchés de voir la nature des

choſes avec vérité & de l'écrire. Cette conſtitution bornoit leurs études à la ſimple littérature. Elle les empêchoit d'être philoſophes, parce qu'ils étoient inſtitués pour ſoutenir le deſpotiſme monarchique, & pour s'oppoſer à toute innovation politique ou religieuſe. Former en Eſpagne, en Italie, en Allemagne & en France des SUJETS; former des SUJETS CHRÉTIENS étoit leur deſtinée & leur but. Le champ de leurs travaux littéraires étoit donc très-circonſcrit; c'étoit même déjà beaucoup que l'inſtituteur jéſuite permît à l'élève d'être un littérateur agréable. Le mot de *littérateur-citoyen* étoit ignoré; celui de *philoſophe* digne du feu ou des fers.

Liſez *l'hiſtoire des révolutions d'Angleterre du père d'Orléans*, & vous verrez les principes de la ſociété ſur la condition des peuples & ſur l'autorité des rois. En France, ils penſoient que les peuples étoient nés ſujets, & que les rois ne tenoient que du ciel leur ſouveraine puiſſance. A Rome, en Eſpagne & en Portugal, ce ſyſtême reçut une extenſion relative aux localités & aux circonſtances & à la crédulité populaire. Selon les jéſuites, les rois régnoient par l'autorité divine: mais comme le pape paſſe dans ces pays pour le repréſentant viſible du fils de Dieu, les rois étoient réputés par les jéſuites des eſpèces de commis

de ſouveraineté, deſtituables par ſentence apoſtolique. Le pape ſeul étoit une ſorte de ſouverain de qui relevoient toutes les puiſſances. Telle étoit en Europe la compagnie de Jeſus; ſon caractère ſurvivra malgré leur deſtruction dans tous les empires, parce qu'il ſera à jamais utile aux ambitieux, aux hommes faux & profonds.

Tandis que les jéſuites étoient pourſuivis en France, Marie-Thérèſe attendoit de loin leur dépouille d'Allemagne, & conſentoit en ſecret au ſyſtême de leur abolition totale. Ils étoient fort riches dans ſes Etats comme tous les religieux; & ſi les peuples ne s'y empreſſent de faire la révolution à leur profit, la maiſon d'Autriche s'emparera tôt ou tard des biens monaſtiques qui lui reſtent, non pour ſoulager le peuple, mais pour alimenter ſon faſte ou les paſſions des ſeigneurs qui compoſent ſa cour. Les affaires des jéſuites portugais les conduiſoient en même temps vers leur ruine; tandis que le roi d'Eſpagne avoit pris déjà la réſolution de les détruire totalement.

Dès les premières années de ſon règne, les jéſuites avoient fait exiler le P. Lefèvre, jéſuite françois, confeſſeur du roi, dont tout le crime étoit d'être tranquille, & de ſe refuſer aux manèges & aux myſtères jéſuitiques. Cet éloignement indiſpoſant les eſprits, excita une fermen-

tation qui augmenta ſans ceſſe à Madrid, depuis ſur-tout qu'on lui ſubſtitua le P. Ravago, jéſuite eſpagnol, dur de caractère, ambitieux, dévoué à la ſociété, & qui croyoit avancer ſon pénitent dans les voies de la piété en le dévouant davantage à ſon ordre. Il ſe brouilla avec le miniſtre Caravajal, doyen du conſeil, à qui il devoit la place de confeſſeur, parce qu'il n'élevoit pas aſſez promptement ſon neveu qui étoit page. Leurs différends éclatèrent bientôt ; & le marquis de la Enſenada, miniſtre de la guerre, de la marine & des finances, profita de ce moment de dépit pour gagner le jéſuite qui tenoit en échec toute la cour, & qui par le grand aſcendant qu'il avoit ſur la reine dominoit ſur le roi lui-même. Il apprit du confeſſeur que le ſujet de ſon mécontentement avoit ſa ſource dans le refus que Caravajal avoit fait d'un poſte conſidérable au neveu du jéſuite, qui ne pouvoit ſouffrir cet affront fait à un confeſſeur du roi. Enſenada, plus politique que Caravajal, fit expédier en faveur du neveu du confeſſeur les proviſions pour un emploi de quinze mille livres, qu'il n'étoit pas capable de remplir ; & pour s'attacher Ravago, il fit établir dans l'Alcaria, patrie du jéſuite, une manufacture de draps, à l'adminiſtration de laquelle tous ſes parens

furent employés ; manufacture qui n'a jamais eu du ſuccès.

La conſidération de Ravago attira à la cour un eſſaim de jéſuites, qui bientôt y furent ſi déteſtés qu'ils en furent exilés. . . . Ils entraînèrent dans leur chûte Enſenada, inſtrument de leur ambition. L'inquiſiteur général remplaça le confeſſeur, & dès ce moment le crédit des jéſuites diminua en Eſpagne d'une manière viſible. Les injuſtices que leur pouvoir avoit étouffées éclatèrent ; ils perdirent mille procès, & celui de Sévilla leur coûta vingt millions de réales, qui font cinq millions des livres de France, à titre infamant de reſtitution.

Ils tentèrent alors d'occuper les eſprits des querelles théologiques, pour éloigner d'eux les recherches des Eſpagnols; ils attaquèrent même les autres ordres religieux. Ils firent plus : ils firent condamner les ouvrages du cardinal Noris; ils extorquèrent de l'inquiſition une condamnation des œuvres de Palafox qu'ils firent brûler au milieu de la place Major, & ſurent ſe rendre l'inquiſition favorable.

C'eſt dans ces circonſtances que le roi fatigué leur ôta l'éducation des infans.

Le duc de Choiſeul, qui ſavoit combien les ménagemens

ménagemens avoient été funeſtes & dangereux, envoya en Eſpagne un plan pour ſe débarraſſer le même jour de toute la compagnie capable de ſoulever le peuple & de tenter une révolution. Le miniſtère eſpagnol exécuta le plan. Dans un clin-d'œil tous les jéſuites du royaume furent ſaiſis, embarqués & portés en préſent à leur ami Clément XIII. C'eſt ce qu'il falloit faire en France le 15 janvier 1791 des prêtres non-aſſermentés. Malheureuſement pour eux la cour des Thuileries les crut néceſſaires à ſes perfidies, & s'en aida au milieu du peuple obſervateur juſqu'à la révolution de 1792, époque à jamais fatale à la royauté & au ſacerdoce. Ils s'étoient ſervis avec ſuccès pour leur établiſſement dès le commencement de la monarchie; mais ils ſe ſont en vain ſecourus à l'époque de leur chûte commune; leurs affaires communes n'ont réuſſi qu'à tromper de concert pendant quatorze ſiècles le meilleur peuple du monde.

CHAPITRE XIX.

Dépériſſement ſous les yeux du roi de la famille royale, comme vers la fin du règne de Louis XIV. Le duc de Choiſeul eſt accuſé d'être l'auteur de la mort des premières têtes de la cour. Mort du duc de Bourgogne, du duc de Parme, de madame infante fille de Louis XV, de ſon beau-père Staniſlas, de madame la comteſſe de Toulouſe, de madame la princeſſe de Condé, du comte de Charolois, de madame de Pompadour, du dauphin, de la dauphine, de pluſieurs ſubalternes & de la reine de France. Mariage du dauphin avec une archiducheſſe.

TOUTES les opérations du duc de Choiſeul annonçant dans ſon parti une puiſſance redoutable, augmentoient la haine du parti du dauphin. Le roi lui-même craignant le parti de Choiſeul s'en défioit déjà au point qu'il avoit négocié lui-même en ſecret avec la cour d'Angleterre, détruiſant par des ordres ſecrets les ſignatures officielles de ſes miniſtres. C'eſt un point d'hiſtoire qu'on doit bientôt publier ſéparément.

Madame de Pompadour qui favorisoit Bertin, ministre des finances, & qui approuvoit le plan de réforme qu'il avoit imaginé, ne trouvoit pas bon que le duc de Choiseul se déclarât l'ennemi de ce ministre, & tentât de joindre le département des finances à ceux qu'il avoit réunis dans sa maison. Les finances étoient dans le désordre le plus étrange ; les parlemens avoient obtenu le premier décembre une commission pour en examiner la réforme.

Madame de Pompadour se ressouvint dans cette triste circonstance de tout ce que lui avoit prédit le cardinal de Bernis, & parla au roi de son retour. La comtesse de Toulouse prépara cette entrevue secrette ; & le cardinal qui vit trois fois le roi à Versailles, traitant de la situation des affaires étrangères & des finances, reconnut le danger de laisser le duc de Choiseul à la tête du gouvernement. Son exil y fut résolu ; mais ces entrevues ne furent pas assez secrettes pour que le duc de Choiseul n'en fût instruit. Il sut que son système des affaires étrangères étoit peut-être en danger. Il vouloit favoriser des liaisons de la duchesse de G** avec Louis XV, & supplanter par-là madame de Pompadour. La favorite & le ministre s'observèrent pendant quelques mois, lorsque le duc de Choiseul sut prévenir sa propre

chûte en accélérant d'une manière artificielle la fin de la marquiſe de Pompadour. Elle en fut elle-même ſi perſuadée qu'elle le déclara pluſieurs fois à ſon homme d'affaires, & à une dame de condition de confiance & de compagnie qui lui étoit très-attachée, & qui reçut ſon dernier ſoupir. Elle lui défendit toutefois de laiſſer faire l'ouverture de ſon corps, pour que le genre de ſa mort ne fût point conſtaté; mais elle voulut que le maréchal de Richelieu en fût inſtruit par un chevalier de l'ordre de Saint-Louis que madame de Pompadour avoit à ſes gages, & qu'elle avoit fait décorer, ſans ſervice, pour l'employer à un plus grand nombre de commiſſions. Sentant ſa fin approcher, elle voulut ſe mettre du rouge, & fit demander au roi ſes ordres pour écouter ou pour renvoyer le confeſſeur. Ce prince répondit qu'il penſoit qu'elle feroit une bonne action en ſe confeſſant; & madame de Pompadour eut à peine rendu le dernier ſoupir, que le roi voulut qu'on répandît que ſon mari s'étoit réconcilié avec elle. Bertin, contrôleur général, alla lui apprendre à Neuilly que ſa femme étoit à l'extrémité, & qu'elle deſiroit de voir ſon mari. On demandoit en ce temps-là les ſacremens par reſpect humain quand le moribond les avoit refuſés, & lorſque l'héritier vouloit cacher ſon opinion. M. d'E-

tioles qui connoiſſoit l'état de ſon épouſe, touché, malgré ſes fautes, de la voir dépérir dans une cour auſſi criminelle, avoit fait quelque démarche pour la retirer à Paris, veiller ſur les reſtes de ſes jours, ou la faire guérir de la maladie qui la conſumoit lentement; mais le curé qui s'étoit employé agit avec foibleſſe, & madame de Pompadour ſe refuſa elle-même de céder la place à la ducheſſe de Grammont. Elle fut portée aux capucines à côté de ſa fille dans une chapelle qu'elle avoit achetée pour y être inhumée; & la ducheſſe de G** victorieuſe par la deſtruction de ſa rivale, y alla couverte d'une capote, & s'y donna le plaiſir de fouler aux pieds ſon cercueil dans le caveau. Après la viſite de Bertin, M. d'Etioles vit encore arriver chez lui M. de Lagrange, cornette des mouſquetaires, qui lui fit connoître l'inquiétude de l'héritier teſtamentaire de mad. de Pompadour, parce qu'elle n'étoit ſéparée de lui que par le fait. M. d'Etioles effectivement s'étoit toujours oppoſé à une ſéparation légale, puiſqu'il n'y avoit jamais eu aucun mauvais traitement de ſa part envers ſon épouſe, & qu'il n'étoit pas lui-même partie plaignante. M. d'Etioles au lieu de rien répéter d'une ſucceſſion immenſe, & dont la vente ſeule du mobilier dura huit mois, répondit à Lagrange : *on eſt dans l'embarras ſur ce que je penſe ; le voici :*

Je ne veux pas d'un bien qui feroit verſer des larmes; dites à mon beau-frère que c'eſt ma réponſe. Il envoya en même temps au roi un acte de ſa ſéparation que ce prince jetta au feu en préſence de Choiſeul, Bertin & Menars. M. d'Etioles s'étoit comporté avec ſon épouſe avec tant de nobleſſe & de fermeté pendant ſa faveur, qu'il avoit refuſé l'ambaſſade de Conſtantinople, parce qu'elle eût pu paroître l'effet d'une complaiſance peu louable pour un homme d'honneur. Sa famille étoit dans la haute finance, & il s'y borna; n'ayant d'autres rapports avec ſon épouſe que ceux d'en exiger les ſervices qu'elle devoit à ſa famille dans des occaſions très-rares & pour des cas indiſpenſables.

Elle voulut un jour mettre quelques difficultés à une affaire de famille de cette nature. M. d'Etioles lui fit dire qu'il viendroit lui apprendre en perſonne à Verſailles quels étoient ſes devoirs. La crainte de revoir ſon mari au château de Verſailles lui donnant des convulſions, elle lui envoya ſur-le-champ le marquis de Gontaut, & le fit aſſurer que l'affaire étoit terminée comme il le deſiroit. Elle lui fit demander une autre fois un portrait en pied qu'il avoit d'elle : il lui fit répondre qu'elle pouvoit venir le prendre où elle l'avoit fait placer. Depuis ſa mort M. d'Etioles

a épouſé une femme vertueuſe, & cet heureux mariage a aggravé le crime du monarque. Louis XV avoit lu l'Écriture, & ſavoit que les peuples qui ſe donnent des rois n'ont plus aucune force à oppoſer à des monarques raviſſeurs. L'honnête M. d'Etioles (*qui vit en* 1792) lui oppoſa vingt années de déſintéreſſement & de vertu ; & aujourd'hui que l'hiſtoire redoutable flétrit la mémoire du roi & de la favorite, elle le venge. On va lire bientôt ce qu'elle dit du comte du Barry.

A la mort de madame de Pompadour, Choiſeul ſe trouva ſeul pourvu de l'autorité. Les finances de l'Etat étoient toujours dans le déſordre, & il l'augmenta. Foulon imaginoit toutes ſortes de papiers, pour liquider les dettes de la guerre qui étoient énormes : ils perdirent près de ſoixante-dix pour cent. Alors pour rendre légale la dette du roi, on fit l'opération de décembre 1764 qui enrichit les miniſtres & leurs inférieurs, au lieu de payer la dette de l'Etat. Ce Foulon étoit un petit commis parvenu par le crime. Ses friponneries toujours déliées ou imperceptibles, ou toujours attachées à celles de gens plus puiſſans que lui, l'avoient ſouvent délivré de la corde. Le peuple en a fait juſtice à la révolution de 1789.

Dans ce déſordre des finances & des autres

affaires d'Etat, le dauphin toujours l'ennemi déclaré du duc de Choiſeul, cherchoit à placer à la tête des affaires un François; il étoit déſolé ſur-tout de voir la nation appauvrie au profit de la puiſſance autrichienne, & déshonorée par les Anglois qui avoient profité de ſa détreſſe pour nous tenir à leur égard dans une ſituation honteuſe & ſubalterne. Rien ne faiſoit rougir le duc de Choiſeul d'avoir uſurpé le miniſtère pour en chaſſer l'abbé de Bernis, & continuer la guerre. Rien ne le faiſoit rougir de l'avoir ſi mal conduite & d'avoir préparé un traité atroce & honteux. Le dauphin, pour ſortir de cette mauvaiſe ſituation, imagina de chercher un homme qui ne ſe fût pas ſouillé à la cour depuis l'introduction des principes autrichiens. Il aimoit M. de Maurepas, & crut qu'à cauſe de ſes principes & de ſa facilité il rétabliroit l'ancien ſyſtême. Ce miniſtre avoit été renvoyé par madame de Pompadour, lorſqu'elle préparoit de loin des arrangemens avec la maiſon d'Autriche; le dauphin réſolut de négocier avec le roi, & d'obtenir de lui ſon rappel. Le dauphin & Maurepas avoient eu des liaiſons très-ſecrettes. L'un & l'autre déteſtoient toutes les maitreſſes du roi; entr'autres madame de Pompadour. Le dauphin vouloit en 1764 le faire chancelier de France; Louis XV s'y fût même

prêté ; mais Lamoignon refusa de remettre sa place. Vainement de Boynes se chargea-t-il du détail des négociations jusqu'au point d'aller à Malesherbes ; Lamoignon fut ferme. Le dauphin se sentant dépérir, invita depuis son successeur dans des instructions secrettes qu'il laissa, à rappeller Maurepas, s'il vivoit encore, comme un homme nécessaire au rétablissement des bons principes. On trouvera dans nos *Mémoires du règne de Louis XVI avant la révolution*, que la reine lui opposa trop d'obstacles pour rompre aisément le traité conclu avec sa maison ; en sorte que Maurepas se contenta de rompre la partie la plus odieuse du traité conclu avec les Anglois, & l'Autriche fut encore victorieuse.

Elle le fut bien davantage par la mort prématurée du dauphin, dont le duc de Choiseul (1) se

(1) Grégorio Leti écrivoit que le poison est la grande ressource de la maison d'Autriche, quand elle manque ou de droits ou de moyens d'hériter.

Le duc de Saint-Simon l'accuse également dans ses mémoires d'avoir recours à cet expédient ; & Duclos, au lieu de rejetter les anecdotes qui ont donné lieu à ces étranges accusations, affecte de les recueillir, de leur conserver leur vraisemblance, & de leur donner un ordre chronologique.

Il paroît bien certain, par exemple, que Mansfeld,

rendit coupable ſelon preſque tous les partiſans du feu dauphin. La plupart ajoutent aux détails de

---

ambaſſadeur de Léopold à Madrid, fit empoiſonner Marie d'Orléans, femme de Charles II, qui pouvoit engager ſon mari à faire en faveur de la France des diſpoſitions contraires aux intérêts de ſa maiſon. Charles II l'avoit vainement avertie de ne boire qu'après lui, parce qu'on ne vouloit pas l'empoiſonner. La comteſſe de Soiſſons donna la mort à la reine avec du lait, & s'enfuit en Allemagne.

Ce fut pour la même raiſon que le prince électoral de Bavière fut empoiſonné. Il étoit déſigné roi d'Eſpagne dans le premier teſtament du roi Charles II; & ce coup rendit à l'empereur ſes premières eſpérances ſur la ſucceſſion eſpagnole. *Il faut faire rentrer la France dans les plus étroites limites*, diſoit le prince Eugène, général allemand, dans un mémoire ſurpris dans ſa caſſette après une défaite; *& ſi l'on n'y peut réuſſir par les armes, il faut recourir aux grands & ORDINAIRES remèdes.*

Aucun remède de cette ſorte n'ayant point empêché l'établiſſement du petit-fils de Louis XIV en Eſpagne au préjudice de l'Autriche, un cordelier fut ſoupçonné d'avoir eu de mauvais deſſeins contre Philippe V, roi d'Eſpagne. On ſurprit ſur lui des paquets de poiſon. On eut d'autres indices qui perſuadèrent qu'il étoit un des inſtrumens des Autrichiens. Renfermé à la baſtille pendant trois mois; transféré depuis par M. de Chalais, neveu de la princeſſe des Urſins, favorite de Philippe V,

l'exécution atroce de ce crime la recette dangereuſe du poiſon, dont on ne peut donner ici la

---

jurant horriblement contre le miniſtère & la maiſon d'Autriche de ce qu'ils le laiſſoient pourrir dans ſa priſon après l'avoir mis en œuvre. L'opinion qu'il avoit fait un marché pour empoiſonner le roi d'Eſpagne prévalut dans les eſprits les plus ſages au-delà & en-deçà des Pyrénées, au témoignage du duc de Saint-Simon.

Pour terminer l'hiſtoire des empoiſonnemens autrichiens, il reſte à parler de celui du comte de Vergennes, dont le ſyſtême ne pouvoit favoriſer ni les vues de la reine, ni les abus du traité d'alliance de la France avec la cour de Vienne.

Pluſieurs auteurs ont cru que Mirabeau l'avoit été; mais des perſonnes de l'art qui ont examiné avec ſcrupule le corps de Mirabeau, ont aſſuré à l'auteur de ces mémoires que s'il l'a été il n'a pu l'être que par l'action d'un poiſon lent qui mine l'enſemble des forces, ſans attaquer ſubitement un organe particulier. Il a paru plus probable à quelques perſonnes que Peyſſonnel, auteur de l'ouvrage ſur l'Autriche (*qui ſe vend chez Buiſſon, rue Hautefeuille*), & qui le premier anima contre l'Autriche l'aſſemblée nationale & tous les patriotes, l'a été auſſi, mais d'une manière plus active. On ſait que l'ouvrage de Peyſſonnel, celui de Favier qu'a publié Carra, & les notes de Carra ont préparé la guerre actuelle contre l'Autriche.

Toutes ces anecdotes ſont ſans doute fort déſagréables pour la maiſon d'Autriche, parce que Duclos &

formule. Nous conjurons même les poſſeſſeurs de ces mémoires de les anéantir comme des inſtrumens de crime plus redoutables que le feu grégeois.

Le dauphin s'apperçut le premier de ſa triſte ſituation. Il s'en plaignit à pluſieurs de ſes favoris, au comte de Muy, à la Vauguyon & au maréchal de Richelieu. Sa maladie commença à ſe déclarer à la fin de 1760, & depuis ce temps-là elle alla toujours en empirant; en ſorte qu'une ſanté robuſte, un embonpoint diſtingué ſe changèrent en peu de temps en un état de maraſme affreux. Madame de Giſors en a conſervé une deſcription que nous imprimons ici.

« Lorſque ſa ſanté commença à s'altérer, il » cherchoit à nous raſſurer ſur le changement » inconcevable & la maigreur horrible dont il » n'étoit que trop légitime de s'alarmer. Il diſoit

---

Saint-Simon qui les rapportent étoient des gens de probité, parce que ni l'un ni l'autre de ces hiſtoriens n'étoient les ennemis de cette maiſon, & parce que tous les deux écrivoient leurs ouvrages pour n'être publiés qu'après leur mort. L'amour de la vérité exige néanmoins qu'on ajoute avec Duclos & Saint-Simon qu'aucun de ces délits ne demeure conſtaté malgré leur vraiſemblance. Duclos ajoute même que l'eſprit de la cour de Vienne de ſon temps avoit changé.

» ſans ceſſe qu'il ſe portoit très-bien; mais j'ai
» toujours cru voir à la manière dont il le di-
» ſoit, & dont il permettoit qu'on lui répondît,
» qu'il trouvoit ſimple qu'on ne le crût pas,
» parce qu'il ne le croyoit pas lui-même. J'ai
» peut-être tort; mais je ſuis perſuadée que de-
» puis cinq ans M. le dauphin connoiſſoit le dan-
» ger de ſon état. La manière dont il en a reçu
» la nouvelle à Fontainebleau prouve du moins
» que la gaîté qu'il a conſervée depuis ſon dé-
» périſſement, ne prouve rien contre mon opi-
» nion. En effet, les approches de la mort n'ont
» pas troublé un inſtant la paix de ſon ame. Il
» ſavoit à quoi s'en tenir ſur la cauſe de ſon état,
» & s'en plaignit à peu de monde. Un de ſes
» médecins paroiſſant ſaiſi d'effroi en lui tâtant
» le pouls, le prince l'apperçut, lui prit le bras
» avec vivacité en lui diſant: *mon cher Bouil-*
» *lé, n'effrayons perſonne.* Cette charmante &
» continuelle ſenſibilité pour les autres auroit dû
» l'attacher fortement à la vie; mais ſa modeſtie
» ne lui permettoit pas de voir combien ſa gué-
» riſon étoit néceſſaire à notre bonheur. Auſſi il
» ne l'a jamais deſirée, & tout le monde ſut ce
» qu'il répondit à ſon confeſſeur, lorſqu'après ſon
» adminiſtration il l'exhorta à ſe joindre à tant
» de vœux que la nation offroit à Dieu pour

» obtenir ſa conſervation. M. le dauphin auroit
» eu de la peine à accepter la mort, par tendreſſe
» pour ſa famille qu'il chériſſoit, & dont il ſa-
» voit bien qu'il faiſoit le bonheur, ſi Dieu n'a-
» voit pas voulu commencer de ce monde à ré-
» compenſer les ſacrifices continuels de toute ſa
» vie vraiment chrétienne, en ôtant à celui même
» de ſa vie toutes les difficultés par le deſir du
» ciel qu'il lui inſpira. La nuit même de ſa mort,
» il dit à ſon confeſſeur : *ſi j'étois libre de choiſir*
» *entre la vie & la mort, je ſacrifierois mille vies*
» *au deſir qui me preſſe de voir Dieu & de le poſ-*
» *ſéder.* Cette nuit il envoya pluſieurs fois ſavoir
» comment étoit madame la dauphine. Après la
» première adminiſtration des ſacremens, il dit
» au roi & à toute la famille royale qu'il ne
» croyoit pas qu'on pût être auſſi effrayé de la
» réception des derniers ſacremens, & qu'il n'a-
» voit jamais goûté autant de conſolation. Il ſe
» les procura le plus ſouvent qu'il put, & il re-
» çut encore deux fois le viatique avant d'être à
» l'agonie. Il ſe fit réciter ſouvent les prières
» des agoniſans qu'il avoit ſans doute lues lui-
» même pendant qu'il en avoit la force, puiſque
» la veille de ſa mort, au moment où la famille
» royale qui étoit dans ſa chambre alloit en ſor-
» tir pour le ſalut, il dit tout bas à ſon con-

» feſſeur qu'il le prioit de les lui réciter dès que » ſa famille ſeroit partie. Le confeſſeur qui avoit » bien moins le courage de les prononcer que » M. le dauphin n'avoit celui d'y répondre, ajouta » qu'il n'étoit pas temps encore; mais notre prince » l'en preſſa en lui diſant : *ne me refuſez pas cette* » *grace ; ces prières ſont ſi belles, elles me tou-* » *chent & me mettent en dévotion.* Il les obtint, » & y répondit avec ferveur. La famille royale » revint au moment qu'elles venoient de finir; » & la gaîté ordinaire à M. le dauphin, quand » il la croyoit utile aux autres, ne permit pas à » ſa famille de ſoupçonner à quoi il avoit em- » ployé le temps du ſalut qui ſe faiſoit pour ob- » tenir ſa guériſon. Il a témoigné toute la ſenſi- » bilité dont il étoit capable en apprenant avec » quelle ardeur tout le royaume prioit pour lui, » & il a dit qu'il en retiroit bien du fruit, parce » que Dieu le combloit de graces. En effet, il » a ſouffert pendant deux mois & pendant ſon » agonie avec une patience inaltérable. Il n'a » perdu ſa connoiſſance que deux heures avant » de mourir; & juſques-là pendant que ſa poi- » trine ſe rempliſſoit, il ſe plaignoit de tout ce » que cet affreux ſpectacle faiſoit ſouffrir à ceux » qui étoient auprès de lui, & eſſayoit de les » conſoler en diſant qu'à la vérité il ſouffroit,

» mais que cela ne devoit pas s'appeller ſouffrir
» beaucoup. Sa mort a été la récompenſe de la
» ſainteté de ſa vie ; mais la maladie cruelle qui
» l'y a conduit, & la manière dont il l'a ſuppor-
» tée, auroit ſuffi à l'expiation d'une vie crimi-
» nelle. Je n'étois point à portée de connoître
» tout ce qu'il valoit ; mais je ſuis bien ſûre de
» n'en avoir donné qu'une idée très-imparfaite.
» Je n'ai rien dit que de certain ; & quoique les
» perſonnes qui vivoient dans ſa familiarité en
» euſſent dit certainement beaucoup plus de bien,
» je crains que ce défaut de reſſemblance n'em-
» pêche de rendre juſtice à la vérité. J'avoue
» qu'un prince qui n'a jamais eu aucune paſſion,
» & à qui il n'a manqué aucune vertu morale
» ou chrétienne, quoiqu'il ſoit né en 1729, &
» qu'il ait été élevé unique fils du roi, eſt un
» vrai miracle de la miſéricorde de Dieu ; miracle
» rare que la terre ne mérite pas, & qu'elle
» n'obtient preſque jamais. Auſſi nous ne l'avons
» pas conſervé ; nous avons obtenu en 1729
» M. le dauphin ; nous nous en ſommes rendus
» indignes pendant qu'il travailloit ſans ceſſe à
» mériter le ciel. Il l'a obtenu, & nous avons
» eu le malheur de le perdre le 20 décembre
» 1765 ».

Les Pariſiens, fatigués du règne du roi, regar-

dèrent

dèrent la mort de ſon fils comme un fléau public. Des paſſans ſur le Pont-Neuf s'arrêtoient devant la ſtatue de Henri IV, demandant la guériſon du dauphin. Le roi parut ſenſible à ſa mort ; & quand on lui annonça la première viſite de *monſieur le dauphin*, il pouſſa un grand cri, & dit : *pauvre France ! un roi âgé de cinquante-cinq ans & un dauphin âgé de onze !* On a ſouvent dit avec raiſon que le roi avoit un jugement ſain.

A la mort du dauphin, ſon épouſe toute éplorée & fondant en larmes alla ſe jetter aux pieds de Louis XV, & le pria de lui ſervir de père & de protecteur. Elle deſiroit d'élever elle-même ſes enfans, d'obtenir la qualité de ſurintendante, de conſerver ſon rang à la cour, & de s'approcher le plus qu'elle pourroit de la perſonne du roi, qui lui accorda toutes ces demandes.

Louis XV ſe retira pour huit jours à Choiſy, pour éviter le cérémonial qu'il ne pouvoit ſouffrir & pour y être à ſon aiſe. Il ne voulut inviter perſonne pour qu'on ne fût pas témoin de ſes affections perſonnelles ; tandis que madame la dauphine s'occupoit de recueillir les manuſcrits de ſon époux relatifs à l'inſtruction de ſes enfans & à l'adminiſtration de l'Etat. Elle vouloit que le duc de la Vauguyon ſuivît les principes que ſon époux avoit développés dans ſes mémoires.

Cependant comme elle jouiſſoit de la confiance du roi, elle s'apperçut bientôt que la maiſon de Choiſeul, qui avoit pourſuivi ſon époux, la menaçoit elle-même comme l'héritière de ſes ſentimens. Le duc de Choiſeul craignoit ſa volonté déterminée, ſon caractère ferme, ſes lumières, & l'influence qu'elle auroit ſur ſon fils, ſi le roi venoit à mourir en peu de temps; il traverſa d'abord les deſſeins du roi de loger près de lui cette princeſſe, en faiſant déclarer par Gabriel (ſon architecte, homme intrigant, qui lui étoit tout dévoué), que dans cet appartement il y avoit des poutres ſi peu ſolides que la vie du roi ni de la princeſſe ne ſeroit pas en ſûreté. Le roi voulut lui-même les viſiter, & trouva en effet que la plupart étoient fort vieilles, ce qui l'engagea à donner à la princeſſe tous ſes petits appartemens.

Quelque temps après, la dauphine demanda au roi une place à la cour pour un favori du feu dauphin. Le duc de Choiſeul qui vouloit tout donner, & exclure les créatures de la dauphine, fit déclarer & ſigner par le roi que toutes les charges de nouvelle création s'achèteroient. Laverdi, commis de Choiſeul plutôt que miniſtre du roi, taxa celle-ci cinquante mille écus pour en exclure le poſtulant. Madame la dauphine offenſée de cette tournure, obtint la promeſſe du *gratis* du roi; ce

qui occaſionna un reſſentiment que le parti du duc de Choiſeul ne put cacher.

Cependant la dauphine, toujours ferme à maintenir ſon plan, ignoroit quel étoit l'état de ſa poitrine. Elle étoit déjà attaquée pendant la maladie du dauphin, & fut condamnée à ne vivre que de laitage pour la réparer. Dès le mois de janvier 1766, les médecins avoient déclaré qu'ils la regardoient comme ſauvée. Alors elle ne ceſſa d'environner le roi pour l'engager à changer dans l'adminiſtration la face des affaires & les principes du gouvernement du duc de Choiſeul. Le roi avoit pour elle une confiance qui augmentoit chaque jour. Elle ne ceſſoit de lui parler du duc d'Aiguillon que le feu dauphin avoit beaucoup aimé, & du comte de Muy. La dauphine l'engageoit à les placer dans le miniſtère. Elle s'attachoit davantage chaque jour à l'évêque de Verdun, qui jouiſſoit de ſa confiance pour toutes les affaires de l'État qui avoient du rapport avec les loix & avec l'égliſe, & deſiroit qu'on appellât le préſident de Nicolay pour les ſceaux.

Ces projets furent pénétrés ; & comme ſa maladie ne faiſoit pas des progrès aſſez rapides, le premier mercredi de février 1767 elle avala cette fatale taſſe de chocolat qui précéda les ſymptômes les plus expreſſifs d'empoiſonnement. Tronchin

ne cacha point la nature de ſa maladie ; il la déclara au roi. Vainement madame Adélaïde lui donna-t-elle le fameux contre-poiſon de la maitreſſe du duc de Savoie, madame de Verrue, qu'elle portoit toujours avec elle. Un M. B... qui avoit une place dans les petits appartemens, & qui avoit préparé la taſſe du dauphin, prépara de même celle de ſon épouſe. Ses maux dès ce jour-là empirèrent ; elle mourut le vendredi 13 mars 1767, âgée de trente-cinq ans ; & la cour dit hautement que madame la dauphine étoit empoiſonnée. L'évêque de Verdun le publia ; M. de Muy, la ducheſſe de Caumont, la Vauguyon & autres le certifièrent. Le maréchal de Richelieu fit circuler la préſente note, & la donna depuis à J. L. Soulavie, auteur de ces mémoires. Le parti Choiſeul en fut déſolé. Senac, médecin vendu aux Choiſeul, déclara, pour combattre l'autre parti, que la mort de madame la dauphine étoit auſſi naturelle que celle de ſon époux, & ne le prouva pas. On appella quatorze médecins à l'ouverture du corps, & on ſigna qu'il n'y avoit aucune indice de poiſon. Leur procès-verbal fut publié. Madame de Nar., favorite de madame Adélaïde, fut gagnée ; on promit à cette princeſſe de lui donner la ſurintendance de l'éducation, & on obtint d'elle par ce moyen quelques momens de ſilence ; mais le parti

de la dauphine déſolé de l'avoir perdue ne s'endormit pas : il ſollicita la reine qui vivoit à la cour, comme ſi elle n'y étoit pas, à demander la ſurintendance de l'éducation des fils du dauphin ; ſurintendance qui devoit naturellement lui appartenir comme grand'mère plutôt qu'à la tante. Il arriva de ces prétentions que ni la reine ni madame Adélaïde n'eurent cette ſurintendance.

Le roi étoit cependant fort inquiet & fort rêveur ſur les contradictions des médecins ſur l'exiſtence ou la ſuppoſition du poiſon. Les uns déclaroient qu'il pouvoit exiſter des poiſons lents, ſans apparence d'aucune léſion particulière dans l'intérieur ; les autres combattoient cette opinion : chacun fouilloit dans ſes vieux livres de médecine pour prouver les deux ſentimens. Le roi qui craignoit la mort devenoit chaque jour plus triſte, & concilioit le plus qu'il pouvoit les deux factions.

Pendant ce dépériſſement de la famille royale, Louis XV parut ſe ſouvenir qu'il avoit eu une épouſe vertueuſe qu'il ne voyoit plus qu'en public & en cérémonie, ſans lui permettre aucune intimité plus particulière, ni aucune ſorte d'influence ſur le gouvernement. Il entra alors dans les plans du duc de Choiſeul de lui faire ſubir

le ſort du dauphin, de la dauphine & de madame de Pompadour à deux fins.

La première, pour éloigner tout-à-fait le roi de ſa compagnie & des ſuggeſtions de ceux qui formoient le parti du dauphin, qui étoient encore la plupart les habitués de la cour de ſon épouſe. Il y avoit auſſi chez elle beaucoup de jéſuites de caractère, un parti formé contre le miniſtre, & très-mécontent de ſes ſyſtêmes.

La ſeconde, pour donner à Louis XV, qui paroiſſoit ſe dégoûter de la vie du parc aux cerfs, une ſeconde épouſe, jeune, jolie, intéreſſante. Le roi paroiſſoit avoir quelque vélléité de finir ſa vie par un mariage honnête. Choiſeul & Marie-Thérèſe négocièrent depuis en ſecret ce mariage pour le maintien de la nouvelle politique.

Un accident avoit enlevé de ce monde Staniſlas en 1766. Cette mort & le genre de maladie qui avoit conſumé lentement l'épouſe de Louis XV, le dauphin, la dauphine & madame de Pompadour, jettèrent le roi dans une angoiſſe mortelle. Il crut qu'il en adouciroit l'amertume par quelque retour à Dieu. Il fit ſon premier teſtament : il paroît s'y plaindre de l'eſpèce humaine toute entière & de ſes courtiſans, dont il avoit été trompé toute ſa vie. Quant à la reine, elle ſupporta avec beaucoup de réſignation une maladie longue & dou-

loureuſe. Elle vieilliſſoit dans la piété, ſans alarmes; elle ne ſe plaignit point de ſa ſituation. Elle mourut le 24 juin 1768, & ſes entrailles furent trouvées toutes pourries.

Outre ces morts éclatantes, l'hiſtoire a conſervé la mémoire de pluſieurs ſubalternes qui s'étoient mêlés des intrigues. L'abbé de Saint-Cyr, favori du dauphin, entiérement dévoué aux jéſuites & leur agent auprès du dauphin, avoit dans ſon logement au Louvre une imprimerie d'où ſortoient des mémoires contraires aux principes du gouvernement. Berrier, déguiſé en ſuppôt de la police, en fit la viſite avec ſes ſatellites, enleva les mémoires, les preſſes & les manuſcrits; & Saint-Cyr mourut ſix ſemaines après. Le ſecrétaire de l'évêque de Verdun, immiſcé dans ces affaires, fut empoiſonné quelque temps après: & la capitale, la France toute entière s'occupèrent ſi fort de bruits & nouvelles ſur ces empoiſonnemens, que chaque parti en accuſa ſon antagoniſte. Berrier, l'un des miniſtres qui travaillèrent à l'expulſion des jéſuites, mourut comme un enragé, invoquant les cieux & les enfers contre les jéſuites qu'il accuſa d'être les auteurs de ſa mort. Elle fut précédée réellement de tous les ſymptômes d'une maladie peu naturelle.

La reine étoit à peine morte que Louis XV s'abandonna de nouveau à ſa vie libertine du parc aux cerfs, ſans que le duc de Choiſeul pût réuſſir à lui donner une archiducheſſe pour épouſe, ni pour maitreſſe la ducheſſe de G**. Alors, pour qu'il y eût dans tous les cas une autrichienne en France, il deſtina l'archiducheſſe au dauphin, depuis dernier roi de France ſous le nom de Louis XVI. Cette princeſſe ſe trouva ſi bien élevée à l'école de ſa mère dans les principes autrichiens, & ſi contradictoires avec notre génie national, qu'elle accéléra notre grande révolution.

La France qui obſervoit le dépériſſement de la famille royale, fut à chaque mort bien différemment affectée. On ne prit pas garde à celle de la princeſſe de Condé; celle du comte de Charolois rappella la férocité de ſa jeuneſſe. Staniſlas, adoré en Lorraine, fut regretté de la nation entière. Voltaire fit à l'honneur du dauphin des vers qui font l'éloge du poëte & du prince décédé.

Quant à madame de Pompadour que la France regardoit comme un fléau, ſa mémoire fut flétrie par des épitaphes & des vers que tout le monde ſe plut à réciter. La mort du cardinal Dubois n'en occaſionna point de plus ſanglans. L'épi-

taphe latine de madame de Pompadour, née mademoiſelle Poiſſon, fut la plus admirée.

Hic Piſcis regina jacet, quæ lilia ſuccit
Pernimis! An mirum ſi floribus occubat albis?

C'eſt-à-dire : *Ci-gît la reine* POISSON *qui ſuça tant les lys! Eſt-il ſurprenant que des fleurs blanches aient préparé ſa mort?*

L'épitaphe ſuivante étoit bien plus flétriſſante :

Ci-gît qui fut quinze ans pucelle,
Vingt ans putain & huit ans m.... elle.

Madame de Pompadour ayant perdu ſa beauté avoit ſu ſe conſerver l'amitié du roi en le délivrant des travaux des miniſtres ſi accablans pour un prince auſſi déſœuvré, & en ſe dévouant au vil ſervice de ſes plaiſirs. Ce ſardanapale uſé avoit toujours dans ſes vieux ans la paſſion des jeunes filles. Il étoit de l'intérêt de madame de Pompadour de faire choiſir les plus jeunes & les moins expérimentées. Elle protégeoit & perſécutoit à outrance celles dont l'eſprit étoit redoutable à la faveur dont elle jouiſſoit encore.

CHAPITRE XX.

Tableau du parc aux cerfs. Honteuſe vieilleſſe de Louis XV. Ses maitreſſes & ſes aventures ſecrettes. Madame de Maillé-Brezé, mademoiſelle de Romans, mademoiſelle Tiercelin, & autres ſultanes.

Nous ſommes arrivés à la partie la plus honteuſe de l'hiſtoire moderne de nos rois. Tandis que les vues ambitieuſes ou le reſſentiment des courtiſans dévouoient à la mort les principales têtes de la famille royale; tandis que nos généraux trahiſſoient la patrie, que les miniſtres ſignoient des traités honteux, & que les finances étoient dans le plus grand déſordre, l'indolent Louis XV s'occupoit obſcurément de ſes plaiſirs dans ſes petites maiſons. Aucune affaire de gouvernement ne lui étoit agréable; celles des finances *lui faiſoient perdre la tête*. Il préféroit celles de l'étiquette de ſa cour dont le détail étoit immenſe, & s'occupoit davantage de celles des affaires étrangères, pourvu qu'il y eût dans les correſpondances ſecrettes de Broglie quelqu'anecdote ſcandaleuſe ſur les princes & ſur

les princeſſes ſur-tout, ſes contemporains. Quant à l'état des finances, la vie libertine du roi en augmentoit chaque jour le déſordre. On faiſoit une dot conſidérable aux petites filles qui devenoient groſſes des œuvres du roi. On les marioit à des officiers dont il falloit faire auſſi l'avancement. L'éducation de ces enfans étoit, non-ſeulement très-onéreuſe, mais il falloit encore pourvoir enſuite à leur établiſſement. Un courtiſan qui a ſuivi, avec autant d'exactitude qu'il lui étoit poſſible, la chronique ſcandaleuſe du temps, a aſſuré à l'auteur de ces mémoires, que Louis XV a fait dans ſa vie la fortune de plus de dix-huit cents demoiſelles. On leur donnoit des petites maiſons ſuperbes dans le parc, dont Lebel, premier valet-de-chambre, avoit la ſurintendance, aux dépens du tréſor public. Parcourons quelques-unes de ces maiſons; les mémoires les plus libres du temps ont conſervé le tableau de quelques ſultanes de Louis XV.

Lebel ne choiſiſſoit pas toujours les enfans dévoués aux plaiſirs de Louis XV; ce prince, qui jettoit ſans ceſſe des regards curieux ſur ce qui l'environnoit, choiſiſſoit lui-même dans ſes courſes, ou dans ſes voyages à Paris, celles qui lui convenoient. Divers particuliers ſe dévouèrent même à le ſervir honteuſe-

ment pour ſatisfaire ſon libertinage, entr'autres le financier Beaujon, Bertin, etc.

Madame de Maillé-Brezé.

C'eſt ce Beaujon qui contribua à rendre cette dame infidelle à ſon époux & à la proſtituer à Louis XV. Élevée à Verſailles, elle étoit depuis long-temps amoureuſe en ſecret de ce prince : elle avoit un caractère fort doux & une petite ſtature ; mais elle étoit bien faite, fort jolie, & alloit ſouvent à la meſſe du roi, non pour prier, mais pour contempler Louis XV. Un jour paſſant devant ce prince toute ſeule, elle le fixa d'une manière langoureuſe. Le roi lui préſenta la main, ſerra la ſienne, la fit pleurer, & lui annonça pour le jour ſuivant une lettre amoureuſe, à laquelle il joignit un mémoire pour la voir ſans que ſon mari M. de Maillé-Brezé en pût être informé. C'eſt le fameux maître de cérémonie que Mirabeau a depuis déconcerté à l'aſſemblée nationale par quelques phraſes révolutionnaires. Il n'eſt pas étonnant qu'il n'aime pas la liberté, ſur-tout la liberté *de la preſſe.*

Louis XV envoya, le jour indiqué à madame de Maillé, Beaujon le financier, qui avoit l'ordre de ſe préſenter à quatre heures très-préciſes aux

Tuileries dans un endroit déſigné, demander ſeulement à la dame qui y ſeroit : *eſt-ce vous, madame ?* & de l'enlever ſur la réponſe affirmative. Madame de Maillé ne dit pas un ſeul mot à Beaujon pendant le premier voyage à Verſailles, ni au retour. Elle loua depuis une maiſon à Sève à cauſe du mari, & le roi ſe réſolut à faire la moitié du chemin & madame de Maillé l'autre pour s'échapper de la maiſon, & prévenir les ſoupçons de M. de Brezé.

Quand madame de Maillé fut groſſe, elle pria Louis XV d'accorder à ſon mari une des trois ambaſſades qui vaquoient. Ce mari eſt un homme minutieux qui ſait à merveille s'il faut ouvrir un ſeul ou deux battans à telle ou telle occaſion ; c'eſt un excellent valet de monarchie fort inſtruit des étiquettes de cour; mais ſi borné ſur les intérêts des puiſſances de l'Europe, que le duc de Choiſeul à qui le roi en parla, eut le crédit d'empêcher ce prince de favoriſer Maillé, & madame de Maillé eut la foibleſſe de mourir de chagrin en ſe voyant ſans crédit.

Mademoiselle de Romans.

Louis XV étant devenu amoureux de mademoiſelle de Romans, ne pouvoit ſe paſſer de

cette nouvelle favorite qui le ſuivoit dans ſes voyages à Bellevue, à Compiègne, & dans ſes autres courſes. Il aimoit ſon bon naturel, ſes affections voluptueuſes qu'il n'avoit pas trouvées dans les autres femmes. Elle avoit un ſi beau corps & une ſi belle figure qu'on l'appelloit une des merveilles de la nature. Mademoiſelle de Romans qui s'étoit apperçue qu'elle étoit aimée du roi, s'étoit ſervie de la foibleſſe du prince pour en obtenir que, ſi jamais elle devenoit enceinte, ſon enfant ſeroit déclaré l'enfant du roi.

Elle étoit à peine accouchée d'un fils, qui fut depuis l'abbé de Bourbon, qu'elle voulut qu'il portât des marques diſtinguées de ſa naiſſance; elle lui mit un cordon bleu, & le nourrit elle-même. Madame de Pompadour dévorée de jalouſie, parce qu'elle étoit à portée d'obſerver l'attachement bien décidé du roi pour mademoiſelle de Romans, épia le moment d'indifférence ordinaire du roi pour obtenir que l'enfant ſeroit enlevé à ſa rivale, qu'il ſeroit dépayſé, & que s'il étoit poſſible on en perdroit la trace. Cet enfant fut en effet enlevé par la police. Sartine, qui fut chargé d'en avoir ſoin, le donna à un de ſes commis, à qui il fut compté mille écus par an pour le faire élever.

Louis XV mourut, & mademoiſelle de Romans

désolée de sa double perte n'avoit d'autres preuves de la naissance de son enfant qu'une suite de lettres qu'elle avoit reçues du roi. Elles constatoient son origine ; elle les envoya à Louis XVI avec l'extrait de l'acte de baptême, & le roi voulut que cet enfant lui fût représenté. On le trouva à Longjumeau couvert d'un sarrau de toile, les commis détournant la pension de mille écus à leur profit. Jamais enfant ne ressembla davantage à son père pour la figure & pour les mœurs. L'abbé de Bourbon étoit indolent, voluptueux, libertin comme Louis XV : le portrait de l'un étoit pris souvent pour le portrait de l'autre.

Mademoiselle de Romans a les plus beaux cheveux qu'on ait jamais vus. Ils descendent jusqu'aux genoux. Elle en avoit en 1765 une si grande quantité qu'elle s'en couvroit comme d'un manteau. Mollement couchée sur un canapé de taffetas, elle recevoit Louis XV à Brinborion dans cette posture voluptueuse. Louis XV l'appelloit alors sa belle Madeleine, admiroit la beauté de son corps & l'enchantement de ses attitudes. Mademoiselle de Romans vit en 1792 ; elle a encore des restes de sa beauté. C'est madame de Cavanhac, veuve d'un militaire. On ne peut lui reprocher aucune mauvaise action pendant sa faveur ; elle est intéressante, encore belle, & toujours bonne de caractère.

MADEMOISELLE TIERCELIN.

Le roi étant venu un jour aux Tuileries ſuivi d'une foule immenſe, obſerva avec intérêt une enfant de neuf ans, fort grande pour ſon âge, & d'une figure angélique. Le roi la regarda beaucoup, loua pluſieurs fois ſa figure, & parut curieux de ſavoir qui elle étoit.

Lebel, tout dévoué aux plaiſirs de ſon maître, n'eut pas l'air de remarquer l'impreſſion qu'elle venoit de faire; mais le lendemain il revint à Paris, prit des informations à ce ſujet, & ordonna à Sartine de mettre ſes eſpions en mouvement.

Il s'agiſſoit de ſavoir à quel père appartenoit une enfant de toute beauté, âgée de neuf ans, & menée la veille aux Tuileries par une gouvernante au paſſage du roi. Sartine, le plus adroit des lieutenans de police, & peut-être le plus frippon, la découvrit. Il y eut un marché avec la gouvernante qu'on fit diſparoître après lui avoir payé l'enfant cinquante louis.

Il parut plaiſant au vieux Louis XV d'élever lui-même cette enfant pour ſes plaiſirs. Il deſtina à cette éducation infame pluſieurs de ſes petits cabinets, & ſe plut à lui ſervir d'inſtitutrice, de domeſtique

tique & de gouvernante. Il lui portoit ſes repas avec exactitude; il la prévenoit ſur tous ſes deſirs; il étudioit ſes goûts, & ne permettoit pas que perſonne approchât de ſon élève, à laquelle il ne ſe fit point connoître. *Je te déteſte*, diſoit mademoiſelle Tiercelin à Louis XV ſon geolier; *tu es laid comme une bête.* Le roi tentoit en effet de ſatisfaire ſa brutalité ſur cette enfant dans un âge encore très-tendre. Elle a confié depuis ſes aventures ſingulières à madame de B., de qui on tient une partie de ces anecdotes étranges.

Le roi à force de ſoins & d'attention parvint à ſe faire aimer de cette enfant parvenue à un âge plus avancé. Il lui donna une penſion de trente mille livres, & paya chaque année ſes dettes; parce qu'elle dépenſoit cent mille francs. On connoît un fils du roi & de mademoiſelle de Tiercelin.

Il ſeroit difficile de ſuivre les amours, ou plutôt les jouiſſances clandeſtines de Louis XV. On ſe ſouvient de ſes attachemens de paſſage avec madame de Choiſeul-Romanet, avec la baronne de Salis, dont il obtint les faveurs par force, & qui de déſeſpoir ſe donna la mort; avec madame de Martinville, mademoiſelle Grandi, mademoiſelle de Ville, fille publique, & madame de Beaun*, auteur de quelques pièces de théâtre.

Il y auroit un ouvrage à faire ſur chacune de

ces femmes, ſur-tout ſur leurs rapports avec les miniſtres ou avec les courtiſans qui les donnoient au roi.

On a pu obſerver dans ces mémoires que des princeſſes du ſang avoient été d'abord les objets de l'amour de Louis XV. Des dames d'un rang diſtingué leur ſuccédèrent. Après ces dames de la maiſon de Mailly, on vit s'élever la petite Pompadour. Une fille publique leur ſuccéda. Pendant le règne de ces femmes, il y eut pluſieurs circonſtances où il n'étoit pas permis aux femmes les plus voluptueuſes d'avouer qu'elles aimoient le roi Louis XV, lorſqu'il étoit dominé ſur-tout par madame de Pompadour, que toutes les femmes déteſtèrent, ou par madame du Barry qu'elles mépriſèrent. Le vieux lubrique étoit forcé de recourir à de petites filles choiſies expreſſément. Son libertinage l'obligea même quelquefois à recourir à l'art pour ſéduire celles qui étoient vertueuſes ou fidelles à leurs amans. C'eſt ainſi qu'il obtint les faveurs de madame de B...., de madame d'...., & qu'il gagna madame de Sades en lui offrant des paſtilles excellentes où il avoit fait mettre de la poudre de mouches cantharides. Il en mangeoit & en donnoit à ſa ſociété qui, tourmentée de deſirs juſqu'à la fureur, s'abandonnoit toute entière à des plaiſirs qui ne peuvent ſe décrire. Le roi s'eſt

permis quelquefois à la fin de ſon règne ce coupable amuſement ; & pluſieurs dames de ſa cour moururent des ſuites d'une de ces honteuſes orgies.

Les miniſtres qui pouvoient obtenir la confiance du roi pour les parties de plaiſir étoient les plus puiſſans, & jouiſſoient du plus grand crédit. On n'oubliera jamais *l'orgie* dite *des échanges*, dans laquelle le roi donna à ſon miniſtre madame de Pompadour, & reçut de lui madame la ducheſſe de G** ſa ſœur avec laquelle il vivoit groſſièrement. Le roi n'étoit donc plus un homme amoureux : ſes plaiſirs étoient dégénérés en jouiſſances animales comparables à celles des brutes les plus imparfaites, qui ne trouvent dans l'attachement à l'autre ſexe aucune moralité, mais de ſimples jouiſſances. Le prince entra un jour au couvent de Bon-Secours : il y choiſit quatre jeunes religieuſes, les fit enlever ; elles furent dépoſées au parc aux cerfs, & il en jouit brutalement.

Depuis que les hommes vivent en ſociété, les capitales offrent le portrait des proſtitutions publiques pour la ſatisfaction des célibataires ou du libertinage ; mais depuis que le deſtin a condamné tant de peuplades à vivre ſous le régime des rois, on ne trouve point dans l'hiſtoire que le plus grand monarque de la terre ait élevé à côté du

trône une femme publiquement proſtituée, & avoué le partage de ſes plaiſirs avec elle en face de toute la terre. Louis XV & ſes courtiſans, preſque tous auſſi diſſolus que lui, étoient ſeuls capables d'appeller mademoiſelle Lange, fille d'une cuiſinière & d'un religieux, dans le château de Verſailles, où nos rois avoient obſervé juſqu'alors quelques ménagemens avec le vice. Louis XV, las de trouver quelques entraves à ſa convoitiſe, déclara à ſes courtiſans qu'elle ſeule avoit été capable par ſes rafinemens & ſes charmes de rajeunir ſes ſens, & ce genre de mérite détermina les grands de la nation à s'abaiſſer devant cette proſtituée. Quelques-uns murmurèrent ; mais la majorité parla fort légérement *du goût ſingulier du monarque..... On voit bien que votre majeſté ne fréquente pas les bordels*, diſoit au roi un de ces courtiſans.

La cour crut toutefois tromper le peuple en donnant à la favorite le titre de comteſſe du Barry. Elle ſe perſuada qu'en lui aſſignant un mari on couvriroit d'un voile les infamies du monarque, & on forceroit la loi à déclarer que ſes enfans appartenoient à un autre père. Un mariage réel dans un ſens & ſimulé dans un autre fut conclu entre mademoiſelle Lange & le comte du Barry au profit du roi ; & ce prince, au mépris des mœurs de la nation, nous enſeigna l'art d'abuſer d'une femme

qu'on ne veut pas épouſer, d'ennoblir par un titre la proſtitution, & de dénaturer la condition des enfans en forçant nos loix à les attribuer à un autre qu'à leur père naturel. Ces excès ne ſuffiſoient-ils pas pour autoriſer le peuple François à exterminer à jamais de leur territoire la race des Bourbons, dont l'immoralité dominoit avec tant d'inſolence ſur la vertu timide? Tarquin-le-Superbe, dont tous les peuples ont approuvé le châtiment, avoit-il été auſſi coupable en inſultant aux mœurs du peuple Romain? Il y avoit au moins dans les attentats des Tarquins ce courage qui donne au crime quelque caractère, tandis qu'aucun hiſtorien ne ſera capable de peindre en termes propres la complication de baſſeſſes, d'effronterie & de fauſſeté réunies dans l'élévation d'une fille publique à côté du trône, dans le partage de la couche du roi avec elle, dans ſon mariage légal avec le comte du Barry, & dans ſa préſentation ſolemnelle à la cour de Verſailles, qui fut l'ouvrage des intrigues du maréchal de Richelieu & de ſon parti (1).

(1) Dans un des journaux ſurpris & châtiés par le peuple le 10 août 1792, un de ces hommes ſi connus ſous le nom de *fanfarons de littérature & de patriotiſme*, un des inſtrumens & des panégyriſtes des Montmorin, des Leſſart,

Le miniſtère & la cour de France étoient alors compoſés de ſeigneurs les plus vicieux & les plus

---

des Chambonas, voulant ſe raccommoder avec le deſpotiſme qui alloit rentrer en France, à main armée, ſous les étendards du roi de Pruſſe, tenta de faire ſur les Fauchet & les Cloots, ſur l'auteur des quatre premiers volumes de ces mémoires publiés & vendus il y a deux ans, ſur pluſieurs citoyens connus par leur patriotiſme, de petits eſſais de méchanceté, moitié littéraire, moitié ariſtocratique, en faveur des prêtres & des académiciens.

Manquer à des formes convenues, manquer à la pureté du ſtyle, eſt le grand crime de ces ſortes de valets de monarchie conſtitutionnelle ou deſpotique. Pourvu qu'on ſauve les formes, il eſt permis dans leur morale de ſacrifier la vérité & la juſtice.

Auſſi nous reproche-t-on de manquer de reſpect dans ces mémoires & dans d'autres ouvrages, au clergé de France, & ſur-tout à l'académie françoiſe, à cette agrégation informe de courtiſans corrompus ou contre-révolutionnaires, & de prêtres auſſi hypocrites que mauvais citoyens. On nous reproche encore d'avoir eu des principes républicains dans un ouvrage qui porte pour titre *Mémoires de Richelieu*, parce que ce courtiſan avoit le deſpotiſme dans le cœur.

C'eſt à-dire, que pour plaire au poétereau journaliſte il falloit écrire dans le goût d'un courtiſan, traiter légérement les vices des princes, les appeller des galanteries, s'avilir comme lui dans ſes vers ou ſes épîtres en parlant

mépriſables. On y voyoit l'éternel la Vrillière, ce doyen des miniſtres qui avoit le département des lettres-de-cachet, & qui vieilliſſoit honteuſement dans cette adminiſtration. Il n'avoit jamais eu le

---

d'une femme de cour ou d'un miniſtre régnant. *Voilà*, diſent ces gens de talent auſſi équivoque que leur patriotiſme, *voilà un bien étrange ouvrage que ces* MÉMOIRES DE RICHELIEU *; on fait tenir au maréchal un langage républicain, & on le fait parler après ſa mort.*

C'eſt-à-dire, que pour plaire à ces académiciens il falloit être faux, taire comme eux la vérité, faire des éloges, & mériter d'être avoué par la famille de Richelieu, de Choiſeul, de Maurepas, dont ils accueillent les ridicules réclamations.

Je conſens qu'on déchire les frontiſpices de mon livre, & qu'on ôte le titre de *Memoires de Richelieu*; il reſtera malgré eux, celui de *Mémoires d'un honnête homme.* Et que m'importe qu'un plat académicien diſe que l'auteur de cet ouvrage n'a ni goût, ni connoiſſances, ni jugement, ni ſtyle, ſi ſon livre eſt du goût des amis de la vérité, & ſi les amateurs de l'hiſtoire ont épuiſé les éditions des quatre premiers volumes imprimés à Paris, à Liège, à Maëſtrich, à Lyon & à Bordeaux Ce n'eſt pas pour plaire à l'académie que cet ouvrage a été entrepris; ce n'eſt pas pour déclarer immortels comme elle des miniſtres qui furent les plus cruels ennemis de la patrie. Nous avons écrit pour dévoiler la fauſſeté & les vices d'un gouvernement que nous voyions en 1788 tomber en ruine.

mérite de ſe faire chaſſer de ſa place, parce que la nullité de caractère étoit une vertu à la cour de Louis XV, & parce que les iniquités dans l'adminiſtration des lettres-de-cachet n'étoient ni un délit ni une opération dangereuſe pour un miniſtre. Des milliers de lettres-de-cachet injuſtes ont frappé des citoyens vertueux. Aucun citoyen injuſtement empriſonné ne réuſſit à mettre un miniſtre à ſa place. La Vrillière dont le nom eſt devenu une injure, & madame Sabbatin ſa maitreſſe dont la mémoire ſera à jamais exécrable, faiſoient enlever ſans conſéquence par de ſimples lettres-de-cachet des maris vertueux des bras de leur femme, ſi elle aimoit & ſi elle étoit aimée d'un courtiſan. Pour vivre crapuleuſement avec cette Sabbatin, la Vrillière fit renfermer lui-même le mari qui périt depuis, & maria ſon épouſe à un homme qui fut trompé & forcé par les circonſtances d'épouſer cette malheureuſe.

BERTIN, autre miniſtre du temps, n'avoit ni bureaux ni affaires oſtenſibles à adminiſtrer. Il étoit chargé de la ſurintendance des plaiſirs du roi, des petites maiſons occupées par ſes ſultanes, du mariage de celles dont le pauvre homme ſe dégoûtoit, du traitement des complaiſans qui les

épouſoient, & du ſort des enfans du roi. Bertin étoit ſecondé dans ces opérations par Sartine, le plus immoral & le plus ſpirituel lieutenant de police que la capitale ait eu, & pour qui la vertu & le vice n'étoient que des mots.

TERRAY, ancien conſeiller au parlement, juſte & intègre tant qu'il ne fut que magiſtrat, eut un front d'airain & les entrailles d'une bête féroce quand il fut fait miniſtre. Pour fournir de l'argent au roi, il preſſura le peuple, il l'accabla d'impôts, & fit toutes ſortes de banqueroutes. L'archevêque de Narbonne, préſident-né des États de Languedoc, lui diſant un jour que, par une telle opération à laquelle il s'oppoſoit, *le contrôleur-général prenoit l'argent comme un voleur dans la poche.... Où voulez-vous donc que j'en prenne?* répondit Terray en ſignant l'opération. Terray n'étoit pas un auſſi grand génie que le diſent les écrivains du temps. Il n'y a aucun talent à raturer des articles de la dette d'un roi pour alimenter l'ambition des courtiſans, & pour ſatisfaire aux plaiſirs du roi & d'une maitreſſe inſatiable. Par un arrêt du conſeil il annulloit les engagemens du roi les plus ſacrés. Par un coup de la griffe il privoit un malheureux vieillard de ſa tontine, créoit un impôt, anéantiſſoit une dette ou la recréoit, lui donnoit de

nouvelles formes. Quelques hommes vertueux pouſſant des cris contre cet homme inique, on dit au roi que le peuple ſouffroit. Pour prouver à ce prince que les François étoient heureux, Terray en fit le dénombrement, & perſuada au vieux indolent couronné, par la population de la France, que la nation étoit floriſſante & heureuſe. Il n'y avoit rien de ſi paradoxe que l'opinion qui attribuoit les cauſes de la population au bonheur du peuple. Dans un ſol auſſi fertile que la France, un petit nombre de grands propriétaires recueillant un produit net conſidérable de leurs poſſeſſions, devoient néceſſairement par leurs jouiſſances & leurs beſoins multiplier les arts & métiers. Si Terray eût diviſé la population en artiſtes & en cultivateurs; en propriétaires & en ouvriers; en grands & en petits propriétaires, il eût vu que nos campagnes s'épuiſoient pour les villes; que le ſol de la France partagé en grandes propriétés à un petit nombre d'individus laiſſoit un trop grand nombre de citoyens dans l'état d'ilote, & que les petits propriétaires de fonds étoient trop chargés. Mais l'abbé Terray avoit le deſpotiſme dans le cœur, & le temps n'étoit pas venu d'avoir pour la claſſe la plus nombreuſe & la plus vertueuſe, des ſentimens de pitié. Un mot odieux étoit conſacré pour déſigner la claſſe induſtrieuſe & pauvre, & les

philoſophes n'avoient pas encore converti toute la génération qui vivoit dans les anciens principes d'aſſerviſſement.

Le clergé n'étoit ni plus honnête ni plus attaché à ſes devoirs que ces vils ſuppôts de l'autorité. Ce Deſnos que nous voyons revenir à Verdun ſous les auſpices du roi de Pruſſe, étoit évêque de Nantes, où il ſe vantoit avec raiſon pendant les États d'avoir joui des plus belles fleurs de la capitale de Bretagne. Jarente, qui avoit la feuille des bénéfices, couroit les filles publiques de la capitale, renouvelloit les orgies du cardinal Dubois & du régent, & vivoit avec mademoiſelle Guimard. C'eſt de cette actrice qu'une autre diſoit plaiſamment : *cette chenille devroit être bien portante ; elle vit ſur une ſi bonne feuille !* L'abbé de Loménie s'élevoit ſous les auſpices des Choiſeul ; il étoit le complaiſant de leur hôtel ; il envoyoit l'abbé de Vermond à Vienne pour apprendre à Marie-Antoinette la langue françoiſe; & Vermond en profita pour la corrompre. La faction autrichienne a élevé depuis l'abbé de Loménie au miniſtère, d'où il a été précipité par l'opinion irritée; les encyclopédiſtes lui ayant donné dès 1765 une réputation qu'il ne méritoit pas.

MAUPEOU avoit appris à l'école de ſon père

l'art de la fauſſeté & celui de la diſſimulation : il s'étoit élevé au miniſtère par toutes ſortes d'adulations & par des baſſeſſes dignes d'un poétereau ſubalterne, qui veut ſe placer dans un fauteuil académique; il baiſoit honteuſement les mains des laquais du duc de Choiſeul, & attendoit avec patience ſes loiſirs dans ſon antichambre, bien réſolu de ſe venger de tout ce qu'il y endura ſur ſes ſubalternes, lorſqu'il ſeroit revêtu lui-même du pouvoir qu'il ambitionnoit. Ce fut au crédit le mieux établi à la cour qu'il s'attacha. Ne voyant dans la juſtice qu'il rendoit au parlement qu'un moyen de parvenir à ſes fins, c'eſt lui qui influa ſur le jugement inique de Lally, jugement néceſſaire au duc de Choiſeul. C'eſt lui encore qui ordonna l'affreux bâillon qui devoit l'empêcher d'inſtruire des iniquités du miniſtre le peuple ſpectateur du ſupplice. Maupeou enfin ne fut élevé à la première place de la magiſtrature qu'en promettant de perdre d'Aiguillon, que le duc de Choiſeul pourſuivoit déjà en ſecret. Mais élevé à cette dignité, il alla juſqu'à ſe confondre avec Zamore, nègre de madame du Barry, pour être agréable en tout à cette favorite, en cherchant à plaire à un eſclave dont elle faiſoit un jeu & un amuſement. Sachant combien il falloit à la cour de France de ſoins & de négociations pour porter ſa compagnie à ſouſ-

crire à chaque iniquité du gouvernement, inſtruit d'ailleurs que le miniſtère ne réuſſiſſoit pas toujours à corrompre le parlement, qui, fort de l'immutabilité des places, parloit quelquefois le langage de la liberté dans ſes remontrances timides, Maupeou trouva plus aiſé d'abolir & d'exiler cette compagnie, de condamner la France à un deſpotiſme militaire, & de lui donner des juges qui, coupables de toutes ſortes de crimes, pour la plupart, méritoient eux-mêmes d'être jugés. Maupeou pour ſe ſoutenir dans ſa place avoit beſoin de commettre cette autre iniquité.

Ce n'eſt pas qu'il n'y eût à la cour des gens de bien qui méritent les égards de l'hiſtoire. Tels ſont le duc de Nivernois, qui joignoit la décence à beaucoup d'eſprit, & la probité à l'amour des plaiſirs; le prince de Beauvau, chevalier irréprochable; le comte de Périgord, homme ſage, réſervé dans une cour vicieuſe & proſtituée; le maréchal de Briſſac, qui, avec un ton chevaleresque, avoit des principes d'une probité rare; le maréchal d'Eſtrées, honnête homme, remarquable par ſes talens militaires; le maréchal de Contades, diſtingué par ſon caractère; le comte de Mailly, qui fit en Rouſſillon des établiſſemens ſi utiles au commerce & aux arts, & qui renouvella cette province, &c. &c.; mais aucun de ces courti-

ſans ne dominoit à la cour de France, aucun n'avoit du crédit. Un miniſtère corrompu gouvernoit les affaires d'une manière abſolue.

Telle étoit vers 1768 la cour de Louis XV, ſi mépriſée en Europe, & déjà ſi odieuſe aux François qu'ils deſiroient avec ardeur un changement de règne. Une ſeule claſſe d'hommes intéreſſans, mais peu nombreux, perſécutés du clergé, des cours judiciaires & même des grands, attiroit ſur nous depuis quelques années les regards de l'Europe toute entière. La vieille cour de Louis XV tomboit dans ce mépris univerſel dont elle ne s'eſt jamais relevée; mais quelques philoſophes du temps établiſſoient cette doctrine de la liberté populaire, qui devoit vingt ans après renverſer la monarchie, devenue pour le peuple François un véritable fléau.

CHAPITRE XXI.

Des progrès des ſciences & de la philoſophie depuis le milieu du dix-huitième ſiècle juſqu'à la mort de Louis XV. Suite de la galerie des philoſophes modernes. L'encyclopédie. D'Alembert, Mably, Mercier, Marmontel, Raynal, le baron d'Holbac, Condorcet. Fameux requiſitoire de 1770 lu au parlement. L'autorité voit toute la révolution de 1789. Son indolence. Impoſſibilité d'une réforme. Second teſtament de Louis XV.

IL faut obſerver que pour réuſſir dans cette grande entrepriſe, le génie de la phi oſophie avoit ſuivi une méthode naturelle qui devoit conduire l'eſprit humain à ce grand réſultat. Dès le commencement du ſiècle, & juſques vers le milieu, on s'étoit occupé à diſcréditer dans l'eſprit du peuple les anciennes inſtitutions, le clergé & ſes opinions religieuſes, qui tenoient l'eſprit humain comme dans l'aviliſſement, & enſeignoient aux hommes cette obéiſſance ſervile qui réprime le caractère, & empêche toute révolution.

Le ſacerdoce & ſes opinions une fois diſcré-

dités, on s'occupa davantage en France à parler le langage de la liberté & à traiter des droits du citoyen ; on approfondit la conſtitution des empires. Monteſquieu, qui avoit donné l'exemple, avoit tourné l'attention générale vers cette étude. C'eſt alors qu'il fallut donner aux nouvelles productions de la philoſophie un ordre méthodique, écrire leur hiſtoire, montrer leur enſemble & leurs rapports avec les ſciences ; & tel fut le but de l'encyclopédie.

D'Alembert et Diderot.

D'Alembert & Diderot furent les fondateurs de cette grande entrepriſe. Elle excita en France les plaintes & les cris du ſacerdoce, qui voyoit avec douleur ſes anciennes opinions perdre leur importance. Un diſcours préliminaire où d'Alembert montre la parenté & la généalogie des connoiſſances humaines étoit à la tête de cet ouvrage. L'ordonnance, la dérivation, l'enchaînement de toutes les eſpèces de ſavoir étoient ſi bien établies & avec de ſi beaux & bons termes, que toute l'Europe admira & a admiré depuis la profondeur de ce diſcours. Un homme de talens qui a étudié cet ouvrage élémentaire doit à coup sûr faire des progrès dans les ſciences & la philoſophie. Les

ſciences

ſciences auxiliaires ſe trouvent à côté de la ſcience principale qu'on traite.

D'Alembert a rendu à la philoſophie des ſervices d'une autre nature ; il raſſembloit chez lui les gens de lettres les plus éclairés & les plus hardis de la capitale. Ce que l'inquiſition françoiſe ne permettoit pas d'expoſer dans un livre cenſuré ſe diſoit dans ces comités intimes, & les ouvrages même cenſurés ſe reſſentoient des principes de cette école ſecrette.

MABLY.

L'abbé de Mably renonça dès ſon jeune âge aux dignités de ſon état & à toutes les prérogatives de ſa naiſſance, &c. Des méditations profondes ſur la conſtitution politique des empires occupèrent ſes jours. Les Grecs, les Romains, tous les empires modernes, furent ſoumis à ſes recherches, à ſes jugemens, à ſes louanges ou au blâme, quand une légiſlation vicieuſe ou des mœurs dépravées lui parurent le mériter.

Il prend le citoyen à la charrue ; il le ſuit dans tous les ordres de la ſociété ; & s'élevant avec courage juſqu'au trône, il montre avec l'énergie d'un républicain & la raiſon d'un ſage, la ruine future des rois, & leur décadence.

Il analyſe toutes les conſtitutions des peuples ; il

frappe de cenſures ceux que des principes dépravés ont fait dégénérer ; il loue la vertu par-tout où il la rencontre, & lui montre les écueils qui la menacent.

Appliquant ſes principes à l'étude de l'hiſtoire de France, il obſerve avec ſagacité nos viſſicitudes. Il vécut dans un ſiècle corrompu, dans une capitale encore aſſervie au pouvoir militaire, & avec des citoyens proſtitués devant la ſtatue d'or. Conſervant toutefois dans cette nouvelle Rome, perdue de vices, la force de ſon ame & le mépris des richeſſes, il jugea les François, la capitale & nos mœurs ; & dit ce qu'ils devoient faire pour ſortir de leur état comme s'il écrivoit après coup. Il prévoit des inſurrections & nos diſſenſions inteſtines ; il trouve leur remède, il le préſente, & donne aux âges futurs les leçons qui préparent la deſtinée des peuples.

MERCIER.

Chaque homme de lettres bravoit à ſa manière, & ſelon ſon caractère ou la force de ſon reſſentiment, les opinions, le culte & l'autorité qui dominoient. Pluſieurs ſimples littérateurs qui ne s'occupoient que des ouvrages de ſentiment retardoient la cataſtrophe ; mais ceux qui ſuivoient la

route de la vérité l'accéléroient. Mercier, homme ſimple, de mœurs pures, doué de beaucoup d'agrémens & de douceur dans la vie ſociale, imagina d'attaquer nos inſtitutions religieuſes, politiques & morales, en feignant d'écrire l'état de la nation en 2440. C'eſt le titre de ſon ouvrage, dans lequel il s'eſt trompé ſur la date ſeule de nos évènemens.

Mercier a prédit la chûte du clergé, l'état actuel du papiſme, l'oubli des livres de nos mauvais auteurs, la ruine du deſpotiſme; ou plutôt il a montré dans ſon ouvrage ce qu'il falloit faire pour abolir tous les établiſſemens gothiques.

Mercier a publié également un tableau de Paris qui prépara la révolution. Les mœurs du peuple, la ſenſibilité & la vivacité françoiſe, la nullité des gens de cour, leur dépravation, l'hypocriſie ſacerdotale y ſont peints avec autant de fidélité que de patriotiſme.

MARMONTEL.

Marmontel, l'un des hommes de lettres de ce ſiècle qui a ſu introduire le plus de philoſophie dans ſes ouvrages de littérature, nous eſt recommandable ſur-tout par le fameux chapitre de

Béliſaire, qui excita la grande colère de la Sorbonne.

En ce temps-là les prêtres dominoient encore ſur le peuple par la crainte des choſes futures. Aucun philoſophe avant lui n'avoit traité de la punition du feu que les théologiens réſervent à ceux qui ne croient pas à leurs opinions. La Sorbonne qui ne vouloit pas qu'on anéantît ni la crainte des diables, ni la crainte du feu, ni la crainte de leur éternité, cenſura Béliſaire. La cenſure, qui fit lire le livre avec plus de curioſité, diminua elle-même le nombre des bons croyans à l'incendie de l'autre monde.

Le baron d'Holbac.

Cet homme de lettres eſt connu par des ouvrages d'hiſtoire naturelle, par la ſociété de gens de lettres qui s'aſſembloit chez lui, par la liberté de penſer qu'on y profeſſoit, & par le *ſyſtême de la nature* qu'on lui attribue.

L'attachement du cœur à un être bienfaiſant, à l'idée du créateur du monde eſt ſans doute une vertu ; c'eſt un acte louable de ſentiment qui forcera toujours à admirer celui qui s'abandonne à cette impulſion vertueuſe. Il n'eſt pas moins vrai toutefois que *le ſyſtême de la nature*, à force d'ar-

gumenter contre les attributs dont les prêtres avoient enveloppé la divinité, a ſervi à épurer l'idée de l'Être ſuprême, l'a ſimplifiée, & l'a rendue plus digne de l'être penſant. Cet ouvrage mémorable a démontré à la génération actuelle qui s'éclaire ſans ceſſe, & qui n'a rien retenu depuis tant de ſiècles des ſpéculations des théologiens, encore moins de leurs querelles, que les fantômes & les hypothèſes des prêtres ne ſont plus que des mots; & que la moitié des affections religieuſes qu'on inſpire au peuple, ne ſont que des terreurs paniques qui ne le rendent ni plus éclairé ni meilleur.

Cet ouvrage enfin montre l'excellence de la morale de la nature, la ſeule digne de l'homme, parce qu'elle l'élève au-deſſus du régime du prêtre, parce qu'elle nous rend à la vérité & à nous-mêmes.

RAYNAL.

Tel étoit l'état de nos opinions ſur les plus grandes vérités de la nature, & telle la décadence des ſyſtêmes religieux, lorſque l'abbé Raynal publia ſon hiſtoire philoſophique, qui a tant accéléré nos révolutions par ſa hardieſſe & par l'énergie de ſes conceptions.

L'abbé Raynal a montré le premier les grandes

expéditions de la tyrannie autour du globe, les principes de ſociabilité chez les ſauvages, les mœurs des peuples les plus ſimples, celles des peuples les plus corrompus par les paſſions & les beſoins de l'homme dans un vieux empire. La hardieſſe de l'hiſtoire des deux Indes étoit telle, qu'il indiquoit aux François dix ans avant la révolution de 1789 plus de réformes religieuſes que n'oſa entreprendre l'aſſemblée conſtituante. Raynal qui n'a pas eu le courage depuis de ſuivre la ſérie de nos révolutions, qui ne vouloit pas même de cette conſtitution que le peuple François a déchirée le 10 août 1792 en renverſant le trône, exhorte les peuples à créer un code religieux pour tous les cultes. *Il ſeroit*, dit-il, *de la dignité comme de la ſageſſe de tous les gouvernemens d'avoir un même code moral dont il ne ſeroit pas permis de s'écarter, en livrant le reſte à des diſcuſſions indifférentes au repos du monde. C'eſt le ſeul moyen d'éteindre le fanatiſme des prêtres & l'enthouſiaſme des peuples.*

Si l'aſſemblée conſtituante qui oſa enlever au clergé les biens qu'il avoit ravis aux peuples, eût approfondi la néceſſité d'un code religieux commun à tous les cultes, elle eût fait des progrès plus rapides & d'un autre genre; mais la compoſition de cette aſſemblée, formée d'un quart

de prêtres, s'oppoſoit à cette grande meſure. Il ne paroît pas que la convention ſoit très-convaincue de recommencer cet ouvrage. Cependant nous avons encore une France eccléſiaſtique dans la France républicaine; elle eſt même diviſée en métropoles épiſcopales & en diocèſes amalgamés avec les départemens. Nous avons des cathédrales, & des ſéminaires où l'on enſeigne qu'un eſt trois & que trois ſont un. Le maintien des rêveries monacales, les décrets des évêques aſſemblés en conciles, la théologie enfin, nous coûtent encore annuellement cent vingt millions.

L'abbé Raynal a beaucoup contribué à accélérer nos révolutions en nous faiſant rougir de notre patience à ſupporter les actes du fiſc royal. Il a préparé les corps à refuſer à un ſeul le droit des tributs; il a répandu l'amour de l'humanité ſans diſtinction de ſectes ni de contrées; il a varié & multiplié les tableaux des maux qu'a faits le deſpotiſme au genre humain. Il termine ſon livre en diſant: *j'ai contribué au bonheur de mes ſemblables, & préparé peut-être de loin l'amélioration de leur ſort. Cette douce penſée me tiendra lieu de gloire; elle ſera le charme de ma vieilleſſe & la conſolation de mes derniers inſtans.* Raynal a contribué ſans doute au bonheur futur de la France; mais ſa philoſophie-pratique a été en défaut: elle

n'a pas marché de niveau avec ſes ſpéculations profondes. Le livre a plus fait de chemin que l'auteur ; le livre eſt du temps préſent, l'auteur eſt du ſiècle de Louis XIV.

CONDORCET.

Parmi ceux qui ont préparé de loin la révolution françoiſe, on compte encore ce Condorcet qui depuis a tenu le premier le langage de la république en France. L'académie françoiſe faiſoit toujours des éloges anti-civiques ou ſcandaleux des académiciens décédés, & même des vivans, dans les réceptions publiques ; & Condorcet & d'Alembert ſembloient s'entendre dans leurs éloges à louer la vertu & la liberté ; à pourſuivre la ſervitude, & avilir les erreurs ſacerdotales. La vie de Condorcet a été une action perpétuelle favorable à la liberté, ou contraire à nos anciens ſyſtêmes religieux.

JEAN-BAPTISTE, *depuis* ANACHARSIS CLOOTS.

Dans cette décadence des idées religieuſes, un Pruſſien élevé en France déclaroit dans un livre ſur le mahométiſme que la religion catholique, apoſtolique & romaine avoit perdu à jamais les

marques extérieures de ſa véracité. Rome s'étoit vantée jadis du tableau géographique de ſes croyans. Elle faiſoit dériver ſa *catholicité* de ſon étendue phyſique & de la deſcendance de ſon culte dans toutes les portions du catholiciſme, de l'apoſtolat primitif.

Cloots démontra que ces notes extérieures de l'égliſe romaine ne lui appartenoient plus. Il démontra que ce culte n'étoit pas d'inſtitution divine; que la déſertion de l'égliſe de l'Orient & celle du nord de l'Europe ; que la mobilité du culte romain, ſon émigration perpétuelle, l'inſurrection de Luther & Calvin, étoient des preuves que Dieu n'avoit pas voulu que ſa religion fût éternelle de ſa nature, ni ſtable & permanente dans le ſens des catholiques.

Les preuves de fait de ce culte tomboient ainſi ultérieurement comme les preuves de droit avoient antérieurement diſparu lorſque les philoſophes commencèrent à analyſer les raiſons des chrétiens pour s'attacher à ce culte. La coſmographie eccléſiaſtique de Cloots démontra dans toute la force du terme que l'empire des Ottomans, des Sophis, du Grand-Mogol, la Tartarie européenne, une partie de la Ruſſie & de la Sibérie, la Tartarie aſiatique, les deux Bukkaries, le Baltiſtan, le Cachemir, la côte de Coromandel, le Malabar,

la péninſule de Malaca, les empires de Sumatra, de Java, de Bornéo, de Macaſſar, les Maldives, les Moluques, les Philippines, l'Afrique preſqu'entière, tous les empires & autres non ſpécifiés ont une catholicité géographique dont Rome a toujours été jalouſe ſans pouvoir rivaliſer avec elle, ſur-tout depuis qu'il ne lui reſte que quatre à cinq puiſſances européennes, Eſpagne, Portugal, Italie, Autriche & Pologne ſous ſon obédience, & depuis la perte de l'Angleterre, du Dannemarck, de la Suède, de la Ruſſie, & de tout le nord de l'Europe. Cloots qui a des idées fort étendues ſur la deſtinée des cultes & des gouvernemens, a publié depuis de grands principes ſur la délivrance générale des peuples & ſur la république univerſelle. Nous le verrons dans la galerie des philoſophes qui ont préparé immédiatement la révolution, avec Péthion, Briſſot, Roberſpierre, Carra, &c. &c. &c.

HELVÉTIUS.

Réſultat des idées philoſophiques ſur la liberté & le gouvernement, quelque temps avant la mort de Louis XV.

On a vu que Raynal avoit fait ſur le culte plus de progrès que la révolution.

Helvétius en fit plus ſur les loix qu'aucune de nos trois aſſemblées nationales. Il oſa ſe demander *par quel moyen on pourroit réprimer les efforts des grands, & les empêcher de s'emparer des propriétés des petits?... Si par la ſubdiviſion des propriétés les loix ne pourroient pas unir l'intérêt du grand nombre d'habitans à l'intérêt de la patrie?.... Si d'après l'exemple de Lacédémone, dont le territoire partagé en trente-neuf mille lots étoit diſtribué aux trente-neuf familles qui formoient la nation, on ne pourroit pas, en ſuppoſant la trop grande multiplication des citoyens, aſſigner à chaque famille un terrein plus ou moins étendu; mais toujours proportionné au nombre de ceux qui la compoſent?*

Helvétius ſe demande encore: *ſi par une ligue plus parfaite que celle des Grecs, un certain nombre de petites républiques ne ſe mettroient pas à l'abri de l'invaſion de l'ennemi & de la tyrannie d'un citoyen ambitieux; & ſi, dans la ſuppoſition qu'on partageât en trente provinces ou républiques un pays comme la France, où l'on aſſignât à chacun de ces Etats un territoire à-peu-près égal, où le territoire fût circonſcrit & fixé par des bornes immuables, où ſa poſſeſſion enfin fût garantie par les vingt-neuf autres républiques, il ſeroit à préſumer qu'une de ces républiques pût aſſervir les autres, c'eſt-à-dire, qu'un degré de force ſe battît contre vingt-neuf degrés?*

On voit qu'Helvétius traitoit des matières qui excitent en ce moment des orages dans le ſein de la république françoiſe, comme elles en ont excité avec raiſon dans tous les Etats libres.

En montrant les idées des philoſophes modernes les plus étrangères aux opinions dominantes, on voit qu'il n'eſt aucun degré de vues révolutionnaires qu'ils n'aient approfondi. L'opinion nationale s'eſt attachée depuis à celles qui ont été les plus utiles au plus grand nombre de têtes françoiſes qui ont conduit la révolution, et qui ont été parties actives dans tous ſes mouvemens.

Helvétius ſemble prévoir même, non la ſituation où nous ſommes, mais la poſſibilité de cette ſituation, par toutes les queſtions qu'il ſe fait dans ſon livre *de l'Homme*, qui a ſi bien mérité à ſa mémoire le changement du nom de la *rue Saint-Antoine* en celui de *rue Helvétius ;* auſſi demande-t-il que le clergé faſſe des ſacrifices pour acheter des fonds aux pauvres ſans propriété (1).

(1) Il y avoit en France à l'époque de l'aſſemblée des notables une hiérarchie d'autorités & de forces encore ſans activité, qui devoient chacune faire des révolutions ; ſavoir, la haute ariſtocratie, l'ariſtocratie du ſecond ordre, les parlemens, les pays d'Etats, le clergé du ſecond ordre, la bourgeoiſie du royaume propriétaire & les ſans-culottes.

Outre les ſyſtêmes ſi éminemment révolutionnaires d'Helvétius, ſyſtêmes dont l'eſprit étoit tel qu'ils ſont

---

Quand la haute ariſtocratie eut fait ſa révolution, qui conſiſtoit dans le ſimple refus d'un impôt, le degré hiérarchique de la monarchie immédiatement au-deſſous commença ſa révolution. Ce fut alors qu'on vit les parlemens & les pays d'Etats, encore ſimples ſpectateurs, commencer la leur, & continuer le mouvement du corps politique contre l'autorité abſolue du roi. La bourgeoiſie étoit encore ſilencieuſe dans un état de nullité parfaite. C'eſt alors qu'un homme parle; Necker ouvre les Etats-généraux; & la partie juſqu'alors la plus nulle des François appellant la claſſe qui lui étoit inférieure à ſon ſecours (*les ſans-culottes*) continue la révolution à ſon profit, détruit toute autorité conſtituée, conſerve le roi, établit la *monarchie des feuillans*, & en exclut les ſans-culottes, qui ne ſont pas même citoyens actifs, & qui ſont durant tout ce temps-là dans un état purement paſſif.

Heureuſement pour la république, le roi n'appella pas à ſon ſecours *la ſans-culotterie*; elle étoit alors peu inſtruite; & il eût fait peut-être avec elle contre la conſtitution des feuillans ce que la ſans-culotterie dirigée par les jacobins a fait en 1792 contre lui. Louis XVI fit même le fier, & ſe crut outragé le lendemain de la viſite d'honnêteté du faubourg Saint-Antoine, qui avoit été le prier, le 20 juin 1792, de ſe tourner vers le peuple plutôt que vers quelques miſérables prêtres qui l'égaroient. Si le roi avoit écouté ces prières, il ſauva

rejettés par la majorité des légiſlateurs, ce philoſophe célèbre réſumant pour ainſi dire toutes les

---

ſa tête & ſa couronne ; mais parce qu'il trompa & crut pouvoir mépriſer impunément le peuple ſans-culottes, il vit, quelques jours après, ſes trahiſons dévoilées ; & ce peuple renverſant la monarchie des feuillans établit la république après un combat d'une heure. A préſent ce même peuple ne ſe laiſſe plus déſarmer par la bourgeoiſie comme dès la première révolution de 1789. Il ne rentre plus dans l'inaction ; il maintient ſa révolution ; & portant ſon courage en ce moment contre les ennemis extérieurs, il déconcerte les généraux les plus expérimentés, & triomphe tout à la fois en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Savoie & en Italie.

C'eſt du retour de ce peuple victorieux que nous devons nous occuper. Il eſt temps que nos révolutions ceſſent ; que les arts & les ſciences reprennent leur empire. Ce peuple demandera ce qu'on a fait pour les vainqueurs de la Baſtille, des Tuileries & de l'Allemagne, qui ont délivré les François au prix de leur ſang, de l'autorité des nobles, des prêtres, des rois & des Pruſſiens. *Leurs dépouilles*, diront-ils, *n'ont pas été pour nous ; nous n'avons travaillé qu'au profit de ceux qui nous gouvernent & des créanciers de la monarchie ; le peuple reſte auſſi chargé d'impôts, la dette monarchique n'eſt pas éteinte, & nous ſommes encore condamnés à rentrer dans l'état d'ilote pour ſervir les riches, comme pendant la monarchie nous ſervions les grands.*

Ces raiſonnemens ſont une ſuite naturelle de la liberté

connoiſſances relatives à la légiſlation, ſur-tout aux droits des peuples, nous laiſſa des principes

---

actuelle & de la marche des idées ; & je vois en comparant les intérêts des différentes claſſes de citoyens, que la partie induſtrieuſe qui domine dans toutes les villes eſt ſi nombreuſe, & qu'elle perd tant de moyens d'occupation, depuis l'abolition de l'ancien gouvernement, que ſi on n'attache à l'agriculture cette claſſe de la ſociété, les troubles intérieurs ne ſont pas terminés. Je propoſerois à la paix l'établiſſement d'une colonie françoiſe en Afrique ; les arts & la civiliſation repaſſeroient dans cette partie du globe. Il y a à Rome un tel degré de corruption publique, un tel peuple à renouveller & à inſtruire, que deux cent mille hommes ſans-culottes allant débarquer dans les Etats de l'égliſe pourroient s'établir dans le patrimoine de Saint Pierre, fonder une république, & rendre ce pays-là très-floriſſant. Il ne faut pas faire de cette entrepriſe une affaire de lucre, mais un établiſſement éternel & louable. Il faut aller ſaiſir ce ſacré collège & ce ſaint-père ; ne leur faire aucun mal ; mais les mener en captivité en France ; les jetter dans un ſéminaire pendant ſix mois, & leur enſeigner les libertés de l'egliſe gallicane. Il n'y a que ce moyen d'occuper utilement nos ſans-culottes & de tarir la ſource des bulles contre-révolutionnaires. Sans ces meſures, nous ne mourrons point tranquillement en France. N'y a-t-il pas des ſans-culottes bien plus intéreſſés à demander ce que propoſoit Helvétius ? *De l'Homme, ſection IX, chap. II.*

& des vues qui ſont devenues des baſes de la légiſlation françoiſe & des idées dominantes dans nos ſociétés.

Il ſeroit encore très-expédient & très-facile d'accorder un *minimum* aux créanciers de l'Etat, aux prêtres & aux penſionnaires; de changer en communaux les biens non vendus du clergé, de l'ancien domaine royal, des communes, des émigrés, des terres conquiſes, & de les partager aux vainqueurs; mais trop de vues particulières s'oppoſent ſi bien à ces meſures, que les adminiſtrateurs aveuglés qui ne voient la révolution que juſqu'à eux, & juſqu'à leur époque, croient que tout doit être content, parce qu'ils le ſont. Ils ne voient pas qu'en France il y a deux millions de riches propriétaires de mœurs fort *ariſtocratiques*; ſix millions de petits propriétaires attachés à leurs récoltes & à la culture; ſix millions de manœuvres agriculteurs ſans propriétés & d'un caractère aſſez tranquille; & ſix millions au moins d'ouvriers dans des métiers, dans des manufactures, ou ſoldats, qui ſont tous d'un caractère éminemment révolutionnaire, & dont on doit s'occuper, parce que cette claſſe ne ſera plus autant attachée à ſes ateliers, parce qu'elle n'a ni feu, ni lieu, ni épouſes, ni enfans qui neutraliſent le caractère révolutionnaire. Trois mille ouvriers ont fait la révolution du 10 août 1792 contre tout le royaume des feuillans, contre la majorité de la capitale dont le vœu ſecret eſt bien manifeſté par l'élection du maire actuel, contre la majorité de l'aſſemblée

C'eſt

C'eſt lui qui au mépris des diviſions des François par ordres & par claſſes, établit ce principe révolutionnaire & baſe de tous nos évènemens, *le bonheur du plus grand nombre dans la légiſlation.* Il prouva que dans aucune forme de gouvernement, *le bonheur du prince n'étoit attaché au malheur des peuples*. Il veut qu'on diſe la vérité au peuple; que la preſſe ſoit libre; & qu'on accorde le reſpect à la place & non à un grand.

L'autorité qui voyoit quelle ſeroit la conſéquence du développement de ces nouvelles idées, ne connoiſſoit plus que l'ancienne pratique de brûler les livres philoſophiques. Le requiſitoire du 18 août 1770, qui condamna *le Syſtême de la nature, le Chriſtianiſme dévoilé*, & autres livres, tient un langage ſi ſingulier qu'il eſt néceſſaire de le conſerver ici; il appelle écrivains obſcurs ceux qui ne peuvent s'illuſtrer par l'éclat des talens & qui doivent leur réputation à la licence.

Un membre du parlement de Paris traitoit ainſi les légiſlateurs de la France, & des hommes réfléchis qui changeoient la deſtinée du monde. « L'im-

---

nationale qui n'avoit voulu opiner contre la déchéance ni d'un roi perfide ni d'un général ſon complice. Je demande donc qu'on s'occupe du bonheur des ſans-culottes & de l'avenir.

» piété, dit ſon requiſitoire, ne borne pas ſes pro-
» jets d'innovation à dominer ſur les eſprits, & à
» arracher de nos cœurs tout ſentiment de la divi-
» nité; ſon génie inquiet, entreprenant, ennemi
» de toute dépendance, aſpire à bouleverſer toutes
» les conſtitutions politiques; ſes vœux ne ſeront
» remplis que lorſqu'elle aura mis la puiſſance
» exécutrice & légiſlative entre les mains de la
» multitude; lorſqu'elle aura détruit cette inéga-
» lité des rangs & des conditions; lorſqu'elle aura
» avili la majeſté des rois, rendu leur autorité
» précaire & ſubordonnée aux caprices d'une
» foule aveuglée; & lorſqu'enfin, à la faveur de
» ces étranges changemens, elle aura précipité le
» monde entier dans l'anarchie & dans tous les
» maux qui en ſont inſéparables. Peut-être même
» dans le trouble & la confuſion où ils auroient
» jetté les nations, ces prétendus philoſophes,
» ces eſprits indépendans ſe propoſent-ils de s'é-
» lever au-deſſus du vulgaire, & de dire aux
» peuples que ceux qui ont ſu les éclairer ſont
» ſeuls en état de les gouverner....

» La liberté indéfinie trouveroit dans le carac-
» tère de la nation, dans ſon activité, dans ſon
» amour pour la nouveauté, un moyen de plus
» pour y préparer les plus affreuſes révolutions.
» Déjà n'a-t-elle pas altéré la douceur & la

» bonté nationales ? & ne doit-on pas s'apperce-
» voir qu'elle a infecté preſque tous les états de
» mœurs perverſes, de maximes pernicieuſes, &
» qu'elle a introduit un langage ſuſpect inconnu
» à nos ayeux ? »

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces prophéties, c'eſt que le ſacerdoce & la royauté voyoient une révolution s'approcher & ne ſe corrigeoient pas. Le dauphin avoit repréſenté au roi la néceſſité d'établir contre ſes miniſtres quelques règles d'adminiſtration, une conſtitution pour l'enſemble du gouvernement, & n'avoit pas été écouté. Le roi diſoit alors avec nonchalance au maréchal de Richelieu & à la plupart des courtiſans : *la machine durera tant que je vivrai; mais je ſuis dans une grande incertitude ſur le ſort de mon ſucceſſeur.* Cette confiance du roi relativement à la tranquillité de l'Etat pendant ſa vie, ſe changea en terreur à l'époque de la deſtruction du parlement. Sans ceſſe il craignit depuis une cataſtrophe.

Jamais prince ne s'eſt mieux peint que Louis XV dans ſon teſtament du 6 janvier 1770, qui anéantit celui qu'il avoit fait quelques années auparavant. La révolution caſſera quelques articles de celui-ci ; car c'eſt la deſtinée des teſtamens de tous nos rois. Louis XV tente de perſuader d'un men-

ſonge dans le ſien. Il aſſure qu'il n'avoit jamais manqué de VOLONTÉ, mais de TALENS dans le gouvernement de l'Etat. Il affecte enſuite de déclarer qu'il ne s'attendoit pas à ſurvivre à ſon fils unique, pour anéantir ſans doute, dans une pièce qui devoit être hiſtorique, le bruit étrange qui couroit alors, qu'il avoit conſenti à la mort de ſon fils en punition de l'aſſaſſinat de Damiens.

L'affectation du teſtateur qui aſſure qu'il ne s'attendoit pas à la ſurvivance, eſt même conduite d'une manière mal-adroite. Louis XV, qui fait ſon teſtament, de crainte de mourir, demande à Dieu d'éclairer celui de ſes trois petits-fils qui lui ſuccédera. Il affecte une incertitude ſur le ſort de ce roi futur, lors même que le dauphin, ſon ſucceſſeur néceſſaire, jouit d'une excellente ſanté. Il met enſuite une appendice à ſa ſuppoſition; appendice très-étrangère à ſon teſtament, où d'ailleurs il n'y a pas un mot de trop. Il dit qu'il *ne s'attendoit pas à ſurvivre à ſon fils unique.* Voici un extrait de ce teſtament imprimé ſur la copie écrite de la main de Louis XVI.

Au nom de Dieu, &c..... Je délivre mon ame à mon créateur, &c.... Si j'ai fait des fautes, ce n'eſt pas manque de volonté, mais manque de talens, &

pour n'avoir pas été ſecondé comme je l'aurois deſiré, ſur-tout dans les affaires de la religion.

Je prie la Sainte-Vierge, tous les ſaints & particulièrement Saint-Louis, mon aïeul & mon patron, d'intercéder pour moi auprès de J. C. mon divin ſauveur & rédempteur, pour que j'obtienne le pardon de mes péchés, l'ayant ſi ſouvent offenſé & mal ſervi. Je demande pardon à tous ceux que j'ai pu offenſer ou ſcandaliſer, & les prie de me pardonner & de prier Dieu pour mon ame. Je prie de tout mon cœur le tout-puiſſant d'éclairer celui de mes petits-fils qui me ſuccédera dans le gouvernement du royaume (puiſqu'il lui a plu d'appeller à lui mon CHER *fils unique,* AUQUEL JE NE M'ATTENDOIS PAS DE SURVIVRE), *pour qu'il le gouverne mieux que moi. Je défends toutes les grandes cérémonies à mes funérailles, & j'ordonne que mon corps ſoit porté à Saint-Denis dans le plus ſimple appareil que faire ſe pourra; j'ordonne que mon cœur ſoit porté où celui du feu roi, mon ſeigneur & biſaïeul, ſera; j'ordonne que mes entrailles ſeront portées à Notre-Dame à Paris, pour y être placées en arrière de celles de Louis XIV; j'ordonne qu'il ſoit fondé un ſervice ſolemnel au jour de ma mort, à Saint-Denis, & une meſſe baſſe chaque jour pour le repos de mon ame; & un pareillement dans la paroiſſe du lieu où je mourrai; & un à Verſailles, ſi je meurs*

ailleurs. Je donne à mon petit-fils le dauphin qui me ſuccédera, tout ce qui ſe trouvera chez moi dans toutes mes maiſons. J'ordonne que toutes les clefs lui en ſeront remiſes à lui-même, ou au régent ou régence, s'il avoit le malheur d'être mineur. Je deſire qu'il partage mes bijoux avec mes enfans, petits-enfans qui ſeront en France, de tout ſexe, ſelon leurs deſirs. Je veux que mes filles aient chacune deux cent mille livres de penſion, leurs maiſons & tables payées, & que celle qui ſurvivra aux autres jouiſſe de trois cent mille livres. Je charge auſſi mon ſucceſſeur de bien récompenſer ceux de mes domeſtiques particuliers qu'il ne gardera pas dans leurs emplois.

O Dieu, qui connoiſſez tout, pardonnez-moi de nouveau toutes les fautes que j'ai faites & tous les péchés que j'ai commis : vous êtes miſéricordieux & plein de bonté ; j'attends, en frémiſſant de crainte & d'eſpérance, votre jugement ; ayez en pitié mon peuple & mon royaume, & ne permettez pas qu'il tombe jamais dans l'erreur comme des Etats, nos voiſins, qui étoient jadis ſi catholiques, apoſtoliques & romains, & peut-être plus que nous.

LOUIS.

Après avoir ſigné un acte où ce prince ſe pei-

gnoit ſi bien, il retournoit à ſon parc aux cerfs, à madame du Barry, à mademoiſelle Deſt*, depuis madame de Boiſſ*, à toutes ſes amours conſtantes ou de paſſage, amalgamant dans ſa conduite la religion & le libertinage; la dévotion & une vie crapuleuſe; le repentir, la honte même d'un règne malheureux, & la plus profonde indolence.

CHAPITRE XXII.

Des cauſes ſecrettes & connues qui perdirent les ducs de Choiſeul & de Praſlin. Hiſtoire de la correſpondance ſecrette du comte de Broglie. Diſgraces & morts qu'elle occaſionne. Elle eſt ſuſpecte à madame de Pompadour, au duc de Choiſeul. Elle prévient le roi contre lui. Elle influe ſur la diſgrace des ducs de Choiſeul & Praſlin. Madame du Barry la détermine. Réſultats des miniſtères du duc de Choiſeul.

LE prince de Conty, qui avoit été beaucoup aimé de madame de la Tournelle, embarraſſoit ſinguliérement cette favorite lorſqu'elle s'attacha à

Louis XV. Il étoit intrigant, actif, ingénieux ; & madame de la Tournelle ne voyoit pas avec plaiſir, près d'elle, un prince à qui des liaiſons jadis ſi intimes avec elle donnoient une ſorte de ſupériorité. *Qu'en ferons-nous donc?* diſoit-elle ſans ceſſe au duc de Richelieu ſon conſeil & ſon ami. *Un roi de Pologne*, lui répartit le maréchal.

Madame de la Tournelle avoit un caractère porté à adopter un plan de cette nature. Il y avoit quelque choſe de grand dans le projet de procurer une couronne à ſon ancien amant, & de l'y ſoutenir. Catherine II a eu depuis les mêmes vues. Ainſi la Pologne, à moins qu'une révolution ne la relève de ſa triſte ſituation, doit être long-temps condamnée à accepter pour monarque tel perſonnage qu'il plaira à la cour de Pétersbourg de lui aſſigner. Quoi qu'il en ſoit, M. le prince de Conty ſaiſit avec empreſſement les vues de madame de la Tournelle. Il vit des ſeigneurs polonois mécontens qui lui préſentèrent la procuration de pluſieurs de leurs compatriotes; il dreſſa un plan de politique ; il choiſit des miniſtres ſecrets, tous inconnus au miniſtère de Verſailles, qui furent envoyés dans toutes les cours de l'Europe, d'abord comme voyageurs, pour agir & inſtruire en ſecret le prince de Conty. Il en plaça d'autres dont le titre étoit avoué, qui

avoient deux correſpondances, l'une relative au ſecret, l'autre pour le conſeil de Louis XV. Les lettres ſecrettes étoient envoyées au comte de Broglie pour cacher ce miniſtère inviſible. Broglie les remettoit au prince de Conty, qui chaque ſemaine entroit chez le roi avec un gros porte-feuille plein de papier, & faiſoit avec lui ce travail particulier & périodique qui alarma depuis les favorites, les miniſtres & tout ce qui aſpiroit aux premiers emplois.

La guerre de 1741 fut trop peu heureuſe pour que le ſyſtême du prince de Conty pût ſe réaliſer à la paix de 1748 ; mais Conty continua toujours la correſpondance, attendant la couronne du bénéfice du temps. Cependant tandis que madame de Pompadour travailloit en ſecret à attacher Louis XV à l'Autriche, le prince de Conty détruiſoit ſouvent, ſans le ſavoir, par la correſpondance ce qu'elle lui inſinuoit. Il entroit dans les plans de Conty de protéger les libertés germaniques, de ſoutenir les Etats de l'Italie dans l'indépendance de l'Autriche, de nous lier avec la Turquie, la Pologne, la Suède, la Pruſſe & le Dannemarck ; d'oppoſer ces puiſſances ſecondaires à l'Autriche & à la Ruſſie. C'étoit une perfection de l'ancien plan françois contre l'Autriche. C'étoit préciſément la contre-partie des

ſyſtêmes de madame de Pompadour, qui, au lieu de vouloir nous lier avec ces Etats ſecondaires contre les grands, trouvoit plus expédient, ou plutôt plus utile à ſa vanité & à ſon ambition, de nous lier avec l'Autriche pour écraſer les petits Etats, ſur-tout pour diviſer & anéantir la monarchie pruſſienne; deſſein funeſte que le roi approuva dès le mois de février 1757.

Les deſtins de la Ruſſie entroient auſſi dans les plans de Conty. Ce prince voyoit cette puiſſance s'élever avec énergie, & devenir tracaſſière. Il vouloit la reléguer au fond du globe, l'attacher à ſes glaces immobiles du pole, réprimer ſon ambition qui la portoit vers le midi, & l'iſoler de l'Autriche. Ce fut pour ſuivre ces grands projets qu'il fit placer des Iſſarts, ſon ami de collège, miniſtre en Pologne; Desalleurs à Conſtantinople, la Touche à Berlin, & d'Avrincourt en Suède. Sous Louis XIV, ce ſyſtême étoit poſſible. Louis XV aſſervi à une petite femme étoit devenu incapable de toute opération ſi elle demandoit des ſuites, un plan, & ſur-tout de l'énergie & de l'élévation.

Pendant les négociations de ces miniſtres, rien n'égaloit le reſſentiment ſecret & profond de madame de Pompadour. La correſpondance ſecrette du roi renverſoit très-ſouvent ce que la favorite

tentoit d'édifier. A force de ſéductions & de prières, elle obtint de Louis XV que le prince de Conty, ni les *correſpondans inconnus* qui occupoient Louis XV, n'auroient aucune connoiſſance du traité de l'abbé de Bernis, & que Conty à qui elle avoit promis le commandement des armées ne ſeroit pas employé. Elle fit rappeller le comte de Broglie de l'ambaſſade de Pologne ſur les plaintes de la cour de Vienne, avec laquelle madame de Pompadour étoit d'accord. La cour de Vienne & madame de Pompadour ſe rendoient compte d'ailleurs de tout ce qui pouvoit donner l'éveil ſur leurs plans.

Cependant malgré le traité de 1757, les perſonnes admiſes à la correſpondance ſecrette ne changèrent ni de ſyſtême ni de principes. Madame de Pompadour avoit bouleverſé les affaires étrangères. Les ſeuls miniſtres ſecrets conſervèrent ſur l'Autriche les principes des bons François. La plupart ſe ſont avancés dans les places du corps diplomatique; & l'hiſtoire doit dire qu'ils ont ſauvé la France, & qu'ils l'ont empêchée, ſous le règne du roi Louis XVI & de ſa déteſtable épouſe, de devenir totalement une province autrichienne.

Le comte de Vergennes, employé au ſecret, tint ferme dans les ſyſtêmes du prince de Conty. Ils étoient toujours ceux de la France, ceux des

gens modeſtes qui refuſoient de faire leur fortune ſous la puiſſance des Choiſeul, & ſur-tout ceux des mécontens. Jamais depuis Vergennes ne s'eſt écarté de ce ſyſtême. On admit encore au ſecret le chevalier de Saint-Prieſt, le baron de Breteuil, Durand, Gerault, des Rivaux, Hennin, ce traître que la révolution de 1792 a épargné; Dumourier, le général Monet, ſon épouſe, Dubois-Martin, le général Mokranoski, le brigadier Sakuboski, le baron de Bon, la Rozière, Nardin, Bombelles, Drouet, Roſſignol, Ségur, Tercier, commis des affaires étrangères, chargé du dépôt des papiers, ſa veuve, & la chevalière Déon, qui ſe rendit ſi fière & ſi difficile à rendre ſes correſpondances, lorſque Louis XVI voulut les retirer.

Le duc de Choiſeul devenu miniſtre eut contre lui ce miniſtère ſecret, qui fut pour lui un tourment perpétuel; auſſi partagea-t-il avec madame de Pompadour ſon reſſentiment contre tous ceux qu'il ſoupçonna d'alimenter la curioſité de Louis XV. Il apprit que Vergennes, ambaſſadeur à Conſtantinople, étoit en même temps miniſtre ſecret de Louis XV. Pour le punir il le rappella, & ce ne fut qu'aux inſtances du comte de Broglie que Louis XV le fit partir pour la Suède, où il fit depuis la fameuſe révolution.

Saint-Prieſt fut envoyé à ſa place, & le duc de Choiſeul ne manqua pas de lui dire en partant dans ſes inſtructions verbales: *veillez ſur-tout ſur une certaine correſpondance ſecrette.* Saint-Prieſt, qui étoit déjà dans le ſecret, fit aſſurer Louis XV de ſon dévouement à ſes ordres.

Il eſt pourtant avéré que la commiſſion ſecrette n'attaquoit pas abſolument les baſes du traité de la France avec la cour de Vienne; mais elle aviliſſoit indirectement les articles les plus honteux & les plus onéreux à la France. C'eſt de cette correſpondance cruelle, & à jamais l'opprobre du nom de Choiſeul & de madame de Pompadour, que nous avons tiré une partie des anecdotes de ces mémoires. Le roi n'auroit pas permis que ſon traité favori, celui qu'il croyoit avoir dreſſé lui-même, & qui l'avoit délivré de l'arrogance peu connue qu'affectoit le roi de Pruſſe envers lui, eût été traverſé dans ſes baſes; mais il ſe plaiſoit à entendre les objections, & à connoître les différens jugemens qu'on portoit contre les détails de ſon opération, détails ſi capitaux pour la cour de Vienne. Le duc de Choiſeul, qui voyoit le roi ſouvent mieux inſtruit que lui, en étoit déſolé. Il ſut que Tercier avoit en dépôt chez lui les papiers de cette correſpondance depuis pluſieurs années. Il réſolut de les lui faire enlever, & pour

y réuſſir, de le faire mourir par l'effet d'un poiſon prompt & violent; car il étoit preſſé pour les papiers. Il l'avala donc ce malheureux; mais ſe ſentant frappé : *ah!* dit-il, *les Choiſeul en veulent à mes papiers ....que je les voie ſortir d'ici avant ma mort!* Il parloit ainſi, & il mourut dans des convulſions horribles; mais les ſatellites des ducs de Choiſeul & de Praſlin ne trouvèrent ni dépôt ni papiers, le comte de Broglie les ayant devancés de quelques heures.

Les Choiſeul pourſuivirent également le chevalier, depuis mademoiſelle Déon, initié dans le ſecret. Il devoit être arrêté, & le roi en avoit ſigné l'ordre; mais avant qu'il pût être exécuté, Louis XV fit écrire à ſon agent ſecret que les Choiſeul en vouloient à ſa liberté.

Le chef de cette correſpondance qui avoit coûté la vie à pluſieurs envoyés ſecrets & au dépoſitaire des lettres; qui avoit fait perdre des places à pluſieurs miniſtres dans les cours étrangères qui n'avoient pas voulu ſervir les deux Choiſeul & qui penſoient que la cour reviendroit de ſes anciens principes voyant la maiſon royale dépérir, voyant le dauphin, la dauphine, la reine & pluſieurs ſubalternes employés, diſparoître en ſi peu de temps, & d'une manière cruelle, en fit un moyen de vengeance contre le parti de Choiſeul. Le roi recevoit

chaque jour depuis 1768, avec les autres lettres, des notes ſéparées avec le ſigne du ſecret, qui tendoient à prouver que le duc de Choiſeul étoit le moteur de tous ces empoiſonnemens.

L'affaire du duc d'Aiguillon, qui avoit agité toute la Bretagne, contribua beaucoup auſſi à perdre le duc de Choiſeul. Ce miniſtre, jaloux depuis long-temps du duc d'Aiguillon, lui avoit ſuſcité dès 1764 la Chalotais, à qui il avoit fait entrevoir qu'il ſeroit un jour miniſtre des finances s'il vouloit le ſervir. D'Aiguillon, ami du dauphin, ſoutenoit les jéſuites en Bretagne contre la Chalotais, qui les avoit ſi bien peints dans ſon compte rendu, contre le parlement qui les avoit condamnés, & contre le parti de Choiſeul qui les pourſuivoit encore à outrance.

Le parlement s'échauffa, fut mandé en corps à Verſailles, donna ſa démiſſion le 22 mai 1765, excepté douze membres que le miniſtère careſſa, & jetta cette province dans la plus étrange confuſion.

C'eſt dans cette affaire que Calonne, Lenoir, Saint-Prieſt, Fleſſelles, Sénac de Meilhan, & autres commiſſaires, qui ne demandoient pas mieux que de ſe vendre à quelque miniſtre & de tenter une fortune, commencèrent à ſe diſtinguer. Le parlement de Bretagne fut diſſous, des

membres furent ſaiſis & empriſonnés ; & les deux la Chalotais, père & fils, exilés à Saintes. Un acte du conſeil ſuſpendit en 1768 toute affaire pendante, & le parlement fut rappellé en 1769.

Le roi n'ayant pas voulu rendre la liberté aux deux la Chalotais, les Etats de Bretagne firent pour l'obtenir de fortes inſtances auprès du roi, qui fut inflexible. Ce prince réſolut alors de changer de champ de bataille, & le procès fut attribué au parlement de Paris que le roi convoqua à Verſailles. Le roi fut convaincu que le parlement joignoit au deſir de juger le duc d'Aiguillon celui de s'immiſcer dans des affaires d'adminiſtration, & d'examiner les ordres émanés de ſon conſeil, ce qui le rendoit reſponſable du parlement. Le roi en conſéquence caſſoit toute procédure, impoſant ſilence aux procureurs-généraux & aux accuſés. Le parlement entacha le duc d'Aiguillon par un arrêt du 2 juillet 1770; & cet arrêt caſſé par la cour, engagea le roi à tenir une ſéance royale, où les procédures furent enlevées par ordre de Louis XV, ce qui fit ſuſpendre toute fonction du parlement.

Le roi toujours plus curieux des anecdotes de la cour que des affaires du gouvernement, ſe laiſſa perſuader que le duc de Choiſeul étoit le moteur ſecret

ſecret de ces troubles. De toutes parts on lui diſoit que Choiſeul avoit trahi la France, ſinon dans les grandes opérations, du moins dans une infinité de détails. Le parti du feu dauphin, les dévots & les jéſuites, le public enfin, ſe plaignirent avec tant d'aigreur du duc, que le roi, fatigué de le ſoutenir & des troubles qu'il ſuſcitoit, réſolut d'en faire le ſacrifice. La Vauguyon s'étoit mis à la tête des mécontens. Un parti violent d'oppoſition ſe manifeſta. Il étoit formé de Terray, d'Aiguillon, du maréchal de Richelieu, du prince de Condé, du comte de la Marche, & ſur-tout de madame du Barry. Le chancelier Maupeou, que Choiſeul avoit élevé à ſa place, l'abandonna, & le moment arriva où le miniſtre entendit dire qu'une potence haute de cinquante pieds ſeroit élevée pour lui à Montfaucon, ancienne grève des miniſtres, en punition de ſes attentats. Le moment étoit critique ; le roi étoit tombé dans un état de nullité abſolue : & depuis l'aſſaſſinat de Damiens cette nullité augmentoit chaque jour. Les ennemis de Choiſeul avoient de la fermeté & de l'audace: il n'avoit pu perdre le duc d'Aiguillon ni madame du Barry. Il pouvoit s'attendre à tout dans cette circonſtance & il ne fléchit pas. Il voyoit arriver ſa diſgrace, & il ne molliſſoit pas. On l'appelloit le deſtructeur de la France & de la puiſ-

ſance du roi, & on l'accuſoit avec raiſon d'avoir ruiné pour toujours les finances. La tournure qu'il prit en attribuant tout au roi & en obligeant ſon amour-propre à le faire reſter neutre entre lui & ſes ennemis eſt ſi originale, ſi caractériſtique, que nous tranſcrivons ici le paſſage de ſon compte rendu au roi & au conſeil ſur les finances. *Attaquer mon miniſtère, c'eſt attaquer* SA MAJESTÉ *elle-même. . . . . La très-grande jeuneſſe du ſouverain*, dit-il au roi en propres termes dans un compte rendu ſur la guerre, encore manuſcrit, *pourroit faire croire que des miniſtres peu ſoigneux de leur honneur & des affaires dont ils ſont chargés auroient des facilités à ſurprendre un prince ſans expérience; mais* VOTRE MAJESTÉ A DEPUIS LONG-TEMPS L'HABITUDE ET LA MÉMOIRE DES AFFAIRES; *elle peut dire que je ne ſuis jamais tombé dans la faute de ne pas* LES LUI EXPLIQUER *dans le détail le plus minutieux*. Le roi ſentit ſi bien cette tournure, qu'il la ſouligna avec ſon crayon.

Le duc de Choiſeul donna enſuite au roi & à ſon conſeil l'état des dépenſes de ſes différens miniſtères. Il lui dit que l'acquiſition d'Avignon & de la Corſe balançoit les pertes de ſes colonies. Il tenta de lui perſuader que la Corſe donnoit à l'Eſpagne & la France ſur la Méditer-

ranée la prépondérance maritime. Cependant aucune de ces acquiſitions ne pouvoit compenſer ces trente mille matelots que l'Angleterre fit priſonniers pendant la guerre de 1757, dont il ne revint que vingt mille, & dont il fallut payer la nourriture. Aucune acquiſition ne compenſa la priſe de nos vaiſſeaux de guerre, de notre artillerie, ni la ruine de notre commerce. Il fallut au commencement du règne ſuivant créer une autre marine, & faire des emprunts ſi accablans qu'une révolution en a la ſuite.

Une académie, un poëte, un étourdi, pourront aiſément faire du duc de Choiſeul un très-grand homme. L'hiſtoire le placera à côté de tous les miniſtres audacieux & deſpotiques que le mauvais génie des rois a établi pour leur propre ruine. L'atroce alliance avec l'Autriche qu'il conclut pour anéantir la puiſſance pruſſienne, la guerre qu'il ſoutint obſtinément, le refus conſtant de la paix ſur terre comme ſur mer en 1759, ſa folle adminiſtration, ſeront réputés comme autant de malheurs que la France n'a pas encore réparés. Une maitreſſe l'avoit élevé à la cour; une autre maitreſſe l'en précipita.

Le duc de Choiſeul en effet avoit témoigné une grande répugnance pour madame du Barry que Richelieu & le duc d'Aiguillon lui oppo-

ſoient ſecrétement. Richelieu avoit mis dans la tête à cette favorite qu'elle devoit être préſentée ſolemnellement, ce que Choiſeul traverſa opiniâtrement. Vainement madame du Barry lui avoit-elle promis dès le commencement de ſa faveur, s'il vouloit la ſoutenir, d'être auprès du roi l'inſtrument & l'organe de ſes volontés. Le duc de Choiſeul conçut cette fois une trop bonne opinion du roi: il crut que ſes amours n'étoient que de paſſage, & ne put jamais s'imaginer que Richelieu & d'Aiguillon puſſent faire d'une telle créature l'inſtrument de leurs projets & de leur ambition. En attendant ils préparoient la préſentation.

Richelieu qui l'avoit à cœur depuis long-temps, parce que le duc de Choiſeul l'avoit traverſée, voulut qu'elle ſe fît avec le plus grand appareil. Une livrée ſuperbe, un grand train, celui de princeſſe devoit la diſtinguer. Choiſeul en attendant ſoulevoit toute la France contr'elle par des chanſons, dont les carrefours de toutes les villes retentiſſoient. Le peuple de Verſailles averti du jour de la préſentation ſolemnelle, pour qu'il s'attroupât, ne manqua pas de ſe préſenter alors en face du château & de remplir ſi bien les avenues, que le roi en eut peur. Le duc de Choiſeul lui fit ob-

ſerver que le peuple curieux deſiroit de voir le cortège extérieur, ne pouvant être inſtruit de ce qui ſe paſſeroit dans les appartemens de ſa majeſté. Le roi encore plus ſtupéfait contremandoit la cérémonie, lorſque madame du Barry entroit parée & belle comme une déeſſe : *Sire, voici madame du Barry*, dit le maréchal de Richelieu à Louis XV ; *elle entrera, ſire, ſi vous en donnez l'ordre.* Le roi avança deux pas ; la cérémonie s'accomplit, la favorite ſortit comteſſe ; & le lendemain elle eut l'appartement de madame de Pompadour. Elle vit alors à ſes pieds toute la cour, des militaires, des évêques, des miniſtres, des dames titrées, des artiſtes, des gens de lettres, non ces gens de lettres philoſophes, eſtimés de la nation, mais ces poétereaux très-ſubalternes qui n'ont jamais obtenu depuis aucune eſpèce d'eſtime dans la nation ſous aucune eſpèce de gouvernement. On dit même que des perſonnes de la haute prélature cherchèrent à lui plaire plus particuliérement, & que le cardinal de Rohan & le coadjuteur de Reims ne furent point rebutés de madame du Barry.

Le duc de Choiſeul perdit peu-à-peu ſon influence depuis la journée de la préſentation, & n'eut guère pour lui que les parlemens qu'il agitoit en jouant de ſon reſte. Le 7 décembre

1770, le roi, qui tint à Verſailles ſon lit de juſtice, leur défendit à tous de ſe traiter de *corps indiviſibles* ni de *claſſes*. C'étoient des expreſſions nouvelles par leſquelles les parlemens ligués entendoient ne faire dans tout le royaume qu'un ſeul & même corps. Il leur défendit encore de ſuſpendre le ſervice, & de retarder les enregiſtremens, ſous peine d'être caſſés. Le parlement, après le lit de juſtice, proteſta, & ſuſpendit ſes fonctions. Le roi lui ordonna de les reprendre, & il s'obſtina à reſter dans l'inaction. Le roi donnoit des lettres de juſſion, & la faction de Choiſeul les mépriſoit. On ſoupçonna alors madame du Barry, qui mettoit la main dans les papiers du roi, d'en avoir tiré contre les parlemens le mémoire du feu dauphin, qui, par ſa publication dans ces mémoires, va devenir une pièce très-curieuſe pour l'hiſtoire. C'eſt le portrait le plus authentique du père de Louis XVI. L'auteur de ces Mémoires l'a copié ſur l'original. Elle détermina Louis XV à perdre les parlemens, quoiqu'elle eût été écrite en 1757, parce qu'elle étoit l'accompliſſement des prophéties de ſon fils ſur la magiſtrature.

CHAPITRE XXIII.

Caractère du dauphin, fils de Louis XV, peint par lui-même & par ſon propre écrit. Son ſtyle, ſes principes. Le parti ennemi des parlemens ſe ſert de cette pièce pour ruiner les parlemens & perdre les ducs de Choiſeul & de Praſlin. Leur exil. Choiſeul peint par lui-même.

« VOUS m'avez permis, mon cher père, dit » le dauphin, de vous expoſer mes réflexions au » ſujet des divers partis qu'on vous propoſe. Je » profite de votre permiſſion avec la plus entière » confiance.

» Quelqu'étendue que ſoit la matière, elle ſe » réduira à peu de paroles, n'ayant pour baſe » que la néceſſité abſolue de vous faire obéir par » le parlement. A peine lui avez-vous manifeſté » vos volontés, qui tendoient autant à ſon bien » propre qu'au vôtre, que plutôt de ſe ſoumettre » à des loix ſages & modérées, ils ont mieux » aimé ſe réduire à la condition de ſimples par- » ticuliers. Cette réſolution exécutée par plus » des trois quarts de la compagnie dévoile bien

» clairement leurs ſentimens & leurs projets.
» Malgré toutes les voies que votre bonté leur a
» ouvertes pour rentrer dans leur devoir, ils ont
» perſiſté dans la déſobéiſſance. Croyant vous
» faire encore grace, ils ont voulu que leur
» rentrée fût un triomphe; que ce fût vous-
» même qui les eût priés, après avoir aboli tout
» ce qui s'étoit fait au lit de juſtice. Apprenant
» qu'un ſcélérat a mis la main ſur vous, leurs
» cœurs ont-ils été émus? Ils demandent avec
» hauteur de juger le criminel; mais plus occu-
» pés dans un tel inſtant de profiter de l'état où
» (*ici ſont deux mots raturés*) cet exécrable aſſaſſin
» vous a réduit, que d'en gémir, ils cherchent
» uniquement à en tirer parti; ils veulent bien
» vous faire la grace de le condamner au ſup-
» plice, mais à condition qu'on ne leur parlera
» pas d'exécuter les édits & déclarations, ni de
» reprendre la juſtice. A quoi tend leur con-
» duite? à perſuader le royaume entier qu'in-
» ſenſible à la miſère des peuples, vous (*un mot*
» *raturé*) prodiguez leur ſang & leurs biens
» ſans néceſſité; que ne ſuivant d'autres loix que
» vos volontés, vous établiſſez un deſpotiſme
» outré qui ne connoît aucun frein; que ſans
» eux toutes les loix ſeroient foulées aux pieds
& l'Etat bouleverſé; qu'eux ſeuls ſont encore

» des vrais citoyens, qui, par zèle pour la patrie,
» bravoient les exils & les priſons. Vous rappel-
» lant enſuite ces principes qu'ils ont avancés
» dans toutes leurs remontrances; leur exiſtence
» auſſi ancienne que la monarchie, repréſentative
» de la nation entière (*mot raturé*); corps créé
» dans l'Etat en même temps que l'Etat & deſti-
» né à aſſurer les libertés des citoyens; l'enre-
» giſtrement par une délibération libre, néceſ-
» ſaire pour conſommer la loi & lui donner ſon
» autorité; enfin, cent autres maximes également
» fauſſes & deſtructives de toute monarchie, il
» vous ſera aiſé de juger de leurs vrais ſenti-
» mens & du but où ils tendent. A ces excès
» qu'avez-vous oppoſé? une bonté inaltérable,
» une douceur qui ne vous laiſſoit enviſager
» qu'avec douleur la néceſſité de les punir, un
» deſir ſoutenu & marqué en toutes les occa-
» ſions d'applaudir à leur conduite, de les trou-
» ver fidèles, de leur donner des preuves de
» votre affection; & c'eſt cependant vous qu'ils
» veulent dépeindre comme un tyran (*trois mots*
» *effacés*). Au milieu de la défection générale,
» un petit nombre paroît encore fidèle. Ils font
» concevoir l'eſpérance que leur exemple ramè-
» nera les autres à l'obéiſſance. Leurs diſcours
» plus modérés donnent lieu de s'en flatter. Dans

» cette confiance, vous voulez bien remettre entre
» leurs mains le ſoin de votre vengeance, &
» *à aſſurer par leurs recherches vos jours pour*
» *l'avenir.* De quelle façon ont-ils répondu à
» une marque ſi touchante de votre bonté? Cette
» idée eſt trop affligeante pour pouvoir m'y ar-
» rêter. Reprenant la ſuite du parallèle de leur
» audace & de votre bonté, je prends la liberté
» de vous demander ſi toutes les fois que vous
» avez bien voulu condeſcendre à une partie de
» ce qu'ils demandoient, eux de leur côté ont
» daigné auſſi rabattre de leurs prétentions? Si
» cela eſt, ſuivez avec liberté les mouvemens de
» votre cœur; mais ſi au contraire à meſure que
» vous leur cédez une choſe ils en ont demandé
» quatre fois plus, n'eſt-il pas viſible que les
» ménagemens & les négociations ne produiſent
» aucun bon effet? Aujourd'hui je ne vois rien
» qui donne une eſpérance plauſible de gagner
» les eſprits par les mêmes moyens qui ont échoué
» tant de fois. Le ſeul but où vous puiſſiez ten-
» dre eſt de vous faire obéir; ſi après avoir été
» leur déclarer avec tant d'appareil votre vo-
» lonté & vos loix, vous avez encore la condeſ-
» cendance de vous prêter à leurs deſirs, en un
» mot, permettez-le moi de le répéter, leur au-
» dace augmentera, & le peuple imbu de leurs

» pernicieuſes maximes achèvera de ſe convain-
» cre de la juſtice de leurs prétentions. Quelles
» (*un mot raturé*) funeſtes ſuites n'auront pas de
» telles opinions ? Moins votre autorité ſera reſ-
» pectée, moins votre perſonne ſera à l'abri des
» abominables entrepriſes dont nous avons vu les
» triſtes effets ; & c'eſt là, je vous l'avoue, le
» point qui m'occupe le plus. Je penſe donc
» qu'une fermeté inébranlable eſt le ſeul moyen
» de conſerver & vos jours & votre autorité. Il
» eſt triſte d'être forcé à ſe faire craindre ; mais
» il l'eſt encore plus d'avoir à craindre. La com-
» plaiſance dans ce monde-ci produiroit peut-
» être une tranquillité apparente de quelques
» jours, mais que vous racheterez bien cher par
» la ſuite. Le public n'en ſeroit pas mieux ſervi ;
» à la première occaſion, ils ſuſpendroient les ſer-
» vices qu'ils n'ont repris qu'en apparence, &
» vous vous trouveriez encore moins avancé
» qu'aujourd'hui. Il eſt difficile de ſe flatter avec
» les principes qu'on connoît dans le parlement
» de parvenir au concert auquel les miniſtres pré-
» tendent du moins pour ce moment-ci. Il a
» ſouvent trompé les eſpérances qu'on en avoit
» conçues. Il le fera encore s'il croit pouvoir
» l'oſer. J'avoue que dans la déclaration de la
» diſcipline, il y a peut-être des choſes qu'on

» pouvoit changer ; mais il faut auparavant que » par l'exécution en entier de tout ce qui eſt » preſcrit, & par leur aſſiduité à rendre la juſtice, » ils méritent une telle grace. Je me ſuis peut-» être expliqué avec trop de liberté ; mais vous » m'y avez autoriſé, & ſavez le ſentiment qui » me fait parler & qui eſt gravé dans le fond » de mon cœur ».

On voit par ce mémoire quels étoient les principes deſpotiques du dauphin, la crainte qu'avoit ce prince de perdre la confiance des peuples par les plaintes des parlemens, le ſoin de perſuader à ſon père qu'il devoit attribuer à la magiſtrature l'aſſaſſinat de Damiens, & l'affectation de lui faire craindre de nouveaux attentats.

Le duc de Choiſeul & madame de Pompadour avoient long-temps travaillé le roi en ſens contraire. Ils lui avoient fait craindre & donné à entendre que le parti du dauphin & le dauphin lui-même abrégeroient ſes jours. On a même vu dans ſon teſtament qu'il a ſoin de dire qu'il n'avoit jamais prévu la mort de ſon fils. Dans ces conjonctures, Louis XV menacé de tous côtés, puſillanime depuis l'affaire de Damiens, prend le parti de perdre les parlemens dont ſon fils l'avoit menacé, parce qu'ils étoient ſoutenus, ſoulevés même en ſecret par le duc de Choiſeul ; & prend en

même temps la réſolution de perdre le duc de Choiſeul, parce qu'il avoit fondé une partie de ſa puiſſance ſur les parlemens. A cette diſpoſition ſecrette ſe joignent les raiſons du parti de d'Aiguillon & du feu dauphin, les intrigues des jéſuites, celles de madame de Marſan, & ſur-tout les ſéductions de madame la comteſſe du Barry, qui ne laiſſoit point le roi un inſtant en repos ſur les ducs de Choiſeul & de Praſlin. *Ne ſais-tu pas*, diſoit-elle au roi, *qu'ils te prennent pour une bête, & qu'ils diſent que tu l'es.....* Le vieux roi qui n'avoit eu dans ſes maitreſſes de paſſage que des femmes timides & tremblantes, & dans ſes maitreſſes en titre que des femmes reſpectueuſes, imitant le cérémonial de la cour, trouvoit plaiſant que madame du Barry lui parlât dans ce ton. La fauſſeté jouoit ſon rôle dans les grands appartemens : le naturel & le plaiſant étoient rélegués dans les petits cabinets du roi. Le roi malgré ces raiſons ne ſe déterminoit pas. Un billet ainſi conçu, anonyme, placé ſur la table du roi avec des papiers, précipita enfin le duc de Choiſeul.

SIRE, je ſuis votre meilleur ami, & peut-être vous ne le ſavez pas ; je vous avertis donc que les projets du mois de mai ſont repris. Il faut à M. de Choiſeul une autorité ſans partage. Vos jours ſont

moins en ſûreté que jamais. Il entend à préſent régner ſous un jeune monarque, & la dauphine lui eſt entiérement dévouée. . . . . Le duc de Choiſeul avoit perdu, exilé, embaſtillé, empriſonné les ennemis de l'Autriche; & ne pouvoit le nier. Pouvant ſe défendre des empoiſonnemens & des aſſaſſinats dont il étoit accuſé pour la même cauſe, il le dédaigna. Il ſembloit même tirer parti de la crainte qu'il inſpiroit à ce ſujet. La réunion de toutes ces circonſtances perdit les ducs de Choiſeul & de Praſlin le 24 décembre 1770. Le premier fut même envoyé à Chanteloup par une lettre très-déſagréable.

Les parlemens déjà ſi irrités contre le duc d'Aiguillon, privés de leur ami & de leur agitateur ſecret, s'abandonnoient à leur reſſentiment. Ils paſſèrent tout le mois de janvier à obſerver la cour & à la contrecarrer. Un coup d'Etat les perdit à leur tour; & la nuit du 19 au 20 deux mouſquetaires ſurprenant dans le lit chaque membre du parlement, exigeoient par *oui* ou par *non* l'engagement de ſe ſoumettre au roi. La nuit ſuivante, les membres furent encore ſurpris au lit par des mouſquetaires. Un huiſſier à chaîne leur déclara leurs charges confiſquées, & des lettres-de-cachet les exiloient dans des lieux éloignés les uns des autres.

Les partiſans du duc de Choiſeul lui ont fait un mérite de ſon attachement aux parlemens, de ſa haine pour les jéſuites, de ſon attention à conſerver les privilèges de la nation. Il ne voyoit cependant dans les parlemens qu'un inſtrument de deſpotiſme. Dans tous ſes avis au conſeil il ne ceſſoit de dire qu'ils avoient délivré les rois du joug de Rome & du joug des grands feudataires. C'étoient là les deux grandes diviſions de ſon opinion. Le duc de Choiſeul ne cultivoit donc les parlemens que comme moyen de s'élever contre tout ce qu'il vouloit anéantir ou détruire ; & il s'en ſervit à merveille dans l'abolition de la compagnie de Jeſus.

Quant aux véritables privilèges, aux prérogatives de la nobleſſe, ſon amour prétendu de la liberté n'alloit même pas juſqu'à lui rendre l'adminiſtration provinciale dirigée par trois ordres, comme en Bretagne ou en Languedoc. Il étoit plus aiſé d'adminiſtrer la France par la voie des intendans. L'adminiſtration par les propriétaires intéreſſés étoit ſi contraire à ſon deſpotiſme, que lorſque le dauphin en dit un mot à ſon père, & préſenta la meſure des adminiſtrations comme le remède ultérieur des maux de l'Etat, Choiſeul éloigna avec fureur cette réforme. Ecoutons ſa doctrine; c'eſt celle des bachas, des deſpotes, de tous les

miniſtres du temps, non de Necker, ni de Turgot, ni de Malesherbes; mais de tous ceux qui vouloient voler le peuple impunément, & l'éloigner de la connoiſſance de ſes affaires, & ſur-tout de toute idée de liberté.

« Je connois un projet (dit Choiſeul, *Mémoires*, tome I, page 263) qui tend à mettre » toutes les provinces en pays d'Etats; j'admire » ce projet, je l'approuve; & j'en ſuis d'avis » abſolument, ſur-tout quand j'aurai approfondi » avec grande maturité la forme de ces pays » d'Etats, & qu'il me ſera bien démontré que » cette forme ne pourra jamais produire du trou- » ble dans le royaume, ni nuire à la prérogative » de la couronne.

» L'on ne peut pas ſe repréſenter les troubles » de la province de Bretagne. Vainement me » dira-t-on que les Etats que l'on va former » ne ſeront pas ſur le pied de ceux de Bretagne, » & n'auront pas un commandement de province » comme M. d'Aiguillon. Quelque forme qu'ils » aient, CE SERA UNE ASSEMBLÉE D'HOMMES. » Si cette aſſemblée n'a aucun pouvoir, elle eſt » INUTILE; ſi elle a quelque puiſſance, elle peut » être NUISIBLE, ſur-tout PAR SA COMMUNI- » CATION AVEC D'AUTRES aſſemblées d'hom- » mes. Nous avons vu les parlemens, cette claſſe

» de

» de l'Etat qui a ſoutenu & même créé la plus » grande autorité de nos rois ; nous avons vu » ces parlemens s'unir entr'eux, & embarraſſer la » cour PAR LEUR UNION. Il eſt vrai que le feu » roi eſt ſorti de cet embarras ; mais un moyen » auſſi violent & auſſi injuſte que celui qu'il a » adopté, n'eſt-il pas un grand mal, puiſqu'il eſt » un déshonneur pour la couronne, qui a tou- » jours tort, quand au lieu de prévoir & de gou- » verner elle ſe ſert de la force pour anéantir ? » Si par malheur les Etats, ſous un miniſtère & » un règne foibles, formoient une UNION, l'on » ne pourroit pas les détruire & les exiler comme » l'on a fait des parlemens ; car l'ON N'EXILE PAS » SON ROYAUME. Ces réflexions méritent d'être » balancées, quand on examinera le projet de » pays d'Etats ; mais je ne crois pas que ce mo- » ment-ci ſoit celui où l'on pourroit le mettre » à exécution ». — ——

Le duc de Choiſeul ne veut pas que les Etats provinciaux ſoient une *aſſemblée d'hommes ;* il ne veut pas qu'ils ſoient une *puiſſance*, parce qu'ils peuvent être nuiſibles par leur communication avec d'autres hommes ; il ne veut pas que ces Etats forment une *union* ſous un roi foible, parce qu'on ne pourroit les exiler comme les parlemens, & parce qu'on ne peut pas exiler ſon royaume ; il ne

croit pas enfin que l'époque de 1774 ſoit favorable à leur inſtitution. C'eſt-à-dire, que le deſpote ne vouloit ni une ASSEMBLÉE, ni une PUISSANCE, ni une UNION, parce que ces trois choſes pouvoient ſeules anéantir la tyrannie de nos rois qu'il appelloit la *prérogative royale.*

Voilà quelle liberté & quel genre de liberté aimoit le duc de Choiſeul. Il aimoit beaucoup au contraire les parlemens, parce que cette claſſe avoit SOUTENU & MÊME CRÉÉ *la plus grande autorité de nos monarques.* Il faut avouer toutefois que le duc de Choiſeul étoit encore bien moins deſpote que ces miniſtres qui vouloient anéantir les parlemens, quand ils refuſoient d'être les inſtrumens paſſifs & ſerviles des volontés arbitraires de la cour.

CHAPITRE XXIV.

Suite de l'hiſtoire de la correſpondance ſecrette de Louis XV ſur les affaires étrangères. Inquiétudes de madame du Barry & du duc d'Aiguillon ſur la nature de cette correſpondance. Kaunitz pourſuit & fait diſgracier le comte de Broglie.

LE miniſtère ſecret des affaires étrangères ayant contribué à perdre le duc de Choiſeul, continuoit à correſpondre avec Louis XV. Madame du Barry voyant ce prince ſouvent inquiet de ce qu'il liſoit dans un porte-feuille inconnu & étranger aux affaires ordinaires, ayant ſu que le comte de Broglie étoit le miniſtre de ces affaires ſecrettes, lui offrit le miniſtère des affaires étrangères s'il vouloit en communiquer les ſecrets, qui étoient les objets de ſon inquiétude. Le baron de Breteuil qu'elle crut initié dans ces myſtères fut rappellé de Vienne.

Le duc d'Aiguillon, qui ſuccéda au duc de Praſlin, fut auſſi ſoupçonneux que ceux qui l'avoient précédé dans le miniſtère. Il n'étoit pas

dans les principes de l'alliance autrichienne. On croyoit même qu'il conduiroit le roi ou à la modifier ou à la détruire, & qu'il ſuivroit les plans du dauphin. Kaunitz qui avoit ſans ceſſe les yeux ouverts ſur ſon miniſtère, pourſuivit le comte de Broglie, qu'il ſoupçonna d'agir en ſecret pour opérer la même révolution. Broglie exilé pour un autre prétexte en 1773, continua à correſpondre en ſecret avec Louis XV juſqu'à ſa mort, & ne jouit de ſa liberté que ſous le nouveau règne, lorſque les comtes de Vergennes & de Muy eurent prouvé à Louis XVI qu'il avoit bien ſervi dans les affaires étrangères. Broglie avoit fait des élèves; Vergennes étoit le principal, & de Muy l'ami du feu dauphin & de tout ce qui déteſtoit l'Autriche en France, ſe plurent à rendre ſervice au comte de Broglie.

Les inquiétudes toutefois du duc d'Aiguillon contre ces correſpondances ſecrettes n'avoient pas pour but de contrecarrer les ſyſtêmes de la commiſſion ſecrette qui travailloit dans ſon ſens. Ce miniſtre ne craignoit que l'indépendance où cette commiſſion pourroit être de toute influence miniſtérielle. Ce fut cette jalouſie ſecrette qui fit arrêter Dumouriez à Hambourg, & le fit conduire à la baſtille avec Ségur & Favier.

La reine ſous le nouveau règne a ſeule pour-

ſuivi avec un acharnement connu & ſoutenu les agens ſecrets de cette correſpondance & les partiſans des ſyſtêmes du dauphin, au profit de ſa maiſon. Élevée comme la reine de Naples, comme la ducheſſe de Parme ſes ſœurs, dans le mépris du peuple, & dans la perſuaſion que les maiſons couronnées de l'Europe & ſur-tout les petites puiſſances du Corps germanique, devoient ſubir le joug de l'Autriche, l'aſſujettiſſement des François à l'Autriche a été le premier principe de toutes ſes actions.

De-là l'inimitié qu'elle manifeſta contre le duc d'Aiguillon, dont le fils a tiré depuis une vengeance ſi cruelle pendant la première révolution.

De-là ſa haine contre Vergennes, qui ſe termina par un empoiſonnement long-temps ſoupçonné, & aujourd'hui ſi connu de tant de perſonnes.

De-là l'élévation de l'archevêque de Toulouſe pour nous aſſujettir entiérement à ſa maiſon, & la promeſſe du chapeau de cardinal en récompenſe du renverſement des principes de Vergennes, dont le miniſtère ſi irréprochable relativement aux affaires étrangères, ne fut qu'une oppoſition conſtante, un combat perpétuel, contre l'aſtucieuſe ambition des Autrichiens.

De-là l'inaction honteuſe de l'aſſemblée conſ-

tituante ſur les affaires étrangères; la minorité de la nobleſſe qui la gouvernoit avoit de la reine la promeſſe des ambaſſades, ſi elle vouloit ménager le ſyſtême politique actuel.

De-là l'horreur de la reine & de l'Autriche pour les jacobins, qui voyant dans les plans de Peyſſonnel, de Favier, de Dumouriez, de Briſſot des vues ſemblables à la politique de la correſpondance ſecrette du comte de Broglie, manifeſtoient leur attachement à ce ſyſtême anti-autrichien, & devoient bientôt renverſer celui de Choiſeul & envoyer Leſſart à Orléans.

De-là la perfidie de la Fayette, qui, chef de la minorité de la nobleſſe, favoriſa toujours en ſecret le ſyſtême autrichien, & diſoit ſans ceſſe dans ſa tente : *je ne me battrai jamais pour des jacobins.*

Tableau de la correſpondance ſecrète de Louis XV depuis 1744 *juſqu'en* 1774.

Le roi Louis XV.

Le prince de Conti & le comte de Broglie.

Geneve. Hennin, réſident dès 1767.

Naples. Le baron de Breteuil.

Constantinople. Deſalleurs, le comte de Vergennes, le chevalier de Saint-Prieſt.

HAMBOURG. Dumouriez, Favier, Ségur.

VIENNE. Durand.

BERLIN. La Touche.

ANGLETERRE. Déon.

HOLLANDE. Le marquis d'Havrincourt, le baron de Breteuil.

SUEDE. M. d'Havrincourt, Breteuil, Vergennes.

POLOGNE. Des Iſſarts, Hennin & Gerault.

RUSSIE. Déon, Douglaſſ, le baron de Breteuil, Roſſignol, Durand & Marbeau.

roi étoient réduits de 154 millions à 50 millions.

Ces réſultats ſuffiſent pour montrer dans quelle ſituation étoit la France. On attribuoit au duc de Choiſeul de l'avoir appauvrie pour qu'elle pût ſubir le joug de l'Autriche. On l'accuſoit d'aſpirer à une ſouveraineté qui lui avoit été, diſoit Terray, ſecrétement promiſe par Marie-Thérèſe dont il étoit l'allié.

Cependant rien n'étoit perdu pendant ces dilapidations ſcandaleuſes. La cour, les Choiſeul, les favorites, avoient fait la fortune de cent Lucullus françois. Dès le temps de Louis XIV, les banquiers de la cour, les gens de finance faiſoient des fortunes ſcandaleuſes. Un banquier de la cour n'avoit d'autre ſoin avant Louis XIV que de faire remettre aux ambaſſadeurs de France dans les cours étrangères les ſommes que le roi leur donnoit, & les ſubſides des puiſſances étrangères.

Mais les affaires de finance s'étant de plus en plus dérangées, les rois eurent recours au banquier de la cour pour ſe faire avancer les revenus d'abord d'un mois, puis de ſix, enſuite d'une année. Cette méthode de conſommer ainſi les revenus d'avance étant en uſage depuis long-temps, le feu roi Louis XV arriva au point de dépenſer deux ou trois ans en anticipations, payant à ces

financiers des intérêts ruineux en pure perte. On en a vu un état ci-deſſus pour l'année 1772.

C'eſt en ſervant ainſi le roi que les traitans des règnes de Louis XIV & Louis XV, tels que Samuel Bernard, les frères Paris, Laborde, Beaujon, &c. firent des fortunes étranges. Samuel Bernard & Laborde ne portèrent point leurs ſervices au-delà de la finance; mais Beaujon, mais les Paris & autres de cette eſpèce, intriguant avec les maitreſſes du roi, ſe ſoutenoient par elles, procuroient au prince des femmes, des filles, & ſe dévouoient au plus vil des ſervices pour ſatisfaire le libertinage du prince.

On peut donc définir un banquier de la cour *le financier qui avançoit au roi, en tout ou en partie, les revenus de l'Etat.* Le roi payoit & perdoit en intérêts une partie du revenu, & le banquier gagnoit d'autant plus ſur le prince que ſes avances étoient plus conſidérables, ou faites dans des temps malheureux. Les circonſtances déſaſtreuſes exigeoient de la cour de plus grands ſacrifices. Lorſque les anticipations ſe portoient à pluſieurs mois, le banquier de la cour étoit le ſeul maître de la fortune de l'Etat; & comme le crédit étoit concentré dans ſa perſonne ſeule, s'il avoit de mauvais deſſeins, s'il tomboit malade dangereuſement, tous les ſervices pouvoient être

ſuſpendus & l'étoient quelquefois incontinent.

La ſituation de ces hommes à finance n'étoit pas moins douloureuſe, lorſque l'Etat ſouffroit de quelques déſaſtres, lorſque la fortune publique étoit en danger. Louis XV fut ſouvent obligé d'écrire en ſtyle de ſuppliant à ſes banquiers pour les prier de continuer le ſervice, & cela dans des circonſtances où ils trouvoient des gains conſidérables; cela arriva ſur-tout à l'époque de la diſſolution du parlement en 1757, pendant l'aſſaſſinat du roi. Leurs riſques & leurs inquiétudes les tourmentoient alors au point que la plupart ſe retiroient depuis, après avoir porté leur fortune au plus haut point, redoutant ſans ceſſe vers la fin ſur-tout du règne de Louis XV, que ſi la choſe publique venoit à manquer, ils ne fuſſent les premiers à en reſſentir les déſaſtres.

Ces gens de finance, par une combinaiſon d'intérêts analogues, devinrent ſi bien dans toutes les circonſtances les maîtres abſolus de la finance, que l'Etat ne propoſoit aucune affaire, ni aucun emprunt, qu'ils n'en fuſſent les premiers agens & les premiers actionnaires. En voici un ſeul exemple. Le miniſtre des finances s'étant propoſé un emprunt de 125 millions le mois de décembre 1784, les banquiers de Paris, par des ſoumiſſions acceptées le 19 mars 1785 par Baudoin, premier

commis du grand comptant du tréſor royal, s'engagèrent à prendre quatre-vingt-un millions huit cent mille livres. On ne délivra au public que quarante-trois millions deux cent mille livres. Dans l'état remis par Baudoin, Girardot & Haller font une ſoumiſſion de douze millions; Rilliet, de huit; Duruey, de ſix; Laborde, de quatre; Bontems-Duvergier & Van-Denyver, de trois chacun; Grandt, Pache, Leſſert, de deux chacun; Lullin, Pourrat, Lavabre, Mallet, Giambonne, Savalette, Julien, L. Julien, Sabatier, Bourdieu, Kindall, Lenormand de Cadix, Tronchin neveu, Servat, Paſcaud, Grandt, de Noguès, de Walkier de Nettine, ſouſcrivent chacun pour un million; Lambert, Taſſin, Laval, Serres, Cottin & Jauge, Campy, Perrouteau, Tourton, Rougemont, Sellonf, Berard, Formier, Dangirard, Jeaume, Audeoud, Labuſſière, Gachon, Buſony, Auguier, Lewal, Lalanne, Thierry, d'Harvelay, &c. ſouſcrivent chacun pour cinq cent mille livres.

Cette nomenclature ſuffira pour montrer aux âges futurs quelle étoit la multiplicité des fortunes en numéraire, dans la capitale, pendant les dernières années de la monarchie, & les moyens que trouvèrent les financiers en France pendant le régime des rois pour faire des fortunes

immenſes. La finance fut un état qui demanda de l'intelligence, des vues, des ſpéculations profondes, & peu de perſonnes s'initièrent dans ſes myſtères.

CHAPITRE XXVI.

De la calotte des cardinaux, & de ce qu'ils ont coûté à la France. De la calotte des cardinaux Dubois, Albéroni, Tencin, Bernis, de Rohan & de Loménie. Fin du règne de la calotte en France.

CETTE calotte rouge des cardinaux, électeurs du pape, fut pour la France le plus exécrable ornement que les hommes aient pu inventer.

A Dieu ne plaiſe qu'on veuille diminuer la renommée des grands hommes & des hommes de bien qui ont honoré la pourpre romaine. Tous les peuples, toutes les générations célébreront à jamais la mémoire des cardinaux Quirini, Paſſionei, Lambertini, Ganganelli, & de quelques autres. Je conſidérerai ſeulement quel fut l'inconvénient politique, j'oſe même dire le fléau des chapeaux rouges en France, & ſur-tout dans le miniſtère. C'eſt un point de notre hiſtoire qui n'eſt pas

connu, & qui prouve quelle étoit l'adreſſe des cours de Vienne & de Rome pour dominer dans notre ancien cabinet de Verſailles.

On a pu voir dans cet ouvrage que les papes n'ont donné des chapeaux à aucun eccléſiaſtique en-deçà des monts qu'avec l'agrément de toutes les puiſſances catholiques pour chaque chapeau accordé individuellement. Il eſt donc évident qu'après cette meſure, la plus adroite des cours catholiques devoit ſe ſervir de ſa ſanction pour tenir dans ſes filets tout eccléſiaſtique qui, membre du miniſtère dans une cour étrangère, aſpireroit au cardinalat. Or, l'expérience de cent ans a prouvé que l'Autriche avoit ſi bien employé ſa puiſſance à ce ſujet, qu'elle fit conſtamment à Verſailles de nos abbés en place ou en crédit, un inſtrument de ſon ambition.

L'abbé Dubois fut un de ceux dont elle ſe ſervit avec plus d'audace. Elle exigea de cet homme qui diſpoſoit du régent, qu'il lui ſacrifieroit la France, & qu'il concluroit avec l'Autriche ce traité de la triple alliance entre la France, l'Autriche & la Hollande, tentative d'un traité encore impoſſible à cauſe de l'inimitié des deux nations; mais qui fut depuis renouvellé en 1756 par un autre cardinal.

Rome

Rome exigeoit elle-même que l'abbé Dubois rendît aux jéſuites le confeſſionnal du jeune Louis XV; qu'il relevât le parti moliniſte que le duc d'Orléans avoit ſacrifié à ſon avénement à la régence pour ſe rendre favorable le parlement; c'eſt-à-dire, que Rome fermoit les yeux ſur l'immoralité de l'abbé Dubois, parce qu'il lui importoit fort peu que cet homme fût un ſcélérat, pourvu qu'il fît enregiſtrer ſa bulle, & pourvu qu'à défaut d'enregiſtrement il exilât la magiſtrature qui s'y refuſoit; auſſi le fut-elle à Pontoiſe juſqu'à l'enregiſtrement. La France fut donc condamnée par Dubois à voir ſacrifier ſes maximes, ſes libertés & ſa magiſtrature, parce que ce Dubois vouloit être vêtu de rouge.

L'impérieux Louis XIV avoit été bien plus réſervé & plus prudent avec la cour de Rome. Jamais il n'avoit voulu employer dans ſes affaires aucun eccléſiaſtique; convaincu que l'ambition en faiſoit l'eſclave des puiſſances voiſines. Les cardinaux françois pendant ſon règne n'étoient que des dignitaires d'appareil ſans puiſſance; & ſi l'abbé de Polignac fut employé aux premières négociations de la paix, c'eſt que le roi avoit beſoin d'un homme intéreſſant pour la cour de Vienne.

L'abbé Fleury eſt le ſeul qui n'ait pas vendu à la cour de Rome ni à l'Autriche le royaume

de France avant d'obtenir ſon chapeau; mais Rome étoit aſſurée qu'il feroit du roi, alors ſon élève, un *fils aîné de l'égliſe romaine ;* & le teſtament de Louis XV a prouvé ci-deſſus qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit fallu pour y réuſſir. Quant à l'Autriche, on a vu que le duc de Richelieu, ambaſſadeur de France à Vienne, fut obligé de coucher avec la favorite du prince Eugène qui avoit de l'influence ſur le cabinet impérial, pour accélérer la permiſſion de Charles VI. Une ſimple galanterie fut donc la condition de ce chapeau; Fleury ne fit d'autres frais que de donner quelques places & quelqu'argent à l'adroit négociateur de Louis XV.

La cour de Vienne tira un plus grand parti de la nomination de l'abbé de Bernis. Benoît XIV lui avoit donné le chapeau ; mais madame de Pompadour étoit d'accord avec la cour de Vienne & avec Louis XV, pour le donner ou le refuſer ſelon l'occurrence. On connoît le premier traité terminé entre Louis XV & Marie-Thérèſe par l'abbé de Bernis. Ce traité étoit le prélude de l'atroce traité de Choiſeul que vouloit conclure un jour Marie-Thérèſe avec la France. Elle y travailla lorſque Bernis aſſuré du chapeau fut exilé.

Quant au chapeau du prince Louis de Rohan, ce n'étoit pas ſans vue que le duc de Choiſeul l'envoya à Vienne. Marie-Thérèſe avoit un grand

coup à faire en Pologne ; & quoiqu'on attribue à Louis XV d'avoir ignoré le partage de la république, & d'avoir dit après la disgrace de Choiseul que, s'il eût été en place, ce partage auroit été prévenu, nous savons aujourd'hui que Louis XV en étoit très-instruit par ses agens secrets ; mais il voulut faire semblant de l'ignorer, parce que la France ne pouvoit pas plus supporter une guerre continentale pour l'empêcher, que la guerre maritime que vouloit déclarer le duc de Choiseul à l'Angleterre, projet perfide qui fut encore une des mille causes de son éloignement ; parce qu'enfin, ce scélérat duc de Choiseul nous ayant liés avec l'Autriche, nous ayant épuisés pour elle, nous laissa expressément sans alliés & tentoit même de nous occuper d'une guerre sur mer, lorsque Marie-Thérèse préparoit une ligue avec Frédéric & Catherine II pour usurper avec eux la Pologne; parce qu'enfin, ce même duc de Choiseul agissant de concert avec Marie-Thérèse, & préparant en France toutes choses pour favoriser cette usurpation, lui envoya un ecclésiastique sans génie, qui, ayant besoin de la maison d'Autriche pour son chapeau de cardinal, étoit à Vienne le tranquille témoin des événemens, & écrivoit à Louis XV que cette armée qui devoit soumettre les Polonois étoit destinée à attaquer les Turcs. Ce n'étoit donc pas pour rien

que Choiſeul avoit envoyé à Vienne un homme nul, & ambitieux de la pourpre romaine; auſſi Louis XVI, inſtruit de cette coupable inaction par le comte de Vergennes, vouloit-il le récompenſer par le refus de la calotte de cardinal; la reine vouloit même l'en priver pour des vues bien différentes; & il fallut toutes les inſtances de madame de Marſan, il failut même qu'elle fît des ſcènes, pour arracher de Louis XVI cette calotte de cardinal. Ce prince avoit lu les inſtructions de ſon père, & avoit été élevé par des hommes ennemis de Choiſeul & de l'Autriche, qui l'avoient prévenu contre la cour de Vienne, & ſur-tout contre l'empereur; & il étoit maintenu dans ces ſentimens par ſes tantes.

Le comte de Vergennes, qui n'avoit ni le cœur ni les principes autrichiens, ſuccédant en ce temps-là au duc d'Aiguillon, n'eut jamais le courage de rompre les fondemens du traité de 1757 avec la cour de Vienne; mais il eut celui au moins de combattre toute ſa vie contre les abus qu'elle oſoit en faire ſous l'autorité de la reine. C'eſt lui qui éloigna l'abbé de Véri & l'archevêque d'Aix Boiſgelin du miniſtère où ils étoient portés par Turgot. Vergennes, qui avoit vieilli dans les affaires politiques, ſavoit que le prélat & l'abbé deviendroient à coup ſûr des inſtrumens de la cour

de Vienne. C'eſt Vergennes encore qui éloigna pendant ſon miniſtère Loménie, archevêque de Toulouſe, l'élève des Choiſeul, le favori de la reine, & l'ami de ce profond intrigant abbé de Vermont, qui le porta enfin au miniſtère. Que fit l'archevêque de Sens pour obtenir un chapeau & la ſanction de la cour de Vienne, pour avilir le courageux miniſtère de Vergennes, pour vendre quelque partie de l'adminiſtration au frère de la reine? Ce qu'il fit eſt l'objet d'un chapitre des *Mémoires du règne de Louis XVI.* Le manuſcrit délivré à un libraire ſera bientôt mis ſous preſſe (1).

(1) Le citoyen Soulavie juge bien ſévérement les anciennes peccadiles de l'évêque de Sens. Ce prélat eſt non-ſeulement un bon citoyen, mais encore il a appris à ſes curés à l'être ou à le devenir. Aucun trouble religieux n'a ſouillé ſon diocèſe. Tous les prêtres y ont prêté le ſerment. Il eſt le père des pauvres; il eſt citoyen; il s'eſt dépouillé de ſa calotte, & a couvert de honte Pie VI par ce procédé. (*Remarque de Fauchet & de Rovère, commiſſaires de la convention, pour pacifier la ville de Sens.*)

(*Réponse de l'auteur de ces Mémoires.*) Rien de plus vrai que cette note; c'eſt pourquoi on la publie. Un prêtre, de quelque culte qu'il ſoit, eſt bien reſpectable lorſqu'il parle de la paix, du règne de la loi, & de la liberté, au nom de l'Etre ſuprême: mais ces ob-

On voit à préſent ce qu'a coûté à la France cette exécrable calotte de cardinal, & quelle étoit la ſageſſe de Louis XIV, prince véritablement grand dans le ſens des deſpotes, profond même dans la marche de ſa politique relativement aux autres puiſſances de l'Europe, dont il affoiblit l'influence au profit de ſa monarchie. Jamais il ne permit qu'une calotte de prêtre pût déranger la marche de ſes affaires. Les âges futurs ne pourront même jamais s'imaginer que cette calotte romaine ait été la cauſe de tant d'événemens, ni qu'elle puiſſe former le dernier chapitre de notre hiſtoire de l'enfance des François.

On pourroit demander pourquoi cette calotte a eu tant d'attraits ? C'eſt qu'elle avoit pour acceſſoires une riche prélature, & quatre ou cinq abbayes. Un cardinal françois, ſelon l'étiquette

---

ſervations ne peuvent & ne doivent empêcher la publication des vérités hiſtoriques du miniſtère de Loménie de Brienne. On ne peut faire une lacune. Cent correſpondances qu'on trouve dans le cabinet de Louis XVI & de la reine prouvent tout ce que le prélat imagina pour empêcher les États-généraux. Ses efforts ſont d'autant plus étonnans pour des patriotes, que l'auteur de ces *Mémoires* a des preuves particulières que l'archevêque de Toulouſe aimoit la liberté, celle ſurtout des opinions & des perſonnes.

du temps, devoit avoir 5 à 600 mille livres de rente. Il étoit aſſis chez le roi & la reine. Et qui tenoit le ſervice *divin* dans les campagnes? De pauvres miſérables ſalariés, à qui le clergé de France aſſemblé tous les cinq ans refuſoit inſolemment une augmentation de dix piſtoles d'honoraires. Pour avoir une calotte de cardinal, l'abbé Maury qui ne croit pas en Dieu, qui eſt ſans mœurs & qui a peu de probité, a bravé pendant deux ans les plaintes du public.

Voilà le clergé que la révolution a ſurpris, & dont l'aſſemblée conſtituante & le roi Louis XVI ont refuſé de punir les trahiſons, forçant le peuple à punir lui-même dans ſes fureurs vengereſſes des hypocrites qui regrettoient leurs dîmes, leur faſte, & la tolérance des papes & des rois pour leur vie luxurieuſe.

CHAPITRE XXVII.

Des progrès des ſciences naturelles juſqu'à la fin du règne de Louis XV. Progrès de l'hiſtoire naturelle ſur l'origine de l'homme, ſur l'origine des continens, ſur leur formation par diverſes révolutions ſéparées. Le ſol de la France formé à différentes époques. Obſervations ſur la géographie des plantes depuis les climats brûlans du midi de la France juſques ſur les ſommets glacés des Pyrénées, des Cévennes & des Alpes. Volcans éteints en France. Leur hiſtoire par époques comparées. L'âge du globe démontre que le livre de Moyſe eſt une fable. Réſultat des découvertes des ſciences naturelles.

DES objets plus grands que des banquiers de cour, des financiers & des cardinaux, illuſtroient la France vers le déclin de Louis XV.

Cette fin ſi triſte, ou plutôt ſi honteuſe, étoit célèbre en Europe par le progrès rapide & ſimultané de toutes les ſciences. Elles s'étoient ſi bien aidées réciproquement; & tous les genres de faux ſavoir, comme la diſpute polémique, les que-

relles théologiques, la ſèche érudition, &c. avoient été ſi bien écartés, ou étoient tellement avilis par l'opinion, que les ſciences & la philoſophie avoient abſolument renouvellé l'eſprit humain.

On avoit vu toutefois pendant ce règne des littérateurs eſtimables. Pluſieurs ouvrages d'éloquence & de poéſie, des pièces de théâtre étoient comparables à ce que le règne du beau avoit produit de plus célèbre ſous Louis XIV. Voltaire, par exemple, pouvoit être comparé à pluſieurs hommes illuſtres du ſiècle précédent. Mais la littérature ne dominoit plus en France; elle ne ſervoit plus l'autorité avec la même influence. La philoſophie hardie & courageuſe dans ſa marche avoit obtenu la prééminence & entraînoit tous les eſprits; & ſi des diſputes ou des haines la pourſuivoient, elle ſortoit triomphante de tous les débats. Le génie deſtructeur de Voltaire aviliſſant toutes les inſtitutions trompeuſes, l'avoit fait déteſter, par exemple, d'un grand nombre de ſes contemporains; tandis que Rouſſeau travaillant pour les générations futures, pour un gouvernement encore idéal, plutôt que contre le gouvernement qui exiſtoit, étoit aimé davantage: il s'étoit même fait des diſciples paſſionnés.

Des François intéreſſés & attachés par état aux opi-

nions que Voltaire détruiſoit, ne voyoient en lui qu'un homme inquiet, ami des nouveautés, plutôt que le réparateur des inſtitutions humaines; tandis qu'ils voyoient dans Rouſſeau un diſciple de Solon, un légiſlateur métaphyſique dont ils ne pouvoient même concevoir toute la profondeur des opinions. Ils croyoient lire les ouvrages peu dangereux de Platon ou des philoſophes de la plus haute antiquité: auſſi de tous les ouvrages de Rouſſeau, Emile qui offroit des vérités-pratiques pour le moment, fut celui qui ſuſcita le plus d'orages. Le diſcours *ſur l'inégalité des conditions* ne fit qu'étonner; les grands ſe croyoient éternels en France & Voltaire lui-même en plaiſanta. Cependant tel étoit le génie révolutionnaire en France, que Rouſſeau eût moins réuſſi à détruire que Voltaire en raiſonnant; parce que le peuple révolutionnaire, peu inſtruit alors, ne raiſonnoit pas encore. Voltaire, au contraire, en plaiſantant, pouvoit avilir & détruire; parce que le François plaiſanta dans tous les temps; parce qu'un bon mot, très-laconique & très-ſignificatif, & ſur-tout très-vrai ne s'oublioit jamais. Ainſi Voltaire & Rouſſeau ne manquèrent jamais à leur deſtination. Celui que la nature avoit formé capable de détruire, détruiſit doucement & ſans ſecouſſes; en quoi le génie de Voltaire me paroît véritablement grand, juſques dans des

minuties : celui, au contraire, qui avoit à édifier pour les âges futurs, nous donnoit des ouvrages profonds & médités. Tel le Contrat ſocial qu'il fallut étudier. La génération révolutionnaire qui a exécuté en partie ce que Rouſſeau avoit penſé, a évité les fauſſes routes où ce philoſophe s'étoit égaré dans ſes ſpéculations.

Pendant les orages qu'occaſionnoient dans la république des lettres les ouvrages de ces deux philoſophes, pendant la lutte de l'autorité contre l'opinion, les ſciences faiſoient en paix des progrès rapides. La cour étoit moins eſtimée que l'académie des ſciences qui lui a ſurvécu ; parce qu'elle étoit une aſſociation d'hommes plutôt utiles que célèbres, & parce que l'utilité publique, ſouvent ennemie de la célébrité, étoit devenue un objet de l'eſtime nationale. Daubenton comparoit alors la ſtructure anatomique des différentes ſortes d'animaux, & Buffon continuoit ſes portraits ſublimes. Buffon & Maupertuis, obſervateurs des élémens de l'eſpèce humaine, écrivoient, le premier dans ſon *Hiſtoire naturelle*, & le ſecond dans la *Vénus phyſique*, des ſyſtêmes encore haſardés ſur les molécules vivantes ſpermatiques, mais curieux par quelques bonnes obſervations. Il parut très-probable que la conception eſt la réunion des molécules de la femelle & du mâle, molé-

cules portées par le ſang de toutes les parties du corps, élaborées par la circulation, & dépoſées dans les vaiſſeaux propres & où ſe prépare l'acte de la conception. Le ſyſtême de la fécondation des œufs inclus dans des œufs qui l'étoient eux-mêmes dans d'autres, & ainſi de ſuite juſqu'à l'infinité, fut abandonné. Lalande conduiſoit tout à la fois le matérialiſme & l'aſtronomie, & n'étoit pas peu embarraſſé de la doctrine des haſards. Des voyageurs illuſtres déterminèrent la figure du globe. L'hiſtoire des oiſeaux carnivores & granivores fut écrite. Des minéralogiſtes parcoururent les Cévennes, les Pyrénées, les Alpes. Deſmareſt fit des tableaux des reſtes de coulées de laves qui compoſent une partie de l'Auvergne. Il trouva que des volcans avoient agi & dépoſé le produit de leurs travaux, à trois époques différentes, ſur le ſol de cette province qui en eſt preſque toute formée, après avoir élevé les énormes maſſes du Cantal & du Puy-de-Dôme. Monet obſerva les minéraux dans le nord de la France, & les diſtingua dans des cartes. Faujas décrivit des volcans éteints du Vivarais & du Velay; la phyſique & la chimie l'aidèrent dans ſes deſcriptions. Palaſſeau trouva que les Pyrénées avoient été formées de couches alternes d'ardoiſe, de ſchiſte, de roches calcaires, de roches ſecondaires inclinées du midi vers

le nord, & dans toute la longueur de la chaîne, depuis l'océan jusqu'à la méditerranée. Guettard écrivit l'histoire des Alpes delphinales, & Besson des Alpes suisses.

L'auteur de ces Mémoires parcourant les Pyrénées, les Cévennes & les Alpes, ne trouvant dans les divisions gothiques de la France par diocèses, par généralités, par gouvernemens aucun mode lumineux, proposa l'abolition de ces divisions, & la substitution des départemens selon les fleuves. Cette mesure étoit nécessaire pour suivre dans l'étude du sol de la France une marche naturelle. (*Tome I de l'histoire naturelle de la France méridionale, minéraux, page* 4.) Le comité de constitution de l'assemblée constituante a adopté depuis cette idée pour servir de base à une nouvelle administration. Etudiant ensuite la structure du sol, il écrivit les phénomènes des montagnes primitives, ainsi appellées parce qu'elles s'enfoncent profondément dans le globe, & parce qu'on ne connoît rien qu'elles-mêmes au-dessous de tout ce qu'elles ont de saillant. Il écrivit l'histoire des montagnes secondaires, delphinales, cévénoles, &c. qui viennent après, dans l'ordre des temps, & où l'on trouve les premiers, les plus anciens débris des êtres organisés maritimes en état de pétrification. Il parcourut les plaines du Rhône, de la Seine

& de la Loire, formées des déblais & de la deſtruction des maſſes élevées par les eaux, qui ont ſculpté le continent & dépoſé les couches où des plantes ſont empreintes. Il écrivit l'hiſtoire, 1°. des volcans éteints de la plus ancienne date, dont les laves, les coulées, les bouches ſaillantes ont diſparu; en ſorte qu'il ne reſte que quelques traces de laves moulées dans les fentes des roches fondamentales & antérieures; 2°. des volcans de ſeconde date, dont les immenſes coulées en plateaux ont été creuſées par l'eau courante, qui s'eſt formée à la longue de profondes vallées & des lits dans ces plateaux de laves; 3°. des volcans de la troiſième date, qui, laiſſant leurs anciennes bouches igni-vomes ſituées ſur les lieux élevés, ont percé dans ces vallées inférieures, creuſées depuis par la ſucceſſion des temps; 4°. des volcans de la quatrième époque & plus récens, qui ont conſervé leurs bouches ſaillantes, leurs coulées correſpondantes à la bouche volcanique, & la maſſe même de la montagne jailliſſante dont les formes ſont auſſi bien conſervées que celles du Véſuve & de l'Etna; 5°. enfin, des volcans éteints dans les temps les plus voiſins, & qui, outre la conſervation de leurs formes, ont encore des noms expreſſifs, tels que *la Gueule d'Enfer*, *le Tartas*, *l'Infernet*, *le Chaud-Coulant*, &c.... Du règne

minéralogique paſſant à celui des végétaux, l'auteur de cet ouvrage obſerva la ſucceſſion géographique du règne des plantes & des inſectes attachés au ſol, depuis les climats chauds & brûlant d'Hières & de Languedoc, juſqu'aux ſommets toujours glacés des Pyrénées & des Alpes ; la ſucceſſion géographique des orangers, des olives, des vignes, des arbres fruitiers & des plantes rabougries & alpines des ſommets de nos montagnes méridionales. Ces faits démontrent qu'il n'eſt aucune production en Europe, depuis l'Eſpagne juſqu'aux glaces polaires, que nous ne puiſſions cultiver dans le ſein de la république françoiſe.

Buffon, parcourant toute la terre en eſprit pour écrire les *Epoques de la nature*, ouvrage ſublime, dont le titre ſeul annonce le génie, la nouveauté & l'importance, nous enſeignoit par quelles révolutions la ſurface du globe avoit été travaillée.

La chimie, la phyſique & l'obſervation ont prouvé que ce grand homme n'avoit pas toujours bien expliqué ces grands phénomènes ; mais rien n'a prouvé encore aucun anachroniſme dans l'ordre reſpectif de ſes grandes époques. Rien n'a prouvé que le globe n'ait été formé par différentes révolutions. Le repos de la nature & des élémens, le règne de l'homme ſont le réſultat

de la dernière époque. Les montagnes granitiques qui ceignent le globe, qui ſont ſes arrêtes & ſa charpente, forment la première. Les temps & les formations intermédiaires ſont remplis avec éloquence par des faits majeurs, dont les monumens ſont encore viſibles ſur la ſurface de la terre.

Ces études des anciens âges de la nature, bien antérieurs aux temps hiſtoriques, ont beaucoup ſervi à l'hiſtoire naturelle; les anciens ne s'étoient jamais élevés à des conceptions auſſi profondes. A Rome & dans la Grèce, comme en France ſous le règne de Louis XIV, les Alpes, les Pyrénées n'étoient que des maſſes poétiques ou pittoreſques. Une nouvelle ſcience eſt due aux voyages des François, & cette ſcience a ſervi à déſabuſer les hommes de la fable de Moïſe, qui déclare le globe jeune de ſix mille ans.

Il eſt démontré en effet, en ce moment, aux naturaliſtes, qu'il a fallu des millions d'années à l'eau courante pour creuſer une ſimple vallée de notre Vivarais, dans le vif d'un plateau de laves, puis dans la maſſe de granit inférieur & fondamental, pour élever enſuite au fond de cette vallée un nouveau volcan qui eſt lui-même ſi ancien, que ſes coulées & ſes appendices tombent en ruines. C'eſt ainſi que tous les genres

de

de savoir, sur-tout les sciences naturelles, ont concouru à désabuser les peuples de leurs systêmes superstitieux. La destruction annuelle d'une coulée de laves du Vivarais, par l'action insensible des gelées & des pluies qui minent cette masse; destruction calculée sur des données sûres, a montré pour résultat une succession de plus de six millions d'années: encore ce volcan est-il une des dernières productions de la nature en cette province. La chimie, enfin, enseignée par le célèbre Rouelle qui n'écrivit rien, mais qui posa les bases d'une science nouvelle, & qui eut des disciples fameux, tels que Macquer & autres, fit honneur à la république des savans françois. Les Russes, les Anglois, les Espagnols venoient étudier sous ce grand maître, le chef de toutes les écoles modernes. Celle de Dijon, sous Morveau, & celle de Paris rivalisèrent depuis, & l'Europe admira le mouvement & les succès de cette science vers la fin du règne de Louis XV. Adanson avoit publié un plan immense sur la nature entière, & écrit l'histoire des plantes par familles. Romé de Lille avoit observé que la cryssallisation étoit une opération générale de la nature; il observa ses loix & créa une science nouvelle. Condorcet, d'Alembert, &c. &c. faisoient des progrès dans la géométrie transcen-

dante. Aucun genre de talent ne fut négligé des françois.

L'académie des ſciences avoit beaucoup influé ſur le progrès de toutes ces connoiſſances naturelles. Formée de ſavans qui s'occupoient des ſciences-mères, & des ſciences qui ont entre elles de l'analogie, la chimie, par exemple, aidoit la phyſique. Toutes les deux aidoient l'hiſtoire naturelle qui, elle-même, portoit ſon flambeau dans l'étude de la médecine.

Cette dernière ſcience n'a pas fait de nos jours, il eſt vrai, de grands progrès; cependant la *géographie médicale* eſt une ſcience qui date de nos jours: l'inoculation eſt une découverte récente; & la plus grande, la plus ſublime que les médecins philoſophes du dix-huitième ſiècle aient pu faire, a été celle qui laiſſe enfin à la nature, aidée de peu & de très-ſimples médicamens, le ſoin de nous guérir de nos maux. L'art a produit auſſi un ouvrage ſublime, profond, philoſophique même; ouvrage que tous les curieux de la nature devroient avoir dans leur bibliothèque. C'eſt la *Noſologie de Sauvages*, médecin de Montpellier, qui rangea toutes nos maladies connues, par familles, ſelon le degré de leur parenté, leur reſſemblance, leur analogie & la reſſemblance de leurs ſymptômes.

Autant l'académie des sciences faisoit de progrès, autant l'académie françoise dégénéroit & perdoit l'estime publique & son influence sur l'opinion. A force de louer des ministres, des grands, des prélats & des académiciens d'un mérite ordinaire, elle avoit avili notre langue. Elle l'avoit forcée à exprimer, par des tournures serviles, toutes les basses affections des courtisans. Elle n'étoit la langue d'un peuple fier, libre & capable de quelque chose de grand, que dans les livres de Rousseau, de Raynal, de Buffon ou de Voltaire, &c. Tous les plats courtisans, tous les gens de lettres parasites, tous les pensionnaires de rois & de princes, tous leurs complaisans avoient donné leur caractère à la langue universelle, à la langue de l'Europe, à la langue de Corneille & de Rousseau. Elle étoit devenue, dans leurs ouvrages, la langue d'un peuple serf.

Si j'osois vous supplier, dit un de ces académiciens dans son épître à un grand.

Votre grandeur, monseigneur, daigneroit-elle s'abaisser jusqu'à examiner, &c. dit un autre, &c. &c.

Quelques années avant la mort de Louis XV, l'académie proposa enfin de substituer aux sujets de ses prix les éloges de d'Agueſſeau, de Sully & de plusieurs hommes illustres de l'ancien temps. Avant cette détermination, l'académie s'occupoit de *la*

grandeur de l'incarnation & du bénéfice de la révélation divine. Il y a, dit-on, un recueil de cinquante volumes de diſcours ſur toutes les rêveries monaſtiques; l'ancien réglement avoit même aſſujetti ces ſermons à la cenſure des docteurs en théologie, & le nouveau n'en affranchit pas ces éloges; tandis qu'aucune eſpèce de critique n'a pu corriger l'académie de déclarer immortels, ou de louer, en public & en leur préſence, ſes candidats, & tous gens de lettres, portés par le mérite ou par l'intrigue. Nos nouvelles mœurs ont même ſurpris cette compagnie de littérateurs avec cette antique manie.

L'académie françoiſe ſe vante beaucoup actuellement d'avoir propoſé pour prix les éloges de pluſieurs perſonnages diſtingués. On pourroit auſſi lui demander *qui blâmoit ces perſonnages & qui louoit ces grands, ces miniſtres déshonorés, ces prélats qui n'avoient qu'un nom pour tout mérite, ou qui furent les auteurs du malheur public, & qu'elle dévouoit toutefois à l'immortalité, malgré l'opinion régnante?* On pourroit la faire rougir auſſi des tyranniques diſcours d'appareil prononcés par nos rois & leurs viſirs dans des lits de juſtice, compoſés dans ſon ſein & de ſes complimens d'appareil.

On a accuſé l'auteur de ces *Mémoires* de manquer de reſpect à L'ACADÉMIE FRANÇOISE. Il répondra en peu de mots aux offenſés, que pen-

dant la régence ce corps chassa de sa compagnie le vertueux abbé de Saint-Pierre, parce qu'il écrivoit contre les despotes, & qu'en recevant Maupertuis à sa place elle lui défendit encore plus de vingt ans après de faire son éloge. Il répondra qu'esclave des ministres, elle éloigna de son sein tout écrivain patriote, & que même depuis l'établissement de la liberté elle n'a rendu encore aucun hommage aux représentans de la nation, tandis qu'elle vint s'avilir devant Marie-Antoinette à son arrivée de Versailles en 1789.

Ainsi, sous le despotisme, l'académie chassoit de son sein ou excluoit les gens de lettres patriotes.

Et sous l'empire de la liberté, elle affecte dans l'almanach royal de 1792 de publier encore sa liste atroce de courtisans contre-révolutionnaires, de prêtres hypocrites, d'émigrés armés contre la liberté populaire. On y trouve le cardinal de Rohan, l'abbé Maury, Seguier, l'archevêque d'Aix, Choiseul-Gouffier, &c. &c. Il est vrai qu'on y trouve Chamfort & Condorcet, &c.; mais le premier a publié un écrit sanglant contre cette compagnie, & le second n'y a été admis qu'après la mort de Maurepas, parent de la Vrillière, de cet indigne personnage dont Condorcet refusa de prononcer l'éloge. (*Voyez*, *Condorcet*, l'histoire conserve cette anecdote.)

Quant à la doctrine de l'académie, qui ſe vantoit tant de ne s'occuper que de littérature, ouvrez ſon dictionnaire, & liſez trois de ſes mots relatifs à la liberté des peuples; vous y trouverez des définitions dignes de cette compagnie.

ARISTOCRATIE. *L'ariſtocratie eſt une ſorte de gouvernement où le pouvoir* SOUVERAIN *eſt poſſédé & exercé par un certain nombre de* PERSONNES CONSIDÉRABLES. (*L'ariſtocratie eſt préférable au gouvernement populaire.*)

MONARCHIE. *C'eſt le gouvernement d'un Etat par un ſeul chef.* (*La monarchie eſt la forme du gouvernement la plus parfaite; la monarchie eſt oppoſée à la démocratie; la monarchie de France eſt une des plus anciennes monarchies du monde.*)

DÉMOCRATIE, *gouvernement populaire.* (*La démocratie eſt ſujette à de grands inconvéniens.*) *La république d'Athènes étoit une pure démocratie... Quelques cantons Suiſſes ſont de véritables démocraties....*

CHAPITRE XXVIII.

Liaiſon des vues du duc de Choiſeul. Profonde perfidie de ſon ſyſtême autrichien. Effets de ce malheureux ſyſtême. La France reſte ſans alliés. Ligue du Nord entre la Ruſſie, la Pruſſe & l'Autriche. Comment la nation françoiſe peut ſortir du labyrinthe où l'a jettée le duc de Choiſeul. Comment elle peut remonter à ſa ſituation naturelle & prépondérante. Inſtructions à tous les miniſtres de la république françoiſe pour l'année 1792. Portrait impartial de Catherine II.

ON voit par tout ce qui a été expoſé ici ſur les affaires étrangères relativement à la France, avec quelle ſuite le duc de Choiſeul les avoit conduites. Ce n'étoit pas ſans raiſon qu'il avoit abandonné ſon ambaſſade de Vienne, où il avoit préparé le ſecond traité avec Marie-Thérèſe & avec Kaunitz, pour voler à Paris & chaſſer Bernis qui vouloit modérer notre funeſte alliance avec la

cour de Vienne & terminer la guerre maritime & continentale. Nous aſſervir totalement à l'Autriche par un ſecond traité, juſqu'à la deſtruction de la monarchie pruſſienne, étoit ſon but principal. On a vu auſſi avec quel acharnement il s'oppoſa à la paix, comment il accapara tous les miniſtères pour épuiſer la France ſur terre & ſur mer, pour tout tenter enfin au détriment de la monarchie pruſſienne, qui ne ſe ſauva que comme par miracle de la ligue formée contr'elle (1).

Une ſeconde tentative contre la monarchie de Frédéric ayant été regardée depuis comme impoſſible, Marie-Thérèſe eut recours à d'autres moyens. Cette princeſſe, qui n'avoit pu réduire la France en 1748, s'étoit liée avec elle en 1756. Elle n'avoit pu réduire Frédéric en 1763, & elle ſe ligua avec lui & avec l'impératrice de Ruſſie qui développoit déjà de grandes vues.

Ici commence cette ligue imperturbable du Nord qui dure encore en 1792, qui dirige ſes efforts contre la république françoiſe, ayant été renforcée depuis par l'acceſſion des puiſſances ſubalternes; ligue ſoutenue en France par le fameux comité autrichien diſſous ou maſſacré à la ſeconde révolution du 10 août 1792.

(1) *Voyez ci-après le traité ſecret.*

C'étoit donc à bon eſcient que le duc de Choiſeul, pour favoriſer ſa maiſon d'Autriche, nous avoit épuiſés d'hommes & d'argent; qu'il nous avoit iſolés au centre de l'Europe dès 1758; qu'il nous avoit laiſſés ſans alliance; qu'il nous avoit donné une fauſſe amie, intéreſſée à s'unir à nous pour nous lier les mains, & ſe permettre impunément un jour, ou ſur la Turquie ou ſur la Pologne, les brigandages & les démembremens qu'elle avoit tentés en 1757 contre la monarchie pruſſienne. Et ſi le duc de Choiſeul ne put réuſſir en 1769 à faire déclarer la guerre aux Anglois pour opérer une diverſion favorable aux vues de Marie-Thérèſe; s'il ne put nous mettre dans une poſition aſſez difficile pour nous empêcher de faire quelques réclamations auprès de l'Autriche en faveur des puiſſances du Nord contre leſquelles Marie-Thérèſe avoit imaginé des plans hoſtiles, la profonde perfidie de ce miniſtre étoit encore victorieuſe lors même qu'il fut chaſſé en 1770.

Alors ſa maiſon d'Autriche avoit payé ſes dettes, & nous gémiſſions d'un *déficit* énorme que les ſubſides auxquels il nous avoit condamnés avoient augmenté. L'Autriche étoit devenue la puiſſance prépondérante au midi de l'Europe, & nous n'y avions plus que le ſecond rang. Liguée au nord avec Frédéric & Catherine, elle exécu-

toit impunément des plans de brigandage & d'invaſions, & nous n'avions plus aucune ſorte de crédit pour empêcher la ruine des Polonois, nos anciens & bons amis.

Nous pouvions attendre du bénéfice du temps que la providence nous délivreroit du vieux roi, qui laiſſoit diriger auſſi indignement les affaires étrangères; mais le perfide avoit placé à Verſailles une dauphine qu'il avoit fait inſtruire ſelon ſes plans, & qui, au lieu de devenir en 1774 reine de France, ne fut qu'une vipère que nous réchauffâmes dans notre ſein, & que les jacobins ont enfin écraſée. Nous pouvions attendre encore que le roi de Pruſſe, notre ami naturel, ſe réuniroit avec nous; mais ce prince, devenu plus puiſſant par l'acquiſition d'une partie de la Pologne, aigri par les hoſtilités des François, & depuis par la froideur de Louis XV, avoit pris un ton encore plus hardi & plus indépendant. Ainſi, aucune des vues de Choiſeul au profit de Marie-Thérèſe n'avoit manqué, excepté le renverſement de la monarchie pruſſienne; & Marie-Thérèſe s'en étoit vengée depuis en s'uniſſant à lui pour brigander comme lui, & pour dévaſter les poſſeſſions d'un peuple auſſi indépendant de l'Autriche que la Pologne. L'hiſtoire trouvera-t-elle des termes propres pour peindre l'eſprit rapace des têtes couronnées?

Par ſurcroît d'inconvéniens pour la France, cette triple alliance du nord entre l'Autriche, la Pruſſe & la Ruſſie, tendoit à ruiner les Turcs qui étoient en Orient, depuis François I, nos plus fidèles amis. Louis XIV avoit prédit avec beaucoup de ſagacité, que la Ruſſie alarmeroit un jour le midi de l'Europe. Catherine II, en exécutant ſes projets profonds, & ne trouvant plus aucun obſtacle à Vienne ni à Berlin, ſa guerre contre les Turcs étoit le complément de la prédiction. Cette princeſſe a beaucoup de profondeur, beaucoup de ſuite dans ſes idées : ſi dans ſes plans il n'y avoit eu trop d'expéditions militaires, & trop d'idées plus analogues au génie du dix-ſeptième ſiècle & aucune uſurpation, ſa gloire étoit ſans nuages. Amie de la philoſophie & des lettres, on eût fermé les yeux ſur ſes fautes d'une autre nature : mais elle a trop de ces idées du règne de Louis XIV, qui ne peuvent plaire à tous les peuples, ni à tous les ſiècles. Elle n'a pas pour les nations libres l'eſtime qu'elle devroit avoir ; & ce défaut ternira ſon règne aux yeux des peuples libres, qui n'ont pour les deſpotes aucune ſorte d'égards, même pour leurs vertus ou leurs qualités. Au reſte, ce portrait vaut mieux que la baſſe adulation de Senac de Meilhan, qui compare d'ailleurs, d'une manière fort groteſque, Catherine II, à l'égliſe de Saint-Pierre de Rome.

Les fruits que Catherine vouloit tirer de ſa première guerre contre les Turcs, étoient le commerce aſſuré de la Mer noire; l'affranchiſſement de la Crimée, de la Moldavie & de la Valachie, ſous ſa protection; le levain de révolte & de fanatiſme répandu dans les ſujets de l'empire Turc de la communion grecque; la ſoumiſſion des petits Tartares; l'extenſion, par conſéquent, des bornes de ſon empire. L'aſſerviſſement de l'Ukraine polonoiſe lui aſſuroit d'ailleurs un dépôt pour la guerre en Pologne & ſur le Danube; tandis que la ſubjection des Coſaques lui donnoit des troupes excellentes, renouvelloit ſa cavalerie, lui donnoit une ſubſiſtance facile & un deſpotiſme aſſuré ſur la Pologne, pour y placer, ſur un trône électif, tous les favoris des ſouveraines futures que les Ruſſes préfèrent à des monarques.

Le roi de Pruſſe, ſans avoir eſſuyé l'embarras de la guerre, après avoir pillé la Pologne, enlevé hommes, beſtiaux & chevaux, gagnoit par ſon lot la Pruſſe polonoiſe, & des démembremens de la grande Pologne; il devenoit le maître de l'embouchure de la Viſtule & du commerce excluſif de la Pologne, auquel il vouloit impoſer des loix arbitraires pour l'exportation de ſes dénrées. Cette acquiſition étoit par-là ſupérieure

à celle de la Siléſie, & donnoit aux terres pruſſiennes un arrondiſſement & un enſemble redoutables.

L'Autriche avoit le moindre lot; mais, ſans coup férir & ſans dépenſes, elle avoit éteint ſa dette, & remplacé, pour ainſi dire, la Siléſie.

Voilà où aboutit la funeſte alliance des Autrichiens avec les François. Voilà le terme de l'inique ſyſtême du duc de Choiſeul. Notre neuvième volume, qui doit ſervir en partie d'inſtructions hiſtoriques aux négociations de la république françoiſe, mettra ſi bien nos ambaſſadeurs au courant des affaires européennes, que la connoiſſance de la plupart de ces anedotes facilitera le ſuccès de leurs négociations. Qu'ils méditent les vérités ſuivantes: je les ai écrites pour eux; elles ſont le réſultat de toutes mes études.

I. La monarchie univerſelle & deſpotique de Charles-Quint avoit été formée par l'aſſerviſſement d'une infinité de petites puiſſances trompées, ou ſubjuguées, ou envahies par l'ambition autrichienne.

II. La maiſon de Bourbon, auſſi ambitieuſe & naturellement plus puiſſante que l'Autriche, orma un plan contre elle; & à l'aide de ce

plan invariable & ſuivi imperturbablement, elle démembra & peu-à-peu diviſa une puiſſance qui avoit juré la perte de la nation françoiſe. Les Bourbons employèrent à ces projets les petites puiſſances d'Italie, d'Allemagne & du Nord, dont ils alimentèrent l'ambition.

III. Juſqu'à l'époque de 1750 la France avoit ſoulevé les petits Etats contre la monarchie autrichienne. L'Autriche, très-adroite de ſon naturel, eut le courage alors de s'avilir avec la concubine de Louis XV, pour ſe lier avec nous contre les petits Etats qui l'avoient ſans ceſſe harcelée. La France, liguée avec les petits Etats, avoit déſolé l'Autriche. L'Autriche, liée à la France, & liguée depuis avec la Ruſſie & la Pruſſe, commença à ſon tour à déſoler, à humilier, à ſubjuguer ces petits Etats ou les Etats foibles.

IV. Pour que la France jouiſſe en paix de la liberté, il y a deux moyens; ou bien de ſoulever le peuple contre les chefs de cette ligue du Nord; ou bien de ſoulever les petites puiſſances contre la triple alliance du Nord qui ſe fortifie & qui nous travaille.

V. Le pouvoir exécutif, depuis la révolution du 10 août, a pris le chemin le plus court pour parvenir à cette pacification, en profitant de la maturité des peuples environnans préparés à la liberté.

VI. Mais il y a des peuples éloignés, ſatisfaits de leur ſituation, chez leſquels l'eſprit révolutionnaire ne peut ſe propager; & ces peuples avoiſinés de la ligue du nord, ſont dans une pénible & dangereuſe ſituation.

VII. En effet, le génie envahiſſeur de la triple alliance ne les reſpectera pas davantage que la Pologne ou la Turquie, quand les trois puiſſances liguées le pourront impunément.

VIII. Un ſeul parti reſte donc aux puiſſances ſubalternes de l'Italie, de l'Orient, de l'Allemagne & du Nord; c'eſt de s'attacher à la France république; de ſaiſir de tous côtés & dans tous les ſens la grande puiſſance co-partageante & co-raviſſante d'Autriche; de la morceler, de la partager à leur tour, & de ſe diſtribuer ſes dépouilles. Il faut reprendre ce ſyſtême de Henri IV, du cardinal de Richelieu, de Louis XIV & du cardinal Albéroni.

IX. Car les trois puiſſances co-partageantes & co-raviſſantes n'ont rien à céder à la Suède, au Dannemarck, à la Pologne, à la Turquie, aux électorats laïcs.

X. Mais qu'on morcèle, qu'on diviſe, qu'on anéantiſſe la puiſſance autrichienne qui pèſe tant ſur les peuples & ſur les petites puiſſances, depuis qu'elle exiſte; la France ſe prêtera à cette bonne œuvre. Il eſt de ſes intérêts que le coup de grace ſoit appliqué à cette maiſon; que le ſyſtême de Choiſeul devienne à toute la terre un objet d'exécration; & que ſi le peuple de ces petites puiſſances ne ſont pas libres, leurs princes, au moins, ne ſoient pas aſſervis ſous le joug autrichien.

Voilà le ſecret & les intérêts de la république françoiſe. En deux mots : la France conſerva ſa prépondérance en Europe pendant des ſiècles, en protégeant les petits & les foibles contre les grands. S'uniſſant avec les grands contre les foibles & les petits, la France a été avilie & a perdu ſes forces naturelles.

Donc, la France doit reprendre l'ancien ſyſtême de protéger les petits contre les grands; & c'eſt pour cela que l'inſtinct populaire a renfermé au Temple l'Autrichienne. *Ce qu'il falloit démontrer.*

CHAPITRE

CHAPITRE XXIX.

Louis XV meurt de la complication de trois maladies. Intrigues pour empêcher ſa confeſſion. Une maladie affreuſe le conſume. Le peuple ſatisfait. Epitaphe. Madame du Barry juge le règne de Louis XVI.

PERSONNE ne redouta jamais autant la mort que le religieux Louis XV, & jamais aucun de ces vieillards que les théologiens appellent *de vieux pécheurs* ou *des impénitens*, &c. ne vit la mort avec autant d'effroi. Les prêtres, qui vouloient abſolument le convertir & renvoyer madame du Barry, avoient ſi bien préparé cette frayeur, que l'abbé de Beauvais, en prêchant la cène à la cour, lui avoit dit avec courage: *encore quarante jours, ſire, & Ninive ſera détruite.* Le roi qui en étoit effrayé, diſoit ſans ceſſe au maréchal de Richelieu : *je ne ſerai tranquille que lorſque ces quarante jours ſeront paſſés.* Il mourut préciſément le quarantième jour. L'almanach de Liège de cette année là avoit auſſi prédit que le mois d'avril, *une dame*

des plus favorites joueroit ſon dernier rôle, & Madame du Barry ne ceſſoit de dire : *je voudrois bien voir auſſi ce vilain mois d'avril paſſé.*

Depuis cette menace du prédicateur & de l'almanach, pluſieurs événemens augmentoient l'effroi de Louis XV. Sorba, ambaſſadeur de Gênes, qu'il voyoit fréquemment, fut frappé de mort ſubite. Le marquis de Chauvelin, compagnon de ſes plaiſirs, tomba à ſes pieds en jouant avec lui ; le maréchal d'Armentières fut frappé de la même mort. L'abbé de la Ville, ſe trouvant à ſon lever pour le remercier de la place de *directeur des affaires étrangères*, frappé d'apoplexie en ſa préſence, mourut quelque temps après d'une ſeconde attaque. Enfin, le roi étant à la chaſſe dans la forêt de Compiègne, la foudre tomba à côté de lui.

Ce prince ne plaignoit guère ceux de ſa connoiſſance qui mouroient après une confeſſion ; mais il les regrettoit beaucoup quand ils étoient morts ſans l'office d'un prêtre ; le cardinal de Fleury l'ayant élevé dans tous les principes de puſillanimité chrétienne. Pour délivrer le roi de ſes remords, les du Barry, leurs amis & les compagnons des plaiſirs du roi, l'engagèrent à aller ſe divertir à Trianon où ils avoient préparé des orgies d'un genre nouveau. Le roi y alla, & fut

attaqué de cette maladie dont il mourut quelques jours après à Verſailles où on le tranſporta. Depuis long-temps il avoit une maladie ſecrète qu'on attribuoit à ſon libertinage. Une jeune payſanne, qui avoit un commencement de petite-vérole, préparée pour ſes plaiſirs à Trianon, la lui donna; & Louis ſe trouva attaqué de la petite-vérole, & en même temps d'une maladie honteuſe.

Le 29 on obſerva la première éruption; une fièvre maligne ſe manifeſta, & les trois maladies ſe combinèrent. L'archevêque de Paris accourut le lendemain, & Madame du Barry effrayée diſparut des appartemens. L'évêque de Senlis, le maréchal de Richelieu, le duc d'Aumont & madame Adélaïde s'étant oppoſés à l'entrée du prélat, obtinrent de lui qu'il ne parleroit pas de ſacremens. Le roi lui-même ne l'écouta pas; en ſorte que madame du Barry reparut encore pour retarder s'il étoit poſſible leur adminiſtration qui pouvoit être ſuivie d'un congé éclatant.

Cependant la maladie alloit en empirant; & ſes ſymptômes étoient toujours plus affreux. Louis XV, tourmenté de la crainte de perdre ſa maitreſſe, & du deſir de ſe réconcilier avec Dieu, rappelloit madame du Barry & la faiſoit renvoyer. Il parloit un moment de la vengeance

ſuprême ; & quand madame du Barry reparoiſſoit, il la careſſoit encore & gliſſoit dans ſon ſein des mains toutes purulentes de petite-vérole. L'archevêque de Paris, honteux de ſa première défaite, retournant à Verſailles pour déterminer le roi à ſe confeſſer, ſe loge chez les prêtres Lazariſtes, épie le moment favorable ; & le roi fait prier madame d'Aiguillon de faire conduire ſans bruit madame du Barry à ſa maiſon de Ruelle, *pour éviter*, diſoit-il, *les ſcènes de Metz* qu'il n'avoit jamais oubliées ..... La favorite ne fit aucune réſiſtance. Elle eſt légère, volage, bonne de caractère, aimable, facile & belle comme l'amour. Elle ne demandoit pas mieux, en 1768, que de coucher avec Louis XV ; elle n'abuſa pas trop de ſa puiſſance ; elle ne fut point un fléau comme la méchante Mégère qui l'avoit précédée.

Madame du Barry s'étoit à peine retirée que le roi la demanda ; elle lui fut refuſée. Alors il étoit tombé entre les mains des prêtres qui n'avoient d'autre but que de prévenir le mauvais exemple de la mort d'un fils aîné de l'égliſe ſans confeſſion. Louis XV demanda pluſieurs fois encore madame du Barry.... *Elle eſt partie*, lui diſoit-on.... *Ah ! elle eſt partie ! il faut donc que nous partions ! qu'on*

prie au moins à Sainte-Géneviève. La Vrillière écrivit au parlement qui, dans les dangers de la patrie de ce temps-là, avoit le droit de faire ouvrir ou fermer la vieille relique.

La châſſe fut donc ouverte; mais le peuple tint parole au roi: il ſe ſouvenoit encore que les dames de la halle avoient aſſuré, au retour de Metz, qu'il n'auroit pas un *pater s'il reprenoit une guinche ou ſa guinche;* & les mémoires des prêtres de l'archevêché obſervent très-bien que ce peuple pria en 1774 très-foiblement & ſans affluence. Pendant la maladie de Metz, au contraire, il avoit paru conſterné. Les égliſes étoient pleines la nuit & le jour, & toutes retentiſſantes des vœux d'un peuple qui adoroit encore le roi en 1744. On n'a pas oublié le bon mot de l'abbé de Sainte-Géneviève en 1774, le lendemain de la mort de Louis XV. Lorſqu'on le plaiſantoit ſur l'impuiſſance de la châſſe: *De quoi vous plaignez-vous*, dit-il, *n'eſt-il pas mort?*

La maladie du roi, cependant, empiroit à chaque inſtant, & il falloit bien que le roi fût confeſſé. Plus Richelieu & Fronſac s'oppoſoient à l'adminiſtration de l'euchariſtie & des huiles, plus le prélat de Paris & les dévots redoubloient leurs intrigues. Le duc de Fronſac menaça le curé de Verſailles de le jetter par les fenêtres s'il parloit de confeſſion au roi. *Si vous ne me tuez pas*, lui

répond le paſteur, *je rentrerai par la porte, parce que c'eſt mon droit.*

Le lendemain 7 mai, le roi demanda lui-même la confeſſion. Perſonne ne répondant à ſa demande, il s'informa, une demi-heure après, ſi ſon confeſſeur étoit arrivé. Une heure après il demanda s'il étoit là: alors le duc de Duras l'envoya chercher. Le roi tergiverſoit encore malgré cette démarche: mais Lamartinière, ſon premier chirurgien, lui dit: *Sire, j'ai vu V. M. dans des circonſtances bien intéreſſantes; je ne l'ai jamais admirée comme en ce jour: ſi V. M. vouloit en croire ce que je lui dirois, elle achèveroit aujourd'hui ce qu'elle a ſi bien commencé.* Le roi rappella l'abbé Maudoux & ſe crut juſte moyennant quatre paroles d'abſolution, après un règne honteux qui ſouille notre hiſtoire pendant cinquante ans. On ſait que le culte romain a imaginé au profit des prêtres d'éteindre avec des paroles les remords des pécheurs, & d'effacer les crimes de quelque nature qu'ils ſoient.

L'abſolution reçue, ſa majeſté maladè ſe ſentit ſoulagée. La famille royale alla recevoir au bas de l'eſcalier le Saint-Sacrement qu'on lui apportoit. Le grand aumônier s'approche du roi, reçoit ſes ordres, & dit aux aſſiſtans: *Quoique S. M. ne doive aucun compte à perſonne, elle m'ordonne de*

déclarer qu'elle ſe repent du mauvais exemple qu'elle a donné à ſes peuples.... Si le Seigneur prolonge ſes jours, elle les emploiera à les ſoulager.

Louis XIII, à ſa mort, avoit tenu le même langage, & Louis XIV ſe repentoit auſſi. Louis XV, moribond à Metz, avoit bien promis encore d'être fidèle à ſa femme, & l'avoit mépriſée depuis, dès le premier jour de ſa convaleſcence. Pendant la maladie actuelle, il avoit même manié le ſein de madame du Barry la veille de ſa confeſſion, lorſque ſes mains, couvertes d'ulcères, annonçoient la gangrène affreuſe & générale qui ſe préparoit. L'adminiſtration des ſacremens étoit donc une nouvelle momerie; mais cet acte d'humilité dont les prêtres reconnoiſſent eux-mêmes en ſecret l'inutilité & l'hypocriſie, étoit néceſſaire à la tranquillité de Louis XV, qui croyoit diminuer ſes crimes aux yeux des peuples & de la poſtérité, & qui ſe perſuadoit qu'en les avouant tout étoit oublié & pardonné. Il avoit tout avoué en 1744; il avouoit tout en 1774. *Voyez*, diſoit-il à l'évêque de Senlis ayant reçu l'hoſtie; *voyez ſi par malheur elle ne ſe mêle pas avec le pus de mes boutons.* Il ouvroit la bouche, & l'évêque l'aſſuroit que tout étoit avalé.

Le jeune dauphin, élevé par des jéſuites, éloigné de ſon aïeul parce qu'il n'avoit pas eu la

petite-vérole, étoit épouvanté. Il écrivit à Terray : *Monſieur le contrôleur-général, je vous prie de faire diſtribuer aux pauvres des paroiſſes de Paris* 200,000 *livres pour prier pour le roi. Si vous trouvez que c'eſt trop cher, retenez-les ſur nos penſions, à madame la dauphine & à moi.*

Signé LOUIS-AUGUSTE.

Les filles du roi rendoient à leur père le ſervice d'une garde ſalariée; elles n'avoient jamais eu la petite-vérole; elles ſe ſacrifièrent.

Le 9 mai, les ſymptômes furent encore plus affreux. La groſſe & la petite-vérole faiſoient des ravages qu'on ne peut décrire. La fièvre maligne accéléroit une gangrène univerſelle. On avoit ouvert la relique de Sainte-Geneviève & de nouveaux ordres arrivèrent pour la deſcente de la châſſe. Beaumont & ſon clergé vont à pied la baiſer dans ſon égliſe, après avoir diſputé deux heures ſi on iroit là en habit noir ou violet. Le roi demandoit en attendant ce qu'on appelle *les ſaintes huiles*, autrement *l'extrême-onction;* & répondit avec énergie à toutes les prières. Le maréchal de Richelieu obſerva même que lorſqu'on frottoit la portion du corps qui enlève les péchés de luxure, la dévotion du monarque augmentoit, & qu'il répondoit avec plus de force & de piété. Les remords en même temps redoubloient. Mau-

doux à chaque inſtant étoit obligé de reparoître. Le roi fut confeſſé vingt fois pendant ſa maladie.

La mort dans ces circonſtances approchoit à chaque inſtant, & rien ne peut exprimer l'infection des appartemens du roi. Des valets ſalariés tomboient ſubitement roides, & mouroient. Ses filles ſeules avoient de l'humanité & du courage. Une gangrène générale ſe manifeſta ; la partie de ſon corps la plus coupable fut tout-à-coup d'une groſſeur monſtrueuſe ; ſes cuiſſes tombèrent en lambeaux, & le malade mourut le 10 mai 1774. Il fallut de ſuite renfermer ce cadavre dans un cercueil de plomb & appeller pour cet office dangereux les vuidangeurs de Verſailles ; & pour ne pas gagner la peſte, renfermer la caiſſe de plomb dans une première caiſſe de bois garnie de ſon & d'aromates. Une ſeconde caiſſe garnie de même pour couvrir le tout, fut ordonnée, rien ne pouvant neutraliſer cette infection étrange. Tel fut le dernier roi François porté reſpectueuſement à Saint-Denis. La *Sainte-Ampoule*, qui ſacroit nos rois, a été briſée à coups de marteau. Maintenant il faut que ce caveau d'infection & de vices ſoit entiérement comblé. Il y a dans les tombeaux de Saint-Denis plus de cinq cents cercueils : ſix ou huit princes qui y ſont inhumés méritent à

peine les égards de l'hiſtoire & de la poſtérité.

Le lendemain de la mort du roi, Marie-Antoinette commença ſon règne ſur la France, & ſurtout ſur ſon mari. Madame du Barry, qui avoit vu le vieux la Vrillière ramper à ſes pieds, le vit entrer avec une lettre-de-cachet, qui, *pour des raiſons d'État*, l'exiloit à l'abbaye du Pont-aux-Dames près de Meaux. *Voilà un beau f... tu commencement de règne*, s'écria-t-elle..... Madame du Barry avoit raiſon. L'empriſonnement de la favorite de Louis XV en étoit *le commencement*. L'empriſonnement de la reine & du roi en a été *la fin*.

Le peuple de Paris, tout le peuple François, délivré de Louis XV, ſe réjouit de la journée du 10 mai 1774. On compoſa des milliers de vers, des paſquinades, des épitaphes & des chanſons contre ſa mémoire. On a retenu l'épitaphe qui ſuit, parce qu'elle dit mieux que les autres ce que fut Louis XV.

Rempliſſant ſes honteux deſtins,
Louis a fini ſa carrière.
Pleurez, coquins; pleurez, putains,
Vous avez perdu votre père.

Les prêtres & les femmes furent en général

plus favorables à la mémoire du roi que le reſte des François ; les femmes, parce qu'il les avoit toujours aimées ; & les prêtres, parce que, malgré ſes vices, ils l'avoient vu toujours ſoumis & bon croyant. Or, le ſecret de l'égliſe eſt de tout pardonner pourvu qu'on croie. Quant à ſes miniſtres, le duc de Choiſeul qu'il avoit comblé de bienfaits écrivoit des horreurs contre lui dans ſes *Mémoires* encore manuſcrits, & même des pièces de théâtre de mauvais goût qu'on trouve dans le tome II des *Mémoires* imprimés.

La magiſtrature du royaume qu'il avoit exilée n'étoit pas dans le cas de bénir ſa mémoire. La Bretagne avoit lutté pendant tout ſon règne contre ſon deſpotiſme, & le Languedoc ſe ſouvenoit toujours qu'il avoit diſſous les Etats de la province.

Parmi les gens de lettres, quelques littérateurs, quelques poëtes étoient peut-être indifférens ; mais les philoſophes, qui le mépriſoient en lui pardonnant, ne pouvoient oublier qu'il les avoit perſécutés ou privés de la liberté.

La ville de Paris étoit en général ſi indignée du règne du roi, que depuis pluſieurs années ce prince avoit évité de s'y montrer. Toute la France, qui aimoit encore le gouvernement des rois & la maiſon de Bourbon, ſe ſentoit déſho-

norée d'avoir été ſi long-temps ſoumiſe à un *tel maître.* C'eſt le nom qu'on donnoit à nos rois.

On a pu obſerver dans ces *Mémoires* que deux révolutions avoient menacé le gouvernement pendant le règne de Louis XV..... Que ceux qui préparent des bouleverſemens politiques chez nos voiſins évitent des tentatives infructueuſes; elles rendent l'autorité plus ſouple, & font avorter les plus grands projets. Les révolutions de Genève, de Berne, de Hollande étoient jadis des révolutions ariſtocratiques contre les rois au profit des grands.

En France, ſous M. de Condé, premier miniſtre, le clergé, la nobleſſe & les grands commencèrent de même une révolution pour ne pas payer le cinquantième. Le miniſtère en arrêta le progrès en ſupprimant l'impôt. Sous M. de Machault, le roi exigea encore du clergé & de la nobleſſe le vingtième. Ces deux corps ſe liguèrent. Le clergé déclara ſa fameuſe guerre de diverſion, & l'affaire fut terminée par un inſignifiant aſſaſſinat, qui ne fut pas même conſommé: & ſi le peuple François plus éclairé n'avoit déclaré que où étoit le plus grand nombre d'hommes là étoit le droit, la révolution commencée en 1788 par les notables, continuée par les parlemens & les pays d'Etats, eût été une révolution

ſimplement ariſtocratique contre les gens de cour. Toutes ces nuances de révolutions avortées pendant le règne du roi étoient néanmoins des préludes de notre véritable inſurrection; qui put commencer efficacement contre toutes les autorités établies, ſans excepter celle du clergé, lorſque la philoſophie eut appris quelle étoit la vanité & la fauſſeté des opinions théologiques. Ce fut auſſi la philoſophie qui ſeule put terminer cette ridicule querelle de mots qui occupa la France pendant les trois quarts de ce ſiècle. La police, les arrêts, les exils, les ordres arbitraires rallumoient l'incendie au lieu de l'éteindre. Le peuple fut éclairé, & le ſacerdoce tomba dans l'impuiſſance de la décrépitude.

Toutes les années du règne de Louis XV ne ſont pas auſſi mépriſables que celles qui ont précédé ſa mort. Ce prince, pour bien ou mal gouverner, vouloit être dominé; & tant qu'il le fut par Fleury ou madame de Châteauroux qui avoit l'ame élevée, du courage & des lumières, la France fut bien gouvernée. Depuis la mort de madame de Châteauroux, les affaires allèrent toujours en déclinant. La philoſophie, toujours plus révolutionnaire, faiſoit ſeule des progrès ſans jamais rétrograder & ſans s'arrêter dans aucune cir-

conſtance. Les obſtacles que lui offroient la cour & les prêtres, la rendoient même plus audacieuſe & plus intéreſſante. Son règne n'étoit encore, il eſt vrai, que ſpéculatif; & ſes actions n'étoient que pour la génération ſuivante.

Louis XV, qui la déteſtoit, favoriſa les ſciences, les arts, & quelquefois la littérature. On doit à ſon règne ces ſuperbes routes qui aboutiſſent à la capitale, des canaux de navigation, une augmentation d'induſtrie & de commerce, des égards particuliers pour l'art de la chirurgie, les édits ſur les ſubſtitutions, ſur les teſtamens, ſur la main-morte, ſur les portions congrues; mais aucun ſur la liberté. Il étoit réſervé à ceux qu'il appelloit ſes peuples & ſes ſujets de la conquérir, ſous le règne de ſon petit-fils, l'épée à la main & par des révolutions tragiques. Le roi refuſa même & toujours avec fermeté vers la fin de ſes jours, lorſqu'il n'avoit plus ni deſirs ni volonté, d'accorder aucune loi de tolérance en faveur des proteſtans, & il en avoit fait pluſieurs au commencement de ſon règne, très-dignes des Louvois, des le Tellier, & du règne de Louis XIV; loix qu'il refuſa depuis d'abroger. Au lieu de ſuivre la marche des idées de ſon ſiècle, le roi s'irrita ſans ceſſe contre elles. Il commença & finit ſon règne avec l'inflexibilité d'un dévot.

On a observé que pendant toute la durée de ce règne, ce prince marqua beaucoup d'égards aux femmes: il les saluoit avec grace; il étoit même par fois très-aimable dans ses sociétés particulières, mais plus souvent mélancolique, peu colère, indulgent, bon, tolérant avec ses domestiques de l'intérieur. On voyoit que son plus grand défaut étoit d'être né monarque. Il étoit d'ailleurs bon père, mauvais mari, amant très-infidèle & peu jaloux, changeant souvent ses maitresses secrettes avec autant d'empressement qu'il redoutoit le changement de ses maitresses connues; & ne cherchant dans ces mutations qu'à satisfaire sa sensualité. Le fond de son caractère étoit timide & flexible; on ne lui connoît guère d'autre fermeté que dans les circonstances où il s'agissoit du maintien de sa puissance; encore cette fermeté étoit-elle variable & souvent versatile. Enfin plus attaché à son trésor secret que touché des calamités du peuple, il s'avilit au point d'accaparer les bleds à son profit.

Quel fut le résultat du règne d'un prince absolu & de ce caractère? Un tableau succinct des plus grands évènemens nous dira quelle est la destinée des peuples assujettis à des prêtres, à des grands & à un roi, lorsque le prince est sans vertu & sans caractère. Le roi ne laissoit à sa mort qu'une armée connue par ses défaites.

la marine avoit été détruite. Le clergé, formé par Boyer ou Jarente, n'avoit guère que des prélats libertins ou fanatiques. La magiſtrature étoit diſſoute. Des parlemens ſans vertu avoient pris leur place. La cour n'étoit connue en Europe que par ſes vices. Le peuple étoit écraſé d'impôts; & toute la nation étoit indignée contre le gouvernement. Voici le tableau des évènemens qui nous avoient conduits à cette triſte ſituation depuis 1710.

CHAPITRE XXX.

Récapitulation des événemens depuis 1710.

Les quatre premiers volumes de cet ouvrage compoſé avant la révolution, publiés le mois de février 1790, ont contribué à l'établiſſement de la liberté. Plus de cent phraſes ſoulignées par des membres de l'aſſemblée conſtituante ont été changées en loix. Les cinq derniers volumes publiés en 1792 concourront avec les premiers à l'établiſſement des loix & des mœurs républicaines.

L'enſemble

L'enſemble de cet ouvrage eſt le tableau d'un gouvernement monarchique délabré, qui n'a plus que des rois ſans volonté, des princes ſans élévation, des grands avilis, des militaires courtiſans ou poltrons, un ſacerdoce faux & hypocrite, une magiſtrature vénale.

Avec de tels élémens, la monarchie des Bourbons devoit s'écrouler, ſemblable à un vieillard vicieux & malade, dans qui on voit le principe vital dépérir & s'éteindre.

La monarchie françoiſe en 1710, époque du commencement de ces mémoires, étoit encore puiſſante & redoutée. Le peuple ſéduit par les actions éclatantes du monarque, ſupportoit en ſilence, les vexations du tyran. Le dernier de nos volumes, au contraire, montre la monarchie déſorganiſée, & un peuple indigné qui lui ſubſtitue en 1792 une liberté ſouveraine. Comment avons-nous été conduits de la tyrannie à l'indépendance des rois?... La réunion finale des faits décrits dans ces mémoires en forme de concluſion doit expliquer ce grand phénomène, auquel les hommes & les affaires ont également concouru. Sous Henri IV, ſous Louis XIII, ſous Louis XIV, des actions éclatantes ornoient encore toutes les pages de notre hiſtoire; on trouve dans tous ſes chapitres,

le portrait d'un homme célèbre ; mais la race des hommes illuſtres depuis 1710 paroît s'éteindre ; & s'il s'élève des hommes de bien, tels que d'Agueſſeau, Maſſillon, Machault, Orri, Malesherbes, Turgot, &c. déplacés dans une cour proſtituée, on ne leur laiſſe point le temps de travailler au bien public.

§. I. L'AUTORITÉ INTÉRIEURE eſt confiée au contraire à des hommes d'Etat vicieux ou inhabiles ; & on a pu obſerver dans cet ouvrage que depuis plus de cent ans il n'y avoit plus de roi en France. Louis XIV, fort de l'uſage qu'il avoit fait juſqu'en 1685 de ſon caractère, abandonne alors ſon autorité à des jéſuites, à ſes bâtards & à la Maintenon, & jette les premières ſemences des troubles & des partis contraires à l'autorité royale qu'il croyoit ſi bien affermie.

La Maintenon ſe fait épouſer d'abord, & veut enſuite faire déclarer ſon mariage. Pour y réuſſir, toutes les affaires d'Etat, dont elle s'eſt emparée, ne ſont dirigées que vers ce but. Elle livre le roi aux jéſuites, qui lui promettent d'induire la conſcience du prince à la déclaration du mariage, ſi elle engage le roi à châtier les janſéniſtes & à leur livrer les proteſtans.

Pour ſe maintenir reine de France pendant ſon veuvage & pour élever les bâtards du roi qu'elle a éduqués, ſéduits & revêtus des premières dignités de l'Etat, elle les fait déclarer habiles à ſuccéder à la couronne. Elle retient le duc d'Orléans, à qui l'uſage adjuge la régence, dans un état de diſgrace, & dicte au roi un teſtament qui eſt la ſource des rivalités, pendant la régence, entre les princes légitimes, les princes légitimés & la maiſon d'Eſpagne. Ici finit le grand empire des dévots. Le parti janſéniſte formé de magiſtrats devient le parti de l'oppoſition. Celui des proteſtans outragés prend du caractère; & chacun des deux partis alimente ſourdement cet eſprit de critique & de cenſure qui devoit ſe changer en révolution après quatre-vingts ans de ſouffrances, demurmures & de remontrances inutiles; révolution que les philoſophes, les janſéniſtes & les proteſtans ont préparée en oppoſant ſans ceſſe des principes & des mœurs républicains, relativement aux mœurs épiſcopales & monarchiques de ce temps-là.

A la mort de Louis XIV, le régent déjoue toutes les ambitions par l'établiſſement des conſeils. Les baſtilles du tyran décédé ſont ouvertes. Le déſordre des finances eſt momentanément rétabli. Mais telle eſt encore la foibleſſe, vice radical du ſang des Bourbons, que le précepteur

du régent s'empare de l'autorité abſolue. Les orgies que lui prépare le vil Dubois l'éloignent du gouvernement. Law fait impunément une révolution dans les fortunes, & d'Argenſon continue le ſyſtême oppreſſeur de Louis XIV. Les mœurs de la cour ſous ce monarque avoient toutefois conſervé un bon ton extérieur ; mais ſous la régence, la galanterie ſe change en plaiſirs honteux ou crapuleux ; la bourgeoiſie ſeule conſerve cette eſtime que le public devoit à ſes vertus & à ſa modeſtie, tandis que les jeunes ſeigneurs de la cour prennent la dénomination de *roués*, terme nouveau qui n'eût jamais pu déſigner les ſeigneurs de la cour de Louis XIV.

Cependant le régent meurt d'une attaque d'apoplexie, & l'autorité royale paſſe des mains des roués dans celles de M. le duc, chef de la maiſon de Condé, alors gouverné par une madame de Prie ſa maîtreſſe. Les proſtitutions, les plaiſirs, la dilapidation des finances continuent. Le ſyſtême de Law n'a pas éteint la dette de l'Etat. M. le duc propoſe ſous le nom modeſte de *cinquantième* d'impoſer la nobleſſe & le clergé. Une inſurrection de ces corps exempts des charges populaires, le fait exiler à Chantilly, & l'autorité royale moins puiſſante que les privilégiés, éprouve un nouvel échec. Les pays d'Etats, le clergé, les parle-

mens & la nobleſſe victorieux établiſſent un plan de réſiſtance. Leurs ſuccès enſeignent aux générations ſuivantes à s'oppoſer aux volontés arbitraires du gouvernement. Le pacifique cardinal de Fleury, homme timide, mais prêtre fanatique, qui remplit de janſéniſtes les priſons d'Etat; s'empare de l'autorité. Il rétablit les finances; mais il laiſſe le roi dans l'apathie & dans l'indifférence. Il prépare cependant, par une ſage adminiſtration, ce beau moment où la France établit un Bourbon à Naples au préjudice de l'Autriche, aide la Pruſſe à conquérir la Siléſie, & s'empare des Pays-Bas. C'eſt que la monarchie étoit gouvernée alors par des hommes capables. Orri adminiſtroit les finances. Le maréchal de Saxe & Lowendal commandoient nos troupes. Conti & Chevert forçoient les Alpes. Le roi d'ailleurs étoit encore gouverné par la ducheſſe de Châteauroux, qui avoit de l'élévation & un grand courage. Mais à la maladie de Metz, ce prince qu'on avoit élevé dans la crainte du diable renvoie cette maîtreſſe; & le confeſſeur fait à la cour une révolution momentanée de jéſuite qui fait mourir de douleur madame de Châteauroux. Le roi tombe alors dans les mains de quatre miniſtres diviſés & ſans plan. Il tombe enſuite dans celles d'une femme petite & méchante, dévergondée & ambitieuſe, qui ruine pour toujours les affaires de

l'Etat ; qui ſe place à la tête des affaires & chaſſe les miniſtres capables. Ceux qu'elle établit deviennent ſes commis, & elle nomme pour généraux d'armées ſes plus illuſtres complaiſans. Elle vend les places & les emplois ; & elle occupe le roi de plaiſirs orduriers dans le parc aux cerfs, comme Dubois avoit occupé d'orgies le régent.

Si pendant ces proſtitutions Machault, homme probe, veut établir le vingtième ſur tous les fonds ; s'il défend au clergé d'acquérir de nouveaux biens, ce clergé qui voit approcher le terme de ſes acquiſitions & l'époque imminente du dépècement de ſes domaines, déclare à la France cette fameuſe guerre de diverſion, cette querelle théologique de billets de confeſſion & *de grace ſuffiſante* pour inquiéter le gouvernement.

D'un autre côté, une main inviſible voulant accélérer le règne d'un dauphin, prêtre de caractère & jéſuite décidé, arme le bras de Damiens. Ce grand aſſaſſinat tempère l'émotion populaire, & augmente la jalouſie réciproque du roi & du dauphin. Le fils par ſes pratiques jéſuitiques & dévotes & par l'auſtérité de ſes mœurs cenſure tacitement la conduite du père, & fait deſirer ſon règne par le peuple & les prêtres ; tandis que le roi, éloignant ſon fils de toute affaire de gouvernement, conclut avec les Autrichiens une

alliance manœuvrée par ſa favorite, alliance que le fils réſout de rompre à ſon avènement à la couronne.

Le duc de Choiſeul, né Lorrain & attaché d'intérêt à Marie-Thérèſe, homme d'eſprit & de caractère, s'empare dans ces circonſtances du gouvernement & le partage d'abord avec madame de Pompadour. Pendant ſon crédit, des vengeances profondes ſont préparées. Les jéſuites ſes ennemis, réputés les auteurs de l'affaire de Damiens, ſont proſcrits. Peu de temps après, le dauphin, ſon épouſe, la reine & divers ſubalternes meurent de poiſon; & le peuple ſe perſuade que c'eſt le châtiment tacite de l'aſſaſſinat de Damiens. Quelques perſonnes plus réfléchies y trouvent une confirmation de l'alliance d'Autriche & du crédit des parlemens. La favorite de Louis XV périt bientôt elle-même miſérablement, & le duc de Choiſeul ne partage alors, qu'avec ſa ſœur, l'autorité abſolue. Une favorite, à qui il avoit ſu plaire, l'avoit élevé au miniſtère. Une autre favorite qu'il dédaignoit l'en précipita; & le duc d'Aiguillon, ſon ennemi & l'ami du feu dauphin, lui ſuccède. Fort de ſon génie & de l'appui de la favorite, il commence un ſyſtême de contre-révolution contre les plans de Choiſeul. Ses vues ſont vaſtes & deſtructives; il anéantit les parlemens;

il vouloit porter un dernier coup à la maiſon d'Autriche; & Marie-Antoinette, devenue reine de France en 1774, le punit de l'exil.

Nos lecteurs auroient beau chercher le roi dans toutes les pages de nos mémoires; ils ne trouveront Louis XV ni avec ſa femme ni avec ſon fils; on ne le rencontre qu'au jeu, à la chaſſe, ou avec des maitreſſes. Le commencement de ſa vie ſe paſſe dans les orgies obſcures de Choiſy; les proſtitutions plus éclatantes du parc aux cerfs la terminent. Fleury, ſon gouverneur, le maitriſe juſqu'à l'âge de 32 ans. Mad. de Vintimille, Mad. de Châteauroux juſqu'à celui de 34. Une bourgeoiſe vicieuſe juſqu'à 54. Choiſeul, d'Aiguillon, Maupeou & une petite fille juſqu'en 1774: heureuſe époque où le crapuleux couronné expire ſans volonté, ſans paſſion, ſans vertu, & le plus nul des hommes & des rois à l'âge de 64 ans. Il fut bon avec ſes domeſtiques, aimable avec le ſexe; mais qu'importent ces qualités perſonnelles à un peuple qui avoit beſoin d'un roi actif, juſte & vigilant.

Maurepas relève un inſtant la royauté de ſon état d'aviliſſement, & laiſſe à la nation, par le rétabliſſement de la magiſtrature, une nuance de liberté; mais, ſatisfait de voir le roi faire des ſerrures

& la reine s'amuſer & ſe corrompre, il s'empare du gouvernement qu'il partage avec Mad. de Maurepas. Turgot qui veut réformer l'Etat, Malesherbes qui tente d'adoucir le deſpotiſme, Necker qui reſpecte l'opinion publique, ne peuvent reſter dans une cour proſtituée & avide. Dès la naiſſance d'un dauphin, la reine corrompue par Vaudreuil, Vermont, d'Artois & les Polignac, développe ſes vices ſans honte ni retenue. Toujours autrichienne en France, toujours dépendante de Marie-Thérèſe ou de Joſeph II, jamais véritable mère d'un dauphin, jamais vraie épouſe d'un monarque qu'elle fait l'inſtrument de ſes vues; irritant les François par ſes déprédations, par ſes mœurs diſſolues, par ſon inimitié ouverte contre les bons miniſtres, par la protection qu'elle accordoit aux Calonne, aux Breteuil & à leurs pareils; c'eſt elle ſeule qui enſeigne aux François à déteſter la royauté, & qui ſe précipite dans la tour du Temple, y traînant avec elle ſon fils, ſon époux, & ſa poſtérité toute entière.

Il eſt donc bien vrai que depuis quatre-vingt ans il n'y a pas eu de roi en France. Depuis 1710 juſqu'en 1715, la Maintenon, le confeſſeur & les bâtards gouvernent le roi. Si le régent & les conſeils adminiſtrent l'Etat pendant deux ans,

Dubois, Law, d'Argenſon & *les roués* leur ſuccèdent. En 1725 madame de Prie & M. le Duc s'emparèrent du gouvernement. Le cardinal de Fleury pendant quinze ans, gouverne le roi & l'Etat. En 1742 madame de Châteauroux lui ſuccède ; & madame de Pompadour en 1744. Choiſeul & madame de Pompadour ſe diviſent l'autorité juſqu'en 1771. Choiſeul qui la lui ravit en 1764, la partage avec madame de Grammont. Maupeou & d'Aiguillon leur ſuccèdent, & Louis XV meurt en 1774... La reine alors & Maurepas ſe partagent le gouvernement. La reine s'empare des emplois ; & madame de Maurepas gouverne ſon mari. En 1781 la reine & Vergennes ſe diſputent les affaires étrangères que Vergennes perd avec la vie en 1788. La reine règne ſeule enfin & prépare tout avec ſes miniſtres & ſes courtiſans pour une révolution (1).

---

(1) On peut continuer la liſte juſqu'à ce jour. Necker le 25 août 1788 s'empare du gouvernement. La reine & les courtiſans qui voient que les États généraux veulent s'en emparer diviſent les ordres, & raſſemblent des troupes contr'eux en cas de réunion. Ici finit l'autorité abſolue de la reine. Pleine de courroux elle fuit vers l'Allemagne, mais le peuple l'arrête avec ſon époux ; & les

§. II. LE DÉPARTEMENT DE LA GUERRE devoit ſe reſſentir de cette décadence. Villars, le dernier des grands généraux de Louis XIV, qui par ſes victoires raffermit Philippe V en Eſpagne, fait encore une guerre heureuſe en Italie en 1733 ; mais dans la guerre de 1741, nos armées ſe reſtentent du dépériſſement de l'Etat. Nous fûmes fugitifs pendant trois ans en Allemagne. Deux

---

fondateurs du royaume des feuillans qui s'emparent du gouvernement, font canonner au Champ-de-Mars les jacobins. La reine, les ariſtocrates, les reviſeurs, les autrichiens, les feuillans, la Fayette ſe partagent l'autorité. Les jacobins ſont admis un inſtant dans le miniſtère extérieur, & en ſont repouſſés. Des prêtres, des nobles, des autrichiens, des feuillans, des ariſtocrates dominent de nouveau, & luttent contre les jacobins. Ceux-ci appellent les Marſeillois. Les jacobins d'un côté, les feuillans & les ariſtocrates de l'autre, en viennent aux mains, & le 10 août périt honteuſement la monarchie éphémère des reviſeurs après une heure de combat ſanglant. Cette ſeconde révolution continue à conduire les évènemens ; & les ariſtocrates, ennemis les plus acharnés de la conſtitution, comme les feuillans, ſes amis les plus déclarés qui vouloient, diſoient ils, *toute la conſtitution & rien que la conſtitution*, ſont maſſacrés enſemble.

étrangers, le maréchal de Saxe & de Lowendal; par des marches ſavantes, par des batailles ou des ſiéges bien combinés ſoutiennent l'honneur de nos armes, & s'emparent de tout le Pays-Bas. Conti force les Alpes; mais deux armées fondues en Italie & deux en Allemagne ne peuvent balancer nos ſuccès vagues & éphémères ſur le roi Sarde & ſur les Allemands. Le peuple de Gênes, notre allié, offre ſeul un grand exemple. Eſclave des Autrichiens qui occupent la ville de Gênes; mal dirigé par le ſénat qui veut tout à-la-fois le ménager & ménager les Autrichiens; il s'empare de l'autorité, s'aſſemble en conſeil, comme les François en clubs, s'arme de piques, de lances & de dards, & force, l'épée à la main, quarante mille Autrichiens à ſortir de la ville.

Dans la guerre de 1757 toutes ſortes de déſaſtres accablent les François en Allemagne. Madame de Pompadour nomme & rappelle nos généraux, ſelon ſes caprices. Le courtiſan le plus docile eſt à ſes yeux le militaire le plus expérimenté & le plus capable. Nous faiſons une guerre de lâches & de poltrons, conduite par une catin ou par des courtiſans, & nous ſignons la paix d'une cour aſſujettie & d'un peuple eſclave, plutôt que d'une nation puiſſante & naturellement militaire & courageuſe.

§. III. LES FINANCES, depuis plus d'un siècle, ont été constamment la partie honteuse de notre gouvernement. Tous les Bourbons, excepté Henri IV, & Louis XIV un instant sous Colbert, ont été banqueroutiers, & ont manqué à leur promesse plus ou moins criminellement. La dette de Louis XIV, malgré le systême, n'a jamais été éteinte; car Fleury ne fit que mettre le niveau entre la recette & la dépense. A la paix de 1748 la dette fut énorme. Elle fut incalculable à la paix de 1762, & le feu roi mourut banqueroutier, laissant une dette affreuse. L'épouse de Louis XVI augmenta cette dette pour ses plaisirs, ou au profit de sa maison, & les déprédations de Calonne furent une des causes de la révolution de 1792. Les Bourbons disparoissent ainsi du sol de la France, sans avoir jamais payé leurs dettes & laissant le peuple écrasé.

§. IV. LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES n'étoient pas dirigées avec plus de discernement. On sait depuis long-temps que les guerres des rois ne sont que des guerres de loups. Les maisons de Bourbon, de Savoie, d'Autriche, &c. qui ne se mésallient jamais, étoient formées d'un même sang. Ces sortes de familles, toutefois, avoient des

mœurs & uſages ſi particuliers, que l'hiſtoire n'eſt que le récit de leurs voleries reſpectives de peuples & de terres. Les traités les plus ſolemnels de ces eſpèces de parens ne furent que des trèves. On oſe vanter les mœurs douces des cours ; & l'hiſtoire ne montre aucune eſpèce d'hommes ni plus froidement ſanguinaires, ni plus cruels ennemis du repos des peuples, que ces princes & leurs courtiſans. Depuis des ſiècles, la guerre des rois n'eſt qu'une boucherie des peuples, & la moiſſon des grands. La république en gémira encore long-temps, écraſée de la dette de nos rois, ou de la guerre domeſtique que nous ſoutenons, depuis quatre ans, pour abolir une forme de gouvernement à jamais odieuſe aux François.

L'Autriche & la France, jalouſes de leur puiſſance reſpective, avoient réſolu dès le ſeizième ſiècle de ſe détruire réciproquement ; mais les Bourbons s'étoient à peine établis ſur le trône de France, qu'ils formèrent un plan pour dépecer peu-à-peu la puiſſance autrichienne qui dominoit en Europe depuis le détroit de Gibraltar & depuis le royaume de Naples juſqu'aux limites de Suède ; & depuis la Turquie juſqu'aux Pays-Bas.

On a lu, dans le tome premier de nos Mé-

moires, comment Louis XIV qui ſuivit ce plan, enleva à l'Autriche la Franche-Comté, les Indes, le royaume d'Eſpagne & une partie du Brabant. A la paix de Vienne, Louis XV lui ôte encore le royaume de Naples & la Lorraine. Mais en 1748 il refuſe de profiter de nos victoires; & en 1757, oubliant les maximes du royaume, il s'allie à l'Autriche, & il l'aide à reprendre ſur le roi de Pruſſe ce que nous avions aidé ce prince à conquérir en 1741. La paix de 1762 a été honteuſe depuis pour la France, & nos traités avec Marie-Thérèſe l'ont autoriſée à dépecer en notre préſence la Pologne, notre protégée.

§. V. LES SCIENCES, LA PHILOSOPHIE ET LES ARTS étoient dans cette décadence générale, le ſeul objet qui pût attirer ſur nous les regards de l'Europe. Il falloit pour renouveller le gouvernement détruire les élémens de celui qui exiſtoit, & en offrir au peuple des nouveaux pour le gouvernement qu'il pouvoit ſubſtituer. Rouſſeau prépara les principes de celui que nous avons, & Voltaire travailla toute ſa vie à diſcréditer une partie de l'ancien. On vit d'Alembert, Buffon, Helvétius, Diderot, Mably, Boulanger, Raynal, &c. &c. travailler à l'envi, tantôt à détruire, tantôt à édifier idéalement. A préſent les ennemis même du nouveau

mode de gouvernement commencent à ſe perſuader que les ſpéculations les plus ſublimes des philoſophes peuvent être miſes en exécution. Les rois le croient auſſi. C'eſt pour cela qu'ils arment contre nous ; accélérant leur ruine, comme Marie-Antoinette dans ſa folie l'a accélérée depuis dix ans.

CHAPITRE XXXI

CHAPITRE XXXI & dernier.

Du gouvernement de l'Europe depuis cent ans. Les femmes y ont eu, depuis un siècle, la principale influence.

LE reste de l'Europe, pendant le dix-huitième siècle, ne fut pas gouverné d'une manière beaucoup plus distinguée. L'Autriche, la Russie, l'Espagne, l'Angleterre même, assujetties à des rois, n'ont pas été plus heureuses, & n'ont pas joui de plus de repos que la France. Tous les peuples modernes ont été, pendant un siècle, le jouet des passions de leurs princes & du caprice de quelques femmes qui ont porté la couronne, ou qui ont joui de la faveur des princes qui avoient en main l'autorité.

Il y a eu, en effet, pendant le dix-huitième siècle, six femmes qui ont conduit les plus grandes affaires. Louis XIV, sur-tout dès le commencement de ce siècle, étoit assujetti par madame de Maintenon; Philippe V, par madame des Ursins, & depuis par sa seconde épouse. Marie-Thérèse parut en 1740, & Catherine II en 1763. Pendant le règne de ces femmes qui ont gouverné l'Europe,

on ne trouve depuis Pierre Ier qu'un ſeul prince qui ait du génie & du courage, Fréderic II. Il n'y a pas même de lacune entre le règne de ces princeſſes : quand une diſparoît d'un côté de l'Europe, il s'en élève une autre pour tourmenter l'eſpèce humaine.

On a vu dans ces mémoires quelle fut l'influence de madame de Maintenon juſqu'à la mort de Louis XIV, & quelle étoit en Eſpagne, celle de madame des Urſins. La princeſſe de Parme, devenue reine d'Eſpagne, s'empara à Madrid de toute l'autorité à la mort de Louis XIV, & agita le midi de l'Europe pendant plus de trente ans : & quand Louis XIV, Charles XII, Pierre I, eurent fini le ſiècle militaire précédent, l'Europe entière parut tomber en quenouille. L'Eſpagne, floriſſante ſous la reine, qui conçut le projet de démembrer la puiſſance autrichienne, entretenoit, pendant la minorité, des troubles en France où le régent tentoit une alliance avec la cour de Vienne. La reine d'Eſpagne déjoua tous les plans ; ſes projets s'accomplirent ; & les infants de ſon lit régnèrent à Naples & à Parme.

Pendant le règne actif de cette femme, le reſte de l'Europe fut dans une eſpèce d'inaction. L'Italie n'étoit que le théâtre paſſif de ſon ambition ;

la France, pendant la minorité, & pendant le miniſtère du cardinal de Fleury, tranquillement occupée de ſes affaires intérieures, fut ſans ceſſe l'inſtrument de cette princeſſe ambitieuſe. La maiſon d'Hanovre, ſervie par les Walpooles, ne cherchoit qu'à établir ſa puiſſance. L'activité de la Ruſſie ne troubloit pas encore le repos du centre de l'Europe; & l'Autriche, ſi foible ſous le dernier de ſes princes de la maiſon de Habsbourg, perdoit des royaumes au profit de la reine d'Eſpagne.

L'activité de cette princeſſe, jointe à celle des françois, ſe dirigeant en 1741 contre Marie-Thérèſe; des flots de ſang furent répandus en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas. La France fut machinalement entraînée dans cette guerre au profit du plus adroit, de la reine d'Eſpagne & du roi de Pruſſe. Marie-Thérèſe, qu'on veut détrôner, lutte contre Fréderic II, perd la Siléſie; mais elle acquiert en Europe une grande influence.

Après la paix de 1748, madame de Pompadour, plus que ſouveraine en France, s'unit à celle-ci & lui vend le royaume. La reine d'Eſpagne n'eſt plus, mais l'impératrice & la favorite préparent une vengeance cruelle contre le roi de Pruſſe.

Après cette guerre, l'impératrice de Ruſſie &

Marie-Thérèſe acquièrent en Europe la prépondérance. L'Italie, les puiſſances ſubalternes d'Allemagne ſont nulles ; la France ſemble vieillir avec ſon roi ; l'Angleterre, qui travaille à réparer ſes pertes, perd peu-à-peu ſes colonies ; la Suède eſt occupée des troubles de l'intérieur ; le Dannemarck ne penſe qu'au bonheur & à la tranquillité de ſes peuples, ſur-tout après la révolution de Struenſée. L'impératrice de Ruſſie & Marie-Thérèſe ſemblent être les ſeules puiſſances actives de l'Europe. Catherine donne alors un roi à la Pologne, & s'unit à Marie-Thérèſe & à Fréderic, pour ſe partager ſes Etats ; & le Turc eſt perpétuellement harcelé par ces deux princeſſes.

La deſtinée des Européens a donc été telle, que les caprices de cinq ou ſix femmes, pendant le ſiècle le plus éclairé des temps modernes, ont conduit tous nos événemens. Quel étoit le but de ces ſouveraines femelles ? Madame de Maintenon vouloit épouſer un roi dès 1685 ; la reine d'Eſpagne vouloit donner des couronnes à ſes enfans du ſecond lit dès le commencement de ce ſiècle, & fit battre les Eſpagnols & les François pour cet objet juſqu'en 1748. Marie-Thérèſe & madame de Pompadour travaillèrent depuis cette année juſqu'en 1763, à ſe venger & à détruire la monarchie Pruſſienne que la

France avoit contribué à former dès 1740. Enfin Catherine II &Marie-Thérèſe ne travaillent, dès cette époque, qu'à démembrer ou le Turc ou les Polonois.

La guerre des femmes & des rois, depuis un ſiècle, eſt donc une eſpèce de guerre civile, un vol de terres & de peuples fait entr'eux ſans pudeur & ſans juſtice. Quel a été l'effet de ces querelles? Des millions d'hommes ont péri pour établir un Bourbon à Naples & à Parme; pour étendre le gouvernement d'un roi de France en Lorraine, & d'un roi de Pruſſe en Siléſie; pour couronner un favori à Varſovie; pour démembrer, enfin, la Turquie ou la Pologne.

C'eſt à cette époque que Marie-Antoinette tente de jouer un rôle; mais n'ayant qu'un eſprit borné, léger & futile, avec un caractère aſſez ſoutenu, elle manqua de ce coup-d'œil qui dirige & rend heureux les grands perſonnages. Toute la France, le roi lui-même, lui ſont ſoumis: & elle n'a pas aſſez de ſens pour jouir en paix de cette autorité ſouveraine & intérieure, qui étoit ſi grande & ſi bien établie en France. Elle veut gouverner, & elle ſe fait conduire priſonnière au Temple.

A meſure que la fin du XVIIIe ſiècle approche, les peuples, qui avoient été le jouet des rois, ſemblent s'appercevoir que l'autorité monarchique eſt un fléau pour l'eſpèce humaine. Il ne leur faut plus qu'un exemple pour renverſer les trônes, & c'eſt l'Amérique qui le donne. Heureux les Etats-Unis depuis dix ans! ils inſpirent aux François le courage de briſer les ſceptres. Une grande révolution des peuples contre les rois ſe prépare; & c'eſt la nature qui conduit elle-même, d'une manière méthodique, ce grand événement. En 1789 le mouvement révolutionnaire s'imprime au centre de l'Europe, & chez un peuple dont la langue eſt univerſelle. Les François font en quatre ans ce que les Anglois ne purent faire en quarante; & ils feront en dix plus que les Romains en quatre cents ans. Depuis qu'il n'y a qu'un ſeul intérêt & une ſeule volonté à la tête du gouvernement; depuis qu'on a anéanti, le 10 août 1792, la volonté Royale ſi contradictoire avec la volonté populaire, les François ont eu dans trois mois plus de ſuccès que l'ancien régime en trois ans. Ils ont chaſſé l'ennemi que l'intérêt des rois avoit appellé en France, & ils ont établi autour d'eux une ceinture de républiques, qui les ſéparent des peuples aſſervis à des rois. A préſent

il nous reſte à vivre en paix avec nous-mêmes; à réunir les productions des arts, ſi floriſſans ſous le règne des rois; à maintenir en France le goût de la nature & du beau; à faire aimer les lettres, la philoſophie, les vertus & les loix. Le peuple François a de grandes diſpoſitions pour arriver au plus heureux des gouvernemens.

Nous avions annoncé, à la tête de ces mémoires, qu'ils finiroient en 1788, à la veille de notre grande révolution. L'empriſonnement de Louis XVI au Temple, exige que nous publions auparavant les neuf premiers volumes. Nous ſerons vrais parce que nous voulons l'être. L'hiſtoire n'eſt pas comme un éloge académique, ni l'ouvrage des circonſtances, ni l'inſtrument des paſſions humaines. Supérieure à tous les événemens, elle aſſujettit à ſon empire & à ſon jugement, les monarchies & les républiques, les princes, les peuples, les uſages, les mœurs, & toutes les ſortes de conſtitutions & de gouvernemens. Avant de traiter l'hiſtoire de la révolution, nous publierons nos *Mémoires du règne de Louis XVI avant la demande des Etats-généraux.*

En terminant ces Mémoires, je proteſte que j'ai été ſans ceſſe conduit par l'amour de la vérité. Ce qui me permet d'aſſurer que je ne me ſuis pas trompé, c'eſt que les hiſtoriens des âges

futurs trouveront dans les *Mémoires* encore manuſcrits, qui viennent de nous être communiqués pendant l'impreſſion de ceux-ci, les mêmes vues, la même manière de juger les événemens & les perſonnes. Pour me raſſurer dans la crainte d'avoir haſardé quelques faits ſur des témoignages peu ſûrs, j'ai délivré les feuilles de cet Ouvrage à un citoyen de l'ancienne & de la plus haute magiſtrature; j'en ai remis un ſecond exemplaire à pluſieurs Perſonnes de la cour, & notamment à un homme attaché à nos princes, & qui les avoit vus dans leur intimité. On joint ici un errata, & leurs obſervations.

Fin du neuvième & dernier volume.

Achevé d'imprimer le 18 décembre 1792.

ERRATA

ET OBSERVATIONS

Sur les neuf volumes de cet Ouvrage.

TOME Ier, page 42.

COMMENT concilier cette phrase : *les folles dissipations que nous avons déplorées sous le* MONARQUE HONNÊTE HOMME QUE NOUS BÉNISSONS .... avec ce qui est dit, tome IX, de *ce monarque honnête homme & emprisonné au Temple ?*

RÉPONSE. On le concilie en comparant la date de l'impression du tome I & du tome IX. Louis XVI n'a perdu que peu-à-peu sa réputation & les sentimens que nous avions eus pour lui. La phrase ci-dessus est l'expression du peuple, lorsque le roi doubla la représentation du tiers, & qu'il accorda les Etats. Le peuple depuis

a perdu ce ſentiment à meſure que le roi a refuſé de ſuivre la révolution. Obſervez qu'il arriva en voiture, le mois de juillet 1789, à l'hôtel-de-ville, & que l'aſſemblée y vint à pied; qu'il fut même fêté à ſon retour, & proclamé quelques jours après, *le reſtaurateur de la liberté des François*; tandis que dans ſon ſecond voyage, du mois d'octobre, le peuple encore trompé ſe moqua de lui. Dans ſon troiſième voyage, au retour de Varennes, le peuple indigné le regarda avec fierté & mépris. Dans ſon quatrième pour ſe rendre au Temple, il fut hué & conſpué. Quel ſera le dernier acte de cette tragédie?..... Voyez la marche de cet eſprit public révolutionnaire; elle eſt indiquée dans des notes dans les quatre derniers volumes de cet ouvrage.

TOME II.

Page 252, *ligne* 10, *liſez* quelles richeſſes.

Page 253, *ligne* 11, *liſez* inſurrections peuples les.

TOME III.

Page 222, *ligne* 1, *liſez* pour juger les cauſes qui leur in-.

A la même page, *ligne* 7, *liſez* Pontoiſe. Il réſiſtoit cependant, &c.

TOME VIII.

Page 134, *ligne* 6, *liſez* 1747.

Page 141, *ajoutez à l'avant-dernière ligne cette note :* Qui adoucit l'éloge de madame de Giſors. « Le dauphin toutefois s'occupoit des ouvrages des » philoſophes. L'un des premiers valets-de-cham- » bre du roi trouva un jour Locke ſous ſon che- » vet. . . . . On trouva ce prince prêt de mourir le » liſant encore, même après la réception de ſes » ſacremens ».

NOTE ſur Moreau, hiſtoriographe de France. Tome I.

Peu de perſonnes ont peint Moreau au naturel comme il l'eſt dans ces *Mémoires ;* mais l'auteur n'a pu ſavoir comme moi deux ou trois anecdotes très-piquantes dignes d'être conſervées ſur ce perſonnage, le plus dangereux intrigant boute-feu de ce ſiècle. Le feu dauphin l'avoit chargé d'extraire de notre hiſtoire de France de ſimples traits de morale. Moreau en a fait un ouvrage de querelle ſur la ſervitude des peuples. C'eſt l'ouvrage d'un mauvais François qui nous déclare aſſervis de droit à l'autorité deſpotique & royale, ſelon

tous nos diplômes, depuis les premiers temps de la monarchie françoise, qui montrent cependant dans l'ancienne constitution un gouvernement encore plus libre que celui que le 10 août a détruit.

A la mort de madame de Pompadour, le 15 avril 1764, l'archevêque de Paris écrivit une lettre très-pathétique à Louis XV. Il étoit exilé pour ses querelles théologiques, & néanmoins il crut devoir représenter au roi la convenance de changer de vie. Sa lettre étoit respectueuse & sensible ; elle avoit le ton de la sollicitude pastorale. Moreau en étoit l'auteur. Il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour y concilier les devoirs de pasteur & de sujet ; & en cela Moreau étoit très-louable. Mais c'est ce même Moreau qui, à l'époque de l'établissement de la liberté, sonna le tocsin par ce mandement rebelle & factieux du cardinal de Montmorency, mandement dont les évêques ont depuis imité le ton & le fanatisme, & dont ce Moreau étoit l'auteur.... D. L. M.

NOTE sur les Choiseul. Tome IX. A l'auteur de ces Mémoires.

Les artifices des Choiseul sont développés avec beaucoup de suite dans ces Mémoires. Je ne les

ai vus à la cour que dans ce temps-là. Si les Choiſeul-la-Baume, Choiſeul-Gouffier, Choiſeul-Meuſe, Choiſeul-Stainville, Choiſeul-Praſlin; ſi quinze à vingt familles de Choiſeul reſtées en France depuis 1789, parce qu'elles ſont accoutumées à des révolutions, & qu'elles ont ſervi à en faire, ne reconnoiſſent pas à ces traits leur parent, il faut inſiſter pour que Buiſſon imprime ſur le champ la correſpondance ſecrette depuis 1757 que je vous ai délivrée; c'eſt un miroir fidèle. En attendant, voici une pièce qui confirme tout ce que vous avez dit ſur le ſecond traité des Choiſeul avec la cour de Vienne.

Préliminaires & précis des articles ſecrets du traité de 1757 entre la France & la maiſon d'Autriche.

I. La France renonce à l'alliance avec la Pruſſe, & l'Autriche renonce à celle de l'Angleterre.

II. La France s'engage à donner cent mille hommes à la maiſon d'Autriche de ſes propres troupes, & vingt mille hommes de troupes ſubſidiaires de l'Empire contre le roi de Pruſſe & ſes alliés.

III. La France s'engage au subside annuel pendant quatre ans, & pour plus long-temps s'il en est de nouveau convenu, de douze millions de florins argent d'Allemagne.

IV. L'impératrice s'engage à mettre en action un corps de quatre-vingt mille Russes pour la cause commune ; & sans cette diversion, le roi ne sera pas tenu au subside de douze millions de florins.

V. En considération de ces secours du roi, l'impératrice promet de céder au roi, deux mois après que la Silésie & le comté de Glatz seront possédés par l'impératrice & garantis par les puissances accédantes à la présente convention, les villes d'Ostende, Nieuport, Ypres, Furnes, Mons, Kenoque, & une lieue de territoire autour de ces places; le libre passage sur les canaux & rivières. Les fortifications de Luxembourg seront rasées aux frais du roi.

VI. L'échange de la totalité des Pays-Bas (à l'exception des villes qui doivent être cédées au roi, avec les duchés de Parme, de Plaisance &

de Guaſtalla poſſédés par l'infant don Philippe) aura lieu auſſi-tôt que la Siléſie & le comté de Glatz ſeront aſſurés & garantis par les puiſſances accédantes aux préſens articles à S. M. I. & poſſédés par elle tranquillement.

VII. En cédant la totalité des Pays-Bas à l'infant don Philippe, l'impératrice ſe réſerve le droit de voix & ſéance à la diète de l'Empire pour le cercle de Bourgogne, &c.

VIII. Moyennant la ceſſion faite en faveur de l'infant de la totalité des Pays-Bas, l'infant renoncera à ſes droits ſur les biens allodiaux des maiſons de Médicis, de Farnèſe, ſur la ſucceſſion de Naples & Sicile.

IX. La reverſion des Pays-Bas en faveur de l'impératrice & de ſa poſtérité eſt établie dans le cas où l'infant mourroit ſans poſtérité légitime. Dans ce cas, Tournay, Chimay, Blamont, &c. ſeront ajoutés au partage aſſigné au roi, &c.

X. Le roi d'Eſpagne venant à mourir ſans enfans, & avant l'exécution des préſens articles, S. M. I. laiſſera l'infant don Philippe jouir des

droits de reverſion établis dans ce cas au profit de S. M. I. par le traité d'Aix-la-Chapelle, ſur les duchés de Parme & de Guaſtalla.

XI. Dans le cas où l'infant refuſeroit les préſens arrangemens, la partie des Pays-Bas qui doit être cédée à l'infant ſeroit cédée à S. M. I., à l'exception de Tournay, Chimay, &c. qui ſeront ajoutés au domaine de S. M. T. C.

XII. S. M. T. C. promet d'obtenir du roi de Naples qu'il céderoit à l'empereur les places de Toſcane appellées des garniſons, & la renonciation en faveur de Marie-Thérèſe des biens allodiaux des maiſons de Médicis, Farnèſe, &c.

XIII. Les puiſſances contractantes emploieront toutes leurs forces pour affoiblir conſidérablement la puiſſance des rois de Pruſſe & d'Angleterre. A cet effet, elles feront tous les efforts pour dépouiller le roi de Pruſſe, outre la Siléſie & le comté de Glatz, de la principauté de Groſſen, du duché de Magdebourg, du pays de Hall, de la principauté d'Halberſtadt, de la Poméranie cidevant Suédoiſe, du duché de Clèves, de la haute-Gueldre,

haute-Gueldre, pour être cédés à la couronne de Suède, à l'électeur de Saxe, roi de Pologne, à l'électeur Palatin, à la république de Hollande. L'impératrice-reine, de concert avec leſdites puiſances, ſera miſe en poſſeſſion de quelques domaines à ſa bienſéance dans le voiſinage de ſes Etats héréditaires de Bohême. Les îles Jerſey, Greneſey, d'Origny & Minorque ſeront aſſurées à la France, ſi elle en fait la conquête. Gibraltar ſera garanti à S. M. C. ſi elle en fait la conquête. Bremen & Ferden ſeront cédés à S. M. danoiſe, ſi elle accède à la préſente convention; mais le recouvrement de la Siléſie & les ceſſions des Pays-Bas ſont les baſes de ce traité.

XIV. L'exécution des conditions mutuelles du traité dépendra du traité en conſéquence du recouvrement de la Siléſie, qui ſera paſſé entre les puiſſances contractantes & garanti par les puiſſances accédantes.

XV. Pour ôter tout prétexte aux ennemis des deux puiſſances contractantes de vouloir troubler le repos des proteſtans de l'Empire, les traités de Weſtphalie en 1748 ſont confirmés.

XVI. La liberté de la Pologne, la libre élec-

tion de ſes rois eſt confirmée. Si le trône de Pologne venoit à vaquer, & ſi un des princes de Saxe étoit élu, S. M. T. C. déclare ce choix lui être agréable, à cauſe de ſa tendreſſe pour ſa fille bien aimée madame la dauphine.

XVII. Les parties contractantes entretiendront une parfaite intelligence avec la Porte Ottomane.

XVIII. Les Etats poſſédés par les princes d'Italie ſont aſſurés à leurs poſſeſſeurs.

XIX. Le produit des conquêtes ſera partagé entre l'Autriche & la France.

XX. Les préſens articles préliminaires ſeront ſecrets tant qu'il plaira aux puiſſances contractantes, qui ſe promettent de n'en donner aucune communication.

XXI. Les différends ſeront terminés à l'amiable ; le roi de Pruſſe ſera dépouillé ; les anciens alliés de la France ſeront enrichis de ſes dépouilles ; les cours de Vienne & de Londres, dont l'union a été funeſte & ſuſpecte à la France,

ſeront à jamais irréconciliables; & alors il ne reſtera à la cour de Vienne aucun allié redoutable à la France. Si la cour de Vienne, parvient à ſon but en détruiſant le roi de Pruſſe, il n'eſt pas difficile de prévoir par quels moyens on pourroit s'oppoſer à ſes entrepriſes futures ».

On voit par ces preliminaires ſecrets combien Choiſeul avoit raiſon de hâter l'expulſion du cardinal de Bernis qui vouloit qu'on fît la paix, qui avoit réſolu de s'oppoſer à des nouveaux engagemens avec la cour de Vienne, & qui répugnoit à la guerre ſi déſaſtreuſe pour la France & ſi avantageuſe pour Marie Thérèſe, qui nous faiſoit ſupporter les frais de ſa guerre & de ſon reſſentiment contre Frédéric II, notre meilleur ami. Choiſeul avoit promis à Marie-Thérèſe qu'elle ſeroit victorieuſe. En effet, il déſola ſi bien la France, il l'appauvrit tellement par ſes opérations, que Marie Thérèſe, voyant Frédéric invulnérable, nous mépriſa; & après nous avoir réduit à la triſte condition de puiſſance très-ſubalterne, s'unit ſtrictement à Frédéric, à Catherine. Alors, elle commit des brigandages, elle démembra avec eux les petites puiſſances & les puiſſances foibles; & voilà l'iſſue du ſyſtême perfide de Choiſeul, que tous les mauvais François, tous

les ariſtocrates, tous les ſuppôts du comité autrichiens appellent un grand homme. L'hiſtoire lui accorde de grands talens, une hardieſſe inconcevable, une impudence même dont il faiſoit parade; mais elle le place à côté des Dubois, des Riperda pour les moralités & le mérite miniſtériel. Duclos l'a aſſez bien défini en l'appellant *une eſpèce*. Il démontre dans ſes Mémoires que ce mot n'étoit ni injuſte ni outré. A préſent voici les dates de ces actes d'iniquité.

L'abbé de Bernis avoit ſigné le premier traité avec la maiſon d'Autriche le premier mai 1756. Le roi qui le ſacrifia à madame de Pompadour, hâta ſa promotion au cardinalat, qui eſt du 2 octobre 1758. Le comte de Stainville, qui avoit apporté de Vienne les préliminaires ſecrets ci-deſſus, étoit miniſtre d'Etat des affaires étrangères le 10 novembre 1758, ſuccéda à l'abbé de Bernis, & conclut le 30 décembre ſuivant le déſaſtreux traité d'alliance qui avoit pour baſe celui du premier mai 1756, & les préliminaires ſecrets ci-deſſus.

TOME VI.

Page 178, *ligne* 8, *rétabliſſez ainſi la phraſe décompoſée & mal récompoſée par les ouvriers pendant l'impreſſion.* Le roi qui ſe ſouvenoit qu'il

avoit été trompé par la cour de France, qui lui avoit promis le Milanais dans la guerre précédente, n'avoit gagné après une grande effuſion du ſang des Savoiſiens que de médiocres poſſeſſions dans le voiſinage ; mais il étoit devenu plus prudent, & comme les chefs des petits Etats qui ont tout à riſquer & à perdre, &c. . . . (*Il y a dans les neuf volumes quelques fautes de cette nature que le lecteur corrigera aiſément.*)

Page 218, *à la fin de l'alinéa, ajoutez ce qui ſuit.* Les injuſtices des miniſtres, des généraux, du maréchal de Soubiſe ſur-tout, changèrent depuis ce beau caractère. Chevert fut fier de ſes ſuccès ; il s'en vanta, & il avoit coutume de dire : *Pourquoi ne parlerois-je pas de mes actions d'éclat ; ſi je les paſſois ſous ſilence perſonne n'en parleroit.*

Page 248, *ligne* 21, *liſez* & ne donnoient pas aucun ſigne de vie. D'autres

Page 255, *ſeconde ligne de la note, liſez* république de nobles.

TOME VII.

Page 10, *ligne* 5, *après le mot* deſſe, *ajoutez* On l'appelloit *la biche blanche.*

Page 61, *ajoutez à la fin du chapitre V, &*

M. de Bouillon, à qui on avoit fait entendre qu'il falloit ſe retirer pour quelque temps de la cour, alla à Navarre.

Page 103, *ligne* 13, *liſez* les eſprits peu ſolides.

Page 177, *ligne* 4, *liſez* Tourville.

Page 242, *ligne* 24, *liſez* 1745.

Page 369, *ligne* 1, *liſez* de philoſophie.

Page 376; *ligne* 21, *liſez* 1792.

TOME VIII.

Page 119, *ligne* 3, *ajoutez* Cela eſt vrai pour les premiers volumes. Peu de perſonnes ſavent même qu'on fit devant lui la répétition des expériences microſcopiques des vers ſpermatiques. Votre maréchal de Richelieu auroit pu vous le dire; car il y avoit eu part: & ce fut lui qui arrangea cette partie qui fut faite très-ſecrétement à cauſe de la favorite.

Note de M. D. L. N.

Même page, après le mot penſion, *ajoutez* Enfin, il aimoit à s'entretenir par fois d'aſtronomie avec Caſſini de Thury.

Page 127, *ligne* 13, *effacez la virgule & ſubſtituez* &.

Page 144, *ajoutez cette phraſe dictée par un homme de cour pour contre-balancer le mémoire de madame de Giſors* : Un valet-de-chambre cependant trouva ſouvent Locke ſous ſon chevet.

TOME IX.

Page 35, *ligne* 10, *liſez* Damiens à la torture.

Fin des obſervations.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans ce volume.

CHAPITRE PREMIER. *CONSIDÉRATIONS sur les inconvéniens & les avantages de la publication de l'hiſtoire de nos contemporains. Règles à ſuivre dans cette circonſtance. Exemple de cette vérité dans les procédures de Damiens. Aſſaſſinat de Louis XV, le 5 janvier 1757. Difficultés pour découvrir les cauſes de cet événement. Le parti du parlement l'attribue aux jéſuites. Les jéſuites l'attribuent au parlement. La cour ne ceſſe de paroître neutre dans les accuſations reſpectives ſur cette affaire. Elle eſt la ſuite des affaires du temps.* page 1

CHAP. II. *Conſidérations ultérieures ſur la haine reſpective des jéſuites & de la favorite de Louis XV. Sources de cette haine. Madame de Pompadour, dame du palais de la reine. Le roi punit momentanément le dauphin pour une grimace faite contre*

ſa maitreſſe. Nouvelles ſources d'inimitié entre le parti du dauphin & le parti de la favorite. 38

CHAP. III. *Premières négociations de la France & de l'Autriche, pour s'unir contre les puiſſances ſubalternes. Source de la puiſſance Autrichienne dans le XIVe ſiècle. Son élévation. Sa tyrannie perpétuelle. Etendue de ſa puiſſance ſur le globe terreſtre. Jalouſie de la maiſon de Bourbon. Ses efforts & ſa politique contre celle d'Autriche. Depuis Henri IV elle travaille à dépecer ſes domaines. Elle la réduit à être puiſſance agricole & continentale. Elle règne en Eſpagne, à Naples et à Parme à ſes dépens. Elle lui enlève des provinces. Marie-Thérèſe s'aviſe enfin qu'elle doit s'unir à la France.* 66

CHAP. IV. *Détail des négociations de Marie-Thérèſe en France pour réunir ſa maiſon à celle des Bourbons au préjudice des puiſſances ſubalternes. Madame de Pompadour lui vend le royaume de France. Elle perd les miniſtres partiſans des anciens principes contre l'Autriche. Suite des anecdotes de madame de Pompadour. Négociations ſecrettes avec l'im pératrice.* 76

CHAP. V. *Pirateries des Anglois ſans déclaration de guerre. Incertitudes du miniſtère dans le choix d'une*

alliance entre l'Autriche & la Pruſſe. Madame de Pompadour, l'abbé de Bernis & Louis XV négocient une alliance avec Marie-Thérèſe. L'Angleterre nous déclare la guerre. 91

CHAP. VI. *Premier traité du 9 mai 1756 entre la France & l'Autriche. L'abbé de Bernis négociateur principal de ce traité. Portrait de l'abbé de Bernis. Ses liaiſons avec madame de Pompadour. Vues ſecrettes de la reine de Hongrie en s'alliant avec la France. Ses prétextes. Signatures.* 101

CHAP. VII. *Expédition de Mahon. Avantages & ſituation politique de cette île relativement à la France, à l'Eſpagne & à l'Angleterre. Vues ſur la poſition de Gibraltar. Richelieu prend l'île de Minorque & le fort Saint-Philippe réputé imprenable. Galanterie du maréchal pendant les ſuſpenſions. L'armée navale de l'amiral Byng qui vient ſecourir Saint-Philippe eſt battue par la Galiſſonnière. Saint-Philippe pris. Jalouſie des courtiſans. Inſenſibilité de Louis XV. Reſſentiment des Anglois. Byng décapité.* 109

CHAP. VIII. *Intrigues de Marie-Thérèſe contre Frédéric II pour reprendre la Siléſie. Elle ſuſcite contre lui la France, la Ruſſie, la Suède, la Saxe. Elle forme un plan de partage de ſes États. Elle*

veut le réduire au marquiſat de Brandebourg. Portrait du roi de Pruſſe pendant la paix de 1748 à 1756. Sa perſpicacité lui fait découvrir la ligue formée contre lui. Il la prévient par une invaſion de la Saxe. Concuſſions militaires indignes du grand caractère de Frédéric. La famille royale polonoiſe & électorale de Saxe priſonnière de Frédéric. La reine de Pologne en meurt de douleur. La dauphine, fille du roi de Pologne, en éprouve une fauſſe couche. Fierté & fermeté de Frédéric. Ses raiſons politiques. Marie-Thérèſe obtient de la France contre Frédéric plus de ſubſides & de ſoldats que ne demandoient les traités. 130

CHAP. IX. *Caractère de la guerre de 1757 en Allemagne. Portrait des principaux chefs de l'armée ennemie. Le prince Ferdinand de Brunſwick. Son neveu. Luckner. Caractère des officiers françois. Le maréchal d'Eſtrées général. Richelieu écarté. Politique & intrigues de cour pour le tenir loin de l'armée. Intrigues pour le rappeller. Sa réconciliation avec madame de Pompadour par l'entremiſe de Stainville. Anecdote de mademoiſelle Murfi. Commencement des petites maiſons du parc au cerf. La maréchale & le maréchal d'Eſtrées dans la diſgrace. Ce général pendant les intrigues de cour dirigées contre lui, gagne*

la bataille d'Haſtembeck. Suite du portrait des généraux françois. Maillebois. 155

CHAP. X. *Campagne du maréchal de Richelieu en Allemagne après la bataille d'Haſtembeck. Fuite & terreur des Anglois. Richelieu les pouſſe vers la mer entre l'Elbe & le Weſer. Sa Capitulation de Cloſter. Ses débats & ſes différends avec le miniſtère. Négociation épiſtolaire du roi de Pruſſe. Jalouſie de la cour de Vienne. Son opinion ſur la Pruſſe. La bataille de Rosbac rompt la capitulation. Déprédations en Allemagne. État de la cour de Vienne. Comte de Stainville.* 168

CHAP. XI. *Détails de la bataille de Rosbac, par un des officiers généraux de l'armée.* 220

CHAP. XII. *Suites de la bataille de Rosbac. Bataille de Crewelt & campagne de* 1758. *Portrait de M. de Clermont prince, de Villemur, de Mortagne, du maréchal de Contades & du comte de Saint-Germain. Déroute de Minden. Ruine de nos affaires en Weſtphalie. Suite des affaires étrangères. Fin du miniſtère du cardinal de Bernis. Il eſt exilé.* 228

CHAP. XIII. *Miniſtère & caractère du duc de Choiſeul. Ses diſpoſitions en arrivant au miniſtère envers le roi, avec ſa favorite, envers les parlemens, envers le dauphin & envers les jéſuites. Ses*

vues générales. Son plan d'ambition perſonnelle. Elle eſt la baſe de ſon adminiſtration. Élévation de tous les Choiſeul. 245

CHAP. XIV. *Le duc de Choiſeul par un ſecond traité vend ſa patrie à la cour de Vienne. Il excite le reſſentiment de Louis XV contre Frédéric. Stipulations honteuſes & aviliſſantes du duc de Choiſeul en faveur de Marie-Thérèſe dans le ſecond traité de* 1758.. 267

CHAP. XV. *Guerre maritime. Eſprit de notre marine. Nos malheurs ſur mer. Action brillante de Saint-Caſt. Deſcente en Ecoſſe échouée.* 276

CHAP. XVI. *Suite de la guerre d'Allemagne. Premières négociations avec l'Angleterre pour la paix. Le duc de Choiſeul en empêche les progrès. Il devient en France le premier commis de Marie-Thérèſe qui ne s'eſt pas encore vengée de Frédéric. Pacte de famille. La France s'aſſocie l'Eſpagne pour s'en aider contre l'Angleterre & la Pruſſe. Campagne de* 1762. *Brouilleries & perfidies de nos généraux. La paix que Choiſeul conclut entre la France & l'Angleterre déshonore à jamais la nation.* 280

CHAP. XVII. *Réſultats de la guerre de ſept ans. La France perd ſes poſſeſſions immenſes dans les Indes. La monarchie pruſſienne victorieuſe eſt délivrée.*

Les ſubſides de France ſauvent Marie-Thérèſe. Ses poſſeſſions reſtent intactes. Réſultats effrayans des pertes reſpectives. 292

CHAP. XVIII. *Des cauſes ſecrettes éloignées qui préparèrent la chûte des jéſuites en France. Vues du duc de Choiſeul & de madame de Pompadour dans la deſtruction de la compagnie de Jeſus. Comment cette opération fut préparée. Rôle qu'on y fait jouer au roi & au parlement. La compagnie de Jeſus eſt abolie.* 297

CHAP. XIX. *Dépériſſement ſous les yeux du roi de la famille royale, comme vers la fin du règne de Louis XIV. Le duc de Choiſeul eſt accuſé d'être l'auteur de la mort des premières têtes de la cour. Mort du duc de Bourgogne, du duc de Parme, de madame infante fille de Louis XV, de ſon beau-père Staniſlas, de madame la comteſſe de Toulouſe, de madame la princeſſe de Condé, du comte de Charolois, de madame de Pompadour, du dauphin, de la dauphine, de pluſieurs ſubalternes & de la reine de France. Mariage du dauphin avec une archiducheſſe.* 322

CHAP. XX. *Tableau du parc aux cerfs. Honteuſe vieilleſſe de Louis XV. Ses maitreſſes & ſes aven-*

tures secrettes. Madame de Maillé-Brezé, mademoiselle de Romans, mademoiselle Tiercelin, & autres sultanes. 346

CHAP. XXI. *Des progrès des sciences & de la philosophie depuis le milieu du dix-huitième siècle jusqu'à la mort de Louis XV. Suite de la galerie des philosophes modernes. L'encyclopédie. D'Alembert, Mably, Mercier, Marmontel, Raynal, le baron d'Holbac, Condorcet. Fameux requisitoire de 1770 lu au parlement. L'autorité voit toute la révolution de 1789. Son indolence. Impossibilité d'une réforme. Second testament de Louis XV.* 367

CHAP. XXII. *Des causes secrettes & connues qui perdirent les ducs de Choiseul & de Praslin. Histoire de la correspondance secrette du comte de Broglie. Disgraces & morts qu'elle occasionne. Elle est suspecte à madame de Pompadour, au duc de Choiseul. Elle prévient le roi contre lui. Elle influe sur la disgrace des ducs de Choiseul & Praslin. Madame du Barry la détermine. Résultats des ministères du duc de Choiseul.* 391

CHAP. XXIII. *Caractère du dauphin, fils de Louis XV peint par lui-même & par son propre écrit.*

Son ſtyle, ſes principes. Le parti ennemi des parlemens ſe ſert de cette pièce pour ruiner les parlemens & perdre les ducs de Choiſeul & de Praſlin. Leur exil. Choiſeul peint par lui-même. 407

CHAP. XXIV. *Suite de l'hiſtoire de la correſpondance ſecrette de Louis XV ſur les affaires étrangères. Inquiétudes de madame du Barry & du duc d'Aiguillon ſur la nature de cette correſpondance. Kaunitz pourſuit & fait diſgracier le comte de Broglie.* 419

CHAP. XXV. *Des finances & des financiers vers la fin du règne de Louis XV. Terray. Etat du tréſor royal en 1772. Du banquier de la cour. Les financiers maîtres abſolus des mouvemens du numéraire & du crédit.* 426

CHAP. XXVI. *De la calotte des cardinaux, & de ce qu'ils ont coûté à la France. De la calotte des cardinaux Dubois, Albéroni, Tencin, Bernis, de Rohan & de Loménie. Fin du règne de la calotte en France.* 431

CHAP. XXVII. *Des progrès des ſciences naturelles juſqu'à la fin du règne de Louis XV. Progrès de l'hiſtoire naturelle ſur l'origine de l'homme, ſur l'origine des continens, ſur leur formation par diverſes*

verſes révolutions ſéparées. Le ſol de la France formé à différentes époques. Obſervations ſur la géographie des plantes depuis les climats brûlans du midi de la France juſques ſur les ſommets glacés des Pyrénées, des Cévennes & des Alpes. Volcans éteints en France. Leur hiſtoire par époques comparées. L'âge du globe démontre que le livre de Moyſe eſt une fable. Réſultat des découvertes des ſciences naturelles. 440

CHAP. XXVIII. *Liaiſon des vues du duc de Choiſeul. Profonde perfidie de ſon ſyſtême autrichien. Effets de ce malheureux ſyſtême. La France reſte ſans alliés. Ligue du Nord entre la Ruſſie, la Pruſſe & l'Autriche. Comment la nation françoiſe peut ſortir du labyrinthe où l'a jettée le duc de Choiſeul. Comment elle peut remonter à ſa ſituation naturelle & prépondérante. Inſtructions à tous les miniſtres de la république françoiſe pour l'année* 1792. *Portrait impartial de Catherine II.* 455

CHAP. XXIX. *Louis XV meurt de la complication de trois maladies. Intrigues pour empêcher ſa confeſſion. Une maladie affreuſe le conſume. Le peuple ſatisfait. Epitaphe. Madame du Barry juge le règne de Louis XVI.* 465

CHAP. XXX. *Récapitulation des événemens depuis* 1710. 480

CHAP. XXXI & dernier. *Du gouvernement de l'Europe depuis cent ans. Les femmes y ont eu, depuis un siècle, la principale influence.* 497

Errata & observations sur les neuf volumes de cet ouvrage. 505

Fin de la table des chapitres du tome neuvième & dernier.

Bibliothèque Nationale
RÉSERVE
PALAIS ROYAL

360136
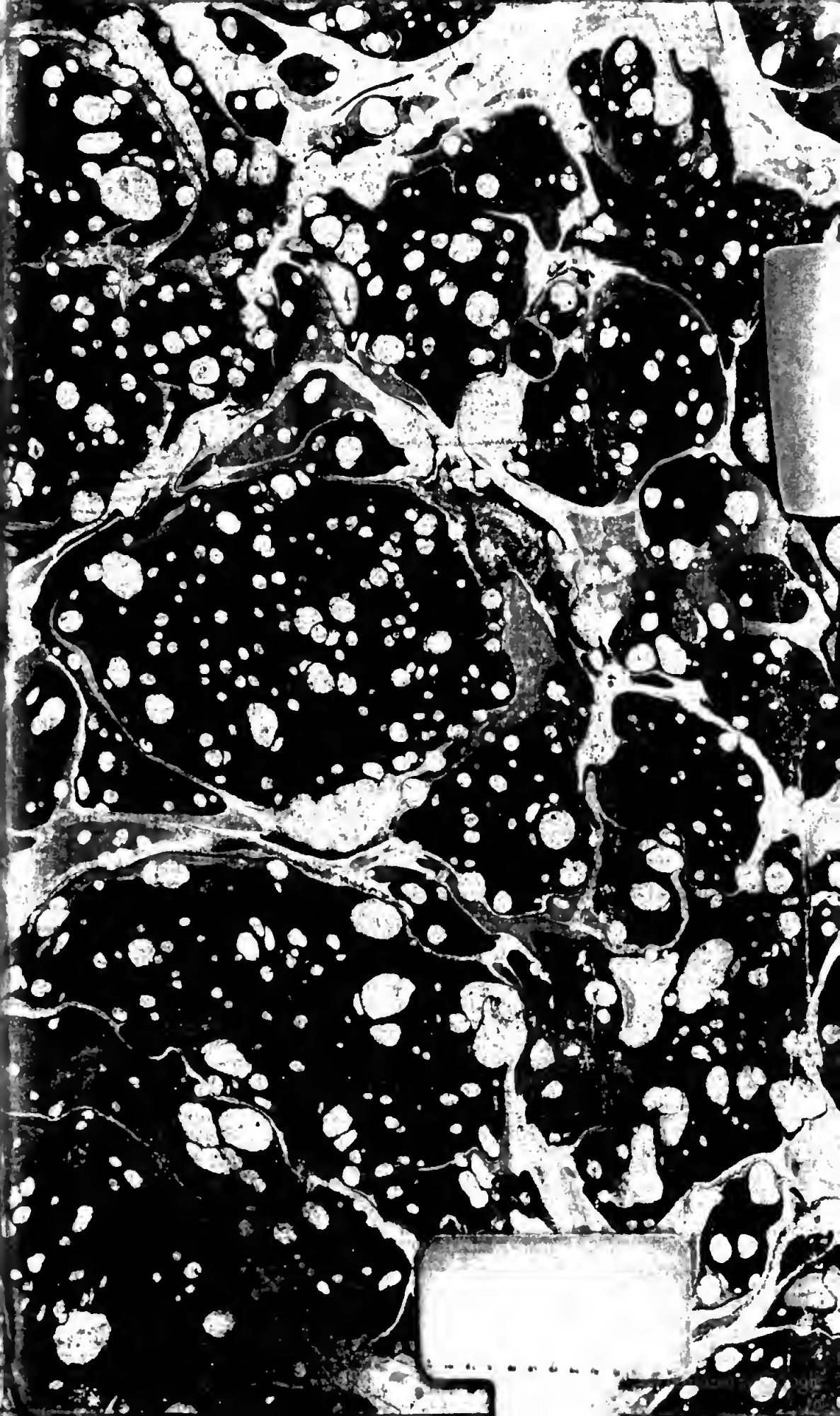
by Google